

# PLU DE ROYAN

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME (17)

VILLE DE ROYAN



REÇU  
18 AVR. 2024  
S/P ROCHEFORT

## PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION – TOME 1

DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



éveilleurs d'intelligences environnementales®

[www.altereo.fr](http://www.altereo.fr)



## Identification du document

Élément		
Titre du document	REVISION DU PLU DE LA VILLE DE ROYAN Rapport de présentation – Tome 1	
Nom du fichier	1_RDP_TOME 1	
Version	18/03/2024 18:07:00	
Rédacteur	ASO AAB JSE CGU	<i>Diagnostic environnemental – TVB</i> <i>Paysage – assemblage</i> <i>Diagnostic socio-économique</i> <i>Diagnostic urbain - assemblage</i>
Vérificateur	LPE	
Chef d'agence	Anthony Lherm	



## Sommaire

<b>1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Contexte paysager et environnemental.....</b>	<b>8</b>
1.1.1. Fonctionnement général du territoire.....	8
1.1.2. Les Macro-Paysages .....	11
1.1.3. Le climat de la commune de Royan.....	12
1.1.4. Les vents sur la commune de Royan .....	13
<b>1.2. Les objectifs de qualité environnementale du SCoT de la CARA.....</b>	<b>14</b>
<b>1.3. La Structure Physique.....</b>	<b>15</b>
1.3.1. Géologie et pédologie : le sol et le sous-sol.....	15
<b>1.4. La Gestion de l'eau .....</b>	<b>18</b>
1.4.1. Le réseau hydrographique de Royan .....	18
1.4.2. Les documents cadre concernant la commune de Royan .....	19
1.4.3. Qualité et Quantité des eaux.....	20
1.4.4. Assainissement.....	21
1.4.5. Alimentation en eau potable .....	22
<b>1.5. Air, Climat, Energie .....</b>	<b>24</b>
1.5.1. Les documents cadres .....	24
1.5.2. Rappel des principales orientations .....	24
1.5.3. Analyse sur la commune de Royan .....	25
1.5.4. Le Schéma Directeur pour le Développement des Energies Renouvelables (SDDER).....	26
1.5.5. Qualité de l'air .....	28
1.5.6. Potentiel éolien : le Schéma Régional Eolien, annexe du SRCAE de la région Poitou-Charentes .....	29
<b>1.6. Les risques .....</b>	<b>30</b>
1.6.1. Risques naturels.....	31
1.6.2. Risques technologiques.....	38
1.6.3. Carte de synthèse des risques naturels et technologiques.....	40

REÇU  
18 AVR. 2024  
S/P ROCHEFORT



<b>1.7. Les Nuisances</b> .....	<b>41</b>
1.7.1. La nuisance sonore.....	41
1.7.2. Les réseaux électrique haute tension.....	42
<b>1.8. La Gestion des Déchets</b> .....	<b>43</b>
1.8.1. Organisation de la collecte des déchets sur le territoire de Royan.....	43
1.8.2. Organisation du traitement des déchets sur le territoire de Royan.....	43
1.8.3. Le PPGDND (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux) de la Charente-Maritime.....	44
1.8.4. Le PRREDD (Plan Régional de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux) de Poitou-Charentes.....	44
<b>1.9. Les protections territoriales</b> .....	<b>45</b>
1.9.1. Patrimoine historique.....	45
1.9.2. Protections environnementales.....	48
<b>1.10. Les espaces naturels et la Trame Verte et Bleue</b> .....	<b>69</b>
1.10.1. La Trame Verte et Bleue : contexte et définition.....	69
1.10.2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Poitou-Charentes.....	72
1.10.3. Les continuités écologiques du SCoT de la CARA.....	73
1.10.4. Synthèse des enjeux supra-territoriaux concernant la commune.....	74
1.10.5. Trame Verte et Bleue à l'échelle communale.....	75
1.10.6. Analyse de la Nature en Ville.....	77
1.10.7. Synthèse de la Trame Verte et Bleue royannaise : perspectives de valorisation locale.....	92
<b>1.11. Synthèse environnementale</b> .....	<b>93</b>
1.11.1. Carte des Sensibilités Environnementales.....	94
<b>2. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE</b> .....	<b>95</b>
<b>2.1. Une trajectoire démographique singulière, marquée par l'installation de nombreux séniors</b> .....	<b>96</b>
2.1.1. Une ville centre à la population stable au cœur d'une agglomération dynamique.....	96
2.1.2. Une agglomération dynamique du littoral aquitain.....	98
2.1.3. Des tendances influencées par l'attractivité résidentielle du territoire.....	99
2.1.4. Une population de séniors dont la part se renforce.....	100



<b>2.2. Un marché du logement diversifié mais de plus en plus sélectif</b> .....	<b>102</b>
2.2.1. Un parc de logements hérité pour partie de la reconstruction.....	102
2.2.2. Une offre relativement diversifiée .....	104
2.2.3. Une vocation de station balnéaire induisant attractivité et sélection.....	106
2.2.4. Un déclin démographique malgré le dynamisme de la construction : la notion de « point mort » .....	109
<b>2.3. Comparaison avec des territoires balnéaires</b> .....	<b>111</b>
2.3.1. Une tendance à la baisse démographique .....	111
2.3.2. Une population active faiblement représentée .....	112
2.3.3. Une composition du parc de logement caractéristique de ces territoires balnéaires.....	113
<b>2.4. Des secteurs économiques dynamiques, liés à l'attractivité résidentielle</b> .....	<b>114</b>
2.4.1. La ville-centre d'un important bassin d'emplois .....	114
2.4.2. Des activités « présentes » majoritaires .....	116
2.4.3. Une activité agricole en régression depuis plusieurs décennies.....	118
<b>2.5. Une attractivité résidentielle à l'origine d'incidences environnementales : la consommation d'espaces</b> .....	<b>120</b>
2.5.1. Des opérations de renouvellement et de densification sur moins de 15 hectares .....	120
2.5.2. Une consommation d'espaces naturels et agricoles de l'ordre de 17 hectares .....	121
2.5.3. Environ 32 hectares dédiés à des projets de construction ou d'aménagement.....	122
<b>2.6. Perspectives démographiques et incidences sur l'environnement</b> .....	<b>123</b>
<b>3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b> .....	<b>129</b>
<b>3.1. Une ville reconstruite</b> .....	<b>130</b>
<b>3.2. Les paysages de Royan</b> .....	<b>133</b>
3.2.1. Présentation des entrées de ville.....	133
3.2.2. Perception des espaces urbanisés .....	138
3.2.3. Paysages naturels, une identité à préserver.....	145
3.2.4. Paysages urbains, les ambiances de quartiers.....	149
3.2.5. Eléments paysagers remarquables .....	168
3.2.6. Problématiques et perspectives : définition de la sensibilité des espaces.....	174

REÇU  
1.8. AVR. 2024  
S/P ROCHEFORT



<b>3.3. Le document d'urbanisme actuellement en vigueur.....</b>	<b>175</b>
3.3.1. Le zonage actuellement réglementé.....	175
3.3.2. Les secteurs ouverts à l'urbanisation dans le PLU en vigueur .....	177
<b>4. FONCTIONNEMENT URBAIN DE LA COMMUNE.....</b>	<b>179</b>
<b>4.1. L'organisation territoriale .....</b>	<b>180</b>
4.1.1. Les infrastructures de transport supra-communales .....	180
4.1.2. Le maillage urbain de la commune .....	187
4.1.3. Les stationnements au sein de la commune de Royan.....	189
<b>4.2. Une offre en équipement satisfaisante .....</b>	<b>194</b>
4.2.1. Les équipements généraux de la commune .....	194
4.2.2. Les commerces et les services de la commune.....	196
4.2.3. Les équipements scolaires, sportifs et culturels .....	198
4.2.4. Les équipements liés à l'activité touristique.....	203
4.2.5. Une desserte numérique en plein essor.....	204



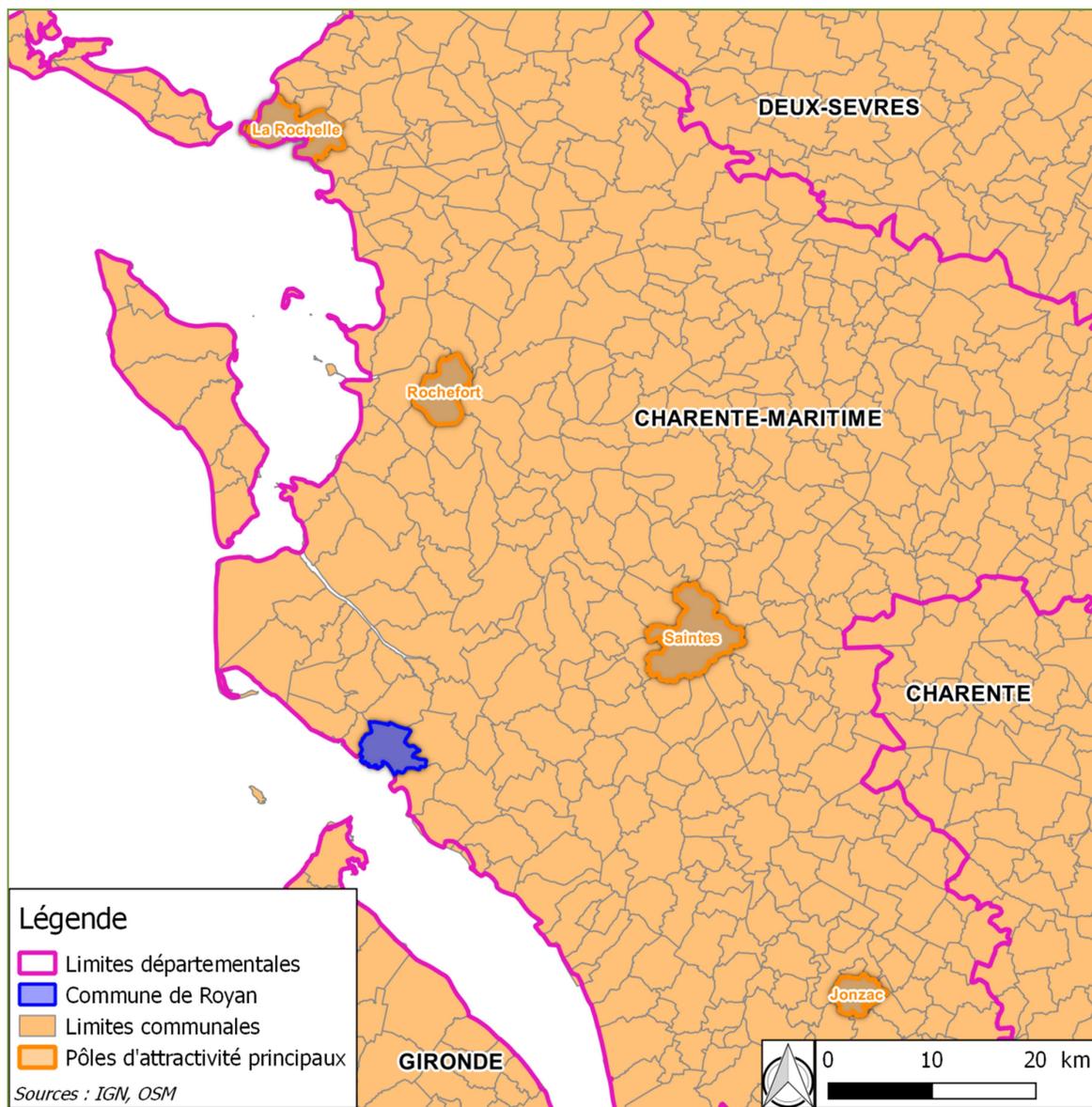
REÇU  
18 AVR. 2024  
S/P ROCHEFORT

# 1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT





## 1.1. Contexte paysager et environnemental



### 1.1.1. Fonctionnement général du territoire

#### 1.1.1.1. Localisation du territoire

Royan appartient à la région **Nouvelle Aquitaine** (anciennement à la région **Poitou-Charentes**), dans le département de la **Charente-Maritime**.

Située au niveau du centre du département et sur sa limite ouest, **cette commune borde l'Océan Atlantique**. Placée au nord de l'embouchure de l'**Estuaire de la Gironde**, Les **milieux aquatiques** avoisinant la commune sont ainsi constitués d'**eaux claires, saumâtre et salines**. Cette **diversité** marque le **contexte territorial de Royan** sur de nombreux aspects environnementaux.

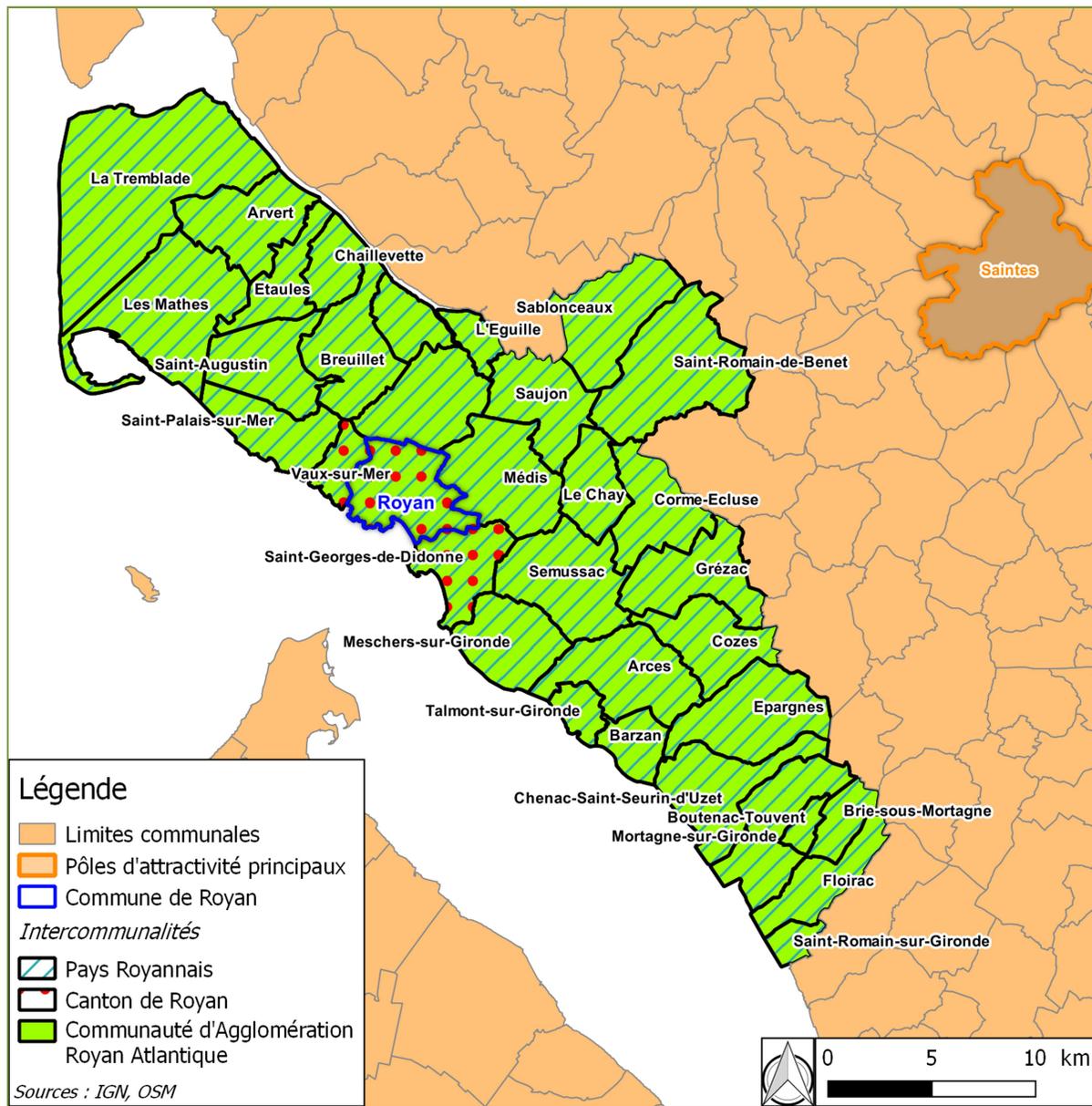
Elle fait partie des 5 principaux pôles d'attractivité du territoire avec **La Rochelle** (préfecture de la Charente-Maritime), **Rochefort**, **Saintes** et **Jonzac**.

Enfin **Royan** est située à un peu moins de deux heures de **Bordeaux**. Elle ainsi est relativement proche de cette **métropole d'influence** de l'ouest français.





### 1.1.1.2. Organisation territoriale de la commune de Royan



Le premier EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) auquel Royan a appartenu est le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de la presqu'île d'Arvert et de la Côte de Beauté créé le 28 octobre 1968 et qui réunissait alors 21 communes de l'agglomération royannaise.

Cet EPCI devient la Communauté de Commune du Pays royannais en 1995. Elle passe ensuite en Communauté d'Agglomération par arrêté du 12 novembre 2001 dont le siège est Royan et intégrant deux nouvelles communes (Médis et Saujon).

Renommée CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) en 2006, elle intègre Royan et 30 communes auxquelles viendront s'ajouter en 2013 Saint-Romain-de-Benet, Sablonceaux et Corme-Ecluse. La CARA est donc composée de 34 communes pour une population d'environ 80 000 habitants dont environ 22% est située dans la commune de Royan.

Cette Communauté d'Agglomération participe au développement du territoire à l'aide de 19 commissions thématiques (eau, culture, tourisme, finances...) et applique les compétences suivantes :

• Compétences obligatoires :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Equilibre social de l'habitat,
- Politique de la ville dans la communauté,

• Compétences optionnelles :

- Voirie et parcs de stationnement,
- Assainissement,
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Eau potable,

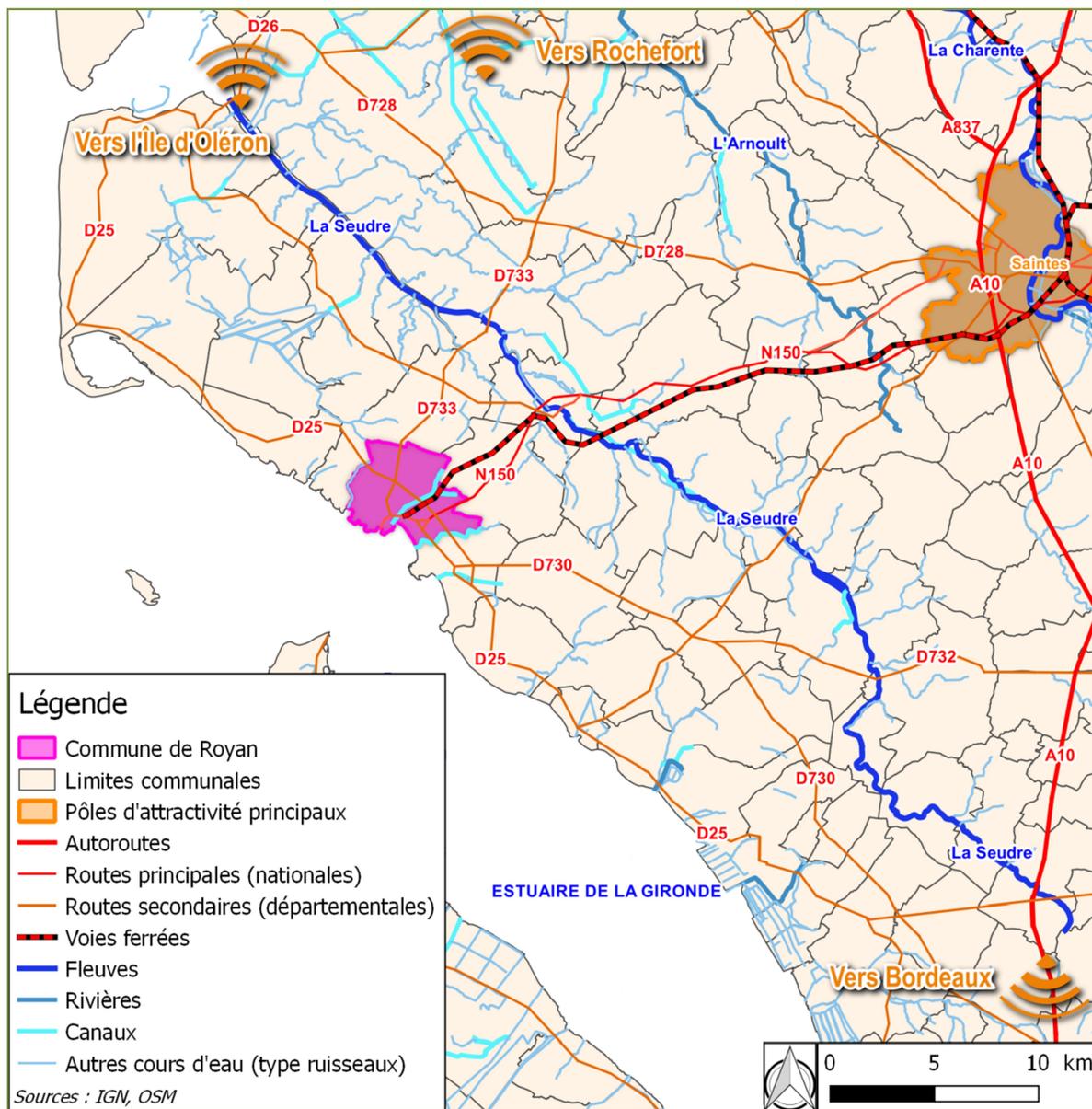
• 14 Compétences facultatives dans des thématiques variées comme la Lutte contre les nuisibles, les Activités nautiques, ou encore la Protection et valorisation des espaces naturels.

Cet EPCI est particulièrement cohérent car il englobe les mêmes communes que le bassin de vie du Pays Royannais.

Enfin Royan faisait partie du Canton de Royan-Ouest qui regroupait 6 communes. Avec le redécoupage des cantons par le décret du 27 février 2014, Royan est aujourd'hui le bureau centralisateur du Canton de Royan comptant 3 communes : Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Vaux-sur-Mer. La population de Royan représente 67% de celle de ce canton (environ 27 000 habitants).



### 1.1.1.3. Inclusion du territoire dans les principaux réseaux



Royan est localisée sur le littoral atlantique mais cela n'en fait pas pour autant une commune difficilement accessible au reste du territoire. En effet, la **N150** et la **ligne ferroviaire Royan-Saintes** permettent de facilement accéder à la commune de **Saintes** (environ **40 minutes** en voiture). Cette dernière est un **carrefour routier et ferroviaire** où se rejoignent l'**A10** et l'**A837**. Elle sert ainsi de proxy d'accessibilité à **Royan** permettant de facilement rallier :

- **Rochefort, La Rochelle, et Niort** (ainsi que **Poitiers** en destination plus lointaine) vers le **nord**,
- **Bordeaux** vers le **sud**,
- **Angoulême** (ainsi que **Limoges** en destination plus lointaine) vers l'**est**.

Royan est également un carrefour de routes départementales permettant d'emprunter de nombreux itinéraires bis dont :

- La **D25** puis la **D26** pour se rendre sur l'**Île d'Oléron**,
- La **D733** pour accéder directement à **Rochefort**,
- La **D25** pour rejoindre **Bordeaux** en longeant l'**Estuaire de la Gironde**.

Enfin l'**aérodrome de Royan-Médis** et le **Bac Le Verdon-Royan** forme des alternatives de déplacements **renforçant la connexion de la commune au territoire national**.

Concernant le **réseau hydrographique**, les cours d'eau sont peu présents sur Royan. En effet, malgré la proximité avec l'**Estuaire de la Gironde** et le **fleuve de la Seudre**, **cette commune n'est rattachée à aucun réseau hydrographique d'envergure**.

Ce dernier se limite à un **petit fleuve côtier d'environ 2,7 km** (le ruisseau le **Rivaud**) et à **deux canaux de faible importance** (le canal du **Marais de Pousseau** et le canal de **Boube**).

## RESUME

**Royan est un pôle incontournable du territoire de la Charente-Maritime**. Au cœur d'une **diversité de conformations littorales** (façade maritime, réseau hydrographique côtier, embouchure de l'Estuaire de la Gironde), cette commune est le **centre territorial du bassin de vie du Pays Royannais, du CARA et de son canton**.

Malgré sa **relative distance aux principaux axes de communication nationaux**, plusieurs **axes plus ou moins structurant** garantissent une **bonne accessibilité depuis et vers la commune**.

Le **réseau hydrographique** est quand à lui **relativement réduit** sur le territoire communal et n'implique pas de conformations territoriales particulières.



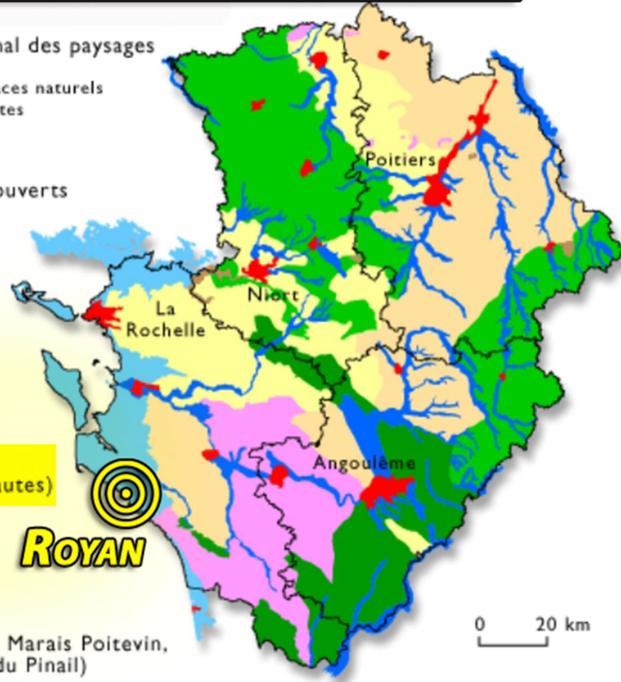
## 1.1.2. Les Macro-Paysages

### GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS DU POITOU-CHARENTES

d'après l'inventaire régional des paysages

Source : Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes

- Plaines de champs ouverts
- Plaines vallonnées et/ou boisées
- Bocages
- Terres viticoles
- Terres boisées
- Zones littorales (marais et terres hautes)
- Vallées principales
- Villes principales
- Paysages singuliers (Marais mouillés du Marais Poitevin, Réserve Naturelle du Pinail)



Les paysages et milieux fragiles concernés ont été fortement perturbés par l'**ouverture brutale au tourisme** lors des années 60. Un équilibre reste encore à trouver sur ces territoires pour **conserver leur attractivité paysagère**.

Au niveau de l'**embouchure de l'estuaire de la Gironde**, le territoire communal de Royan s'ouvre sur l'océan Atlantique. La commune se situe dans le **grand ensemble paysager des zones littorales**, composé à la fois de marais et de terres hautes.

A l'échelle départementale, les ensembles sont détaillés, **Royan** appartient ainsi au paysage qui porte son nom et celui de la **Côte de Beauté**, en partie littorale Sud. La ville se place au sein d'un **continuum bâti en bord de mer**, de Saint-Palais-sur-Mer au Nord à Meschers-sur-Gironde. L'enjeu principal de cet ensemble correspond aux pressions **foncières exercées sur le littoral** et à la préservation des dernières **poches naturelles**.

La partie Nord de la commune, plus en altitude, est concernée par l'**ensemble de la presqu'île d'Arvert**, caractérisé par de **grands espaces agricoles**, limités au Nord par la **vallée de la Seudre**.

### ENSEMBLES PAYSAGERS DE CHARENTE-MARITIME

#### Les plaines de champs ouverts

- 101 La plaine d'Aunis
- 102 La plaine du Nord de la Saintonge

#### Les plaines vallonnées et/ou boisées

- 205 La plaine Haute d'Angoumois
- 206 La campagne du Pont-l'Abbé-Gémozac

#### Les terres viticoles

- 401 La Champagne Charentaise
- 402 Le Pays Bas
- 403 Les Borderies et les Fins Bois
- 404 Le côteau de Gironde
- 405 Le bocage viticole de Mirambeau
- 406 Les côteaux du Lary

#### Les terres boisées

- 501 La Marche Boisée
- 506 Le Petit Angoumois
- 507 La double Saintongeaise

#### Les vallées

- 707 de la Boutonne
- 710 de la Basse Charente
- 711 de la Seudre
- 712 de la Seudre
- 714 de la Dronne, du Palais et de leurs affluents

#### Zones littorales

- |                         |                          |                                |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| 601 Pertuis Breton      | 607 Baie d'Yves          | 613 Presqu'île de Marennes     |
| 602 Anse de l'Aiguillon | 608 Presqu'île de Fouras | 614 Marais de la Seudre        |
| 603 Marais poitevin     | 609 Marais de Rochefort  | 615 Pertuis de Maumusson       |
| 604 Côte d'Aunis        | 610 Presqu'île de Moëze  | 616 Presqu'île d'Arvert        |
| 605 Ile de Ré           | 611 Marais de Brouage    | 617 Royan et la Côte de Beauté |
| 606 Pertuis d'Antioche  | 612 Ile d'Oléron         | 618 Marais de la Gironde       |

#### Les villes

- 801 La Rochelle
- 802 Rochefort
- 806 Saintes

#### Les paysages singuliers

- 901 La Venise Verte



d'après l'inventaire régional des paysages

Source : Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes

### 1.1.3. Le climat de la commune de Royan

Royan est concerné par un **climat océanique**. Ce dernier **plutôt doux, brumeux, humide et tempéré** par la proximité de la mer et du Gulf Stream. Plus on descend vers le sud, plus le climat océanique devient agréable. **L'hiver y est doux** avec 10°C en moyenne. Les températures les plus basses descendent aux alentours de **-7° près du littoral**, et peuvent atteindre jusqu'à **-12°** dans les terres. Le climat océanique est aussi **très humide** avec des **pluies intermittentes** et de la **bruine**. **Le gel y est rare**. **L'été est relativement frais et humide**, bien qu'il reste tout de même **plus sec que l'hiver**. Les températures sont moyennement élevées : **23°C en moyenne**. Les **pluies sont fréquentes en toutes saisons**, mais on enregistre un **maximum de précipitations en automne**. Les régions baignées par ce climat sont soumises à de **forts vents provenant de l'océan**. **Le temps d'ensoleillement est faible**. (Source : *Le Climat en France – Université de Lyon*)

Le site *climate-data.org* fournit plusieurs données intéressantes sur la commune de **Royan** :

- Royan affiche 12.8 °C de température en moyenne sur toute l'année,
- 19.7 °C font du mois d'Aout le plus chaud de l'année,
- La moyenne des précipitations annuelles atteints 869 mm,
- Au mois de Janvier, la température moyenne est de 6.0 °C. Janvier est de ce fait le mois le plus froid de l'année,
- Avec 47 mm, le mois de Juillet est le plus sec. Le mois de Novembre, avec une moyenne de 105 mm, affiche les précipitations les plus importantes,

Ces données doivent néanmoins être **considérées de manière qualitative** car cette source de données n'explicité pas les méthodes d'extrapolation pour obtenir des informations si localisées. Ces données sont tout de même être relativement fiables car une **station météorologique** est située à **Saint-Palais-sur-Mer**, à deux pas de Royan. A noter que le **diagramme ombrothermique** renseigné par ce site n'indique pas de **période de sécheresse régulière** (le diagramme étant basé sur des données moyennes) même au mois de juillet qui est le plus chaud et le plus sec de l'année.

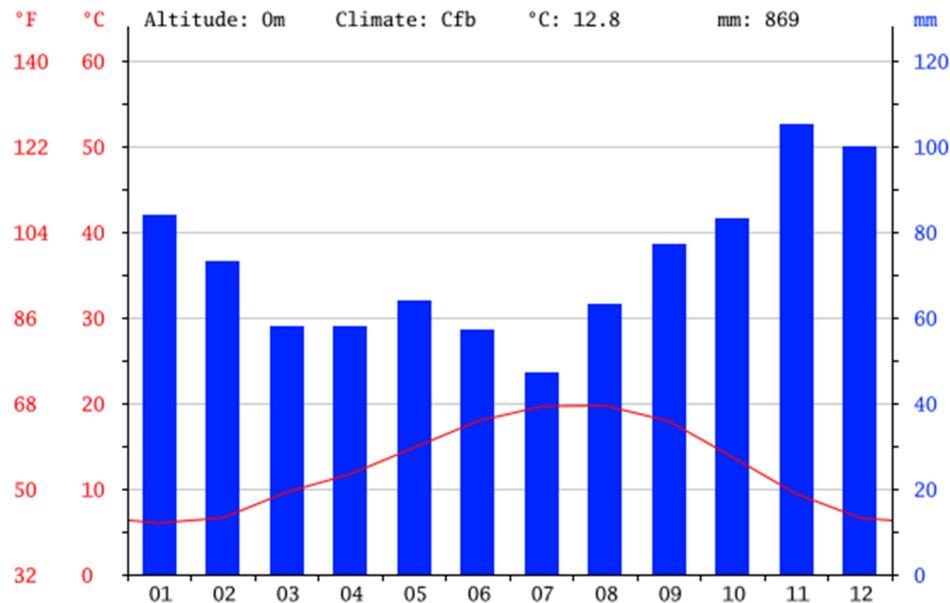
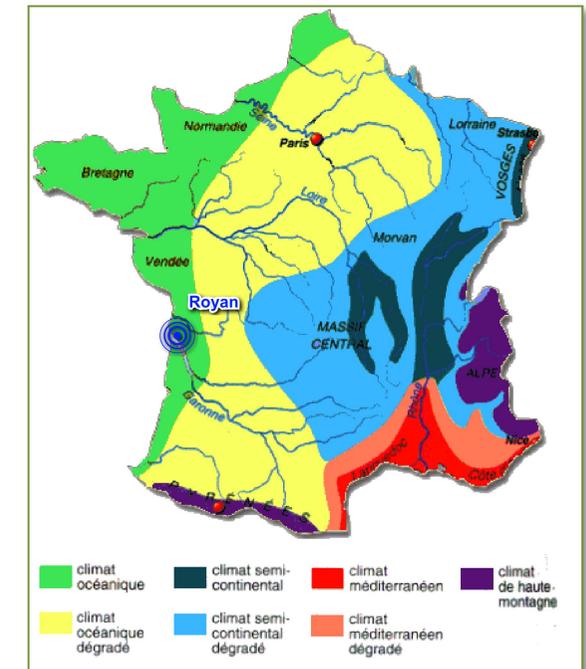


Diagramme ombrothermique des températures et précipitations moyennes (Source : *climate-data.org*)

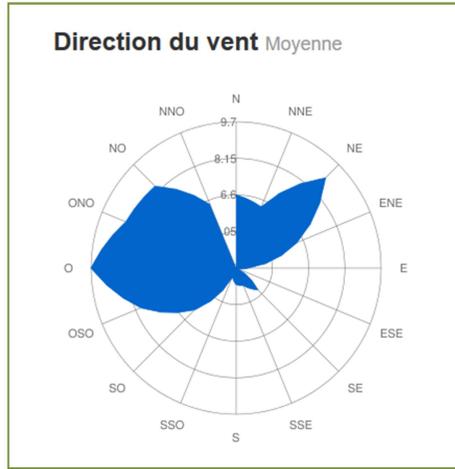


Source cartographique : *cartesfrance.fr*

### 1.1.4. Les vents sur la commune de Royan

Royan étant une commune littorale, elle est soumise à des phénomènes venteux intimement liés aux influences climatiques de l'Océan Atlantique.

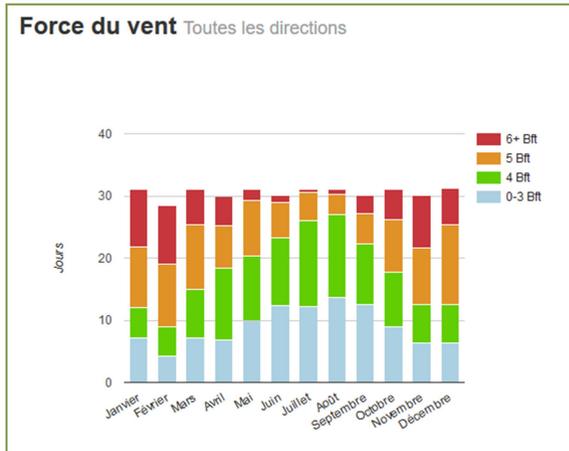
Le diagramme suivant indique les fréquences des vents selon leur direction. Ainsi la majorité des vents soufflant sur Royan provient de l'Ouest. Une part significative provient également du Nord-est.



Fréquence et orientation des vents, toutes forces et toutes périodes de l'année confondues.

Plus la surface bleue est éloignée du centre, plus elle indique une fréquence élevée.

Le graphique suivant indique quand à lui la distribution de la force des vents selon la période de l'année :



L'intensité des vents est exprimée en Bft renvoyant à la force des vents déterminés dans l'Echelle de Beaufort (Cf le tableau ci-à droite).

Une part significative de vents supérieurs à 6 Bft souffle sur Royan et en particulier durant la période hivernale.

Ce contexte venteux justifie la présence d'un risque majeur lié aux tempêtes sur Royan (Cf la partie consacrée aux riques).

#### Echelle de Beaufort

Force	Termes	Effets à terre
0	Calme	La fumée monte verticalement
1	Très légère brise	La fumée indique la direction du vent
2	Légère brise	On sent le vent sur le visage
3	Petite brise	Les drapeaux flottent au vent
4	Jolie brise	Les poussières s'envolent
5	Bonne brise	Le tronc des arbustes et arbrisseaux en feuilles balance
6	Vent frais	On entend siffler le vent
7	Grand frais	Tous les arbres balancent
8	Coup de vent	Les branches sont susceptibles de casser
9	Fort coup de vent	Le vent peut légèrement endommager les bâtiments
10	Tempête	Dégâts importants aux bâtiments
11	Violente tempête	Ravages étendus et importants
12	Ouragan	Dégâts très importants de l'ordre de la catastrophe naturelle

Sources : Site internet Wisuki (statistiques basées sur données recueillies depuis janvier 2012)

## 1.2. Les objectifs de qualité environnementale du SCoT de la CARA

L'année suivant sa formation, la **CARA** (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) a réalisé un **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) **approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2007**. Ce dernier a été **modifié le 20 octobre 2014** se mettant ainsi en cohérence avec les **orientations des Lois Grenelle**. Par délibération du **27 mai 2016**, la **CARA** a décidé de réviser son **SCoT**. Cette nouvelle version définira les grandes actions à mener pour **développer le territoire dans les années à venir** (horizon 2020-2030).

Le **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de ce **SCoT** s'organise autour de **quatre grands axes stratégiques** :

- Parvenir à un développement plus équilibré du territoire,
- Conforter et améliorer la qualité de vie des habitants,
- Consolider l'attractivité économique en utilisant les atouts du territoire,
- Affirmer une identité intercommunale.

Ce premier axe indique les **orientations de qualité environnementale** avec l'objectif « Concilier la préservation de la biodiversité et le développement de l'urbanisation » qui vise à :

- Concilier la préservation de nos richesses naturelles et patrimoniales tout en les valorisant pour le développement du territoire,
- Être vigilant sur les choix d'urbanisation futurs par rapport à la présence de corridors écologiques,
- Avoir un regard particulier sur le développement à proximité immédiate des secteurs écologiques dégradés,
- Intégrer les principes de préservation des fonctionnalités écologiques dans les aménagements urbains et d'infrastructures,
- Protéger les zones humides.

D'autres orientations possèdent également des implications environnementales notamment celles relatives aux risques, au cadre de vie et à l'agriculture.

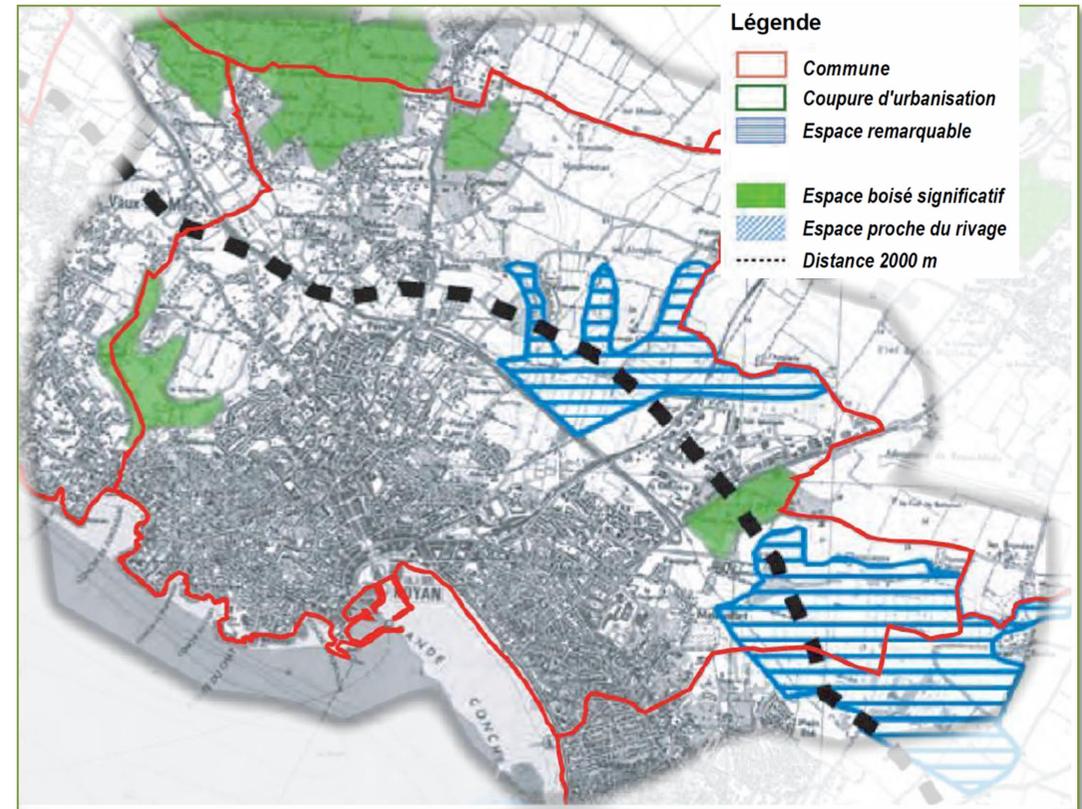
Ces orientations trouvent une **déclinaison plus opérationnelle** dans le **DOG** (Document d'Orientations Générales) et correspondent aux **objectifs de qualité environnementale du SCoT de la CARA**. Ces derniers sont regroupés dans **plusieurs thématiques** :

- Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger,
- Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Les objectifs relatifs à la protection des paysages,
- Les objectifs relatifs à la prévention des risques.

Le **SCoT de la CARA** identifie **deux espaces remarquables à protéger** en retrait de la côte sur Royan :

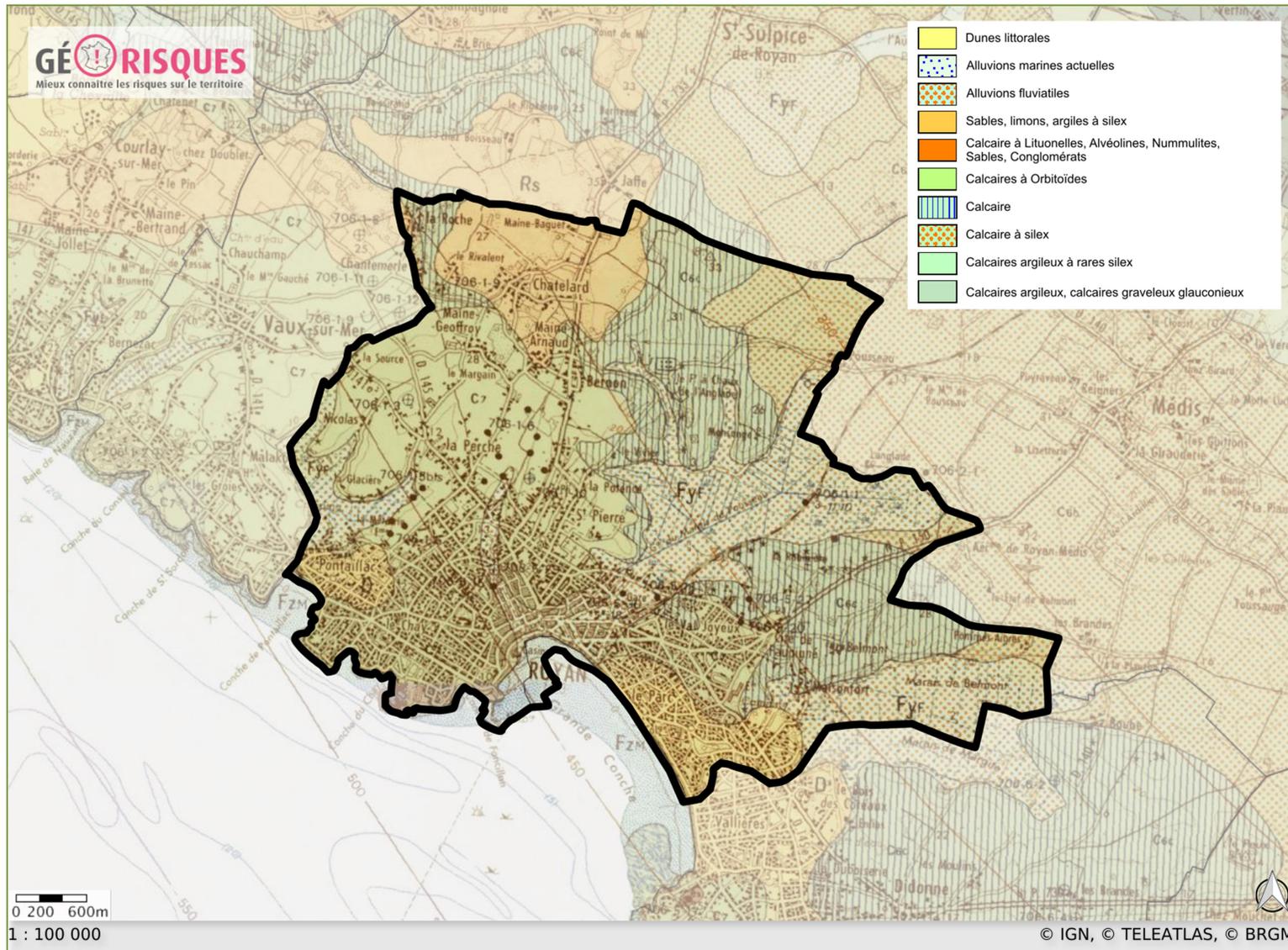
- Le **Marais de Pousseau**,
- Le **Marais de Boubes et Belmont**.

Il identifie également des **EBS** (Espaces Boisés Significatifs) formant **de forts marqueurs paysagers** et qui **méritent d'être préservés** : le **Bois de la Roche**, les **Coteaux boisés de la Glacière**, les **boisements voisins de la Clinique Pasteur** et les **boisements au sud-est de la Zone Commerciale Artisanale Royan 2**. Ces espaces devront conformément au **DOG du SCoT** être classés en **Espaces Boisés Classés** dans le **PLU**.



## 1.3. La Structure Physique

### 1.3.1. Géologie et pédologie : le sol et le sous-sol



#### 1.3.1.1. Le socle géologique

Le contexte géologique du territoire de Royan est conditionné par deux phénomènes :

- La **surrection de Pyrénées et des Alpes** qui ont remanié la topographie du socle calcaire pour former l'**Estuaire de la Gironde**,
- L'**apport océanique par submersions marines successives** recouvrant le socle calcaire de sables.

Des **assises du Crétacé supérieur** parcourent le territoire royannais avec une **orientation nord-ouest / sud-est**.

Ces formations créent des **affleurances résistantes à l'érosion** induisant une **succession de dépressions**.

Royan présente ainsi des **sols majoritairement calcaires** avec une relative hétérogénéité.

Les **sables et limons** au nord de la commune expliquent la présence du **Bois de la Roche**.

Deux zones d'**alluvions marines** sont présentes et expliquent la présence du **Marais de Pousseau**, du **Marais de Pontailiac** et du **Marais de Boubes et Belmont**.

Sources : / SCoT du CARA (révision 2014) / Notice explicative de la fiche Royan – Tour de Cordouan de la Carte géologique harmonisée au 1/50 000 du BRGM



### 1.3.1.1. Le socle pédologique

Le **socle calcaire** remanié et érodé présent sous les **sols de Royan** implique une caractéristique **globalement poreuse et drainante** de ces derniers.

**Royan** se situe à la frontière de deux pédo-paysages :

- Les **Marais Poitevin** dans la zone des **sols dits « de marais »**,
- La **Dorsale de Saintonge** qui comporte des **sols doucins** (sols diversifiés caractérisés par des éléments plus grossiers) et dans une moindre mesure des **sols de Champagne** (sols calcaires superficiels à tendance argileuse et sableuse)

**Ce sont ces sols calcaires remaniés sur lesquels sont présentes les cultures au nord-est de Royan.**

**Toutes l'emprise urbaine de la commune** est également sur des **sols calcaires** ou des **étendues de sables** issus des submersions marines. Le tout reposant sur un socle calcaire, **il en résulte un sol sensible à l'érosion.**

### 1.3.1.1.2. Le SDC (Schéma Départemental des Carrières) en Charente-Maritime

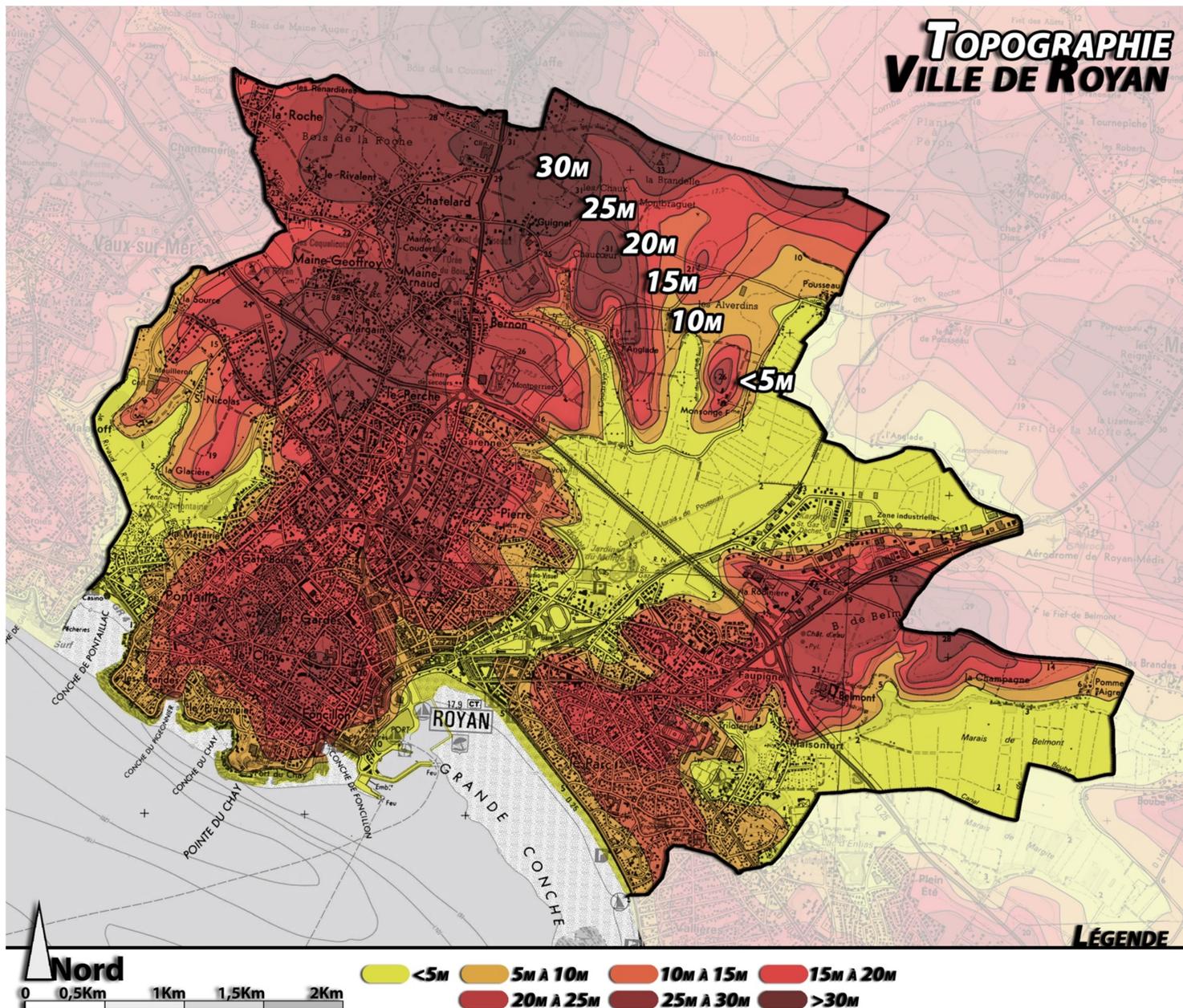
L'obligation de réaliser dans chaque département, un **SDC** (Schéma Départemental Des Carrières) a été introduite par la loi n° 933 du 4 janvier 1993. Le **SDC de la Charente-Maritime** a été approuvé le **7 février 2005**.

**Ce SDC n'identifie aucune ressource exploitable sur le territoire de Royan.**

Source cartographique : *Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime – Typologie des sols mai 2013*



### 1.3.1.1. Le Relief



Le relief de Royan est peu marqué, le point le plus bas de la commune est de **0m**, correspondant à l'altitude du **niveau de la mer sur le trait de côte Sud**. Le point haut culmine à **35m au Nord de la commune**. Cela représente un delta faible pour des **pent**es majoritairement douces.

La topographie générale est une pente se terminant dans la mer, du haut vers le bas, du Nord vers le Sud. Mais, les variations géologiques entre les calcaires durs et les alluvions ont créées d'**importants points bas** d'un niveau similaire à celui de la côte (<5m) qui s'immiscent à l'intérieur des terres. Il s'agit des « marais » et sont au nombre de 3 :

- le marais de Belmont au Sud-Est
- le marais de Pousseau à l'Est
- le marais de Pontailiac à l'Ouest

Même s'ils ont été en partie drainés, Les points bas sont de fait **plus humides**, ils restent globalement préservés de l'urbanisation du fait de leur **sensibilité plus forte**, notamment aux risques d'inondation. Ce sont donc les parties hautes de la commune qui sont les plus construites, à l'exception de quelques **boisements et espaces agricoles** qui se pérennisent.

### RESUME

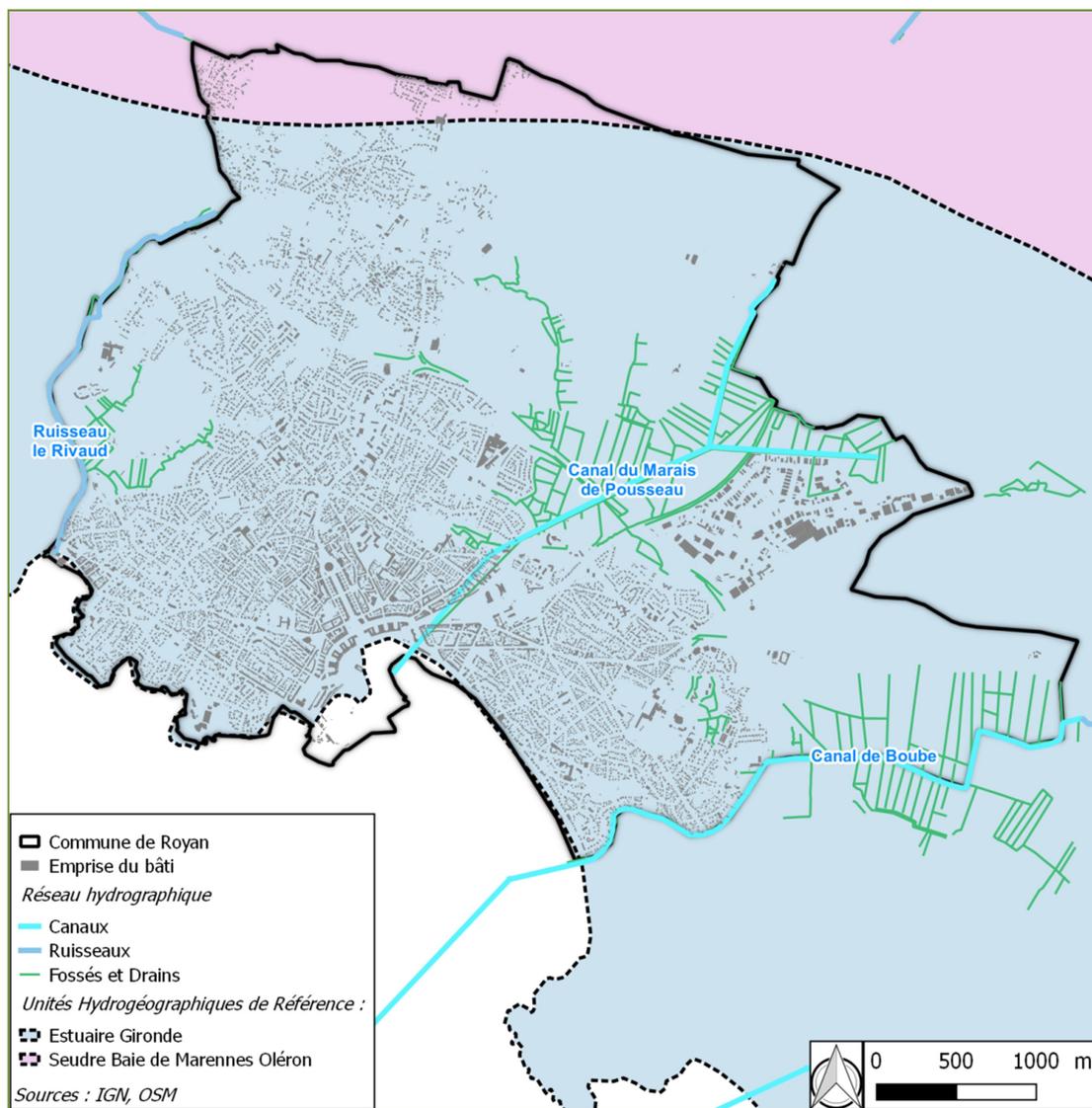
La structure physique du territoire royannais est en lien direct avec le fonctionnement maritime de son littoral. Le socle qui s'est formé au fil des années est ainsi constitué de zones calcaires, sableuses et limoneuses.

Les dépôts successifs d'alluvions marines par les phénomènes de submersion ont définis l'apparition des trois principaux marais de la commune.

L'érosion étant hétérogène sur les différents types de sol, il en résulte un relief tout aussi hétérogène bien que globalement peu marqué.

## 1.4. La Gestion de l'eau

### 1.4.1. Le réseau hydrographique de Royan



Le réseau hydrographique de la commune de Royan se décompose en deux ensembles :

- **Trois fleuves côtiers** dont deux canaux :
  - Le **Ruisseau Le Rivaud** (2.7 km),
  - Le **Canal du Marais du Pousseau** (3.5 km),
  - Le **Canal de Boube** (5 km).
- Un **système de fossés et de drains** liés à des **espaces naturels** pour chacun des trois fleuves côtiers :
  - Le **Marais de Pontailiac** pour le ruisseau **Le Rivaud**,
  - Le **Marais de Pousseau** pour le **canal éponyme**,
  - Le **Marais de Boubes et Belmont** pour le **canal de Boube**.

Concernant la répartition en **bassins versants**, la **quasi-intégralité des eaux de ruissellement de Royan** est contenue dans l'**UHR** (Unité Hydrogéographique de Référence) « **Estuaire Gironde** » et se jette ainsi à l'**embouchure de l'Estuaire de la Gironde**. Néanmoins l'**extrême nord** de la commune appartient à l'**UHR « Seudre – Baie de Marennes – Oléron »**. Les eaux de ruissellement concernées se dirigent ainsi vers le **ruisseau le Pérat** prenant source à la limite communale pour aller rejoindre le **Chenal de Chaillevette**.

L'intégralité de la commune est comprise dans l'**aquifère « Région de Royan – Santonien Campanien de Gironde »**. Ce dernier possède une **complexe structure multicouche** dont un **niveau marneux imperméable** préserve **deux sous-aquifères**. Principalement mobilisée pour l'**alimentation en eau potable** et l'**irrigation**, elle possède une **vulnérabilité forte** étant soumise à des **teneurs en nitrates élevées**. **Trois masses d'eau souterraines** recourent également le territoire communal :

- « **Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain** » (captive),
- « **Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens / cénomaniens captif nord-aquitain** » (captive),
- « **Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde** » (libre).

Le **système hydrographique** de ce territoire est ainsi **globalement complexe** avec la présence de **masses d'eaux côtières, surfaciques** (le **lac de la Métairie**), de **cours d'eau, d'eaux souterraines** et de **milieux de transition** (comme les marais). Il en résulte ainsi une **grande complexité dans la localisation précise des impacts environnementaux**. Une **source de pollution même locale** peut impacter un **grand nombre de compartiments de ce système hydrographique**.

Sources : SIE Adour-Garonne



## 1.4.2. Les documents cadre concernant la commune de Royan

Les différentes strates administratives et réglementaires découlant de la Directive européenne Cadre sur l'Eau sont nombreuses et fournissent un spectre d'enjeux sur plusieurs échelles territoriales permettant d'apprécier le rôle des territoires dans cette thématique environnementale afin de régler les enjeux locaux tout en maintenant une cohérence interterritoriale indispensable à la gestion de l'eau sur le long terme. La commune de **Royan** est concernée par les documents cadres suivants :

- Le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **Adour-Garonne 2016-2021**,
- Le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « **Estuaire de la Gironde et Milieux associés** » approuvé le **30 août 2013**.

Le **SAGE de la Seudre** concerne également de manière formelle la commune de **Royan** étant donné que cette dernière est localisée sur une très faible partie est localisée sur l'UHR « **Seudre – Baie de Marennes – Oléron** ». Néanmoins les eaux de ruissellement de **Royan** peuvent faiblement impacter ce bassin versant et ce **SAGE** est encore en cours d'élaboration (enquête publique prévue en **octobre 2016**).

### 1.4.2.1. Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Etabli à l'échelle de bassins versants interrégionaux, les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux** fournissent un diagnostic poussé de la gestion des eaux et intégrant des enjeux transversaux (adaptation au changement climatique, analyse économique, articulation avec d'autres documents cadres). **La finalité des SDAGE est de produire un Plan d'Actions élaboré par les Comités de Bassins qui sont depuis 2010 prévus sur des cycles de gestion de 6 ans** (le cycle actuel étant la période 2016-2021).

Le **SDAGE Adour-Garonne** approuvé le **1<sup>er</sup> décembre 2015** pour la **période 2016-2021** est fondé sur les **quatre orientations** suivantes :

- **A – Créer les conditions de gouvernance favorables**
- **B – Réduire les pollutions**
- **C – Améliorer la gestion quantitative**
- **D – Préserver et restaurer les milieux aquatiques**

De plus certains objectifs de ces orientations **concernent directement les milieux côtiers**, aspect caractéristique de l'hydrographie de **Royan** avec : « **Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels** » (associé à l'orientation B) et « **Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral** » (associé à l'orientation D).

Chaque **SDAGE** est également associé à un **PDM** (Programme De Mesures) établi par le **Préfet coordonnateur de bassin** qui a vocation à permettre l'application des actions du **SDAGE** par les acteurs locaux. Le **PDM du SDAGE Adour-Garonne** précise notamment des **enjeux spécifiques concernant l'UHR « Estuaire Gironde »** :

- **Pollutions domestiques** (collecte et traitement),
- **Pollutions industrielles**, dont viti-vinicole,
- **Pollutions diffuses agricoles**,
- **Gestion des étiages** (maîtrise des prélèvements agricoles, restauration d'un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et d'eau salée...),
- **Protection des vasières et zones humides** associées à l'Estuaire de la Gironde.

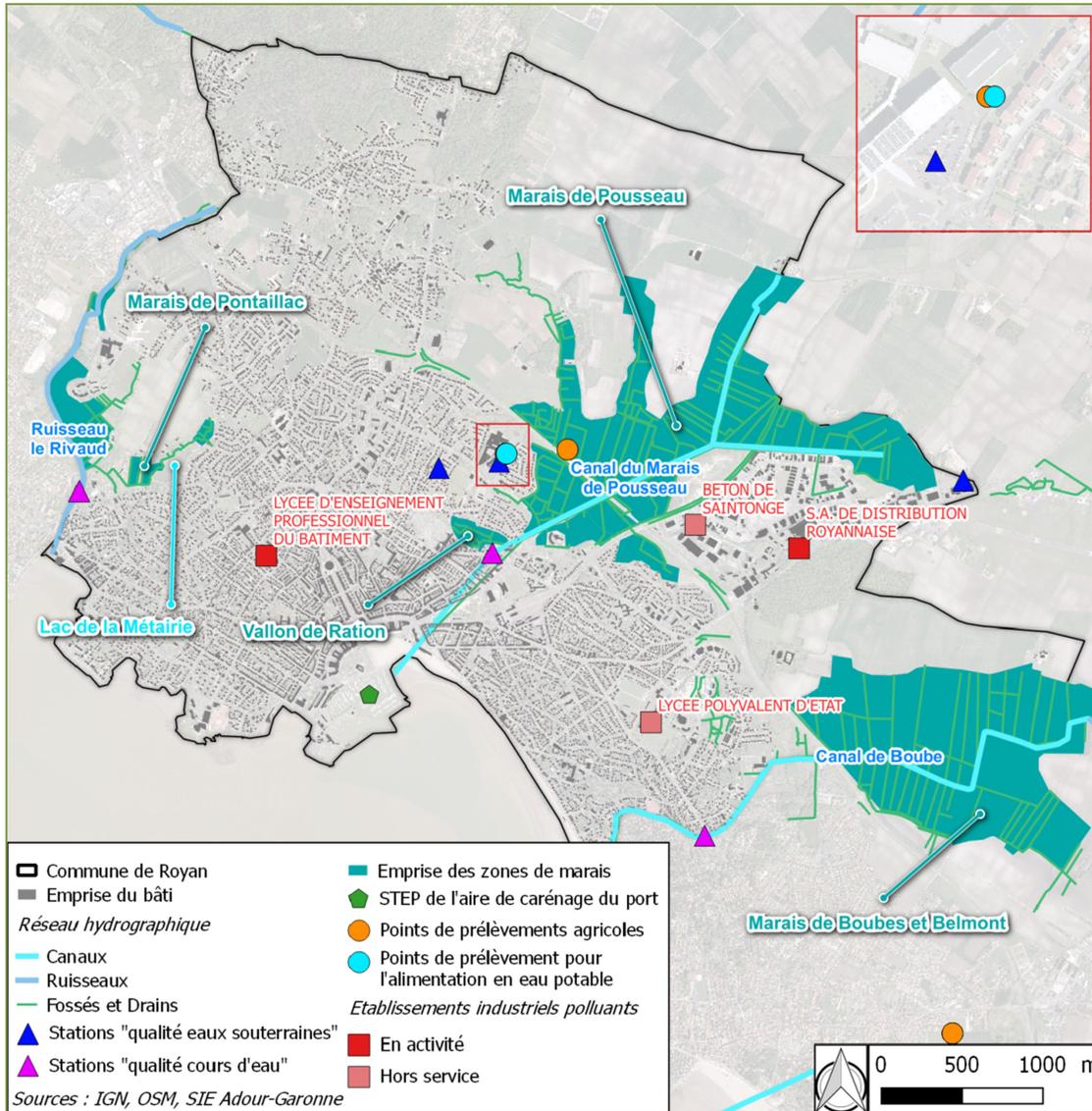
### 1.4.2.2. Le SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux associés »

Ces documents cadres sont la **déclinaison des SDAGE** sur des échelles plus réduites de bassins versant, d'aquifères ou de systèmes plus particuliers. Ce qui est le cas du principal **SAGE** concernant **Royan** puisqu'il est question de l'**Estuaire de la Gironde, milieu côtier très spécifique** aux dynamiques hydrauliques et maritimes très complexes. Ce **SAGE** a établi un **PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) gravitant autour de **9 enjeux associés à des objectifs** eux-mêmes déclinés en de nombreuses dispositions :

- **Le bouchon vaseux** : *supprimer des situations à risque sur un espace stratégique pour le bassin versant*
- **Les pollutions chimiques** : *appréhender les impacts dans toutes leurs composantes et agir sur les principaux facteurs limitants pour l'écosystème*
- **La préservation des habitats benthiques** : *supprimer de l'estuaire toute pression supplémentaire forte et non indispensable*
- **La navigation** : *garantir les conditions d'une navigation intégrant mieux les enjeux de préservation des écosystèmes*
- **La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants** : *restaurer la continuité écologique, le bon état qualitatif et hydromorphologique*
- **Les zones humides** : *préserver ces espaces en organisant la conciliation des objectifs environnementaux et humains*
- **L'écosystème estuarien et la ressource halieutique** : *reconstruire les conditions d'un équilibre écologique de l'estuaire pour servir de support à une activité pérenne*
- **Le risque inondation** : *définir une politique estuarienne de protection intégrée contre les inondations*
- **L'organisation des acteurs** : *une simplification nécessaire pour gagner en efficacité*

## 1.4.3. Qualité et Quantité des eaux

### 1.4.3.1. Eaux superficielles



#### 1.4.3.1.1. Quantité

Le réseau hydrographique sur Royan est d'une très faible ampleur car composé de trois fleuves côtiers. Ces derniers représentent un linéaire total d'environ 4,7 km. Néanmoins, ils sont tous reliés à des systèmes de drains et fossés captant les eaux de zones humides, avec en particulier les deux marais péri-urbains qui constituent des réserves conséquentes (en plus d'être en lien avec le vaste aquifère des sols calcaires du territoire). A noter également la présence du Lac de la Métairie.

Un point de prélèvement d'eau est renseigné sur le Marais de Pousseau dont la vocation est l'irrigation de parcelles agricoles. La quantité en eaux superficielles n'est ainsi pas soumise à un fort enjeu au niveau communal.

Entités	Linéaires / Superficies	
Fleuves côtiers	4,7 km	<b>Au total : 49.68 km</b>
Réseau de drains et fossés	44,98 km	
Marais de Pousseau (sur Royan)	149,9 ha	<b>Au total : 255.7 ha (13% de la surface communale)</b>
Marais de Boubes et Belmont (sur Royan)	84,4 ha	
Marais de Pontailiac	17,6 ha	
Vallon de Ration	3,8 ha	
Lac de la Métairie	2,3 ha	

#### 1.4.3.1.2. Qualité

Les eaux saumâtres de l'embouchure de l'Estuaire de la Gironde subissent des déversements des eaux pluviales ruisselants dans l'emprise urbaine où se trouvent 4 établissements industriels polluants. De plus la présence du port implique des rejets d'effluents directement dans les milieux côtiers. Une STEP dédiée aux traitements des eaux de l'aire de carénage permet de limiter l'impact de ces effluents spécifiques malgré le fait que les rejets s'effectuent directement dans l'estuaire.

La principale problématique dans la qualité des eaux superficielles de Royan reste les effluents agricoles. En effet la commune est située en Zone Vulnérable aux nitrates. Trois stations de suivi de la qualité des eaux sont présentes, une sur chaque fleuve côtier permettant d'alerter la SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) du Marais quand les eaux côtières risquent d'être impactées. Il n'y en a cependant pas au niveau des marais péri-urbains même si ces derniers peuvent réguler les polluants via une auto-épuration naturelle.

### 1.4.3.2. Eaux souterraines

#### 1.4.3.2.1. Quantité

Les masses d'eau souterraines parcourant Royan sont extrêmement étendues avec des surfaces de 2 000, 22 500 et 24 000 km<sup>2</sup>. Elles possèdent ainsi des réserves qui sont peu impactées dans leur globalité par les prélèvements de Royan. Cependant, 2 prélèvements pour l'alimentation en eau potable et 4 pour l'irrigation s'effectuent dans les nappes captives. Ainsi, ces ouvrages peuvent localement modifier la dynamique du système hydrographique en jouant sur les niveaux de l'aquifère des sols calcaires et donc indirectement jouer sur l'alimentation en eaux des marais péri-urbains.

#### 1.4.3.2.2. Qualité

Quatre établissements industriels polluants sont présents sur la commune et peuvent potentiellement être une source de pollution des eaux souterraines via la présence de l'aquifère des sols calcaires. Il s'agit de la société « Béton de Saintonge », du « Lycée d'enseignement professionnel du bâtiment », du « Lycée polyvalent d'Etat » et de la « SA de Distribution Royannaise ». Les rejets ont plus de chance de ruisseler étant donné la très forte imperméabilisation des sols aux alentours de ces sites mais les infiltrations sont toujours possibles. Néanmoins les données ne plus alimentées. Ces établissements doivent donc seulement former un point de vigilance (en attente de la vérification auprès de l'Agence de l'eau). Trois stations du suivi de la qualité des eaux souterraines sont présentes sur la commune. Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 indique ainsi que les deux masses d'eau souterraine recoupant Royan ont atteint un bon état global en 2015 mais que la masse libre doit l'atteindre en 2027 étant donné son état actuel très mauvais de par la pollution aux nitrates et pesticides. A noter que les points de captages dans les nappes captives doivent posséder un périmètre de protection pour éviter toute infiltration directe de polluants dans les masses d'eau souterraines.

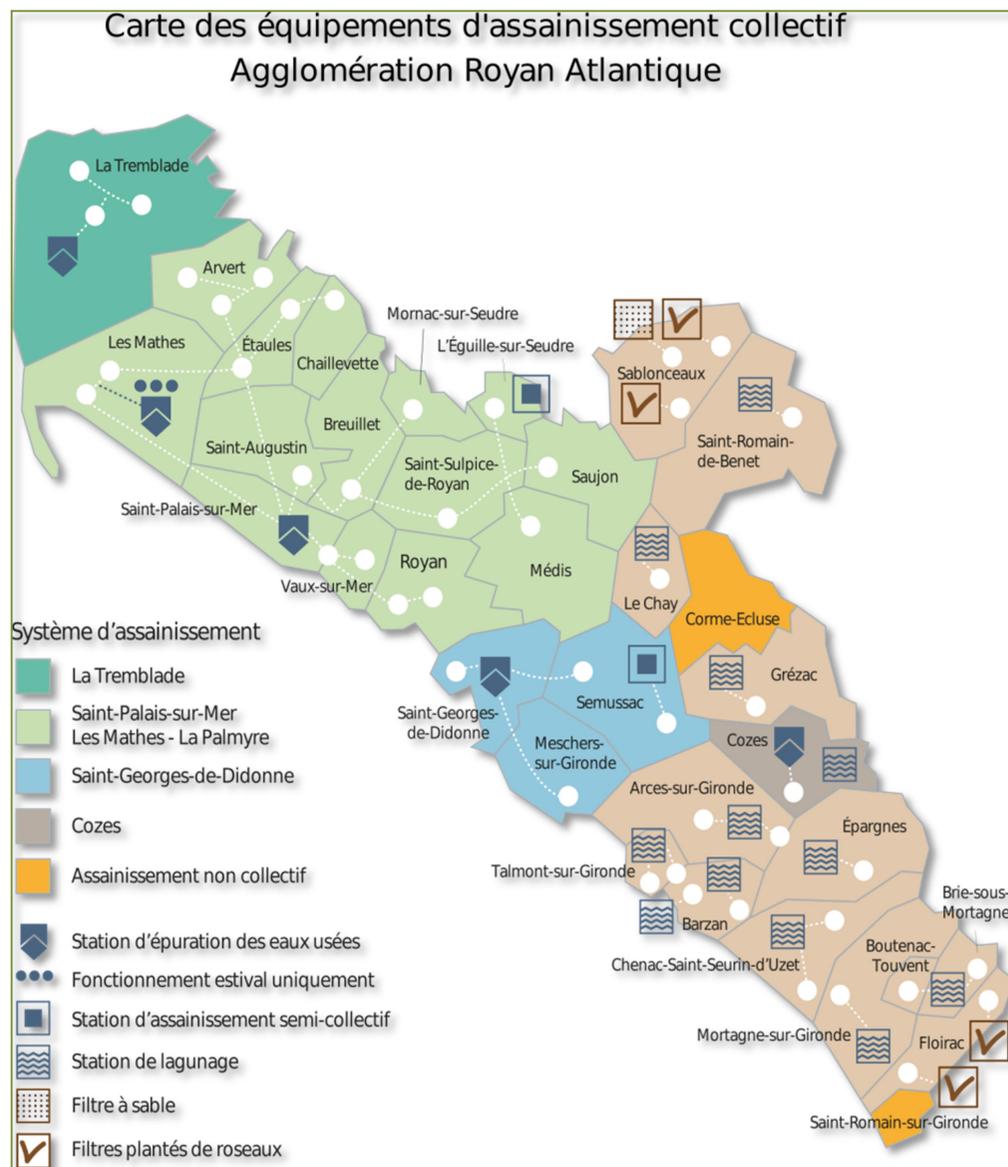
### 1.4.4. Assainissement

La compétence en assainissement est assurée sur Royan via la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) qui est en contrat d'affermage (gestions des réseaux assurée par un tiers) avec la CER (Compagnie des Eaux de Royan), filiale du groupe SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural).

La CARA assure ainsi les services suivants :

- Assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- Définir les zones à équiper,
- Elaborer et suivre les programmations annuelles de travaux,
- Instruire le volet assainissement des autorisations d'urbanisme

Le réseau d'assainissement collectif de Royan est connecté à la STEP (station d'épuration des eaux usées) de Saint-Palais-sur-Mer. L'assainissement non collectif est également pris en charge par la CARA qu'elle gère en régie via un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

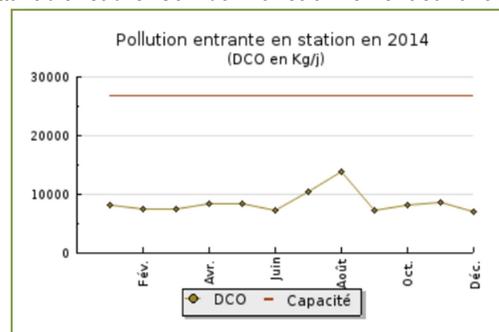




La **STEP de Saint-Palais-sur-Mer** est une structure d'envergure. D'une **capacité nominale de 175 000 Equivalents Habitants**, elles traitent les eaux provenant de **14 communes** dont **Royan** ainsi que des eaux provenant du raccordement de **7 établissements industriels dont les 4 établissements industriels polluants présents sur Royan**. Fonctionnant de paire avec la **STEP de Les Mathes**, la **capacité totale de ce système d'assainissement collectif peut prendre en charge 227 000 Equivalents-Habitants**.

Concernant les chiffres relatifs à cette **STEP**, elle affiche un **rendement variable** sur les traitements des différents paramètres **mais supérieur à 90% sur les trois principaux** : la **DBO5** (Demande Biologique en Oxygène), la **DCO** (Demande Chimique en Oxygène) et les **MES** (Matières En Suspension). Les autres rendements sont plus faibles mais tout de même supérieurs à 50%. De plus l'**indice de confiance de qualité de la STEP est optimal sur la période 2005-2014**. Enfin, il à noter que la **période estivale**, avec les arrivées de touristes, implique un **pic significatif dans les quantités d'effluents à traiter** (Cf le graphique ci-à gauche). Cette **STEP** est également encadrée par un **arrêté préfectoral** en date du **26 janvier 2011** et permettant d'**encadrer son bon fonctionnement** sur une période de 10ans.

Année d'activité 2014						
Paramètres	Pollution entrante		Rendement	Pollution sortante		
	Charge	% Capacité		Concentration	Charge	Concentration
VOL	14 916 m3/j	47 %		12 843 m3/j		
DBO5	4 092 Kg/j	32 %	280 mg/l	147 Kg/j	11 mg/l	
DCO	8 562 Kg/j	32 %	581 mg/l	577 Kg/j	44 mg/l	
MES	5 443 Kg/j		372 mg/l	239 Kg/j	19 mg/l	
NGL	982 Kg/j		66 mg/l	389 Kg/j	29 mg/l	
NTK	982 Kg/j		66 mg/l	358 Kg/j	27 mg/l	
PT	124 Kg/j		8,5 mg/l	58 Kg/j	4,6 mg/l	



**Charge nominale DBO5 :**  
12 900 Kg/j

**Charge nominale DCO :**  
26 880 Kg/j

**Charge nominale MES :**  
17 275 Kg/j

**Débit nominal temps sec :**  
31 870 Kg/j

Sources : SIE Adour-Garonne / Chiffres de 2014

Pour rappel, l'**activité portuaire** impliquant la **production d'effluents particuliers** est prise en charge par **une STEP dédiée** sur le territoire communal. Le rendement (environ 35%) et le taux de pollution entrante (environ 45%) sont faibles mais correspondent à la **charge nominale très faible que reçoit cette STEP, qui est de 13m<sup>3</sup>/j**.

Le zonage d'assainissement des eaux usées a été réalisé en 2018. La commune collecte les eaux de 99,9% des habitations. Le parc d'Assainissement Non Collectif (ANC) de la CARA (2015) est estimé à environ 5 800 dispositifs soit 7 % des habitations du territoire. Les rendements épuratoires des installations d'assainissement non collectif sont satisfaisants, malgré une certaine variabilité. Une campagne de diagnostic des installations d'ANC a été effectuée par le SPANC de la CARA sur la commune de Royan en 2013. Les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement ont été analysées en fonction des possibilités techniques de réhabilitation de l'assainissement non collectif en prenant en compte :

- la superficie des parcelles attenantes ;
- la topographie ;
- l'occupation du terrain.

Il ressort des contrôles réalisés par le service que les dysfonctionnements et les non conformités proviennent majoritairement d'absence de dispositif de traitement ou des zones d'infiltration non adaptées soit par leur technique, soit par la nature des sols en place.

Aussi les villages et hameaux dans lesquels des dysfonctionnements existent sont associés le plus souvent à un habitat ancien regroupé, rendant difficile ou ne permettant pas la réalisation d'une filière conforme sont des secteurs prioritaires à l'assainissement collectif. Il a donc été décidé de zoner en collectif (nouvelles zones AC ou zones AC maintenues), en complément des zones AC, déjà desservies par les réseaux, du précédent zonage des parcelles supplémentaires au niveau du Bourg, et la rue des Bruyères, où les contraintes vis à vis de l'assainissement non collectif et le développement des constructions sont importants. Le reste de la commune est zoné en assainissement non collectif, hors zone AC initiale.



### 1.4.5. Alimentation en eau potable

La **compétence en assainissement** est assurée sur **Royan** via la **CARA** (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) selon les mêmes modalités que pour la compétence en assainissement. Les **indicateurs de 2015** montrent des **résultats positifs** avec une **conformité microbiologique de 100%** et une **conformité physico-chimique de 98%** pour l'**eau du robinet** ainsi qu'un **rendement d'environ 90%** (soit moins de 10% de pertes).

L'eau distribuée sur le territoire communal provient principalement des 3 points de captage suivants : « **Chauvignac** » à **Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet**, le « **Marché de gros et Saint-Pierre** » situé sur la commune et « **La Bourgoise-B1** » à Saujon.

Au total, **deux forages** destinés à l'alimentation en eau potable sont présents sur le territoire communal à côté du **Lycée de l'Atlantique**. Les **quantités prélevées** sont néanmoins soumises à une **réglementation stricte** car la commune appartient à une **ZRE** (Zone de Répartition des Eaux), c'est-à-dire un secteur dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux besoins en eau. Cette **ZRE** correspond à celle des **eaux du bassin de la Seudre et des cours d'eau côtiers de l'estuaire de la Gironde**, définie par l'**arrêté préfectoral du 2 décembre 2003**.

## RESUME

**Royan** possède un **système hydrographique riche et complexe** qui est concerné par de **nombreuses problématiques** liées à la **quantité** et la **qualité** des **eaux superficielles et souterraines**. Les **pressions urbaines et agricoles très fortes** pour cette échelle territoriale sont à l'origine des **enjeux de la gestion de l'eau** sur cette commune. L'**assainissement** et l'**alimentation en eau potable** sont gérés par la **CARA** qui apporte une gouvernance adaptée au contexte urbain fortement développé sur le territoire communal. L'**enjeu global** sur la commune de **Royan** pour cette thématique environnementale sera ainsi considéré comme **FORT**.



## 1.5. Air, Climat, Energie

### 1.5.1. Les documents cadres

Quatre documents supra-territoriaux concernent la commune de Royan sur cette thématique :

- Le **SRCAE** (Schéma Régional Climat / Air / Energie) de la région Poitou-Charentes approuvé le **17 juin 2013**,
- Le **PCET** (Plan Climat Energie Territorial) de la **Charente-Maritime** lancé en **juillet 2012** qui sera prochaine passer en **PCAET** (Plan Climat Aie Energie Territorial),
- Le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial) de la **CARA** (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique), approuvé par arrêté préfectoral le **25 septembre 2007** et **modifié le 20 octobre 2014**, via son nouvel **Etat Initial de l'Environnement**.
- Le **PCET de la CARA** approuvé en **avril 2012** et couvrant la **période 2013-2018** avec un **programme de 43 actions**.

### 1.5.2. Rappel des principales orientations

Le tableau suivant liste les principales orientations de ces trois documents cadres :

PCET de la CARA (Principaux thèmes et enjeux du programme d'actions)	SCoT de la CARA (Principaux enjeux)	PCET de la Charente-Maritime (Axes stratégiques des orientations)	SRCAE de la région Poitou-Charentes (Thèmes des principales orientations)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thèmes :</b></li> <li>– Efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat,</li> <li>– Mobilisation des acteurs du territoire,</li> <li>– Production et distribution d'énergie,</li> <li>– Urbanisme et aménagement du territoire,</li> <li>– Transports et mobilités durables,</li> <li>• <b>Enjeux :</b></li> <li>– Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de l'EIE (Espace Info Energie),</li> <li>– Accompagner les communes dans la réalisation d'actions relatives à l'efficacité énergétique,</li> <li>– Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique,</li> <li>– Engager la CARA dans un processus d'exemplarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte dans les projets d'aménagement et de construction le développement des énergies renouvelables,</li> <li>• Pour les transports, favoriser une réduction des émissions de GES en promouvant les modes les moins consommateurs, notamment par la création d'aménagements adaptés à de nouvelles pratiques (covoiturages, transports multi-modaux sans exclure les voies fluviales et maritimes, stationnement mutualisé),</li> <li>• Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel et tertiaire existant (poursuivre les aides CARA) et développer des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération,</li> <li>• Favoriser la réduction des consommations énergétiques dans le neuf,</li> <li>• Inciter, notamment par la pédagogie, à la réduction des consommations énergétiques et à la réalisation d'installations productrices d'énergies renouvelables,</li> <li>• Inciter et favoriser la production d'énergies renouvelables conformément aux documents de hiérarchie supérieure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une politique responsable de déplacements,</li> <li>• Définir une politique d'achats et de consommations responsables,</li> <li>• Protéger le Patrimoine Naturel du département et développer les infrastructures « intégrées »,</li> <li>• Intégrer une politique de développement durable dans les collèges,</li> <li>• Maîtriser la consommation énergétique sur le patrimoine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité et maîtrise de la consommation énergétique,</li> <li>• Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre,</li> <li>• Développement des énergies renouvelables,</li> <li>• Prévention et réduction de la pollution atmosphérique,</li> <li>• Adaptation au changement climatique,</li> <li>• Recommandations pour l'information du public.</li> </ul>

**Le projet communal de Royan devra impérativement ne pas aller à l'encontre des objectifs de ces documents cadres.** En particulier ceux du **PCET de la CARA** qui correspondent le mieux au **contexte territorial de Royan**.

### 1.5.3. Analyse sur la commune de Royan

#### 1.5.3.1. Les émissions de Gaz à Effet de Serre

D'après le diagnostic du **PCET de la CARA**, les trois premiers **secteurs responsables des émissions de gaz à effet de serre** sont les **Déplacements de personnes**, le **Résidentiel** et les **Constructions et voiries**. Ils représentent environ **62% des émissions totales**. Or l'**urbanisme est un fort levier d'action sur ces trois secteurs**. Ainsi le **projet communal de la révision de PLU peut participer opérationnellement à la réduction des gaz à effet de serre** du territoire.

Trois enjeux principaux ressortent de cette thématique toujours d'après le **PCET de la CARA** :

- Les consommations énergétiques se basent essentiellement sur des **énergies fossiles** créant de fortes émissions,
- La production d'électricité et de chaleur ne s'appuie pas sur les **potentiels d'énergie renouvelable** existant,
- La **dimension énergie-climat** est peu ou partiellement incluse dans les projets des communes de la CARA.

Ainsi le **programme d'action du PCET de la CARA** spécifie plus particulièrement pour la thématique **Urbanisme et aménagement du territoire** de :

- Favoriser une approche territoriale intégrant les principes énergétiques et climatiques,
- Anticiper les impacts du changement climatique et adapter le territoire.

Source : PCET de la CARA – Avril 2012 – Document de synthèse

#### 1.5.3.2. La dépense énergétique

Le **Poitou-Charentes** produit de l'énergie à **93% d'origine nucléaire**. Pourtant, à l'échelle de la **CARA**, la **principale source d'énergie est les produits pétroliers impliquant une forte dépense énergétique** de ses communes. De plus les ménages de cette communauté d'agglomération sont fortement exposés à la **précarité énergétique**. **Entre 15% et 30% des logements sont concernés sur la commune de Royan**. Ce phénomène provient principalement de la **combinaison des trois facteurs suivants** :

- La faiblesse des revenus des ménages,
- La mauvaise qualité thermique globale des logements,
- Le coût de l'énergie mobilisée.

Les deux principales sources de consommation de l'énergie sont les **transports (42% des consommations)** et le secteur **résidentiel et tertiaire (36% des consommations)**. Ainsi, comme pour les émissions de gaz à effet de serre, l'**urbanisme est un fort levier d'action sur ces deux secteurs**. Ainsi le **projet communal de la révision de PLU peut participer opérationnellement à la réduction des dépenses énergétiques** du territoire.

Afin de réduire ces dépenses énergétique, **le moins coûteux est de procéder à la rénovation des bâtiments existants** (et également de jouer sur le **comportement des habitants** via des opérations de sensibilisation). Des **préconisations** peuvent également s'appliquer sur les **nouveaux bâtiments** via **trois leviers majeurs** :

- Optimisation énergétique de la forme urbaine,
- Optimisation bioclimatique des bâtiments et réduction d'énergie grise (non renouvelable),
- Vérification systématique des études thermiques réglementaires.

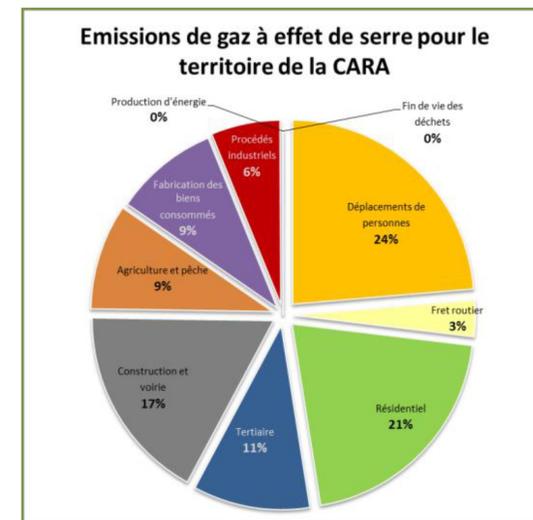
Source : SCoT de la CARA – Etat Initial de l'Environnement provisoire – septembre 2012

#### 1.5.3.2.1. Les énergies renouvelables

Les **problématiques énergétiques** et d'**émissions de gaz à effet de serre** concernant le **territoire royannais** gravitent autour de la **prépondérance de l'utilisation des énergies fossiles**. Deux opportunités de **développement des énergies renouvelables** sont envisageables sur la commune de **Royan** :

- La production de biogaz par les agriculteurs et/ou l'utilisation de biogaz dans les transports en commun,
- Le photovoltaïque grâce à l'ensoleillement important du territoire (2 300 heures par an).

Source : SCoT de la CARA – Etat Initial de l'Environnement provisoire – modification du 4 décembre 2014





## 1.5.4. Le Schéma Directeur pour le Développement des Energies Renouvelables (SDDER)

Elaboré par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, ce **document de planification** dresse un bilan des productions et des potentiels d'**énergies renouvelables** duquel découle un **programme d'actions**. Il apporte ainsi des données sur les différentes filières de production des énergies renouvelables :

- **Solaire thermique et photovoltaïque :**

L'ensoleillement reçu est en moyenne de l'ordre de 1 450 kWh/m<sup>2</sup>/an. 30 à 35% est valorisable par le solaire thermique et 10 à 16% par le solaire photovoltaïque.

Pour le solaire thermique le gisement net est très élevé. Sur le parc existant, la dynamique de développement du solaire thermique des dernières années est restée modeste. Sur le parc neuf, la filière pourrait se développer plus fortement. L'hypothèse est un déploiement de 30% du gisement net.

Pour le photovoltaïque, un dispositif de soutien prévoit une cible de nouveaux projets de 1 000 MW par an pour les prochaines années, soit deux fois plus que celle issue du Grenelle de l'Environnement. La région Poitou-Charentes mise sur un fort développement du photovoltaïque et soutient cette filière.

- **Bois énergie :**

Selon les données de l'observatoire de l'énergie animé par l'AREC, le gisement bois annuel mobilisable est de 76 000 m<sup>3</sup>/an, dont 87% de bois industrie / bois énergie (BIBE). C'est une ressource principalement d'origine forestière. Ce gisement est déjà mobilisé à hauteur de 12 000 m<sup>3</sup>/an de bois, dont 75 % de BIBE.

Le bois énergie est une solution de chauffage idéale pour les bâtiments collectifs qui présentent d'importants besoins de chaleur.

Au vu de la ressource bois qui est existante mais pas illimitée, il y a un double enjeu entre le remplacement foyers ouverts existants par des appareils beaucoup plus performants et moins polluants et l'augmentation de la part de l'utilisation du bois :

- **Géothermie :**

Au global sur le territoire, la ressource brute de la géothermie sur nappe totalise une puissance près de 1 800 MW soit environ 3 500 GWh, donc une ressource brute importante (principalement par la ressource en aquifère et donc la géothermie sur nappe qui n'est pas adaptée pour les maisons individuelles). La commune de Royan est concernée par les aquifères « Calcaires bioclastiques du Campanien-Maastrichtien » et « Calcaires du Turonien-Coniacien ».

Sur le parc existant, outre les incertitudes sur la présence et la pérennité de la ressource (nécessité d'une étude spécifique avec forage test), la géothermie nécessite un passage à la basse température qui est contraignant. Sur le parc neuf, la réglementation thermique 2012 engage les maîtres d'ouvrage sur des solutions d'énergies renouvelables. La géothermie en fait partie. Pour le tertiaire, c'est une des solutions qui par le biais des énergies renouvelables permet de rafraîchir les locaux. La géothermie est néanmoins en concurrence avec d'autres modes de chauffage souvent moins chers lors de l'investissement.

- **Récupération de chaleur sur eaux usées :**

La récupération sur les réseaux d'assainissement collectif est envisageable à partir d'une canalisation regroupant un bassin de versant de 10 000 équivalent-habitants environ ce qui peut permettre de récupérer une puissance thermique d'environ 200 kW.

Le débit moyen sur la conduite de refoulement de la STEP de Saint-Palais-sur-Mer est de 560 m<sup>3</sup>/h, soit une puissance en amont de 1200 kW et 2400 kW en aval.

La mise en œuvre de la récupération de chaleur sur eaux usées nécessite que certaines conditions soient respectées par le réseau d'eaux usées et le/les bâtiments à alimenter. Cette source d'énergie doit être utilisée comme une opportunité à valoriser selon les projets d'aménagement.

- **Eolien terrestre :**

Le développement de l'éolien terrestre sur la région Poitou-Charentes est un enjeu important du fait de son gisement.

Une partie du territoire possède un potentiel éolien mais il ne concerne pas la commune de Royan.

- **Méthanisation :**

Une étude spécifique est menée en parallèle du SDDER dans le cadre d'un projet de méthanisation sur le territoire.

4 filières de valorisation du biogaz sont possibles :

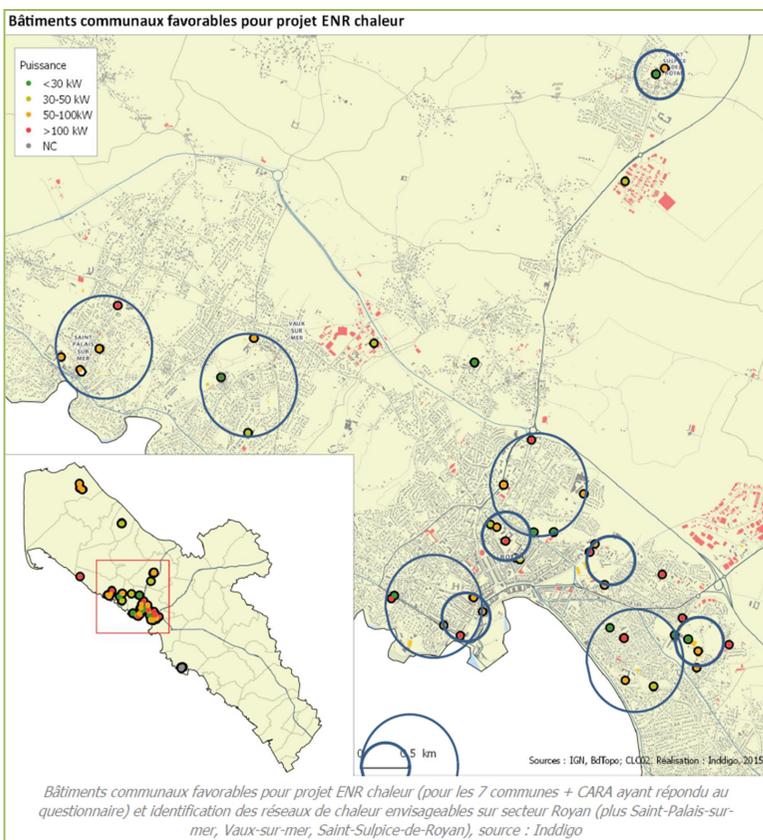
- Cogénération (électricité + chaleur),
- Chaleur uniquement (via chaudière gaz),
- Production de gaz carburant (GNV),
- Injection sur le réseau gaz.

Comme le montre le graphique ci-à droite, de **nombreuses sources d'énergies renouvelables sont mobilisables** sur le territoire de la CARA et donc celui de Royan. Seul l'**éolien terrestre** ne s'aligne pas avec les **objectifs du SRCAE**. Cela s'explique par la très faible partie du territoire concernée par une zone favorable (ce qui ne concerne pas Royan).

Une importante concertation a été entreprise dans la rédaction du SDDER. Notamment un atelier qui a permis d'établir la faisabilité du développement de différentes filières :

- **Filières qui font consensus** : Bois énergie, Solaire photovoltaïque, Solaire thermique et Méthanisation,
- **Filières plus controversées** : Géothermie, Récupération de chaleur sur eaux usées et éolien terrestre.

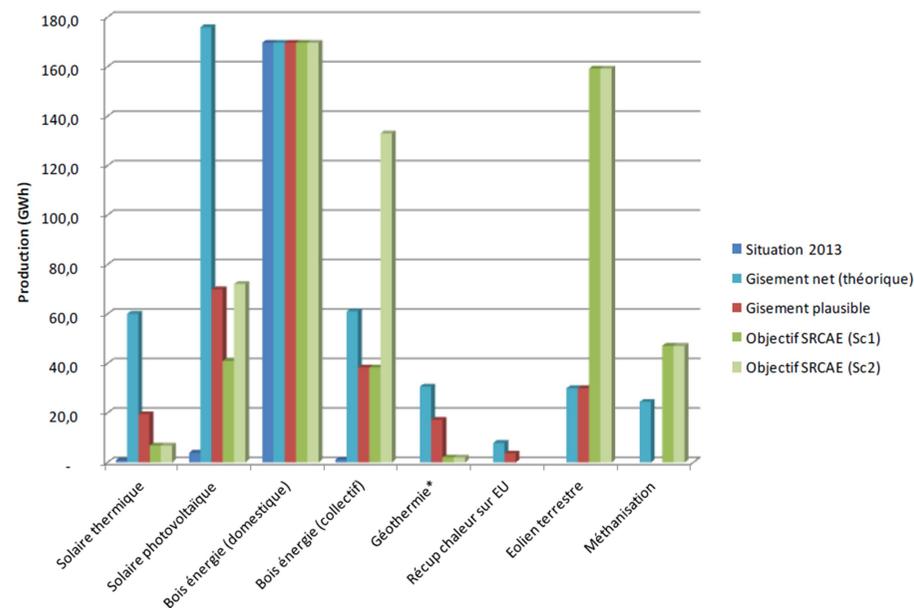
Le projet communal pourra ainsi s'aligner avec les constatations du SDDER pour développer ces énergies.



A noter que ce document a identifié de nombreux bâtiments favorables à un projet ENR chaleur (Cf ci-dessus).

*Gisements par filière et déclinaison des objectifs régionaux pour le territoire de la CARA*

**Potentiel ENR du territoire de la CARA**



Le programme d'actions du SDDER est structuré de la sorte :

- **Axe A « Développer les moyens et les outils »**,
- **Axe B « Faire émerger les projets et accompagner les porteurs de projets »**, avec les déclinaisons suivantes :
  - Intégrer les ENR dans l'urbanisme et les aménagements,
  - Construire et rénover en intégrant les ENR,
  - Mobiliser la ressource bois,
  - Produire de la chaleur renouvelable,
  - Produire de l'électricité renouvelable,
- **Axe C « Informer, communiquer, sensibiliser et former »**.

Sources : SDDER – version 2015

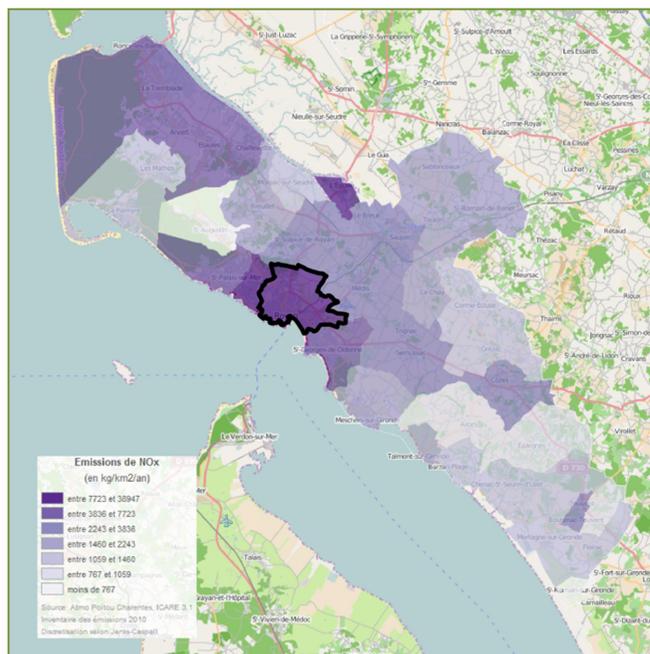
## 1.5.5. Qualité de l'air

Une analyse a été effectuée en 2005 sur la qualité de l'air dans la commune de Royan par la branche de Poitou-Charentes de la fédération ATMO. Cette dernière regroupe les AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) au niveau national. Elle émet des observations localisées sur le territoire communal pour différentes molécules dégradant la qualité de l'air :

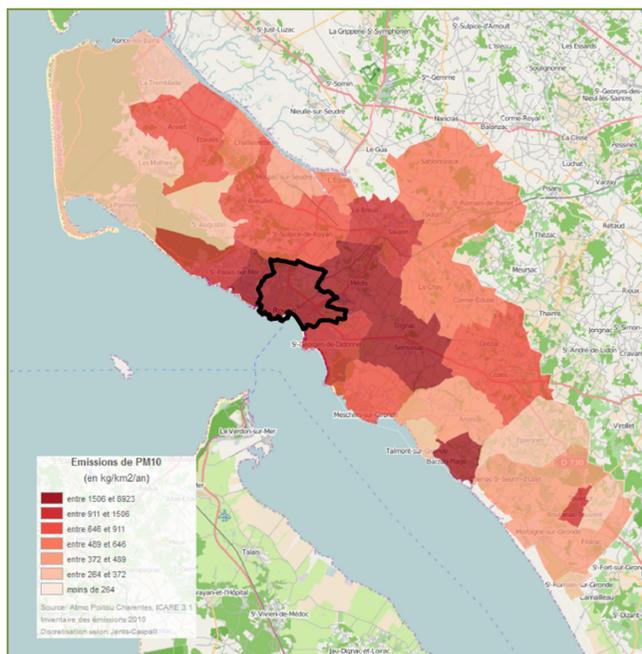
- **Dioxyde d'azote :**
  - Niveaux globalement modérés et formant des pics selon l'activité humaine.
  - La diffusion est plutôt continue sur la journée pour les émissions des véhicules,
- **Poussières en suspension :**
  - Les teneurs en poussières en suspension sont également modérées.
  - Concentrées sur les zones urbaines, l'intensité du trafic routier influe significativement sur les pics,
- **Les indicateurs sur l'ozone** renseignent un risque de dépassement de la valeur de protection de la santé (comme à de nombreuses zones de la région).

Source : Brochure de l'ATMO Vent d'Ouest – Hors-série de 2005 sur Royan

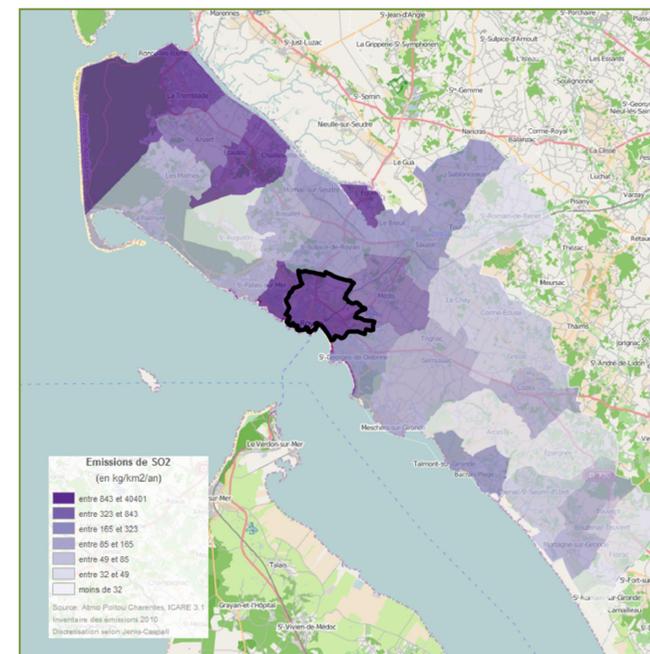
Royan est ainsi soumise à une problématique modérée concernant la qualité de l'air. Les indicateurs plus récents de la fédération ATMO de Poitou-Charentes confirment cette tendance en plaçant pour tous les indicateurs la commune dans les taux les plus hauts de la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique). La commune est d'ailleurs classée en zone sensible d'après ce dispositif. De plus un plan d'alerte et d'information du public en cas de pointe de pollution atmosphérique sur l'agglomération royannaise par arrêté préfectoral le 9 juin 2008.



Bilan des émissions des oxydes d'azote sur la CARA



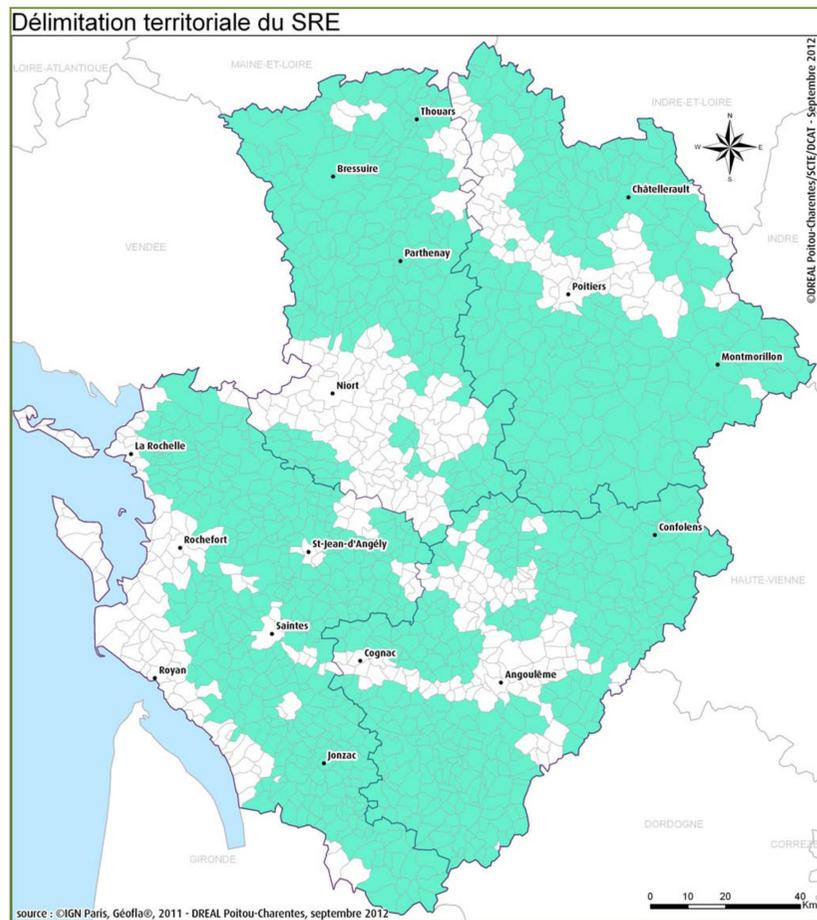
Bilan des émissions de particules fines sur la CARA



Bilan des émissions de dioxyde de soufre sur la CARA

Sources cartographiques : ATMO Poitou-Charentes (données de l'inventaire 2010 de Leaflet)

## 1.5.6. Potentiel éolien : le Schéma Régional Éolien, annexe du SRCAE de la région Poitou-Charentes



L'implantation d'éoliennes est régie par les **Schémas Régionaux Éolien (SRE)** qui sont désormais intégrés en annexe aux SRCAE. Ils permettent d'identifier les enjeux particuliers de l'éolien dans la région, de coordonner les projets, et ainsi, en évitant leur développement anarchique, de garantir la réussite des projets en harmonie avec leur lieu d'implantation.

La **réglementation relative à l'implantation d'éoliennes est stricte**. Plusieurs facteurs impliquent une difficulté ou une étude au cas par cas. Par exemple dans le cas de :

- Zones de 500m autour d'une zone urbanisée,
- Zones de servitudes aéronautiques,
- Proximité des sites inscrits ou classés, des monuments historiques...,
- Périmètre d'1 km autour d'une zone naturelle protégée ou inventoriée (ZNIEFF, Natura 2000...).

Le **SRE** synthétise toutes ces contraintes, les adapte au contexte régional et produit de cartes de potentialité de projets éoliens. **La région Poitou-Charentes présente ainsi les zones plus ou moins favorables à l'installation d'éoliennes.**

Compte tenu de leur caractère unique et de la réglementation, **les espaces couverts par la loi Littoral apparaissent comme incompatibles avec le développement de l'éolien**. Royan étant soumise à la loi Littoral, **elle ne peut accueillir de projets éoliens** quelque soit les indicateurs des autres critères. La cartographie ci-à-gauche renseigne les communes de **Poitou-Charentes** formant les **délimitations territoriales** pouvant conduire à l'**instruction des zones de développement de l'éolien et des projets** dont ne fait donc pas partie **Royan**.

Cette observation est soutenue par les constatations du SDDER de la CARA.

Source (dont source cartographique) : SRE Poitou-Charentes

## RESUME

Les thématiques de l'Air, du Climat et de l'Energie sur le territoire de Royan sont encadrées par de nombreux documents de planifications. Tous vont dans le sens de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la dépense énergétique et d'améliorer la qualité de l'air. Le résidentiel et les transports sont les deux secteurs clés pour permettre à Royan de participer à l'atteinte de ces objectifs. Le projet communal d'urbanisme incarne un levier d'action pertinent. Le SDDER apporte également de nombreuses pistes opérationnelles de développement des énergies renouvelables. L'enjeu global sur la commune de Royan pour ces thématiques environnementales sera ainsi considéré comme **MOYEN**

## 1.6. Les risques

L'analyse de cette thématique environnementale se partage entre l'étude des **risques d'ordres naturels et ceux d'ordres technologiques**. Le territoire de Royan est concerné par **huit risques majeurs**, c'est à dire dont les conséquences menacent **le territoire et les personnes** (Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Charente-Maritime – Décembre 2007). Il présente de plus une **sensibilité à plusieurs sources de risques de moindre importance** mais dont les **impacts cumulés** se doivent d'être renseignés. Les **huit risques majeurs** concernant actuellement la commune de **Royan** sont :



Le risque **NATUREL** lié aux phénomènes météorologiques



Le risque **NATUREL** inondation lié au ruissellement et coulée de boue



Le risque **NATUREL** inondation par submersion marine



Le risque **NATUREL** lié aux séismes



Le risque **NATUREL** mouvement de terrain lié retrait-gonflement des argiles



Le risque **NATUREL** mouvement de terrain lié aux cavités souterraines



Le risque **NATUREL** lié aux feux de forêt



Le **risque TECHNOLOGIQUE** lié au transport de matières dangereuses

Certains de ces risques majeurs impliquent la présence de **documents cadre impliquant une réglementation localisée** :

- Le **PPRn** (Plan de Prévention des Risques naturels) de l'**Embouchure Nord Gironde** concernant les **aléas feux de forêt et inondation par submersion marine** prescrit le **27/10/2008**,
- Le **PAPI** (Programme d'Action de Prévention contre les Inondations) de l'**Estuaire de la Gironde** concernant l'**aléa inondation par submersion marine** dont la convention a été signée le **20/01/2013**,
- La localisation du **TRI** (Territoire à Risque Important d'inondation) **Littoral Charentais** concernant l'**aléa inondation par ruissellement et coulée de boue** établi par **arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 11/1/2013**.

La sensibilité aux risques non majeurs de la commune se traduit également par les **aléas** suivants :

- Divers **arrêtés de catastrophes naturelles**,
- La présence de sites **BASIAS** (base de données des anciens sites industriels et activités de services),
- La présence d'**ICPE** (Installations Classées pour l'Environnement).

Enfin la commune est concernée par la **présence potentielle de termites** de par l'arrêté n°02-2002 du 10 juin 2002 classant l'ensemble du département de la Charente-Maritime en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.



## 1.6.1. Risques naturels

### 1.6.1.1. Arrêtés de Catastrophes Naturelles et Risque Tempête

L'application **Gaspar** (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) est l'épine dorsale de son système d'information sur les risques naturels. La **base Gaspar**, mise à jour directement par les services instructeurs départementaux, réunit des données sur les documents d'information ou à portée réglementaire :

- Information préventive,
- Atlas de Zone Inondable,
- Nature des risques sur les communes,
- Plans de prévention des risques,
- Arrêtés de catastrophes naturelles.

Le territoire de **Royan** est concerné par la présence d'un **nombre significatif d'arrêtés de catastrophes naturelles** témoignant ainsi de sa **sensibilité environnementale aux risques naturels majeurs** en plus de posséder un **PPRn** (Plan de Prévention des Risques naturels). **Ces nombreux arrêtés de catastrophes naturelles traduisent également la forte présence du Risque Tempête sur la commune de Royan.**

#### Arrêtés de Catastrophes Naturelles ayant concernés la commune de Royan

Type de catastrophe naturelle	Début le	Fin le	Arrêté préfectoral du
<b>Inondations et coulées de boue</b>	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983
	14/09/1993	14/09/1993	02/02/1994
	11/10/1993	12/10/1993	06/06/1994
	30/12/1993	15/01/1994	26/01/1994
	30/07/1994	31/07/1994	15/11/1994
	28/07/2000	28/07/2000	30/11/2000
	16/07/2006	16/07/2006	24/04/2007
<b>Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</b>	22/12/1995	23/12/1995	18/03/1996
<b>Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
<b>Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</b>	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010
<b>Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse</b>	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991
	01/01/1991	31/12/1992	03/05/1995
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/01/1993	31/12/1997	22/10/1998
	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004
	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008
	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008

Sources : Bases de données GASPAR – prim.net

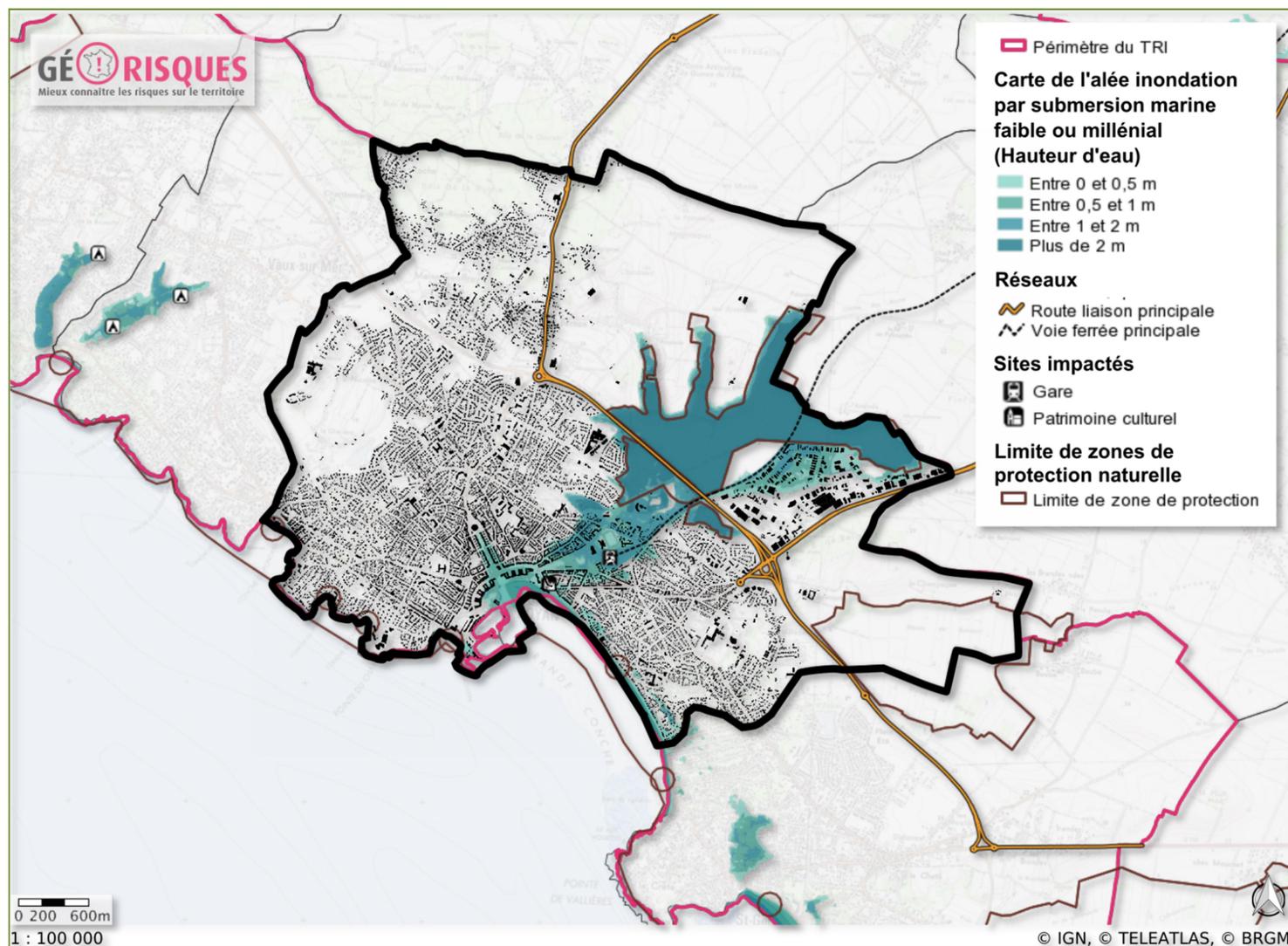
Malgré le recensement de ces différents faits, peu d'évènements destructeurs ont concerné l'histoire récente de la commune.



## 1.6.1.2. Risque inondation

### 1.6.1.2.1. Localisation dans le TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) Littoral-Charentais : le risque inondation par submersion marine

La localisation de la commune en bordure de la zone côtière atlantique induit inévitablement un **risque de submersion marine**. La **Directive Inondation du 23 octobre 2007** identifie des **Territoires à Risque Important d'inondation ou TRI**. Ces secteurs localisent très précisément les zones à risque selon des modélisations précises des aléas.



Royan est associé au **TRI Littoral-Charentais** dont les cartographies fines ont été réalisées par la **DREAL Poitou-Charentes**.

Ce TRI renseigne sur la commune une **vaste zone d'aléa faible** (fréquence milléniale) ainsi qu'une zone beaucoup plus réduite d'**aléa moyen** (fréquence centennale) au niveau de la plage de la **Grande Conche**.

Les risques renseignant les plus importantes hauteurs d'eau sont localisés au plus loin de la côte sur le **Marais de Pousseau**. Ce dernier forme ainsi une **zone de protection naturelle** efficace. Néanmoins cette zone est traversée par la **ligne ferroviaire Royan-Saintes** et la **D25**.

Les zones à risques concernant les zones urbaines menacent outre les zones bâties des sites particulièrement vulnérables :

- La **gare de Royan**,
- Le **site à caractère patrimonial de la Villa Hélianthe**,
- La zone d'activité du **Port de Royan**,
- La **Zone Commerciale Artisanale Royan 2**.

La **fonctionnalité hydraulique** joue un rôle majeur dans la régulation de ce risque.

Source cartographique : *Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer*



D'autres établissements sensibles sont également concernés par le périmètre du TRI :

- 2 établissements d'enseignement,
- La Délégation Territoriale d'Action Sociale,
- Le jardin botanique et zoologique Planet Exotica,
- 2 autres établissements sensibles

Royan possède sur son territoire communal plusieurs établissements identifiés comme utiles à la gestion de crise lors des évènements d'inondation :

- Le siège de la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique),
- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),
- Le Centre des Finances Publiques,
- La Gendarmerie Nationale,
- La Mairie de Royan.

Enfin, la majeure partie du périmètre d'aléa de ce TRI sur la commune de Royan implique des évènements exceptionnels (et des évènements moyens sur la plage de la Grande Conche).

### 1.6.1.2.2. Le PAPI (Programme d'Action de Prévention contre les Inondations) de l'Estuaire de la Gironde

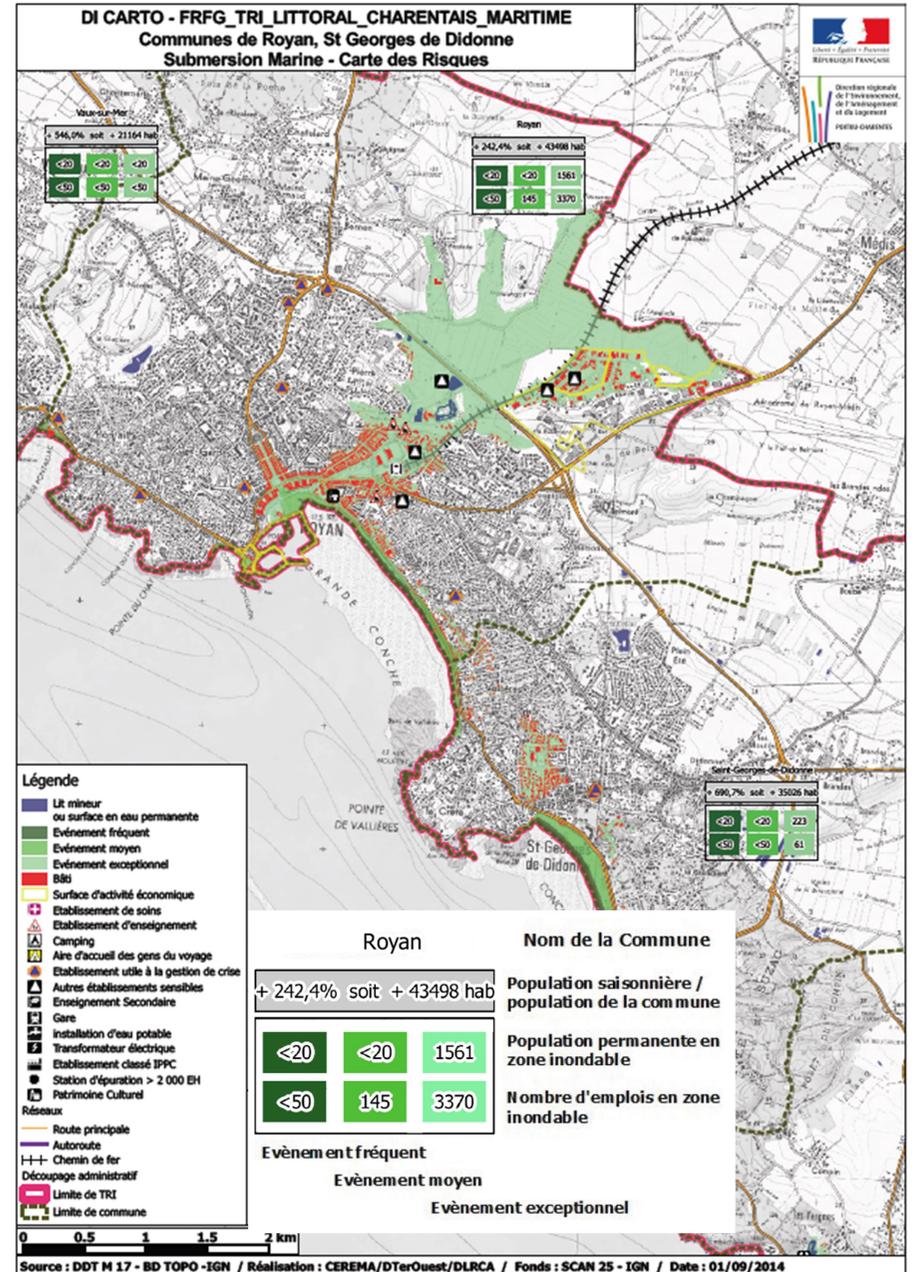
Ce document commandité par le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) dont la convention a été signée le 20/01/2013 affine les analyses, notamment des TRI (Territoires à Risque Important d'inondation) et produit un programme d'actions stratégiques afin d'améliorer la gestion du risque inondation.

Le PAPI de l'Estuaire de la Gironde ne précise pas plus finement la localisation du risque inondation sur Royan que le TRI Littoral-Charentais. Mais il permet de prendre en compte les axes stratégiques suivants pour une gestion optimale de ce risque :

- **Axe 1** : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 2** : La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- **Axe 3** : L'alerte et la gestion de crise
- **Axe 4** : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **Axe 5** : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6** : Le ralentissement des écoulements
- **Axe 7** : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Il précise également que la plage de la Grande Conche est en zone d'érosion forte. Ce phénomène est activement pris en charge par la CARA via son Service de Gestion Intégrées des Zones Côtières.

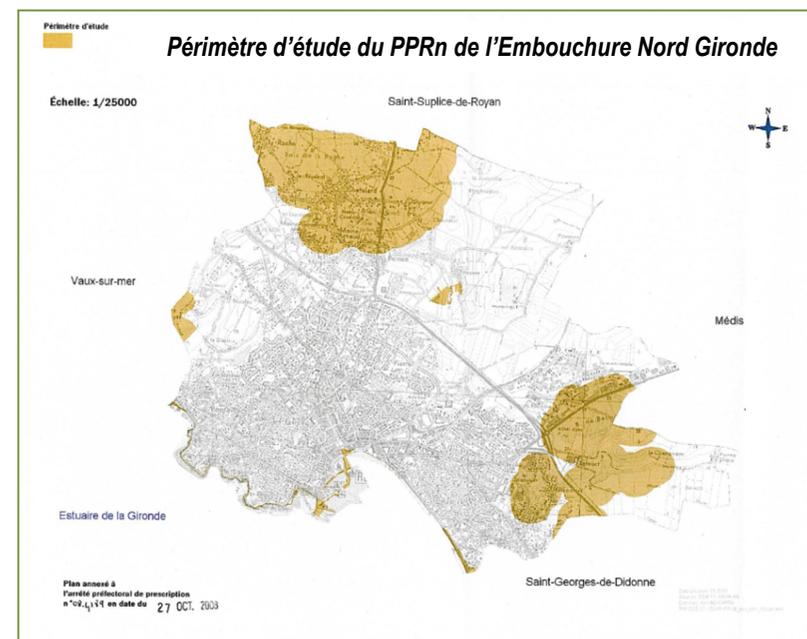
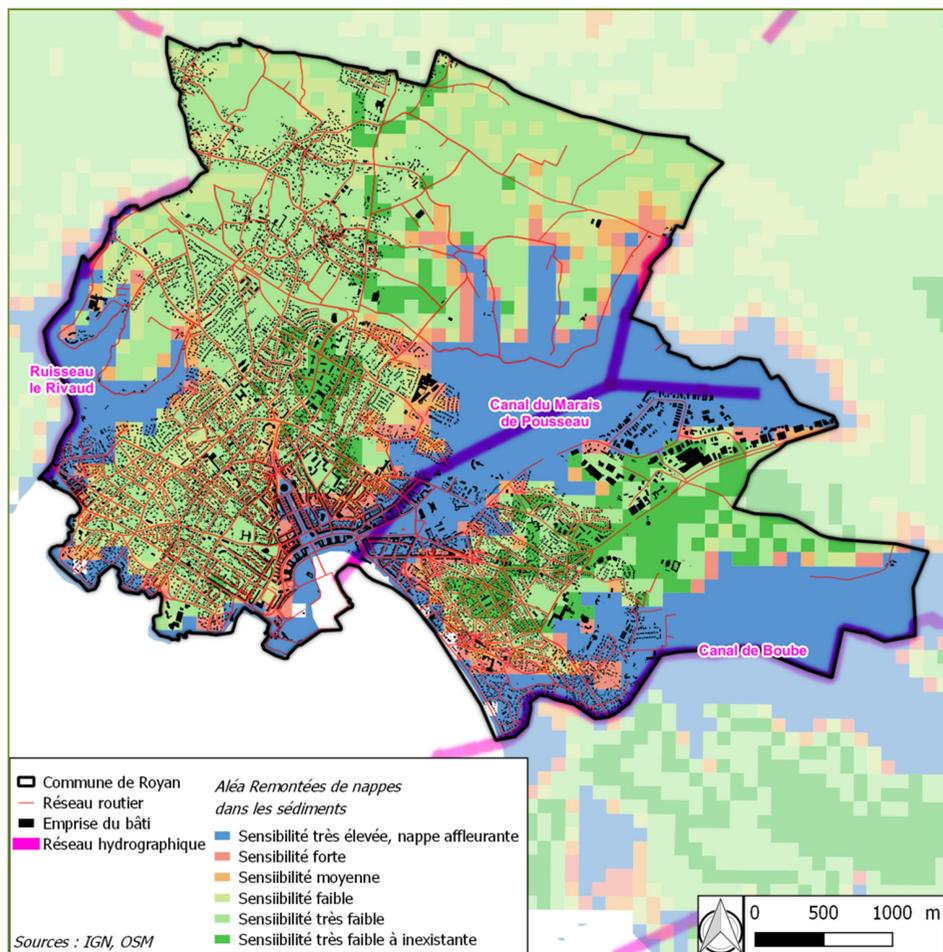
Source cartographique : DREAL Poitou-Charentes





### 1.6.1.2.3. Le PPRn (Plan de Prévention des Risques naturels) de l'Embouchure Nord Gironde : le risque inondation lié au ruissellement et coulée de boue

Le risque inondation sur la commune de Royan ne se limite pas à la submersion marine. En effet un **PPRn** (Plan de Prévention des Risques naturels) **de l'Embouchure Nord Gironde** concernant les **aléas feux de forêt et inondation par submersion marine** a été prescrit le **27/10/2008**. Les périmètres sont encore à l'étude mais s'ils concernent principalement l'aléa feu de forêt sur la commune de **Royan** (au nord-ouest et au sud-est de la commune), des **secteurs à proximité du ruisseau le Rivaud et du canal de Boube** seront sûrement concernés par un **secteur de type PPRi** (Plan de Prévention des Risques inondations).



Source cartographique : arrêté préfectoral de prescription du 28/10/2008

### 1.6.1.2.4. L'aléa « remontée des nappes d'eaux souterraines dans les sédiments »

Le territoire de Royan est également soumis à un aléa de remontée des eaux par les nappes. C'est-à-dire que lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes de formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise. Lorsque le sol est saturé et que l'eau ne s'infiltré pas, ce peut être aggravant pour les phénomènes de ruissellement et de montées des eaux.

Cette **sensibilité environnementale** est principalement localisée là où les sédiments sont les plus abondants, c'est-à-dire à proximité des milieux aquatiques.

Ainsi on retrouve une **sensibilité très élevée** sur le secteur du **TRI Littoral-Charentais** mais également sur les abords du **ruisseau le Rivaud** et du **canal de Boube**. Les zones de ces deux derniers cours d'eau seront certainement en partie reprises par le PPRn de l'Embouchure Nord Gironde.

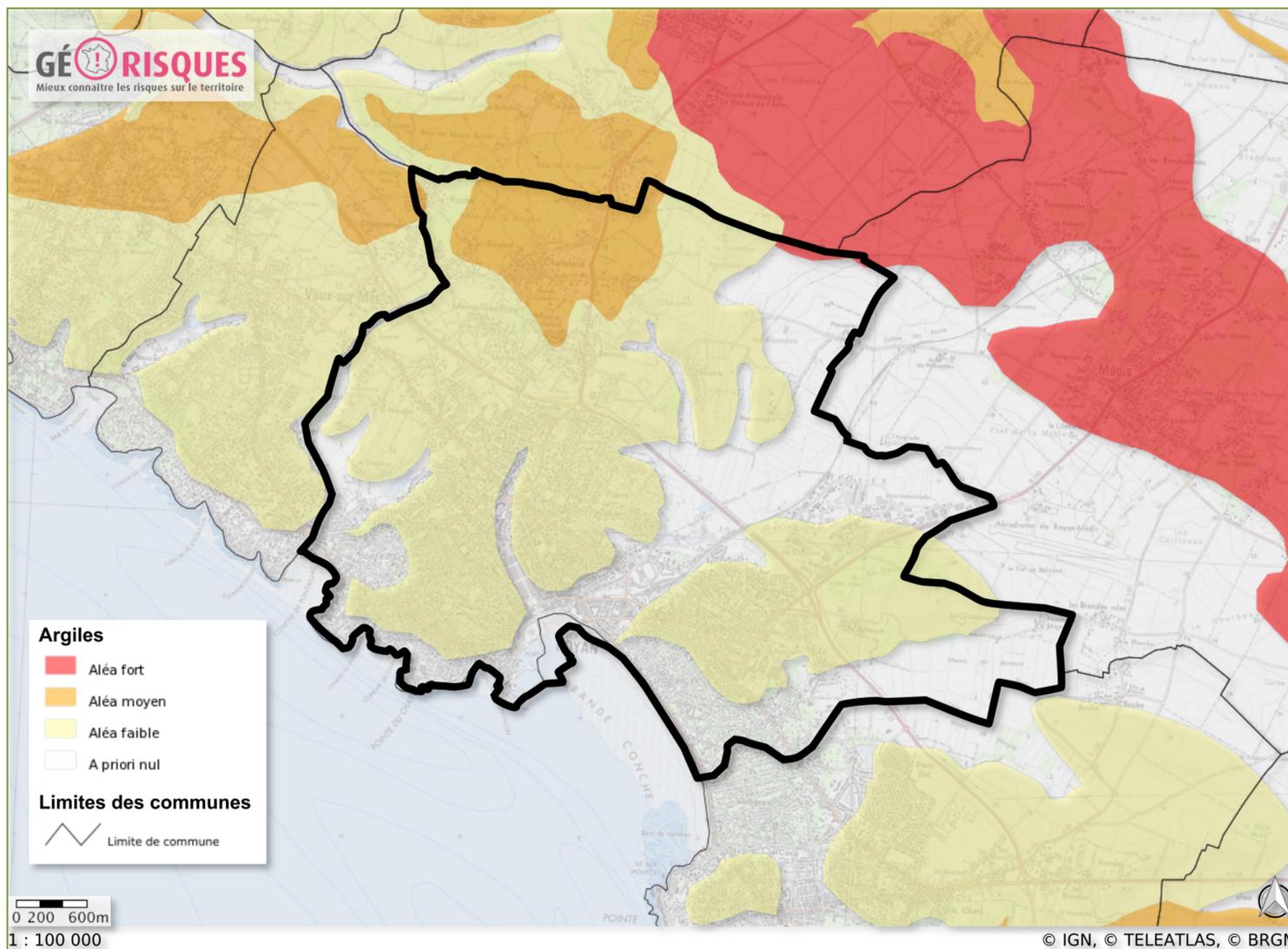
**A noter qu'une sensibilité faible à forte est présente sur une part significative de zones bâties.**

Sources cartographiques : IGN, OSM, Sandre, DGFIP, BRGM

### 1.6.1.3. Risque retrait-gonflement d'argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des **gonflements** (période humide) et des **tassements** (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur le bâti mais pas sur les personnes. Ainsi l'**aléa retrait-gonflement d'argiles n'est pas un risque majeur**.

Une **grande partie du territoire communal** est concernée par un **aléa faible**. Une **zone au nord de la commune** est en **aléa moyen**. Une mince bande au nord-est est en aléa fort.



Ce contexte d'aléas très présents sur la commune et sur des fortes intensités près du territoire communal explique le recensement de ce risque dans le **DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) de la Charente-Maritime**.

Le projet communal devra ainsi veiller à ne pas conforter les **facteurs déclenchants et/ou aggravants** des mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles :

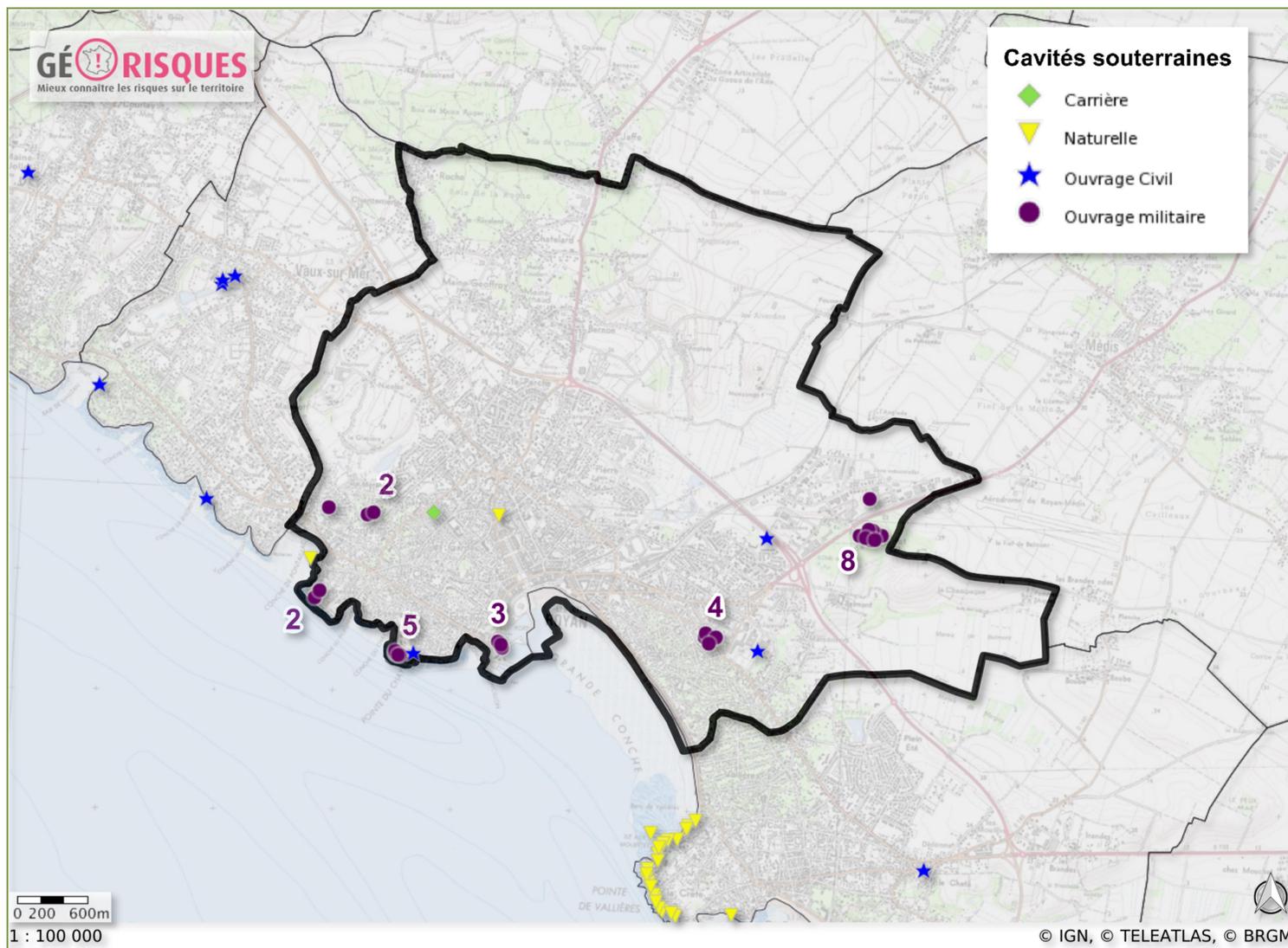
- **Réduire les amplitudes des phénomènes climatiques** en adoptant des postures d'efficacité énergétique,
- **Strictement contrôler les projets d'aménagements** induisant un impact hydraulique sur les argiles,
- **Préserver les conditions hydrogéologiques des masses d'eau souterraines**,
- **Contrôler les modifications de la topographie** impliquant des modifications des dynamiques de ruissellement,
- **Limiter le défrichement des zones végétalisées** permettant de maintenir les sols (voire renforcer les zones existantes).

A noter que ce risque majeur forme un **facteur aggravant** pour la présence du **risques cavités souterraines et de zones de sismicité** présents sur la commune (Source : *DDRM de la Charente-Maritime*)

Source cartographique : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer

### 1.6.1.4. Risque cavités souterraines

Des **cavités souterraines de différents types** sont présentes sur le territoire communal et sont **localisées très proches des zones bâties**. Elles peuvent entraîner l'effondrement des sols occasionnant des **dégâts matériels** et **potentiellement toucher des personnes étant donné la forte densité locale des zones urbaines**. De plus **ce risque est significativement amplifié par la présence des autres risques** avec en particulier les **risques inondation, le risque tempête, le risque sismique et le risque mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles**.



Les types de cavités souterraines suivants sont recensés sur la commune :

- Une cavité naturelle,
- Trois issues d'ouvrages civils,
- Une issue d'une carrière,
- 26 issues d'ouvrages militaires.

Le **Porté A Connaissance de l'Etat** précise de plus qu'une étude qui pourrait compléter ces données est actuellement en cours.

### 1.6.1.5. Risque de sismicité

La commune de Royan est **entièrement couverte par un aléa sismique faible** (zonage sismique 2). Néanmoins le **contexte sismique fort du territoire** et le **couplage avec les autres risques** explique le recensement du **risque sismique** dans le **DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) de la Charente-Maritime**.

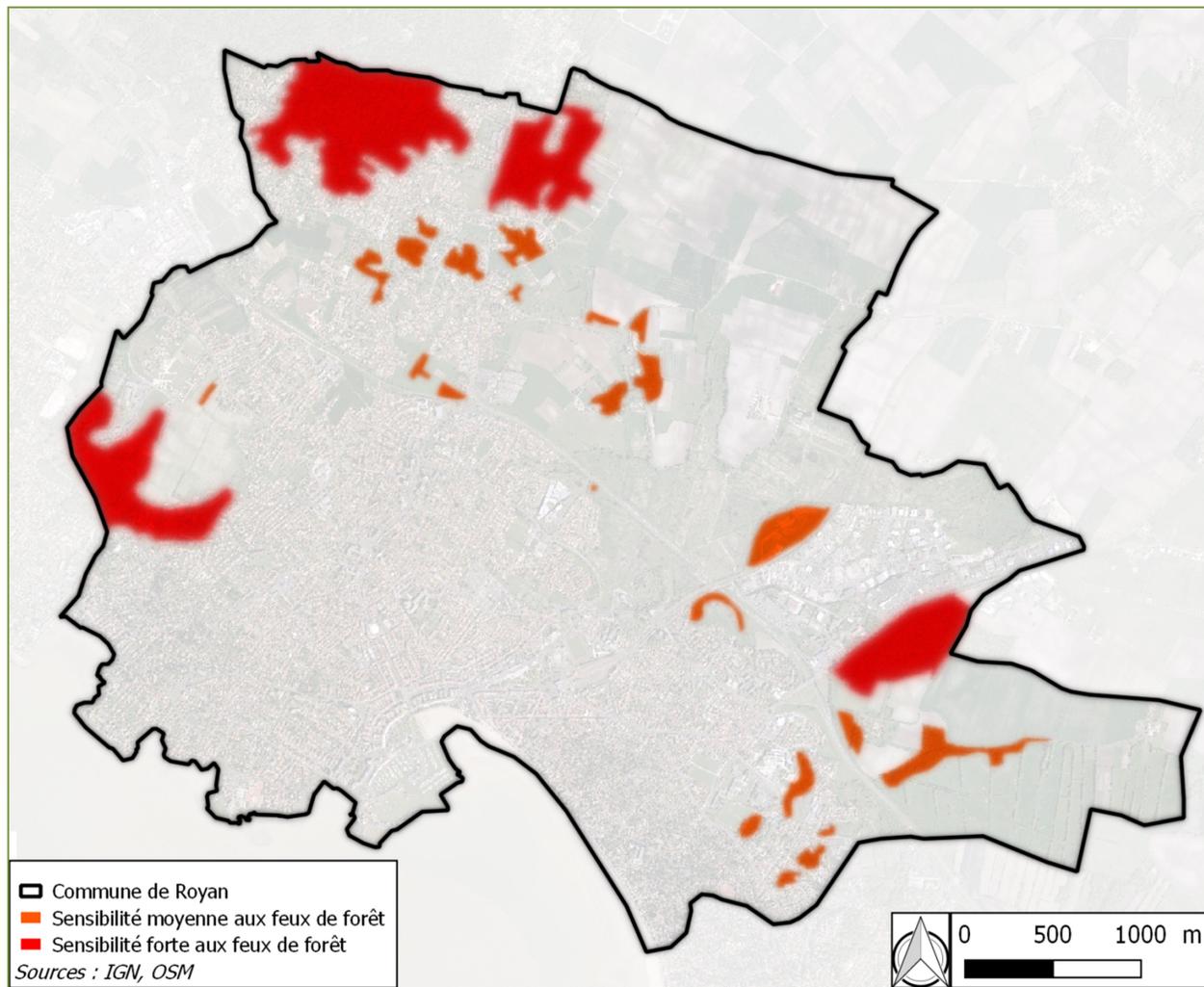
Source cartographique : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer



### 1.6.1.6. Risque feu de forêt

Le risque feu de forêt est présent sur la commune via le **Bois de la Roche** situé au nord-ouest de **Royan** forme un **aléa moyen** d'après le **PDPFCI** (Plan Départemental de Protection des Forêt contre les Incendies) de la **Charente-Maritime**. Un **aléa faible** est également localisé au **sud-est de la commune**.

La relative faiblesse des aléas de la commune se cumulent de plus à la **position de Royan entre deux secteurs à hauts risques** que sont la **forêt de Suzac au sud-est** et la **forêt des Combots d'Ansoine au nord-ouest**.



La cartographie ci-à gauche localise les **principales zones boisées** sur la commune de **Royan** qui induisent une **vulnérabilité à l'aléa feux de forêt**.

Les **boisements les plus sensibles** correspondent aux **4 Espaces Boisés Significatifs** identifiés dans le **SCoT de la CARA**.

## 1.6.2. Risques technologiques

Les risques technologiques peuvent se manifester de deux manières différentes :

- Soit la **présence de sites** dont les activités ou les équipements présents induisent un risque notable pour l'environnement,
- Le **transport ou la présence d'équipements transportant** des matières et/ou éléments dangereux dont un incident lors du transit pourrait occasionner un risque notable pour l'environnement,

La commune de Royan est concernée par les deux cas de risques technologiques. Comme pour les risques naturels, si des **personnes** peuvent potentiellement être impactées, ces risques seront qualifiés de **majeurs**, ce qui est le cas du **risque lié au transport des matières dangereuses**.

### 1.6.2.1. Les sites BASIAS et BASOL

Les **sites BASIAS** sont des **anciens sites industriels et activités de service** regroupés dans une base de données afin de garder une trace de ces activités ayant potentiellement dégradé l'environnement immédiat pour l'émission de divers polluants. **Ils donnent ainsi un aperçu de l'état de pollution des sols. 73 sites BASIAS** sont recensés sur la commune de Royan. **28 de ces sites sont néanmoins toujours concernés par une activité.** Et parmi les sites dont l'activité est aujourd'hui terminée, **2 d'entre eux ont subi une opération de dépollution** (l'ancienne station de service **Société ELF France** et l'ancienne usine à gaz **EDF Gaz de France Distribution Charente-Maritime**)

Concernant les sites **BASOL** (base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués venant compléter les informations apportées par les sites BASIAS), **aucun n'est recensé sur le territoire communal de Royan.** Pour résumer, de **nombreux sites BASIAS** sont présents mais leur **impact environnemental reste très limité** comparé à celui de sites industriels en plein fonctionnement.

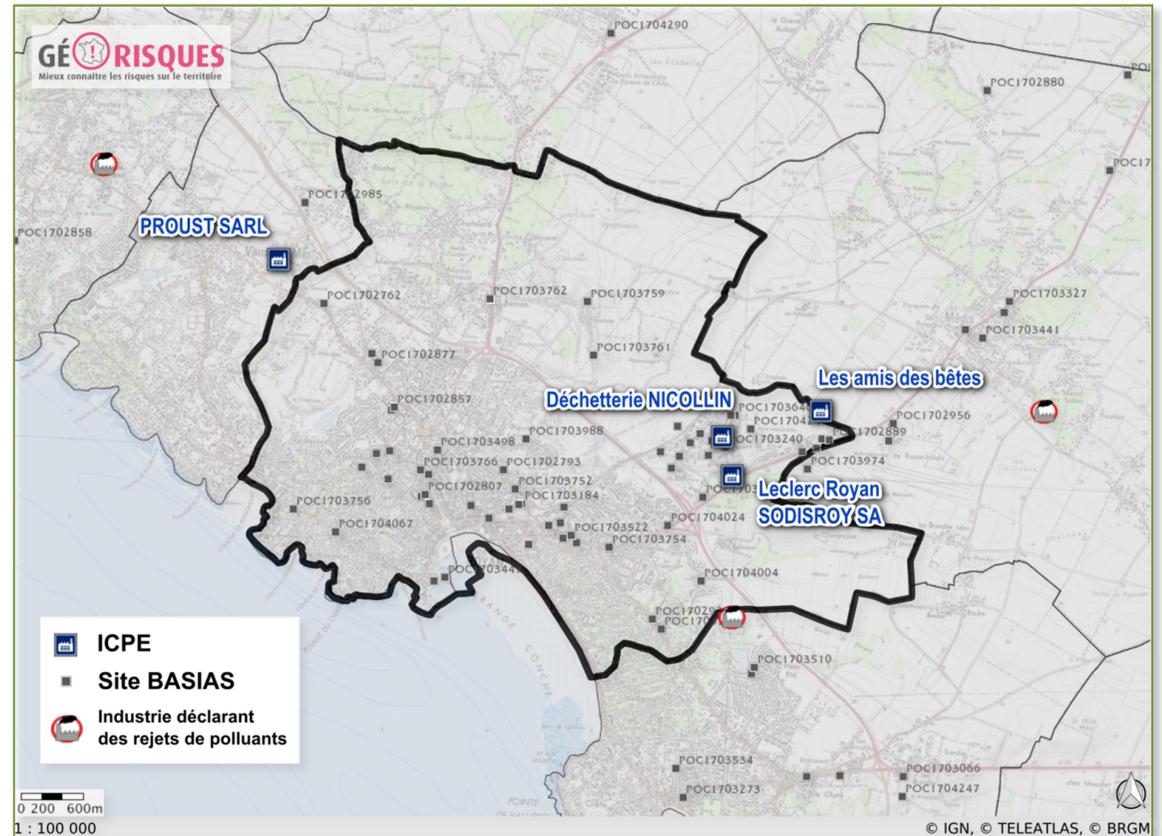
### 1.6.2.2. Les ICPE (Installations Classées pour l'Environnement)

Une **ICPE** est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Certaines de ces installations peuvent dépasser les **seuils fixés par la directive européenne Seveso** (on parle de site Seveso). Ces ICPE sont alors soumises à une réglementation très stricte. **Aucun site Seveso n'est présent sur le territoire de de Royan.** Au total, **3 ICPE** sont recensées sur le territoire communal de Royan :

- Le **LECLERC Royan SODISROY SA** situé dans la **Zone Commerciale Artisanle Royan 2**, en **régime de déclaration** de par la distribution de **bonbonnes de gaz inflammables liquéfiés** et de **carburant**,
- La **déchetterie rue d'Arsonval** gérée par la **société NICOLLIN**, en **régime d'autorisation** mais sans impliquer de servitudes,
- Le dépôt **TOTAL** (ex Fina France) en simple **régime d'enregistrement**. (**données les plus récentes issues du SIGORE, confirmation auprès de la DDTM en cours de confirmation**)

A noter que **plusieurs ICPE** sont également proches des limites communales : « **Les amis des bêtes** », un élevage de chien sur la commune de **Médis** et « **Proust SARL** », un commerce d'automobiles sur la commune de **Vaux-sur-Mer**. De plus une **industrie déclarant des rejets de polluant** est localisée au sud-est de Royan, sur la commune de **Saint-Georges-de-Didonne** : la **SARL Casse Auto Chevalier**.

Sources pour les sites BASIAS : BRGM / Source cartographique : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer





### 1.6.2.3. Les risques liés aux transports de matières dangereuses

Ce risque est présent sur la commune via le passage de deux axes routiers :

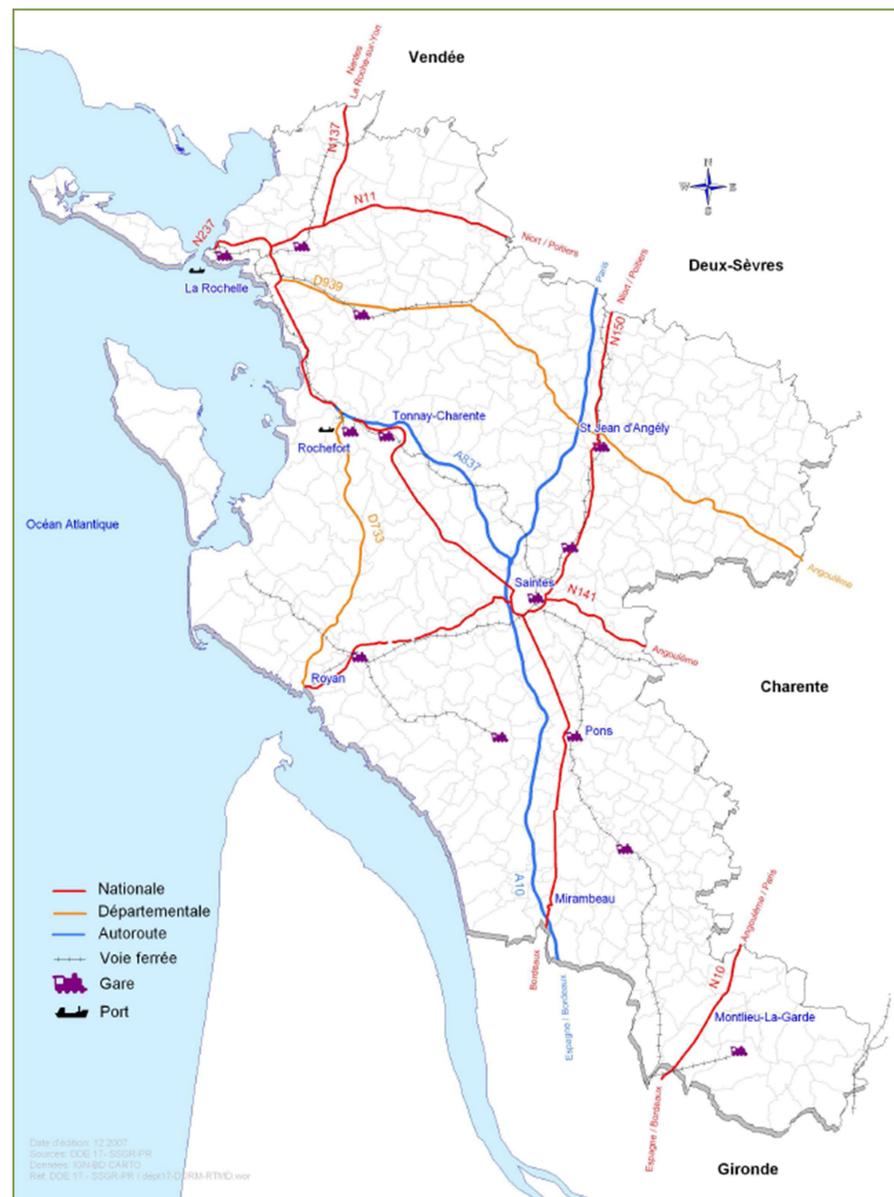
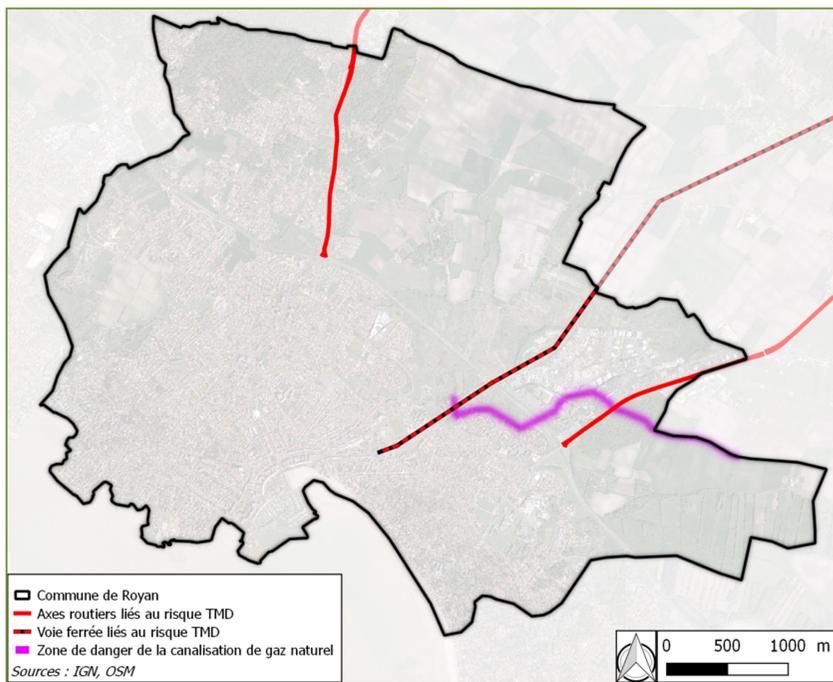
- La départementale **D733**,
- La nationale **N150**.

Ces deux axes ne sont pas traversant ce qui implique une vitesse plus limitée des véhicules transportant les matières dangereuses transitant dans **Royan**. Lorsqu'ils s'enfoncent dans les zones urbaines les plus denses, les vitesses sont néanmoins plus réduites. Un **point de vigilance particulier** doit néanmoins être pris en compte au niveau de la **Zone Commerciale Artisanale Royan 2** qui borde le passage de la **N150**.

La **voie ferrée** passant par **Royan** est également indiquée comme liée à ce risque mais dans une **moindre mesure**.

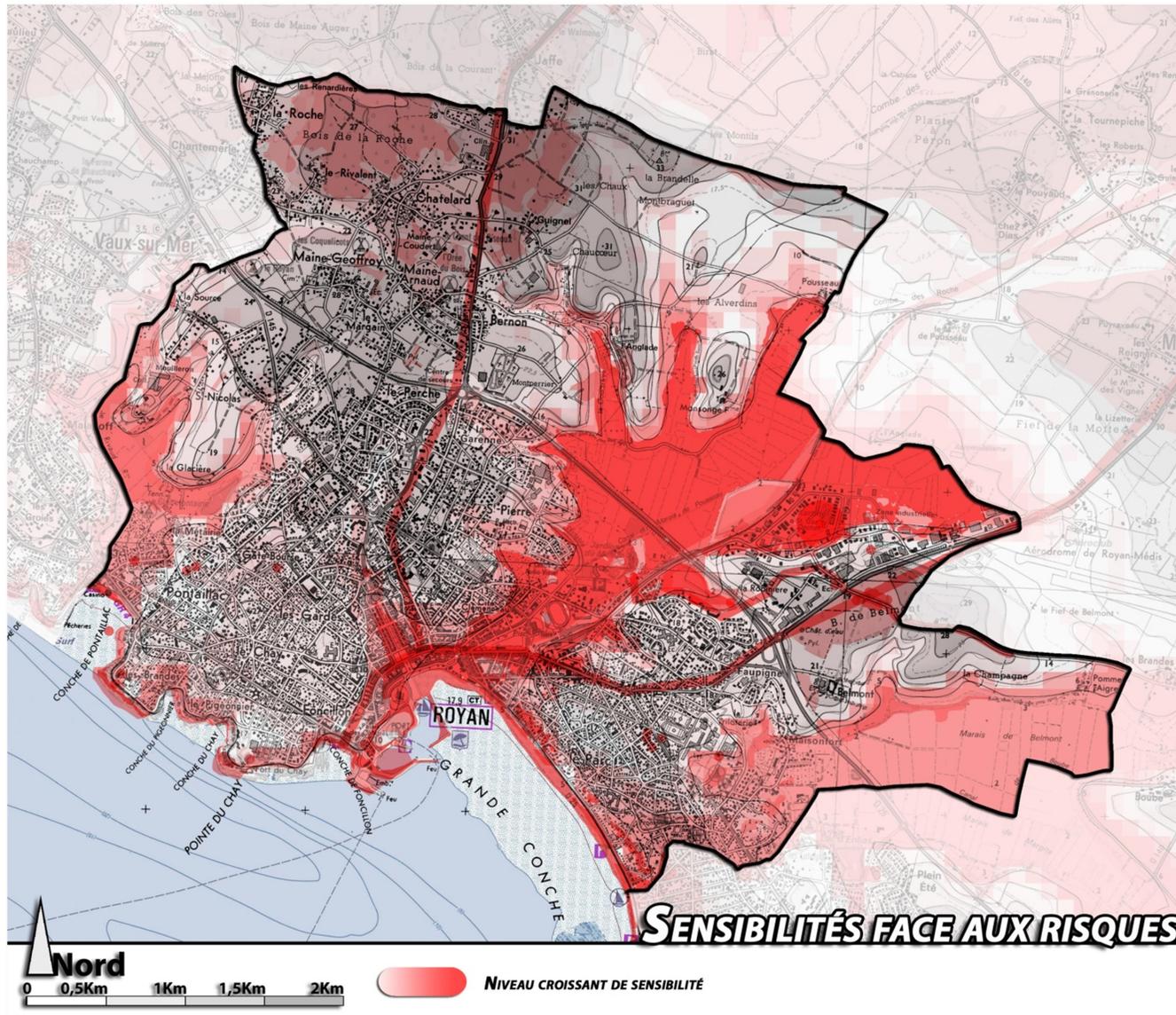
Enfin le territoire communal est concerné par une **canalisation de transport de gaz combustible** exploitée par **GRT gaz**. Il s'agit d'une canalisation de transport de **gaz naturel haute pression** localisée au sud-est de la commune traversant la **Zone Commerciale Artisanale Royan 2** et la **D25**. D'un **diamètre de 100mm**, elle induit ainsi la présence d'une **zone de danger de 25 mètres** autour d'elle (l'ampleur du danger augmentant avec la proximité).

Le transport via le bac Royan – pointe de Grave serait susceptible de transporter des camions mais il concerne principalement le transport de passagers. (*confirmation auprès de la DDTM en cours*)



Source cartographique : DDRM de la Charente-Maritime (décembre 2007)

### 1.6.3. Carte de synthèse des risques naturels et technologiques



## RESUME

La commune de Royan est exposée à 8 risques majeurs :

- Le risque NATUREL tempêtes fréquentes lié à des nombreux Arrêtés de Catastrophe Naturelle,
- Le risque NATUREL inondation lente lié à des sensibilités très élevées d'aléa remontées des nappes dans les sédiments au niveau des cours d'eau,
- Le risque NATUREL submersion marine lié à la proximité côtière et encadré par de nombreux zonages et programmes d'actions,
- Le risque NATUREL sismique lié à une sismicité faible sur toute la commune,
- Le risque NATUREL retrait-gonflement d'argile avec des aléas faibles à moyens sur une grande partie de la commune,
- Le risque NATUREL cavités souterraines avec un total de 31 cavités,
- Le risque NATUREL feux de forêt principalement par la présence du Bois de la Roche,
- Le risque TECHNOLOGIQUE transport de marchandises dangereuses via la présence des axes routiers D733 et N150 ainsi que via le passage d'une canalisation de gaz.

Ce nombre conséquent de risques majeurs, pourtant présents dans des aléas globalement moyens, est expliqué par la forte densité des zones urbaines et un contexte territorial côtier soumis à de forts risques. De plus, des sensibilités environnementales formant des risques plus réduits sont également présents via la présence de nombreux sites BASIAS, quatre ICPE et une forte proximité avec une industrie déclarant des rejets de polluants. Le cumul de ces risques forme des facteurs aggravant avec des synergies particulièrement problématiques comme l'effondrement des carrières dont le risque est fortement amplifié par les autres risques. Ainsi, l'enjeu cumulé de cette thématique environnementale est **TRES FORT**.

## 1.7. Les Nuisances

### 1.7.1. La nuisance sonore

Des **arrêtés préfectoraux** indiquent le **classement sonore** des infrastructures de transport terrestre (routes et voies ferrées) selon le **niveau sonore qu'elles sont susceptibles de produire** et définissent ainsi des **secteurs affectés par le bruit** à l'intérieur desquels l'**isolation acoustique contre les bruits de l'espace extérieur devient une règle de construction pour les bâtiments à venir**. Ce **niveau sonore** est principalement basé sur le **nombre de véhicules empruntant ces infrastructures**, avec pour seuil minimal **5 000 véhicules par jour** ou **50 trains par jour** (au moment du classement ou d'après les prévisions de trafic). La **DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de la Charente-Maritime** a établi un **PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)** par **arrêté préfectoral du 31 juillet 2013** en se focalisant sur les axes présentant un **trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules**. Sur la base de **plusieurs indices** prenant en compte **plusieurs facteurs urbains et environnementaux**, des **secteurs soumis au bruit** ont ainsi été identifiés. Ces cartographies répondent aux **exigences réglementaires issues de la Directive Européenne 2002/49/CE sur la gestion du bruit dans l'environnement**.

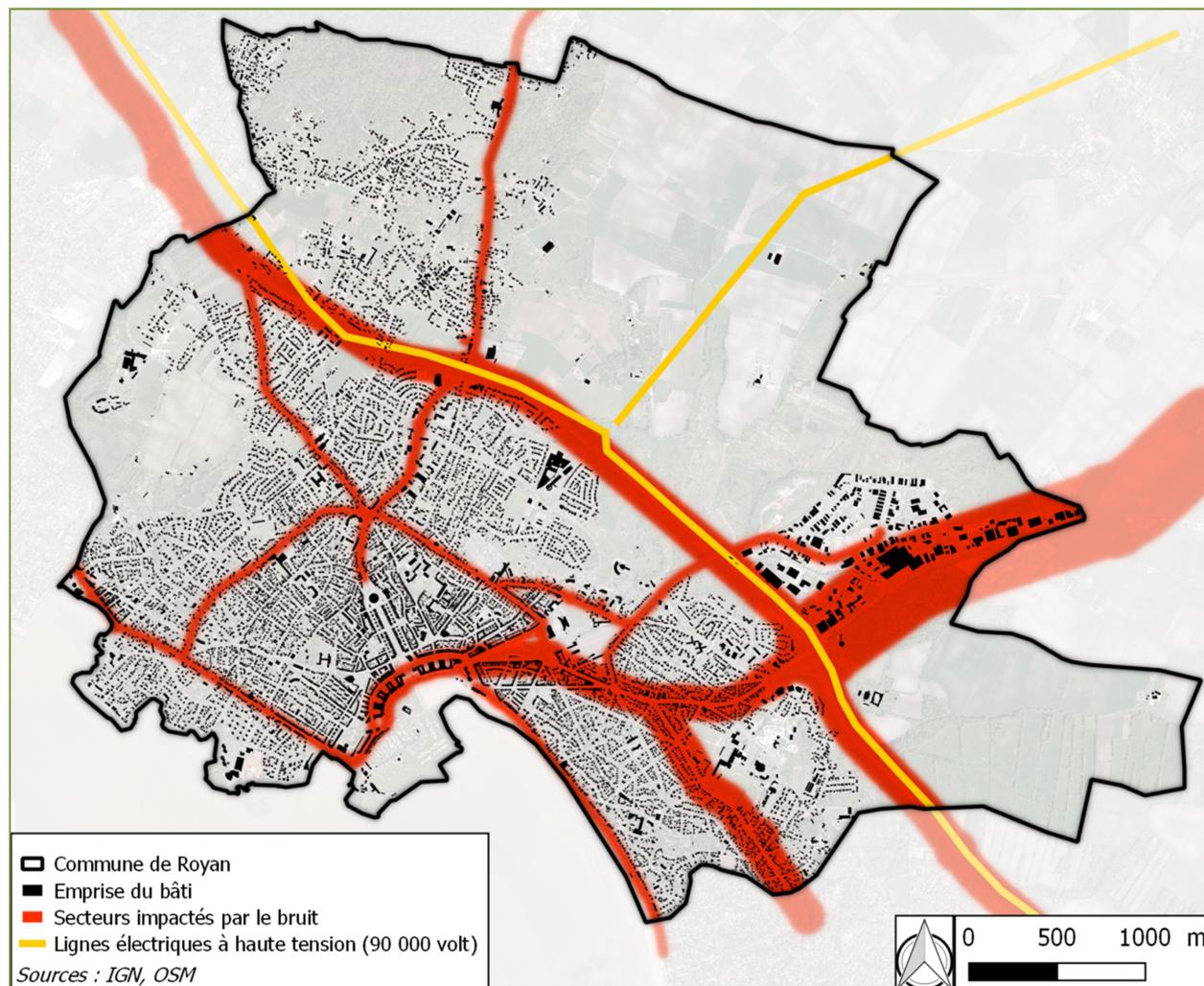
Ainsi sur la commune de **Royan** plusieurs routes sont concernées par ces **secteurs affectés par le bruit** :

- Au sein de l'emprise urbaine avec notamment : l'**Avenue Louis Bouchet** (périmètre le plus grand), le **Boulevard Frédéric Garnier**, l'**Avenue de Pontailiac**, le **Boulevard Georges Clémenceau** et l'**Avenue Daniel Hedde**,
- Sur les principaux axes routiers avec, en suivant l'ampleur de l'impact sonore : la **D733**, la **D25** et la **N150**.

**Royan** a réalisé un **PPBE à échelle communale** approuvé le **18 avril 2016**. Il vient affiner les analyses du **PPBE départemental** et vise les objectifs suivants :

- *Réduire le bruit dans les zones sensibles trop exposées,*
- *Prévenir les effets du bruit en amont des projets d'aménagements,*
- *Définir et préserver les zones de calme.*

A noter que le **PDU (Plan de Déplacement Urbain) du CARA** tend également à réduire les nuisances sonores sur ce territoire. Enfin l'**avenue de Québec** est pressentie comme source de bruit qui présente un fort trafic malgré son absence dans les arrêtés.





## 1.7.2. Les réseaux électrique haute tension

Deux lignes à haute tension passent par la commune (ligne électrique d'un voltage supérieur à 90 000 volts). L'une suit la D25 et l'autre part vers le nord-est depuis la D25 en passant vers le Marais de Pousseau. Elles n'impliquent pas de nuisances significatives pour les habitations, **exception faite d'une portion au nord du centre urbain.**

### RESUME

Le **bruit** est la **principale nuisance** impactant la commune de **Royan** mais est **la seule réellement significative**. L'**enjeu global** sur la commune de **Royan** pour cette thématique environnementale sera ainsi considéré comme **MOYEN**. La **région Poitou-Charentes** a déjà mené **deux PRSE** (Plan Régional Santé-Environnement) et **un troisième est en cours d'élaboration à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine**. Les nuisances seront donc une nouvelle fois encadrées sur le territoire royannais.

## 1.8. La Gestion des Déchets

### 1.8.1. Organisation de la collecte des déchets sur le territoire de Royan

La collecte des déchets ménagers de Royan est assurée par la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique).

La fréquence de la collecte tient compte de la densité urbaine et de la saison permettant de s'adapter à la forte densité urbaine de Royan et des afflux significatifs de personnes durant la période estivale.

Ce réseau est instauré depuis 2001 (et légèrement étendu à Médis et Saujon en 2003 lors de leur entrée dans la CARA).

Le réseau de collecte s'articule autour de :

- 7 déchetteries dont une est localisée à Royan dans la Zone Commerciale Artisanale Royan 2. et est celle la plus fréquentée de la CARA,
- Cinq « points propreté » (petites déchetteries gardiennées),
- Une déchetterie artisanale destinée aux professionnels localisée sur la Zone d'Activité de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan (à environ 10 minutes de Royan),
- Un système de bacs à ordures ménagères et d'autres pour la collecte sélective destinés aux campings dont 5 d'entre eux sont présents sur la commune de Royan.



La collecte sélective permet de significativement réduire le tonnage enlevé par le réseau de collecte et le tri se révèle d'une qualité satisfaisante (13% de refus). Le verre est collecté en apport volontaire. Le nombre de colonnes à verre réparties sur l'ensemble du territoire est de 550 dont 154 sont installées à proximité des établissements de l'hôtellerie de plein air. Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte ou par apport volontaire dans les déchetteries communautaires. La CARA met également à disposition des dispositifs de sensibilisation sur le tri aux divers établissements touristiques.

Enfin, dans le DOG (Document d'Orientations Générales), le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CARA indique dans son objectif H.3.4 sur le traitement des déchets que « des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus dans la conception de tous les immeubles collectifs et opération d'aménagement ».

Source : SCOT de la CARA (modification du 4 décembre 2014)

### 1.8.2. Organisation du traitement des déchets sur le territoire de Royan

Les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert de Médis où les ordures sont reprises pour être déposées dans un camion gros porteur. Elles sont ensuite envoyées au Centre d'Enfouissement Technique de Clérac.

La plate-forme de broyage des déchets végétaux de Grézac, gérée par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral, compétent en matière de traitement et de valorisation des déchets réceptionne tous les déchets verts.

Source : SCOT de la CARA (modification du 4 décembre 2014)



### 1.8.3. Le PPGDND (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux) de la Charente-Maritime

Ce document cadre est la nouvelle version des **PDEDMA** (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) et répond aux objectifs du Grenelle de l'Environnement. Il a été approuvé en **septembre 2013** pour la **Charente-Maritime**.

D'après ce plan, **aucun établissement de traitement ou de valorisation de déchets non dangereux n'est localisé à proximité de Royan**. Cette dernière n'est donc pas concernée par un éventuellement risque de pollution diffuse via la concentration de déchets.

Le **PPGDND de la Charente-Maritime** fixe des **objectifs en termes de tri à la source, de collecte sélective et de valorisation** ainsi qu'en termes de prévention. Le projet communal de Royan devra **impérativement ne pas aller à l'encontre de ces objectifs**. Ces derniers sont organisés autour de **cinq axes stratégiques** :

- *Exemplarité et implication du Conseil Général de la Charente-Maritime* (pas d'influence possible par **Royan**),
- *Relais des campagnes nationales* (promouvoir le compostage, lutter contre le gaspillage alimentaire...),
- *Développer le réemploi et la réparation*,
- *Sensibilisation du grand public et éducation des scolaires à la prévention des déchets*,
- *Sensibiliser et impliquer les professionnels dans la prévention*.

Sources : PPGDND de la Charente-Maritime – septembre 2013

### 1.8.4. Le PRREDD (Plan Régional de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux) de Poitou-Charentes

Ce document cadre répond à la nouvelle compétence des régions instaurée par la loi de démocratie de proximité du **27 février 2002** dans le cadre de la décentralisation. L'ancienne région **Poitou-Charentes** a émis en **février 2012** un **projet de PRREDD**. La principale observation de ce document sur **Royan** est la **faiblesse globale du réseau de collecte de ces déchets** sur le territoire, contrebalancée par une **production non significative de déchets dangereux**.

**Aucune collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) **des particuliers n'est assurée** mais une **borne d'apport volontaire des DASRI** est présente sur **Royan**. Ce type de déchets dangereux étant particulièrement bien pris en charge, la **présence de cette borne ne forme pas un risque significatif d'impact sur l'environnement**.

Ce document renseigne également que les **ports de Charente-Maritime** (dont celui de **Royan**) produisent des **déchets dangereux propres aux activités portuaires**. Un **réseau de collecte adapté** est présent avec **6 points d'apport des piles usagées, 6 bornes d'apport des huiles usagées, 1 point d'apport des batteries usagées, 1 container d'apport des déchets du carénage, 1 point d'apport des eaux hydrocarburées**. En 2009, **88% des 62 tonnes de ces déchets ont été prises en charge**. Ces déchets forment donc une **pression de pollution significative à l'échelle du département**.

Le **PRREDD de Poitou-Charentes** fixe des **objectifs et orientations que le projet communal de Royan devra impérativement ne pas télescoper**. Ces derniers sont **déclinés sur les différents types de déchets dangereux** et tournent autour des **quatre thématiques** suivantes :

- *Réduire la production,*
- *Augmenter le taux de collecte*
- *Développer la valorisation,*
- *Limiter le transport et inciter au transport alternatif.*

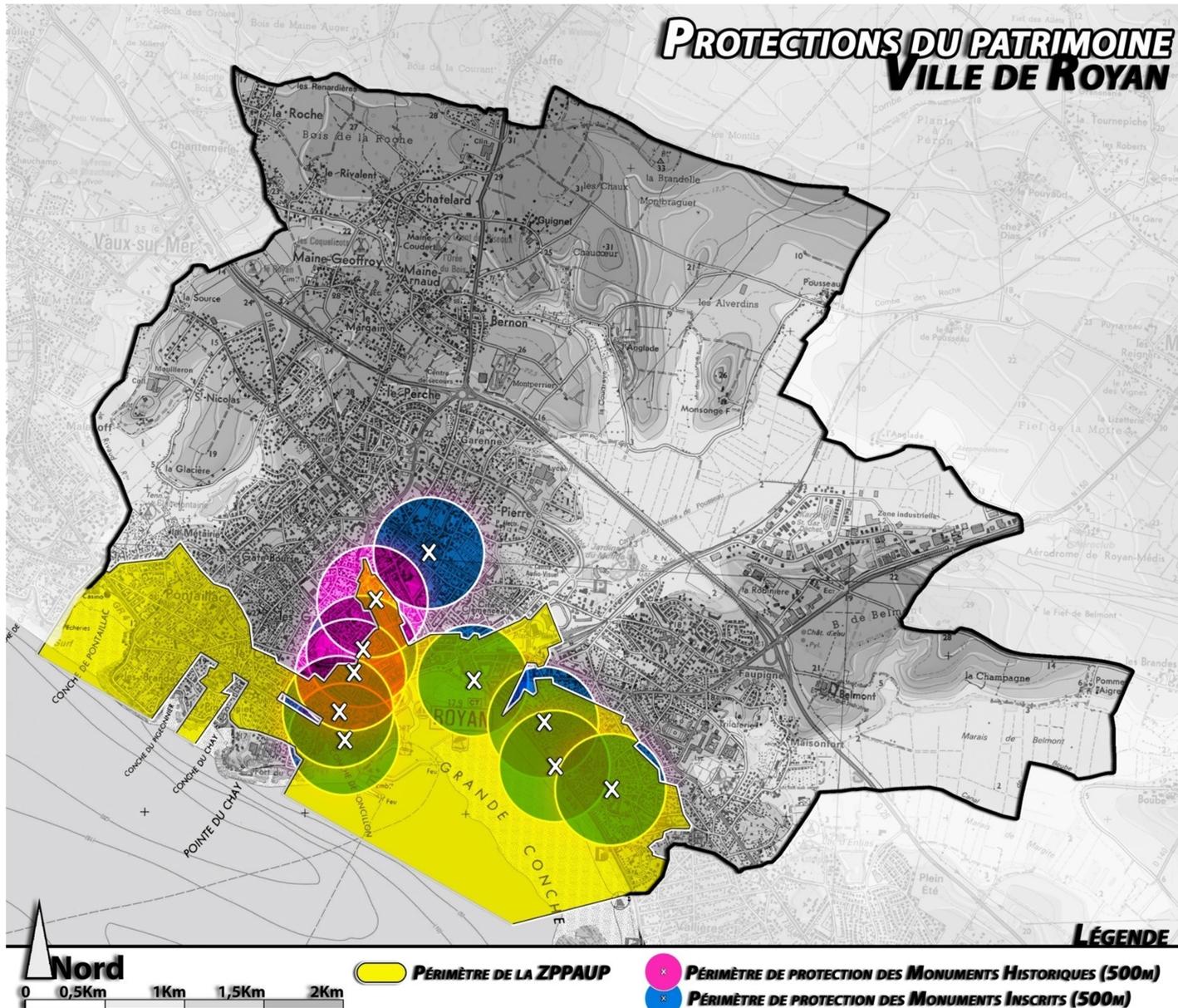
Sources : PRREDD de Poitou-Charentes – février 2002

## RESUME

La commune de **Royan** peut difficilement impacter significativement la gestion des déchets dangereux. Elle a cependant un important rôle à jouer dans celle des déchets non dangereux compte tenu de la **densité de sa population** et des **afflux estivaux** à impérativement prendre en compte. Un **important réseau de collecte des déchets, adapté aux spécificités territoriales**, est présent via la **CARA** (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique). **Néanmoins le développement territorial royannais pourrait venir moduler les flux de déchets ménagers si ces derniers ne sont pas pris en compte dans l'urbanisation de la commune**. Les **déchets dangereux** sont tout même à prendre en compte étant donné la **faible présence du réseau de collecte** et en particulier ceux provenant des **activités portuaires** qui doivent former un **point de vigilance**. L'enjeu global sur la commune de **Royan** pour cette thématique environnementale sera ainsi considéré comme **MOYEN**.



## 1.9. Les protections territoriales



### 1.9.1. Patrimoine historique

La ville de Royan jouit d'un **patrimoine très varié** issu de son histoire atypique. Différents dispositifs existent pour protéger et valoriser ces atouts historiques, il s'agit des **Monuments Historiques (classés et inscrits)**, ainsi que la **Zone de Protection du Patrimoine Architectural Paysager et Urbain (ZPPAUP -> future AVAP)** auquel s'ajoute le label ville d'art et d'histoire.

Ce label est l'occasion pour les acteurs locaux de construire ensemble un **projet culturel et d'animer le patrimoine**, il n'a pas de valeur réglementaire pour sa part.

#### 1.9.1.1. ZPPAUP

Depuis 1996, la **protection du patrimoine de Royan** se traduit par une ZPPAUP qui prend place sur la frange côtière, concernant en particulier les **quartiers de Pontailiac, Foncillon, le Parc et le centre-ville**, pour une surface totale de **218 hectares**. Les projets dans ce secteur protégé sont soumis au **visa de l'ABF**.

La loi dite « Grenelle 2 » implique que la ZPPAUP soit remplacée par une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**. Ce dispositif a pour objectif de mieux prendre en compte le développement durable. *La rédaction du règlement de l'AVAP est actuellement en cours.*

L'AVAP ne permettra plus de s'affranchir des rayons de protections des Monuments Historiques qui sortent du périmètre de l'actuelle ZPPAUP. Si la future AVAP ne couvre pas l'ensemble des périmètres de protection, une **procédure de Modification des Périmètres de Protection (PPM)** devra être engagée pour éviter la coexistence de 2 procédures d'instruction.



### 1.9.1.2. Monuments Historiques

Les Monuments Historiques (MH) représentent la traduction la plus directe du **patrimoine architectural d'intérêt** présent sur la commune de Royan. Ces monuments sont protégés par des **périmètres de 500m** de rayon autour du bien, sous autorité compétente de l'**Architecte de Bâtiments de France (ABF)**. Il en existe **10** sur le territoire, **2 sont classés et 8 sont inscrits**, voir leur présentation à suivre. De plus, l'usine des fours à chaux Fargues et la gare routière sont présentes sur l'**inventaire général du patrimoine culturel**, recensement, étude et connaissance du patrimoine, sans valeur réglementaire.

#### MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES



**Eglise Notre-Dame \***

Longue de 45 mètres et large de 22 mètres, elle peut contenir jusqu'à 2 000 personnes. Elle est principalement constituée de béton brut et son clocher effilé s'élève à 60 mètres.

Eléments protégés :

L'église (cad. AH 290) : **classement par arrêté du 10 février 1988**

Périodes de construction :

3e quart 20e siècle

Architecte ou maître d'oeuvre :

Gillet Guillaume (architecte) ; Hébrard Marc (architecte) ; Lafaille Bernard (ingénieur) ; Sarger René (ingénieur) ; Commune (maître d'ouvrage) ; Idoux Claude (peintre-verrier) ; Martin-Granel Jean-Baptiste (peintre-verrier)

Propriété de la commune



**Marché couvert**

C'est une coque ronde en voile de béton de 8 cm d'épaisseur. Reposant sur treize points d'appui périphériques sans aucun pilier intérieur, il est d'un diamètre de 52,40 mètres.

Eléments protégés :

Le marché en totalité (cad. AK 546) : **classement par arrêté du 14 juin 2002**

Périodes de construction :

3e quart 20e siècle

Architecte ou maître d'oeuvre :

Sarger René (ingénieur) ; Simon Louis (architecte) ; Morisseau André (architecte) ; Lafaille Bernard (ingénieur)

Propriété de la commune

#### MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS



**Eglise paroissiale Saint-Pierre\*\***

C'est le seul monument ancien de la ville. Le clocher carré et le chevet plat datent du XIII<sup>e</sup> siècle. La façade romane a été détruite lors des guerres de religion. Très endommagée pendant les bombardements de 1945, elle a été restaurée pendant la reconstruction.

Eléments protégés :

Eglise paroissiale Saint-Pierre : **inscription par arrêté du 8 décembre 1928**

Périodes de construction :

12e siècle ; 13e siècle

Propriété de la commune



**Maison \***

Eléments protégés :

En totalité, la maison ainsi que le sol de la parcelle sur laquelle elle se situe, y compris les éléments de clôture qui l'entourent (cad. AO 381) : **inscription par arrêté du 7 juin 2007**

Périodes de construction :

3e quart 20e siècle

Architecte ou maître d'oeuvre :

Marmouget Pierre (architecte) ; Pinet Edouard (architecte)

Propriété d'une personne privée



**Palais des Congrès**

Caractéristique d'une géométrie cubique adoucie par le mouvement oblique d'escaliers extérieurs, il s'ouvre sur l'estuaire de la Gironde par une paroi toute en verre.

Eléments protégés :

Le Palais des Congrès en totalité, à l'exclusion de l'extension cubique des années 1975-1978 (cad. AI 184) : **inscription par arrêté du 28 février 2011**

Périodes de construction :

3e quart 20e siècle

Architecte ou maître d'oeuvre :

Ferret Claude (architecte) ; Marmouget Pierre (architecte) ; Bruneau Jacques (architecte) ; Courtois Adrien (architecte)

Propriété de la commune



MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS



Résidence de Focillon \*



Villa Helianthe \*



Villa Ombre blanche \*



Villa Tanagra \*



Villa Aigue-Marine

Eléments protégés :

Les façades et toitures, ainsi que l'escalier commun de la résidence (cad. AH 685) : **inscription par arrêté du 25 novembre 2004**

Périodes de construction :

3e quart 20e siècle

Architecte ou maître d'œuvre :

Simon Louis (architecte)

Propriété privée

Eléments protégés :

Les façades et toitures (cad. AL 586) : **inscription par arrêté du 28 mai 2002**

Périodes de construction :

Milieu 20e siècle

Architecte ou maître d'œuvre :

Salier Y. (architecte)

Propriété d'une personne privée

Eléments protégés :

Les façades et les toitures (cad. AN 497) : **inscription par arrêté du 27 février 2002**

Périodes de construction :

3e quart 20e siècle

Architecte ou maître d'œuvre :

Bonnefoy (architecte) ; Taunay Robert (entrepreneur)

Propriété d'une personne privée

Eléments protégés :

Façades et toitures, y compris les vitraux (cad. AN 557) : **inscription par arrêté du 12 février 1990**

Périodes de construction :

1er quart 20e siècle

Architecte ou maître d'œuvre :

Bordereau Maurice-René (peintre-verrier) ; Cougrand (sculpteur)

Propriété d'une personne privée

Eléments protégés :

La villa Aigue-Marine, en totalité, avec ses grilles et clôtures, ainsi que la parcelle sur laquelle elle se situe, avec son jardin (**inscription par arrêté du 25 octobre 2018**).

Propriété d'une personne privée

\* Sources: ville-royan.fr Monumentum



MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS



**Centre protestant \***

*Les éléments architecturaux s'ordonnent autour d'un parvis délimité par un portique d'où surgit un campanile effilé.*

Eléments protégés :

Le centre protestant en totalité, comprenant le temple, le parvis, la salle des fêtes, le logement du gardien et le presbytère (cad. AH 450) : **inscription par arrêté du 4 septembre 2002**

Périodes de construction :

Milieu 20e siècle

Architecte ou maître d'œuvre :

Hébrard Marc (architecte) ; Baraton René (architecte) ; Bauhain Jean (architecte) ; Bourbonnais Alain (architecte) ; Schwenkedel (facteur d'orgues)

Propriété de la commune ; propriété d'une association culturelle



**Eglise Notre-Dame de l'Assomption**

Eléments protégés :

L'Eglise dans sa totalité.

Périodes de construction :

1951 et livrée en 1952

Architecte ou maître d'œuvre :

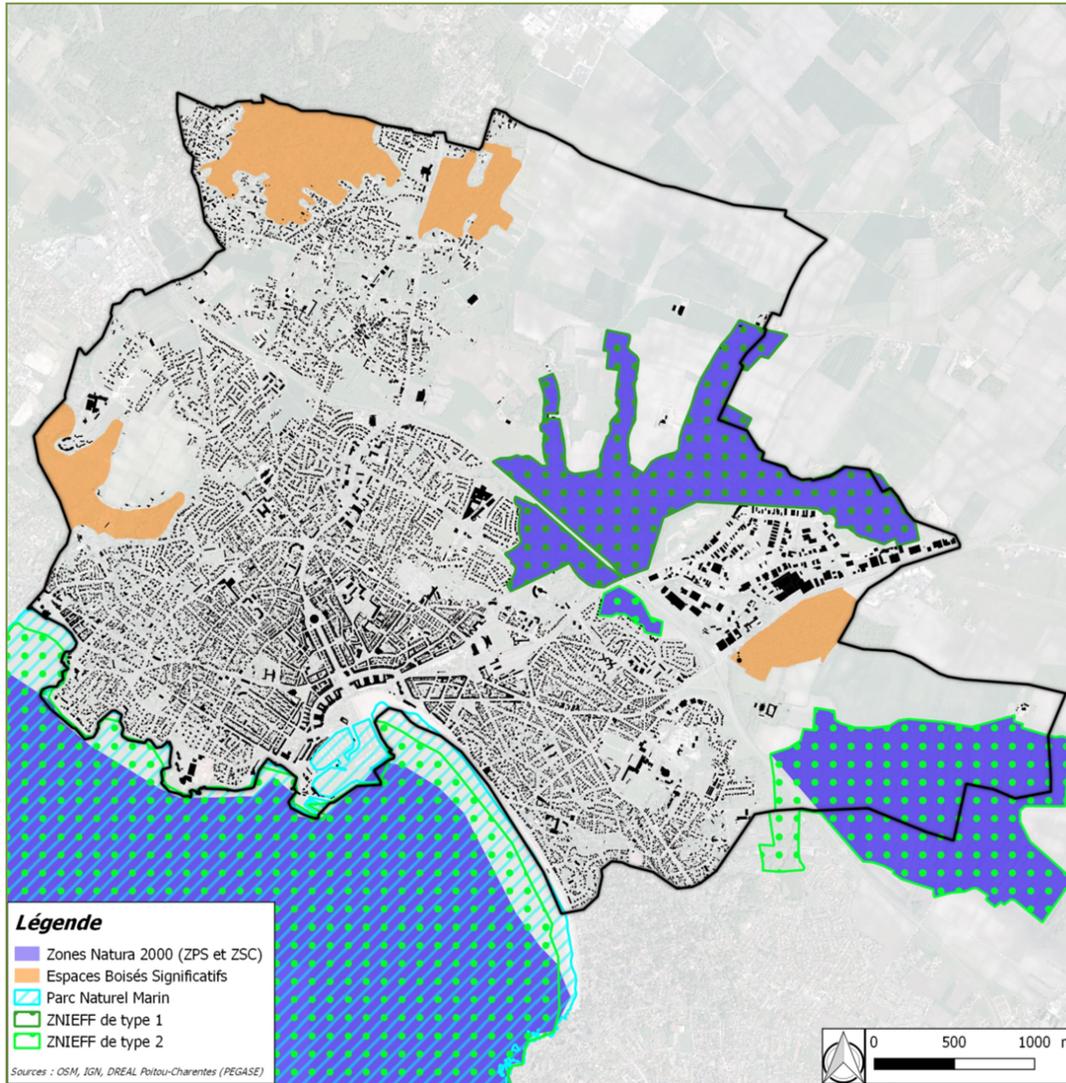
Hébrard Marc (architecte) ; Baraton René (architecte) ; Bauhain Jean (architecte)

Comprise en ZPPAUP

## 1.9.2. Protections environnementales

### 1.9.2.1. Le contexte territorial des protections sur et à proximité de Royan

Le contexte territorial côtier de Royan est extrêmement riche en termes d'outils de protection et d'inventaire du patrimoine naturel. La présence de nombreux milieux aquatiques et humides très diversifiés et fortement menacés par l'urbanisation et les activités humaines explique cette densité de zonages. Royan recoupe en effet les secteurs suivants :

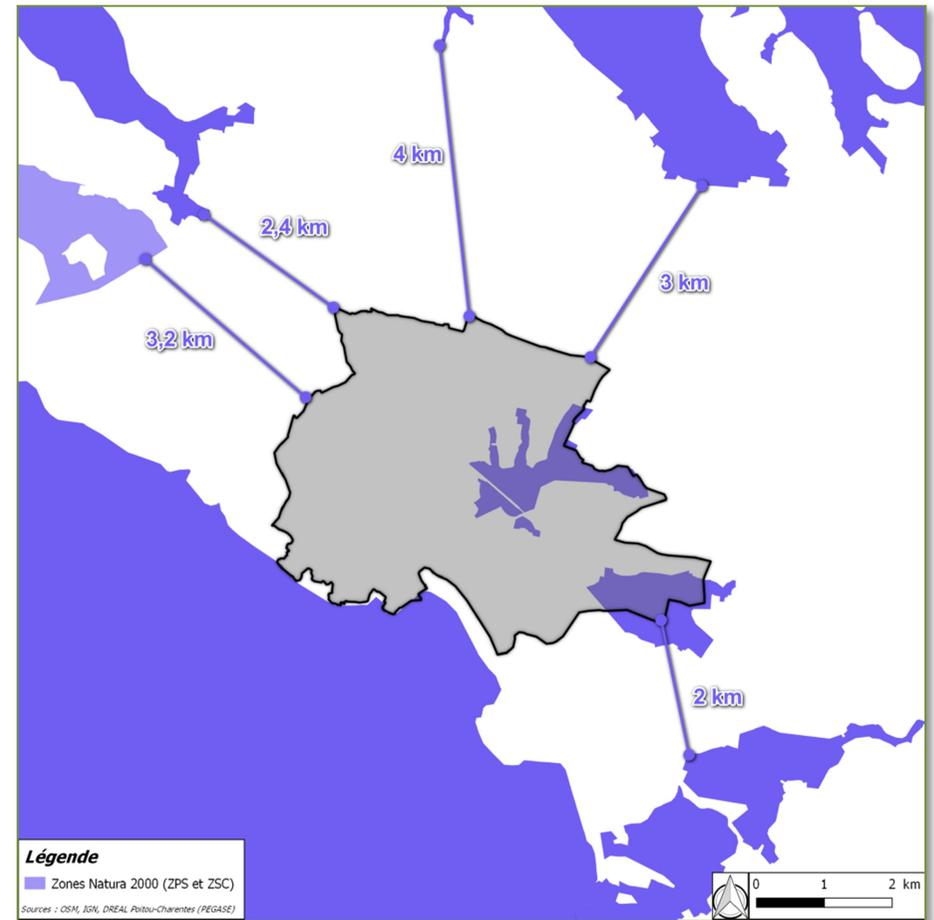
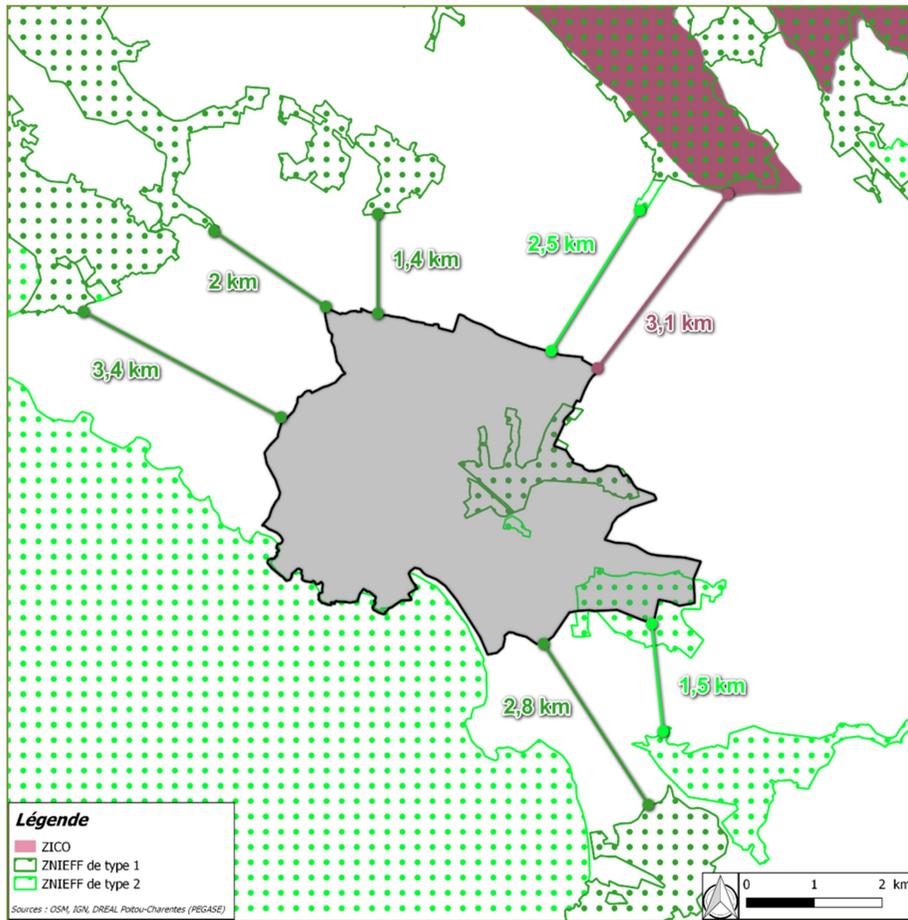


- **Considérés comme outils de protection contractuelle :**
  - La zone Natura 2000 « *Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord* » (identifiant FR5412011), ZPS (Zone de Protection Spéciale) issue de la Directive Oiseaux,
  - La zone Natura 2000 « *Marais et falaises des coteaux de Gironde* » (identifiant FR5400438), ZSC (Zone Spéciale de Conservation) issue de la Directive Habitats / Faune / Flore,
  - La zone Natura 2000 « *Estuaire de la Gironde* » (identifiant FR7200677), ZSC (Zone Spéciale de Conservation) issue de la Directive Habitats / Faune / Flore,
  - Le PNM (Parc Naturel Marin) « *Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis* » (identifiant FR9100007) qui forme une aire marine protégée dont la finalité ne se limite pas qu'à la préservation biologique mais englobe le développement durable.
- **Fournissant des connaissances sur les espèces à enjeux (protégées et menaces) présentes sur le territoire :**
  - La ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1 « *Marais de Pousseau* » (identifiant 540120106) qui n'a pas de portée réglementaire mais correspond à un secteur de grand intérêt biologique et écologique,
  - La ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 2 « *Estuaire, Marais et coteaux de la Gironde en Charente-Maritime* » (identifiant 540120106) qui n'a pas de portée réglementaire mais qui forme avec les autres ZNIEFF de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes,
  - La ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 2 « *Estuaire de la Gironde* » (identifiant 720013624)
- **Autres :** les Espaces Boisés Significatifs identifiés par le SCoT de la CARA : le Bois de la Roche, les espaces naturels du marais de Pontailiac, les boisements voisins de la Clinique Pasteur et le Bois de Belmont..

Ces différents outils seront détaillés ci-après, les zones Natura 2000 portant un enjeu plus important car elles amènent la révision du PLU à inclure une Evaluation Environnementale contenant une partie spécifiquement relative à ces sites Natura 2000.

A noter que la commune est également située à proximité des zones suivantes :

- D'autres parties des deux zones Natura 2000 présente sur la commune (« Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord » et « Marais et falaises des coteaux de Gironde »)
- Deux autres zones Natura 2000 : le « Marais de la Seudre », la « Presqu'île d'Arvert », le « Marais de la Seudre et sud Oléron » et la « Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »,
- D'autres ZNIEFF : sept de type 1 et deux de type 2 (ces zones recoupent des emprises similaires avec les zones Natura 2000),
- Les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) : « Marais et estuaire de la Seudre », « Bonne Anse », « Pointe-de-Grave et marais du Logit » et « Marais du Nord Médoc dont marais du Conseiller ». Les trois dernières sont relativement éloignées de Royan. Ces zones sont issues du programme international Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Elles ont servie de base à la définition des zones Natura 2000 ZPS.



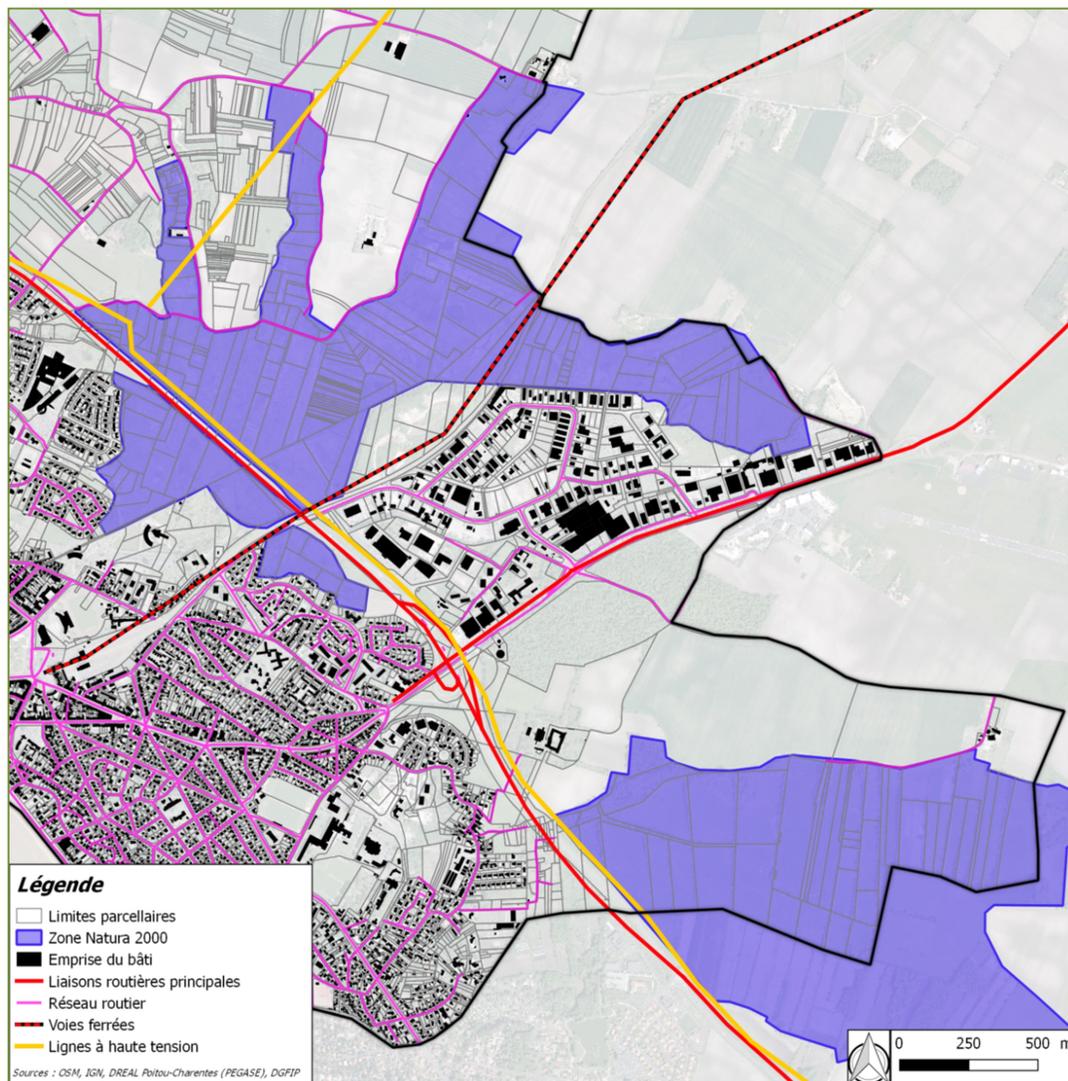
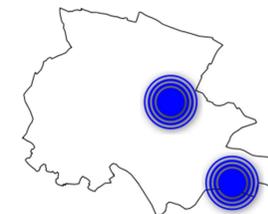
Les enjeux liés à ces zones périphériques seront abordés dans la partie dédiée à la Trame Verte et Bleue.



## 1.9.2.2. Description des zones Natura 2000

### 1.9.2.2.1. ZPS « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord » (Id FR5412011)

Cette zone Natura 2000 d'une superficie de 12 508 hectares dont 237 hectares (1,8%) sur la commune de Royan renseigne la présence de 81 espèces d'oiseaux déterminants. Parmi ces espèces, 63 sont inscrites à l'article 4 de la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 aussi appelée « Directive Oiseaux » (soit 77% des espèces recensées).



Cette zone Natura 2000 a été désignée comme ZPS (Zone de Protection Spéciale) le 06/07/2004. Les ZPS sont issues de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, première version de la « Directive Oiseaux ».

La définition des ZPS s'est initialement basée sur l'inventaire des zones ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) formant ainsi les secteurs initiaux du réseau Natura 2000 créé en 1992 auquel sont venus s'ajouter les ZSC de la Directive Habitats / Faune / Flore. Les 63 espèces recensées listées à l'article 4 de la Directive Oiseaux « font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution ». De plus, 23 de ces espèces sont également listées dans l'annexe I de cette même directive. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares, et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

L'essentiel du site est constitué par les prairies naturelles humides bordant la rive droite de la Gironde (les prés salés en avant des digues sont rattachés au site concernant l'estuaire proprement dit) entrecoupées par un réseau de fossés à dense végétation aquatique. Une ligne de falaises mortes de calcaire crayeux s'étendant de Mortagne à Talmont et, au nord de Meschers, une forêt littorale sur sables ou pointes rocheuses constituent les autres éléments majeurs de diversité du site.

Ce site Natura 2000 est présent sur la commune de Royan via le Marais de Pousseau et le Marais de Boubes et Belmont. Les deux principaux habitats en lien avec cette zone Natura 2000 sont ainsi : Les « prés salés atlantiques » (code habitat 1330) et les « mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » (code habitat 6430).

Concernant la vulnérabilité du site, comme c'est le cas pour tous les marais littoraux centre-atlantiques, le facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes se traduisant par le drainage et la mise en culture (céréaliculture intensive) d'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois consacrées au pâturage extensif.

Les secteurs de vulnérabilité localisés plus précisément sur la commune de Royan sont présentés ci-après, de même que les enjeux de gestion du DOCOB (Document d'Objectifs) de ce site.

Source : fiche descriptive du MNHN



## La gestion du site Natura 2000

Le **DOCOB** (Document d'Objectifs) de cette Natura 2000 a été édité le **26 Mars 2014**. Il précise l'**état écologique des habitats** et le **statut biologique des espèces déterminantes recensées**. Ces analyses aboutissent à un **ensemble de fiches actions** pour gérer efficacement l'**évolution des milieux naturels** et des **écosystèmes remarquables** de différents sites composant cette zone Natura 2000.

Ce document établit ainsi différentes **orientations de gestion et d'animation de l'évolution des ces espaces naturels** :

Grands principes de gestion	Objectifs de conservation à long terme
<b>Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et les espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer des habitats naturels ou d'espèce</li> <li>• Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>
<b>Suivre l'efficacité des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance des enjeux biologiques, évaluer les résultats par un suivi des actions mises en œuvre et animer le DOCOB</li> </ul>
<b>Sensibiliser et informer les acteurs, les usagers et le public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité</li> </ul>

**Le projet communal devra impérativement éviter d'aller à l'encontre des ces orientations de gestion du site.**

Le DOCOB recense les activités sur et à proximité du site pouvant impacter les espaces naturels et/ou les espèces

- **Activité cynégétique** (chasses à la tonne, présence de palombières, chasse à pied et à la passée et gestion des espèces nuisibles) avec la forte présence de l'**ASCGE** (Association Saintongeaise de Chasse de Gibiers d'Eau) et une **ACCA** (Association Communale de Chasse Agréée) sur toutes les communes concernées par le site,
- **La pêche** régulée par des **AAPPMA** (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) et cadrée par un **PDPG** (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) et un **SDVP** (Schéma Départemental de Vocation Piscicole),
- **La baignade** concernant principalement **Saint-Georges-de-Didonne, Meschers-sur-Gironde** et **Royan**,
- **Les activités de promenade** : randonnée pédestre, vélo et équitation,
- **Les activités motorisées** avec de nombreux 4x4 circulant sur la zone sud (et concernant donc peu les secteurs sur **Royan**),
- **D'autres activités touristiques** comme les bases de loisirs et le parapente.

La **connaissance ornithologique** du secteur est de plus très développée de par la forte **activité de baguage** du **CRBPO** (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux).

**Bon nombre de ces activités sont présentes sur Royan et dans ces abords affirmant la nécessité pour la commune de préserver ces deux secteurs de marais inclus dans ce zonage Natura 2000.**

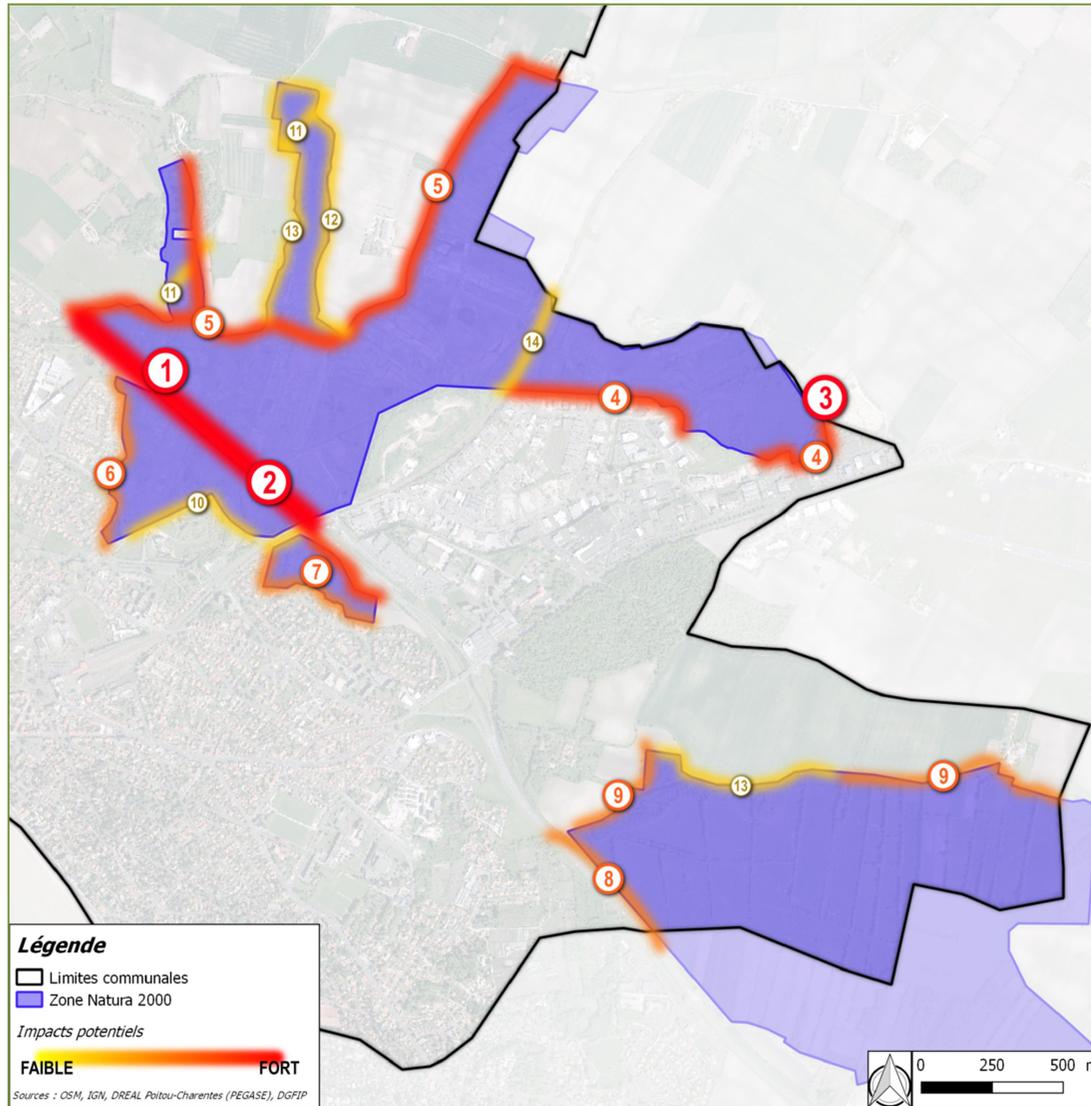
A noter que ce **DOCOB** concerne également la **ZSC** (Zone Spéciale de Conservation) Natura 2000 « *Marais et Falaises des Coteaux de Gironde* ». Le responsable du site comme pour les autres zones Natura 2000 présentes sur **Royan** est la région **Nouvelle-Aquitaine**.

Source : **DOCOB « Marais et Falaises des Coteaux de Gironde »** et « *Estuaire de la Gironde : Marais de la rive nord* »

## Les secteurs de vulnérabilité sur la commune de Royan

Cette zone Natura 2000 correspond à un duo de marais péri-urbains ayant de nombreux points de contact avec des sources d'impact environnemental plus ou moins directs.

La cartographie suivante indique les impacts les plus significatifs et évidents sur ces deux secteurs :



1 – Présence d'un point de prélèvement dans les eaux du marais de Pousseau à des fins d'irrigation,

2 – Passage de la D25, axe routier très passager et occasionnant une rupture écologique franche (même si présentant peu d'obstacles de franchissement),

3 – Présence de l'ICPE « Les amis des bêtes » localisée sur la commune de Médis mais dont l'activité peut indirectement impacter le marais de Pousseau,

4 – Proximité avec la Zone Commerciale Artisanale Royan 2 induisant des pollutions indirectes en particulier provenant de deux ICPE localisés dans ce secteur,

5 – Passages de voies de communication près du cœur du marais de Pousseau,

6 – Proximité avec des zones urbaines occasionnant de l'effarouchement par les nuisances sonores et des pollutions indirectes via le ruissellement des eaux pluviales,

7 – Enclave de la Natura 2000 cernée au nord-ouest par la voie ferrée, au nord-est par la D25 et au sud par une zone urbaine,

8 – Proximité avec la D25 occasionnant des effarouchements par nuisances sonores,

9 – Proximité avec des parcelles d'agriculture intensive induisant des écoulements de potentiels effluents agricoles (impact renforcé par la présence d'une exploitation agricole),

10 – Proximité avec le lieu touristique Planet Exotica qui malgré son caractère de sensibilisation à la biodiversité implique des effarouchements avec la présence du public,

11 – Passage de la ligne à haute tension pouvant perturber la faune locale,

12 – Passages de chemins de faible ampleur près du cœur du marais de Pousseau

13 – Proximité avec des parcelles d'agriculture intensive induisant des écoulements de potentiels effluents agricoles,

14 – Passage de la voie ferrée segmentant une partie de la Natura 2000 (l'impact reste relativement faible car elle n'est pas électrifiée et car ses abords sont bien végétalisés).

Les impacts potentiels sont ainsi nombreux et sont amenés à s'amplifier avec le développement de l'urbanisation. Une initiative intercommunale de plusieurs syndicats de marais est présente sur tout le site avec le Syndicat du marais de Pousseau et le Syndicat du marais de Boubes et Belmont pour les secteurs concernant Royan.

A noter que le lieu touristique Planet Exotica, même s'il induit un impact via la présence de public près d'un secteur du site Natura 2000, forme un lieu privilégié de sensibilisation à la biodiversité et plus particulièrement aux enjeux de conservation des marais de Royan.



## Quelques prises de vue sur la partie nord de la Natura 2000 (Marais de Pousseau)



*Certaines parties du marais sont maintenues asséchées par des systèmes de drains bien entretenus. Il en résulte des étendues d'eau libre relativement grandes pouvant accueillir une biodiversité spécifique.*



*D'autres secteurs moins entretenus présentent une végétation plus développée mais aussi plus diversifiée formant des écotones (zones de transition) entre les milieux aquatiques et les milieux ouverts adjacents aux drains. Il en résulte la présence d'une biodiversité différente.*



*Ici cette vue présente une autre facette de la Natura 2000 qui ne correspond pas qu'à des marais périurbains mais aussi à des zones de milieux ouverts qualitatives malgré la présence significative du pâturage. Il est cependant important de se rappeler que l'activité pastorale est importante pour lutter contre la fermeture de ces milieux (c'est à dire leur évolution vers un milieu arbustif puis forestier).*

*L'image ci-à droite illustre bien la qualité écologique de la Natura 2000. On peut en effet y voir une grande variété de milieux : un fossé bordé d'une discrète végétation hygrophile (inféodée aux milieux aquatique) au milieu d'une prairie en transition vers un milieu de friche avec en arrière-plan un boisement sur la gauche devenant une haie bocagère en partant sur la droite. Enfin dans le font une petite colline prairiale émerge soulignant la présence de relief dans certaines parties de la Natura 2000 qui apporte une nouvelle diversité de milieux et donc une plus grande biodiversité.*





*Ici cette vue présente une autre facette de la Natura 2000 qui ne correspond pas qu'à des marais périurbains mais aussi à des zones de milieux ouverts qualitatives malgré la présence significative du pâturage. Il est cependant important de se rappeler que l'activité pastorale est importante pour lutter contre la fermeture de ces milieux (c'est à dire leur évolution vers un milieu arbustif puis forestier).*

*Il est enfin important de noter la présence d'un nombre significatif d'incivilités sur l'emprise de ce site Natura 2000. Et ce malgré la présence de nombreuses mises en garde de la commune via plusieurs panneaux.*

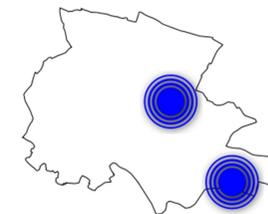
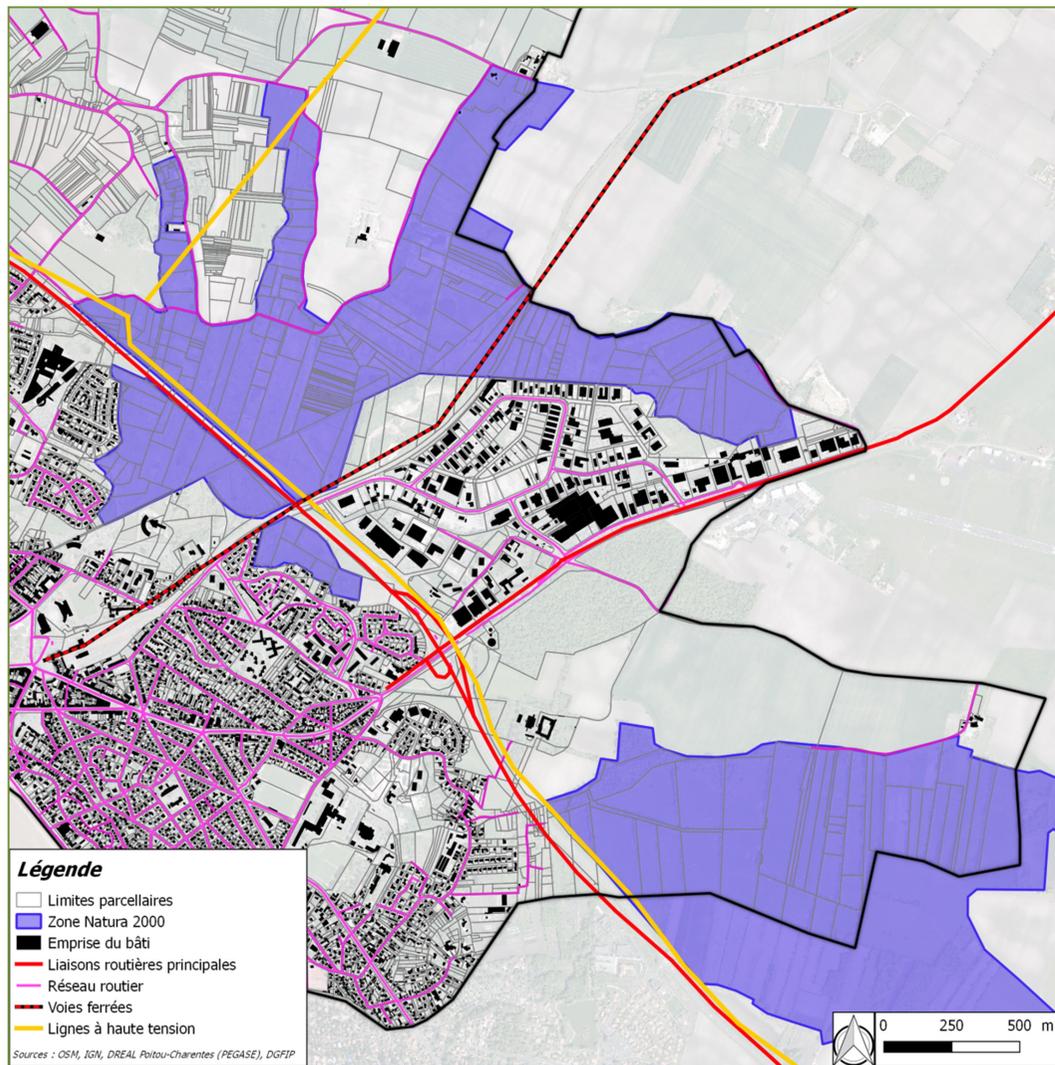
*A noter qu'en plus des initiatives de la commune, il existe en Charente-Maritime un guide des bonnes pratiques pour lutter contre les dépôts sauvages datant du 16/10/2014.*





### 1.9.2.2.2. ZSC « Marais et falaises des coteaux de Gironde » (Id FR5400438)

Cette **zone Natura 2000** d'une superficie de **12 508 hectares** dont **237 hectares** (1,8%) sur la commune de Royan renseigne la présence des **espèces déterminantes** suivantes : **6** d'insectes, **4** de reptiles, **20** de mammifères, **5** d'amphibiens et **11** de **phanérogames** (plantes).



Parmi ces espèces, **15** sont inscrites à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 aussi appelée « Directive Habitats / Faune / Flore ».

Cette zone Natura 2000 a été désignée comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) le 27/05/2009. Les ZSC sont **directement issues de la Directive Habitats / Faune / Flore** pour venir compléter les ZPS afin d'étendre le réseau Natura 2000 au de-là de la protection des oiseaux.

Elles sont d'après cette directive européenne des « sites d'importance communautaire désignés par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné ».

Les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats / Faune / Flore regroupent des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC. Un maximum de 15 d'entre elles sont ainsi potentiellement présentes sur la commune de Royan.

Les caractéristiques territoriales de cette zone Natura 2000 sont identiques à celle de la ZPS « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord » exceptée qu'en tant que ZSC elle s'attarde sur l'intégralité de la faune et la flore et non spécifiquement sur les oiseaux comme les ZPS.

Ce site Natura 2000 est présent sur la commune de Royan via le Marais de Pousseau et le Marais de Boubes et Belmont. Les deux principaux habitats en lien avec cette zone Natura 2000 sont ainsi : Les « prés salés atlantiques » (code habitat 1330) et les « mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin » (code habitat 6430).

La vulnérabilité globale du site est également similaire à la ZPS « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord » : le facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes.

Les secteurs de vulnérabilité localisés plus précisément sur la commune de Royan sont identiques à ceux de la zone Natura 2000 « Estuaire de la Gironde : Marais de la rive nord ».

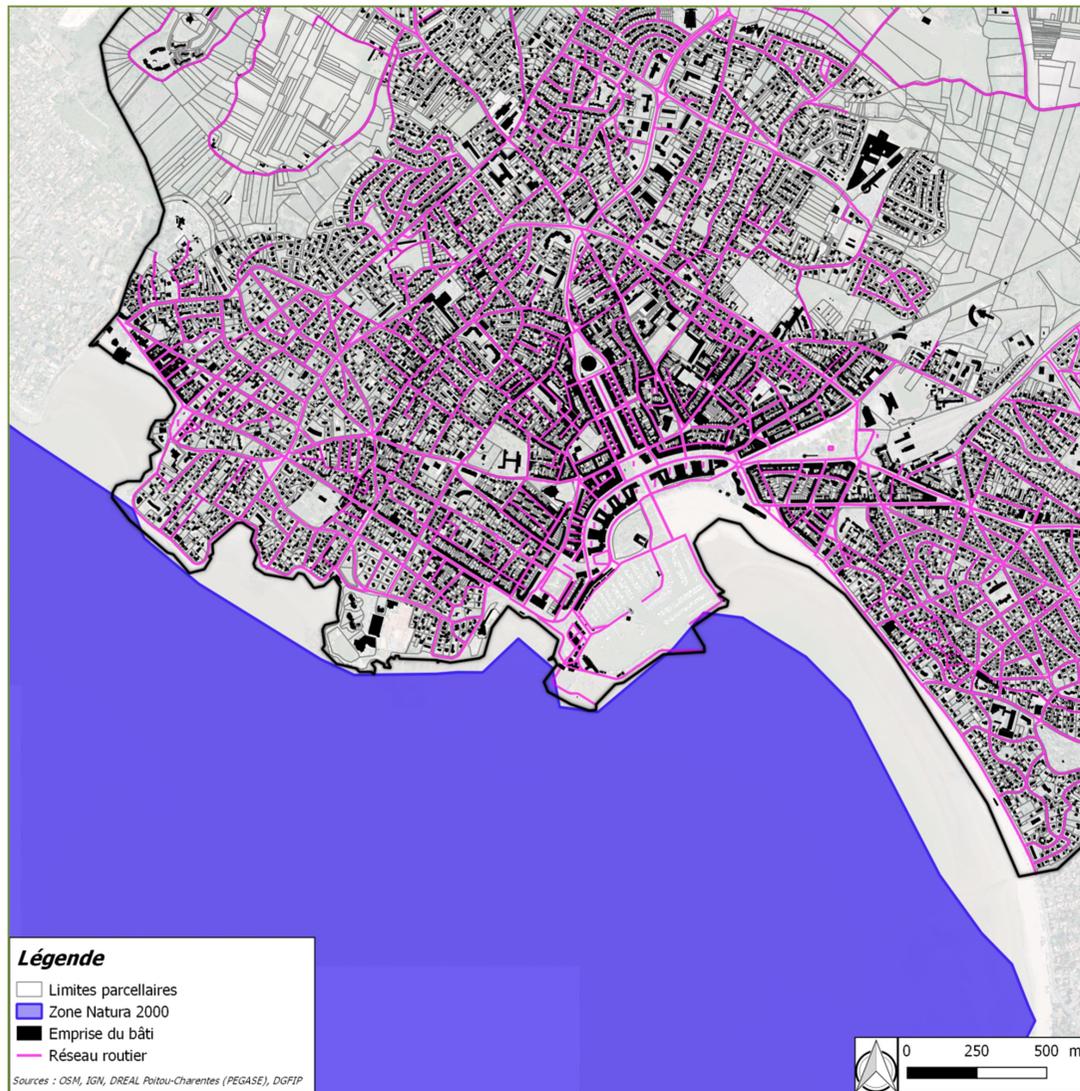
Ces deux zones ont également le même DOCOB (Document d'Objectifs) en commun et sont donc concernés par des enjeux globalement similaires voire identiques sur la commune de Royan. Ces informations ont donc été renseignées ci-avant.

Source : fiche descriptive du MNHN

### 1.9.2.2.3. ZSC « Estuaire de la Gironde » (Id FR7200677)

Cette **zone Natura 2000** d'une superficie de **61 080 hectares** dont **2,5 hectares** (part négligeable) sur la commune de Royan renseigne la présence de **6 espèces déterminantes de poissons** ainsi que l'**Angélique des estuaires** (*Angelica heterocarpa*), une plante hygrophile (inféodée aux zones humides sans être entièrement aquatique).

Toutes ces espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 aussi appelée « **Directive Habitats / Faune / Flore** ».



Cette **zone Natura 2000** a été désignée comme **ZSC** (Zone Spéciale de Conservation) le **07/08/2014**.

La configuration et le fonctionnement hydraulique de ce site sont **structurés par des activités et des aménagements humains** liés à la nécessité de desserte des **pôles portuaires du Verdon, de Pauillac, de Blaye, d'Ambès, de Bassens et de Bordeaux**.

Les **chenaux de navigation** présentent des spécificités géographiques (grande profondeur, vitesse des courants, turbidité...) qui résultent de l'action combinée de l'homme et des évolutions morphologiques naturelles. En outre, **ils participent au fonctionnement global de l'estuaire**, leur creusement et leur entretien contribuent à **stabiliser le fonctionnement hydraulique** de celui-ci.

Ainsi, **l'existence des chenaux de navigation et leur entretien** par des opérations de dragages, **l'immersion des produits dragués** dans l'estuaire ainsi que **la présence d'ouvrages hydrauliques** (digues submersibles, quais, appontements) **sont constitutifs de l'état de référence du site**.

**L'estuaire de la Gironde est un site fondamental pour les poissons migrateurs.**

Royan n'est directement concernée par ce **site Natura 2000** qu'au niveau de sa **côte enrochée** et de **l'entrée de son port**. Aucun habitat déterminant pour ce site n'est ainsi localisé sur la commune (les vasières et zones humides abritant notamment l'**Angélique des estuaires**).

Néanmoins, les **intenses activités touristiques** sur Royan ainsi que les **dynamiques urbaines** telles que les **effluents des réseaux d'assainissement** (provenant de mauvais branchements et autres dysfonctionnements) et **eaux de ruissellement** peuvent **impacter indirectement les milieux aquatiques estuariens de manière significative**. Principalement via des **phénomènes de pollutions diffuses**, une des principales vulnérabilités du site.

En effet les **principaux facteurs influant négativement la qualité écologique du site** sont les suivants :

- Envasement naturel,
- Artificialisation des berges,
- Risques de pollution sur les stocks de certains poissons migrateurs,
- Risques de prélèvement excessif sur les stocks de certains poissons migrateurs.

Source : fiche descriptive du MNHN

## Les secteurs de vulnérabilité sur la commune de Royan

Cette **zone Natura 2000** correspond aux **milieux côtiers** présents au delà de la **frange sud de Royan** ayant de **quelques points de contact** avec des **sources d'impact environnemental plus ou moins directes**.

La cartographie suivante indique les **impacts les plus significatifs et évidents** sur ces deux secteurs :



- 1 – Présence de l'ICPE « **VILLE DE ROYAN (ex Nicollin)** » notée comme **en cessation d'activité** d'après la **DREAL Poitou-Charentes**. Le manque de renseignements sur cet ancien site induit un **principe de précaution** à prendre en compte,
- 2 – Proximité avec la **STEP de l'aire de carénage du port de Royan** dont les effluents sont **rejetés directement dans l'estuaire** (l'impact est significatif car les traitements de cette station ne peuvent pas débarrasser tous les polluants issus de l'activité portuaire),
- 3 – Proximité directe avec le **Port de Royan** dont les **activités portuaires** et les **stationnements de bateaux** occasionne des **nuisances** et des **pollutions plus ou moins diffuses**,
- 4 – Influence de la **plage de la Grande Conche** dont les **activités de baignade** (et connexes) impliquent **nuisances** et **pollutions diffuses**,
- 5 – Influence de la **plage de la Conche de Pontailiac**, de la **plage de la Conche du Chay** et la **plage de la Conche de Foncillon** dont les **activités de baignade** (et connexes) impliquent **nuisances** et **pollutions diffuses** mais dans une **moindre mesure** que la **plage de la Grande Conche**,
- 6 – Proximité avec des **falaises rocheuses très urbanisées** occasionnant ainsi des **nuisances** et depuis lesquelles des **activités de pêche** sont présentes.

Les **embouchures des trois fleuves côtiers** parcourant **Royan** sont également à même d'occasionner des **impacts indirects** sur le secteur royannais de ce **site Natura 2000** :

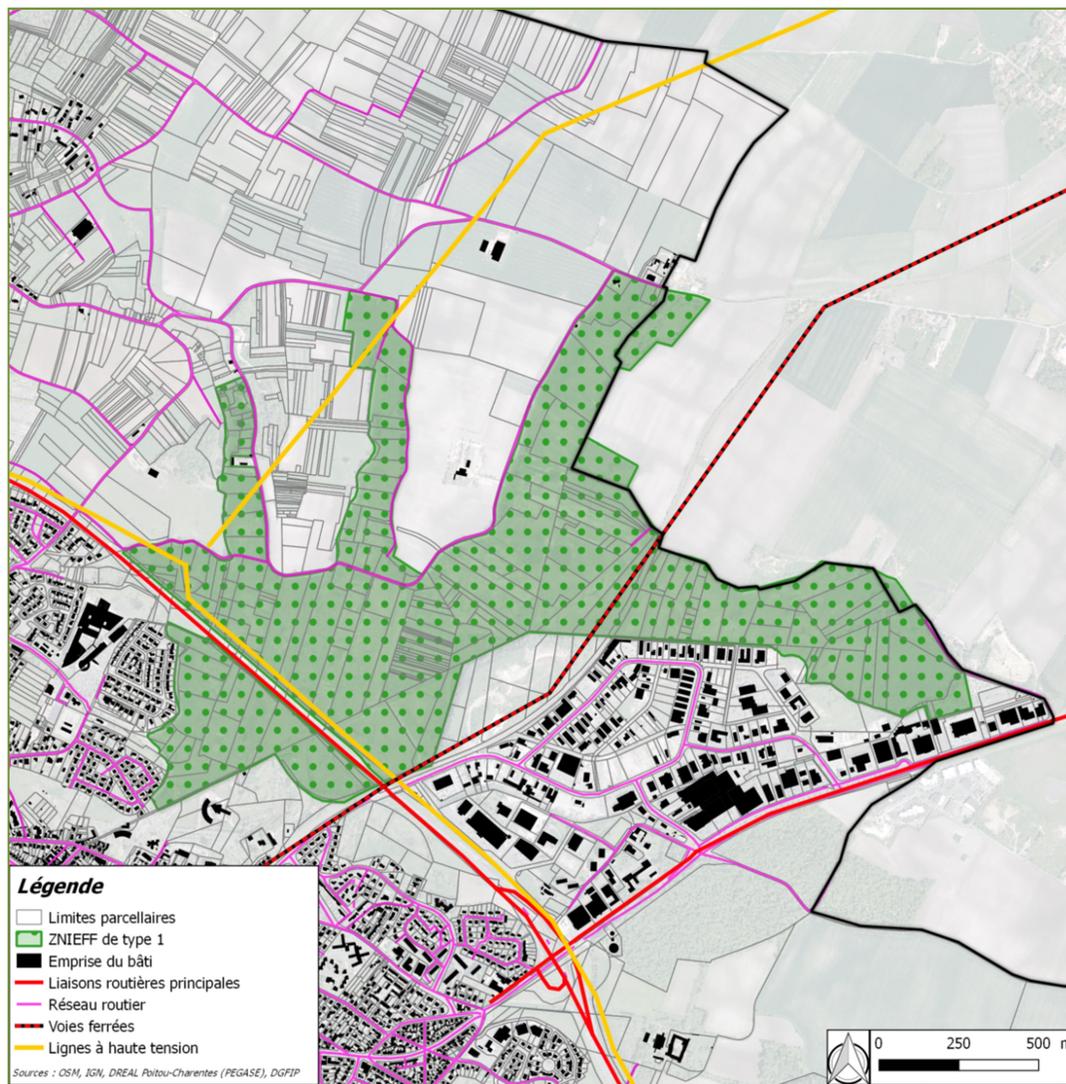
- Le **Ruisseau le Rivaud**,
- Le **Canal du Marais de Pousseau**,
- Le **Canal de Boube**.



### 1.9.2.3. Description des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

#### 1.9.2.3.1. « Marais de Pousseau » (Id 540120106)

Cette ZNIEFF d'une superficie de 150 hectares dont 144,5 hectares (96%) sur la commune de Royan renseigne la présence des espèces suivantes (pour un effort de prospection globalement très faible) : 1 de mammifères, 57 d'oiseaux, 1 de reptiles, 11 de phanérogrames (plantes).



Les critères d'intérêt de la zone sont les suivants :

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales d'un grand nombre de groupes d'espèces,
- Critères fonctionnels : auto-épuration des eaux, étapes migratoires (zones de stationnement et dorts), zone particulière d'alimentation et zone particulière de reproduction.

Cette ZNIEFF est un marais à prairies arrière-littorales thermo-atlantiques avec potentialités d'une mégaphorbiaie (végétation vivace dense et haute) arrière-littorale eutrophe (bloquée par le pâturage bovin). Elle présente des intérêts pour plusieurs groupes d'espèces :

- **Intérêt ornithologique** : site de grand intérêt pour les passages pré- et post-nuptiaux des grands échassiers des limicoles. Nidification de plusieurs espèces patrimoniales : **Cigogne blanche** (*Ciconia ciconia*) et **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*),
- **Intérêt mammalogique** : présence de la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), espèce rare et menacée en France, inscrite à l'**Annexe II de la Directive Habitats**.
- **Intérêt herpétologique** : présence de la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*), espèce rare et menacée en France, inscrite à l'**Annexe II de la Directive Habitats**
- **Intérêt botanique** : Présence d'une partie des habitats et du cortège floristique des marais arrière-littoraux centre-atlantiques avec notamment : des dépressions à **Renoncule à feuilles d'ophioglosse** (*Ranunculus ophioglossifolius*), une roselière à **Pesse d'eau** (*Hippuris vulgaris*) et des fossés à **Butome en ombelle** (*Butomus umbellatus*).

Les habitants déterminants de cette ZNIEFF sont tous présents sur la commune de Royan et correspondent au **Marais de Pousseau** :

- *Prés salés méditerranéens* (Code Corine Biotope 15.5),
- *Eaux eutrophes* (Code Corine Biotope 22.13),
- *Prairies humides et mégaphorbiaies* (Code Corine Biotope 37),
- *Alignements d'arbres* (Code Corine Biotope 84.1).

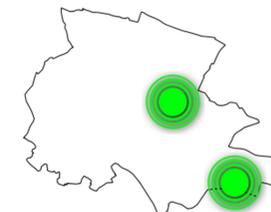
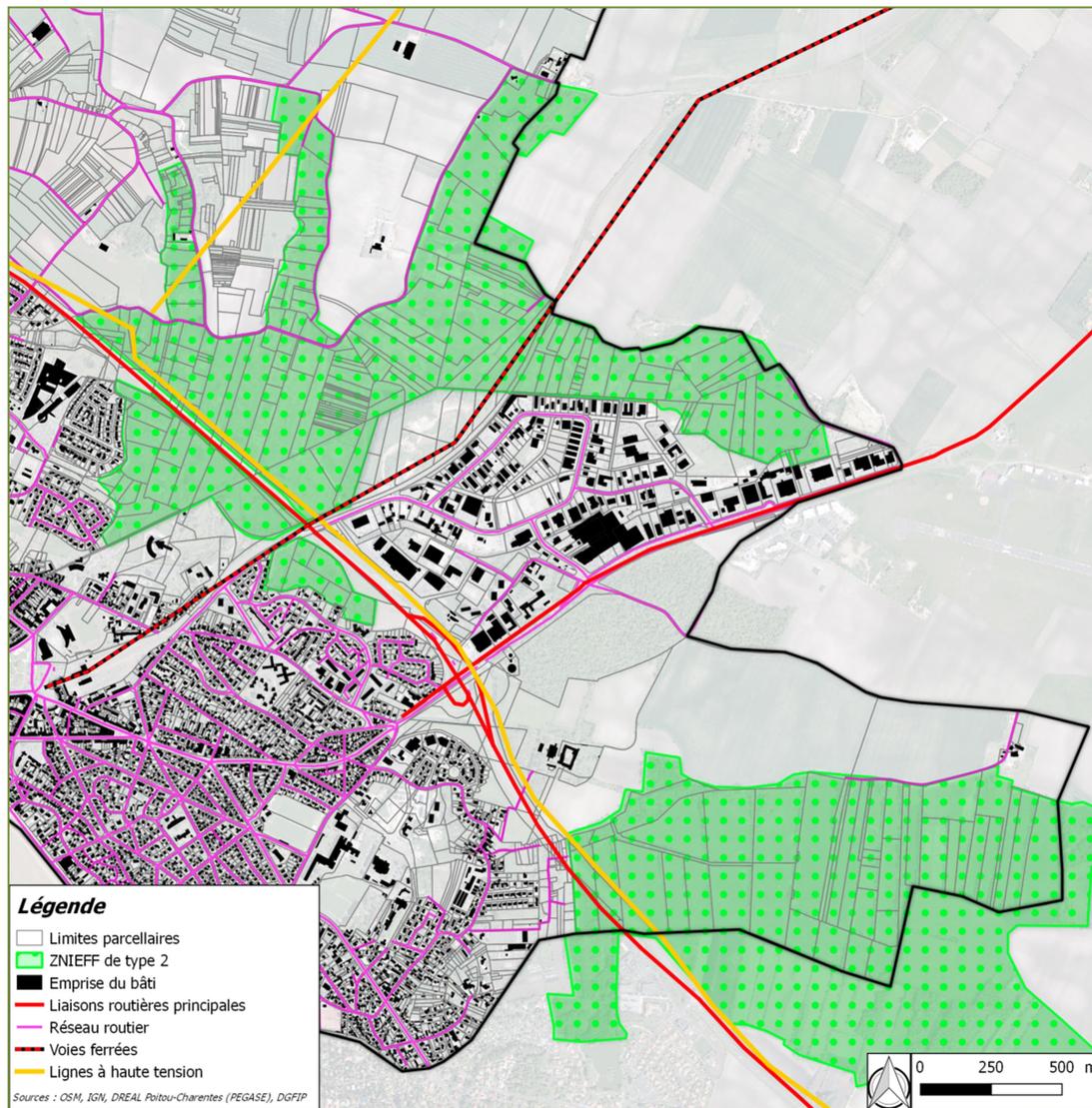
**De nombreuses activités humaines ayant des impacts sur les milieux naturels sont recensées sur cette ZNIEFF** : les zones urbanisées, les zones industrielles et commerciales, passage de la voie ferrée, la chasse et la pêche. A ces **facteurs d'influence de l'évolution de la zone** se rajoutent des **impacts indirects** : rejets de substances polluantes dans les eaux et dans les sols, drainage / assèchement / comblement des zones humides.

Source : fiche descriptive du MNHN



### 1.9.2.3.2. « Estuaire, Marais et Coteaux de la Gironde en Charente-Maritime » (Id 540004658)

Cette ZNIEFF d'une superficie de **12 272 hectares** dont **238 hectares** (moins de 1%) sur la commune de Royan renseigne la présence des espèces suivantes (pour un **effort de prospection globalement bon**) : **3 d'amphibiens, 1 d'insectes, 6 de mammifères, 34 d'oiseaux, 6 de poissons, 53 de phanérogames** (plantes) et **2 de ptéridophytes** (fougères).



Les **critères d'intérêt** de la zone sont les suivants :

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales d'un grand nombre de groupes d'espèces,
- Critère complémentaire paysager,
- Critère complémentaire géomorphologique,
- Critère complémentaire géologique.

Cette ZNIEFF se compose d'un **vaste complexe estuarien** associant 2 compartiments complémentaires et fonctionnellement liés, **Royan étant localisée sur la partie terrestre**. Cette dernière comporte une **richesse floristique exceptionnelle** sur les **falaises boisées situées au nord de Meschers** (et donc relativement proche de Royan) avec **des pelouses xérophiles enclavées d'une très grande valeur**. Sur le plan faunistique, elle présente un **très grand intérêt mammalogique** avec la présence simultanée de la **Loutre (*Lutra lutra*)** et du **Vison (*Mustela lutreola*)** et de **nombreux sites de ponte pour les amphibiens**. Les **zones humides** présentes sont également **utilisées par de nombreux oiseaux d'eau en halte migratoire ou en hivernage**. Comme c'est le cas pour tous les marais littoraux centre-atlantiques, le **facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes se traduisant par le drainage et la mise en culture** (céréaliculture intensive) d'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois consacrées au pâturage extensif. L'urbanisation, primaire ou générée par le **tourisme balnéaire**, constitue aussi un **facteur fort de dégradation des milieux naturels, surtout au nord de Meschers** : nombreux campings, villas privées et résidences de vacances en liaison avec la présence des dernières plages avant les vasières de l'estuaire.

Les **habitants déterminants** de cette ZNIEFF sont peu présents sur la commune de **Royan** via de petites zones de *Pelouses calcicoles sèches et steppes* (Code Corine Biotope 34). D'autres **habitats intéressants** sont également présents : *Prairies humides et mégaphorbiaies* (37), *Prairies améliorées* (81), *Roselières* (53.1), *Terrains en friches et terrains vagues* (87)

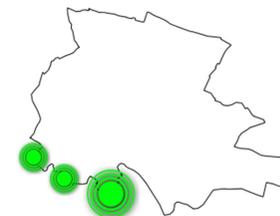
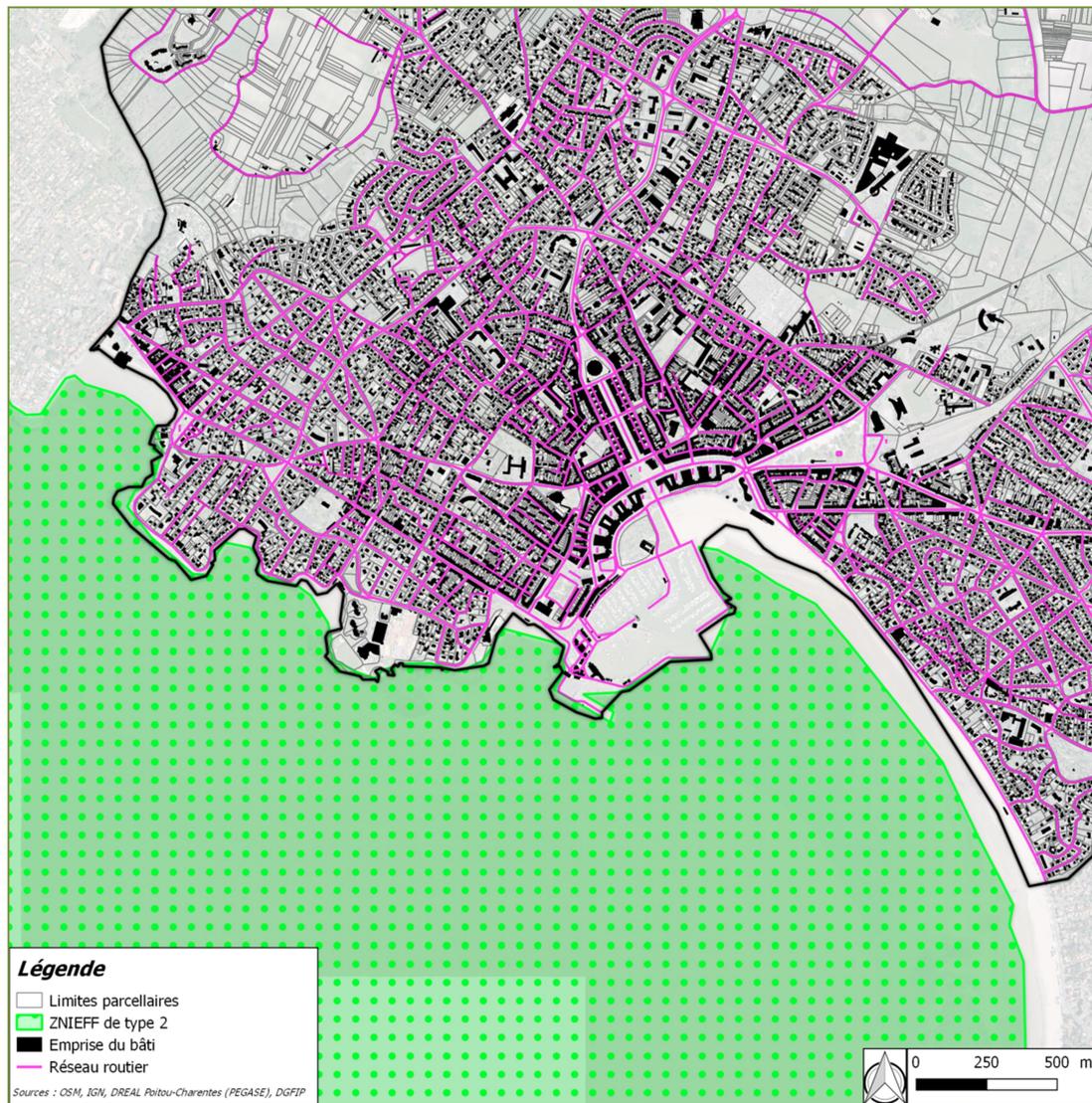
**De nombreuses activités humaines ayant des impacts sur les milieux naturels sont recensées sur cette ZNIEFF** : agriculture, pratiques de gestion des eaux, sylviculture, élevage, pêche, chasse, navigation, tourisme et loisirs, habitat dispersé, urbanisation discontinue, circulation routière et autoroutière. A ces **facteurs d'influence de l'évolution de la zone** se rajoutent les **impacts indirects** (pollutions et nuisances), les **processus naturels** et la **présence d'espèces introduites**. Néanmoins **les secteurs de cette ZNIEFF sur la commune de Royan correspondent à deux secteurs préservés par des initiatives communales**.

Source : fiche descriptive du MNHN



### 1.9.2.3.3. « Estuaire de la Gironde » (Id 720013624)

Cette ZNIEFF d'une superficie de **59 665 hectares** dont **4 hectares** (part négligeable) sur la commune de Royan renseigne la présence des espèces suivantes (pour un **effort de prospection globalement bon**) : **1** de reptiles, **3** d'amphibiens, **8** d'insectes, **6** de mammifères, **140** d'oiseaux, **39** de poissons, **349** de phanérogames (plantes), **1** d'algues, **1** de ptéridophytes (fougères), **28** d'invertébrés aquatiques.



Les **critères d'intérêt** de la zone sont les suivants :

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales d'un grand nombre de groupes,
- De nombreux critères fonctionnels,
- Critère complémentaire paysager,
- Critère complémentaire historique,
- Critère complémentaire scientifique.

Cette ZNIEFF correspond à l'**Estuaire de la Gironde** (un des plus grands estuaires européens) et représente un **patrimoine écologique exceptionnel**. Les milieux qui composent cet ensemble remarquable sont d'une **grande richesse** et sont à la **base d'une production biologique très élevée** (notamment les vasières intertidales) qui dépasse les simples limites de l'estuaire : transfert vers les chaînes trophiques supérieures et notamment vers les migrateurs (avifaune, migrateurs amphihalins comme le **Saumon *Salmo salar***), exportation des flux nutritifs vers le milieu marins et **rôle primordial dans la richesse des ressources de la marge continentale**. Patrimoine écologique exceptionnel, mais aussi **patrimoine culturel et ressource économique indéniable**, l'**Estuaire de la Gironde** pose parfaitement la notion de **Développement Durable**. Les connaissances des écosystèmes et du fonctionnement du système fluvio-estuarien et de ses différents compartiments restent encore relativement faibles (réseau et dynamique trophique, évaluation des flux entrants et sortants...). **Ces connaissances sont cependant un préalable indispensable à une gestion adaptée du plus grand estuaire français et à la préservation d'un site de grande importance écologique.**

**Aucun habitat déterminant de cette ZNIEFF ne se trouve sur la commune de Royan.** Les deux types d'occupation du sol qui sont les suivants ne possèdent quasiment pas d'intérêt écologique : *Plages de sable* (Code Corine Biotope 16.1) et *Villes, villages et sites industriels* (Code Corine Biotope 86).

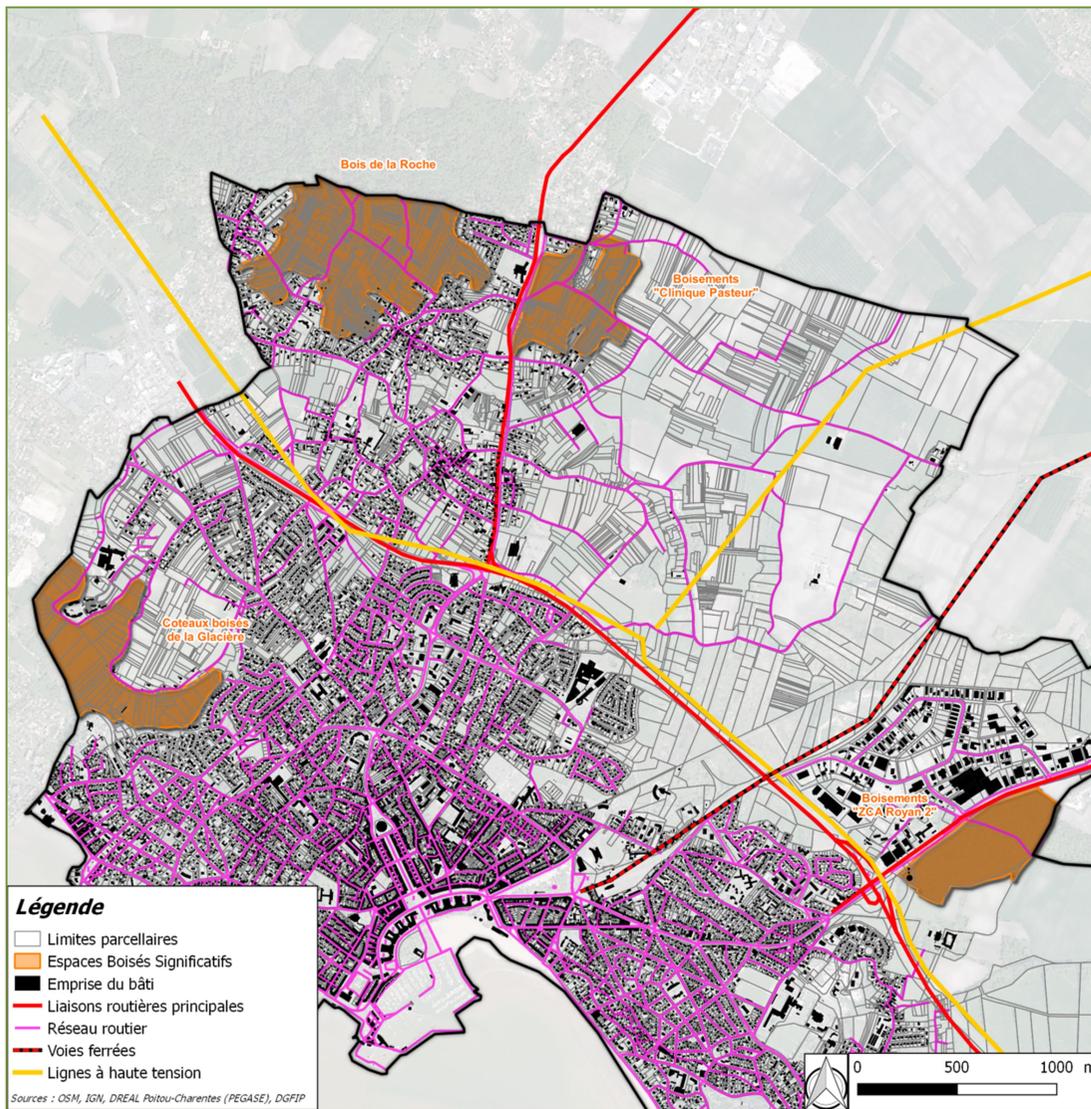
**De nombreuses activités humaines ayant des impacts sur les milieux naturels sont recensées sur cette ZNIEFF** : pêche, chasse, navigation, industrie, activités portuaires, exploitations minières, carrières. Mais les activités humaines sont également positives via la **forte dynamique de gestion conservatoire** sur l'**Estuaire de la Gironde**. A ces **facteurs d'influence de l'évolution de la zone** se rajoutent les impacts indirects (pollutions et nuisances), les processus naturels et la présence d'espèces introduites. **Malgré la très faible part de la ZNIEFF recoupant le territoire communal, Royan peut impacter indirectement cette zone naturelle** (Cf les impacts potentiels sur la zone Natura 2000 sur le même secteur).

Source : fiche descriptive du MNHN



### 1.9.2.4. Les EBS (Espaces Boisés Significatifs)

Les **EBS** ne forment pas une protection environnementale à proprement parlé. Ils sont identifiés dans le **SCoT de la CARA** et doivent être d'après ce document être identifiés comme **EBC** (Espaces Boisés Classés) dans les **PLU**. En effet, en application de l'article **L.130-1 du Code de l'urbanisme**, les **PLU** peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme **espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer**. Ces derniers correspondent aux **EBC**.



Le **Code de l'urbanisme** indique plus précisément que :

« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue aux chapitres Ier et II du titre Ier livre III du code forestier. [...] »

La **Délégation de Poitou-Charentes du CNPF** (Centre National de la Propriété Forestière) précise cependant que le classement en **EBC** ne doit pas être systématique. Il ne doit en effet pas venir doubler les outils de gestion et de protection issus du Code Forestier comme le **CBPS** (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles), le **RTG** (Règlement Type de Gestion) ou les **PSG** (Plans Simples de Gestion). Or, aucun des **EBS** de Royan n'est associé à un **PSG**. Ils ne correspondent pas non plus à des **Forêts Domaniales** gérées par l'**ONF** (Office Nationale des Forêts) comme la **Forêt de Suzac** et la **Forêt des Combots d'Ansoine** localisées près de Royan. Ainsi les **EBS** présents sur la commune méritent de bénéficier de la protection issue des **EBC**.

Quatre **EBS** sont présents sur la commune de Royan. Trois d'entre eux correspondent à de vastes boisements de feuillus majoritairement caducifoliés :

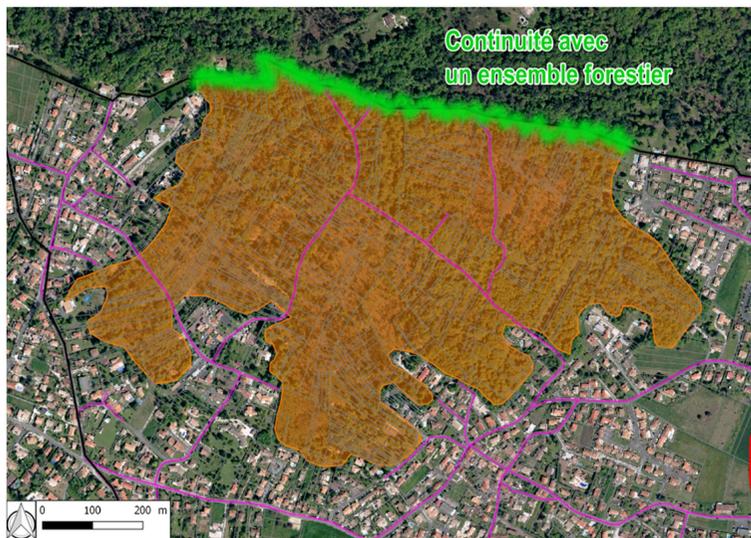
- Le Bois de la Roche,
- Les boisements près de la **Clinique Pasteur**,
- Le Bois de Belmont.

Le quatrième **EBS**, les espaces naturels du marais de Pontailiac, forme un espace naturel plus mosaïqué avec : des formations mixtes d'espèces feuillues et de conifères, des zones de friches / prairies humides / pâtures composant le **Marais de Pontailiac**, le passage du ruisseau le Rivaud ainsi que sa ripisylve (berges végétalisés) et enfin le **Lac de la Métairie** présentant de nombreux milieux humides d'intérêt.

Ces différents **EBS** sont détaillés ci-après.



### 1.9.2.4.1. Le « Bois de la Roche »



Cartographie de l'EBS



Des chemins forestiers permettent de parcourir le cœur de ce bois



L'activité cynégétique et de la chasse semble être particulièrement instaurée dans cet EBS



En plusieurs points des variations d'habitats viennent enrichir la diversité de ce boisement

Cet **Espace Boisé Significatif** est inclus dans la commune de **Royan** sous le nom du **Bois de la Roche** mais couvre un **ensemble forestier conséquent** avec : le **Bois de la Courant**, la **Bois de Maine Auger** et le **Bois des Groies**.

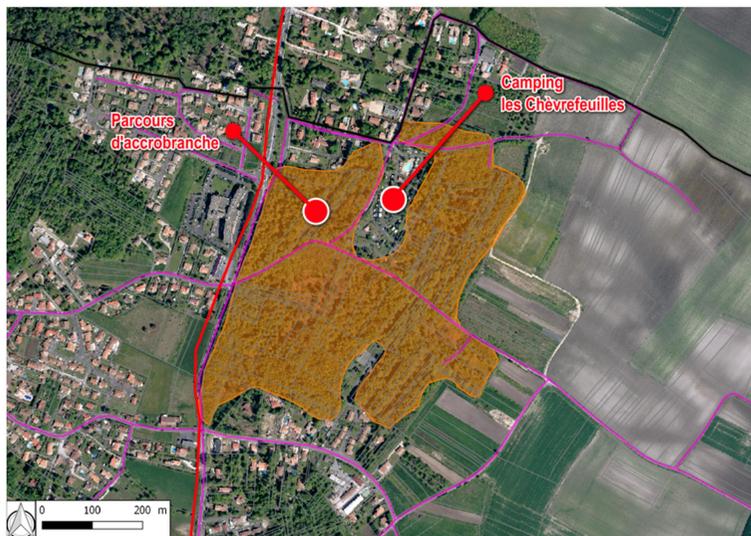
Parcouru de quelques **chemins forestiers**, son **sous-bois est particulièrement fourni** ce qui explique la présence de **palombières** pour des pratiques de chasse à l'affût.

**Significativement enfoncé** dans les développements urbains du nord-ouest de Royan, le **Bois de la Roche** reste une zone de tranquillité pour la faune forestière du territoire communal.

Cet espace naturel représente une surface de **52,5 hectares** sur la commune.



### 1.9.2.4.2. Les boisements près de la Clinique Pasteur



Cartographie de l'EBS



De larges chemins forestiers permettent de parcourir l'EBS à pieds ou en vélo



Un parcours d'accrobranche (Coolongalook Parc Aventure) est présent au nord-ouest de l'EBS



Les bungalows du Camping les Chèvrefeuilles forment un inclusion notable au nord de l'EBS

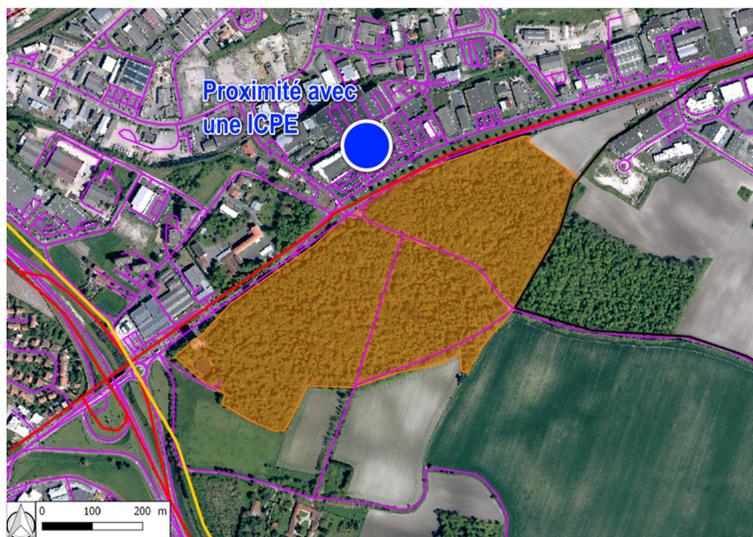
Ce boisement est plus ouvert que l'EBS précédent et présente surtout **moins de zones de tranquillité pour la faune sauvage**.

En effet les **chemins forestiers sont larges et facilement empruntables par des voitures**, la **proximité avec la D733** implique une **nuisance sonore** significative et des **activités touristiques** sont présentes au sein de cet **EBS** avec un **parcours d'accrobranche** et d'un **camping**.

**Cet espace naturel n'en demeure pas moins un habitat majeur de la commune de Royan**. Lors de la reconnaissance terrain, des biches ont été contactées en pleine journée témoignant du **rôle d'habitat ponctuel de ces boisements**.

Cet espace naturel représente une surface de **22,5 hectares** sur la commune.

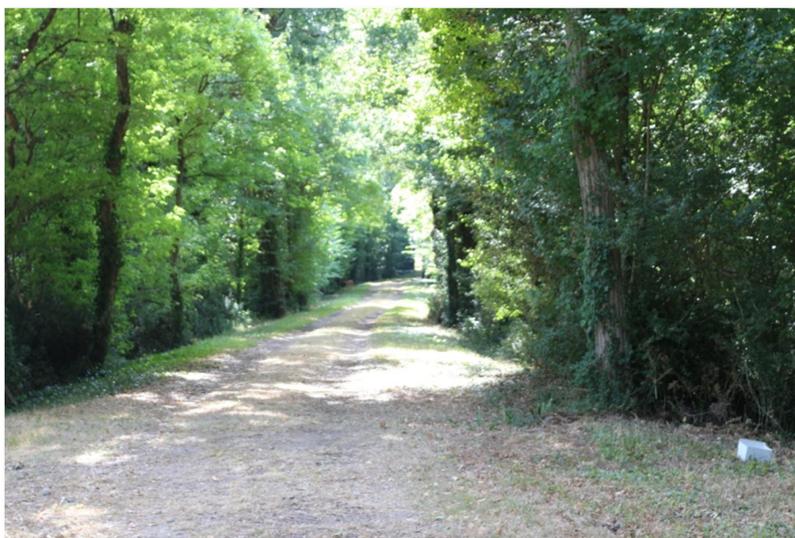
### 1.9.2.4.3. Le Bois de Belmont



Cartographie de l'EBS



Ce boisement est difficilement accessible par le public. Seuls des passages de faune sont visibles



Cet EBS est fragmenté par la Route des Brandes (est/ouest) et par un chemin agricole (nord/sud)



L'ouest de l'EBS est directement en contact avec la Zone Commerciale Artisanale Royan 2 et la N150

Boisements similaires aux **EBS** précédents, cet **espace naturel** est soumis aux **perturbations de la zone d'activité adjacente**. Principalement en termes de **nuisances sonores** et de **pollution lumineuse** et certainement via des **pollutions diffuses** provenant de l'ICPE « **LECLERC Royan SODISROY SA** ».

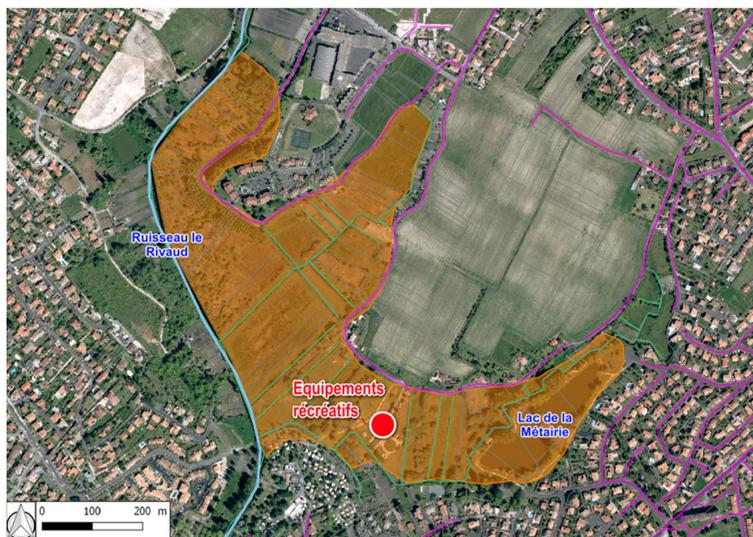
L'est de ces boisements reste peu perturbé et font de cet **EBS un espace forestier significatif** de la trame boisée royannaise.

Sa **proximité immédiate** avec la zone protégée du Marais de Boubes et Belmont implique de **fortes potentialités d'une faune et d'une flore remarquable** au sein de cet EBS.

Cet espace naturel représente une surface de **22,7 hectares** sur la commune.



### 1.9.2.4.4. Les espaces naturels du marais de Pontailiac



Cartographie de l'EBS



Les espaces naturels de cette EBS forment des mosaïques d'habitat très qualitatives



Un petit complexe d'équipements récréatifs forme une rupture écologique significative au sein de l'EBS



Le Lac de la Métairie est un espace régulièrement entretenue mais où les milieux sont très diversifiés

Contrairement aux autres EBS, cet espace naturel se distingue par sa diversité d'habitats avec particulièrement des milieux humides et aquatiques qualitatifs. Il est nommé « Coteaux boisés de la Glacière » dans les délimitations du SCoT de la CARA. Il a été renommé pour souligner l'espace naturel du Marais de Pontailiac.

Coteaux boisés, prairies humides, friches développées, végétation aquatiques, ruisseaux... Tous ces milieux forment une mosaïque riche en niches écologiques et induisent donc une biodiversité potentiellement importante.

Relativement préservé des impacts environnementaux des zones urbaines (le site BASIAS « PRIET Jacques »), cet EBS reste isolé par l'emprise urbaine des autres pôles naturels de la commune.

Le site BASIAS « PRIET Jacques », un garage / station service encore en activité est cependant situé à proximité, au nord-est de l'EBS.

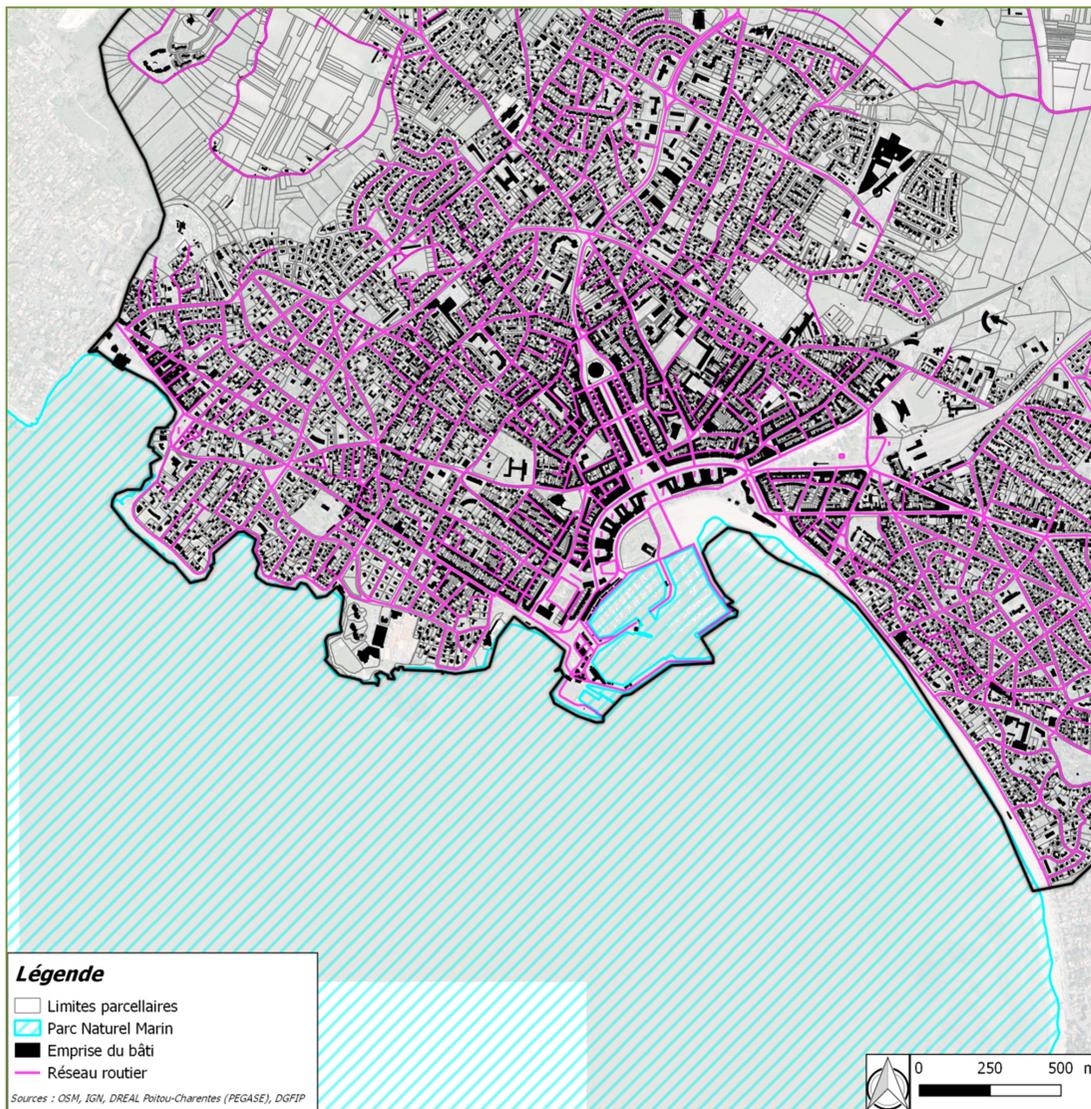
La Lac de la Métairie à l'est de cet EBS forme un espace remarquable malgré son caractère très entretenu. En effet la végétation y est diversifiée en particulier au niveau d'un ruisseau longeant sa frange nord.

Cet espace naturel représente une surface de 30,8 hectares sur la commune.



### 1.9.2.5. Le PNM (Parc Naturel Marin) Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le PNM (Parc Naturel Marin) de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est le 7<sup>ème</sup> parc naturel marin français, créé le 04 avril 2015 par décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il couvre 6 500 km<sup>2</sup> d'espace marin sur la façade atlantique. Il s'étend sur environ 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). C'est le plus grand parc naturel marin de France métropolitaine à ce jour.



Créés par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, les PNM constituent l'une des 15 catégories d'aires marines protégées. Ils ont pour objectifs :

- La connaissance du milieu,
- La protection des écosystèmes,
- Le développement durable des activités liées à la mer.

Une part négligeable recoupe la commune de Royan avec quelques hectares répartis sur :

- La côte enrochée,
- Le port,
- La plage de la Grande Conche,

Néanmoins les activités humaines de Royan sont à même d'impacter indirectement des secteurs de ce PNM comme pour la zone Natura 2000 « Estuaire de la Gironde » et la ZNIEFF de type 2 « Estuaire de la Gironde ».

## RESUME

La commune de Royan possède une richesse flagrante d'espaces naturels qualitatifs et possédants des enjeux significatifs de conservation de la biodiversité.

On dénombre ainsi 3 zones Natura 2000, 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, 4 Espaces Boisés Significatifs et 1 Parc Naturel Marin qui recourent l'emprise de la commune.

Ces outils de protection et d'inventaire du patrimoine naturel se recourent et mettent ainsi en avant les principaux pôles naturels de Royan :

- Trois grands ensembles boisés,
- Une mosaïque de milieux naturels au niveau des marais de Pontailac,
- Le Marais de Pousseau et le Marais de Boubes et Belmont,
- Le littoral royannais.

Enfin, le contexte du territoire autour de Royan est également très riche concernant les protections environnementales.

Ainsi, l'enjeu cumulé de cette thématique environnementale est **TRES FORT**.

## 1.10. Les espaces naturels et la Trame Verte et Bleue

### 1.10.1. La Trame Verte et Bleue : contexte et définition

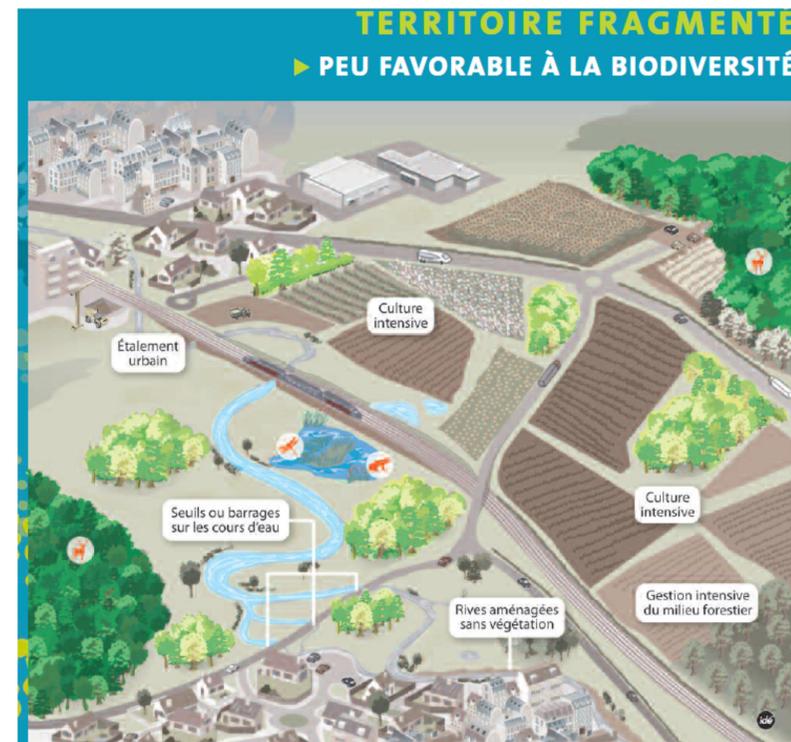
#### 1.10.1.1. Un outil d'aménagement durable du territoire permettant de préserver la biodiversité

La **Trame Verte et Bleue** (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, est un **outil d'aménagement du territoire** qui vise à maintenir et à reconstituer un **réseau écologique** sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.



Source : Plaquette MEDDE

Ce document est la propriété de Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation  
© copyright Paris 2019 Altereo



Source : Plaquette MEDDE

La prise en compte de la Trame Verte et Bleue au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités, mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité dans les projets de territoire. Même si la Trame Verte et Bleue vise en premier lieu des **objectifs écologiques**, elle permet également d'atteindre des **objectifs sociaux et économiques**, grâce au maintien de **services rendus par la biodiversité** (régulation du climat, amélioration de la qualité des sols, bénéfiques pour l'agriculture, épuration des eaux, régulation des crues...), grâce à la **valeur paysagère et culturelle** des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi grâce à l'intervention humaine qu'elle nécessite sur le territoire (gestion des espaces TVB, ingénierie territoriale, etc.).

### 1.10.1.2. Définitions

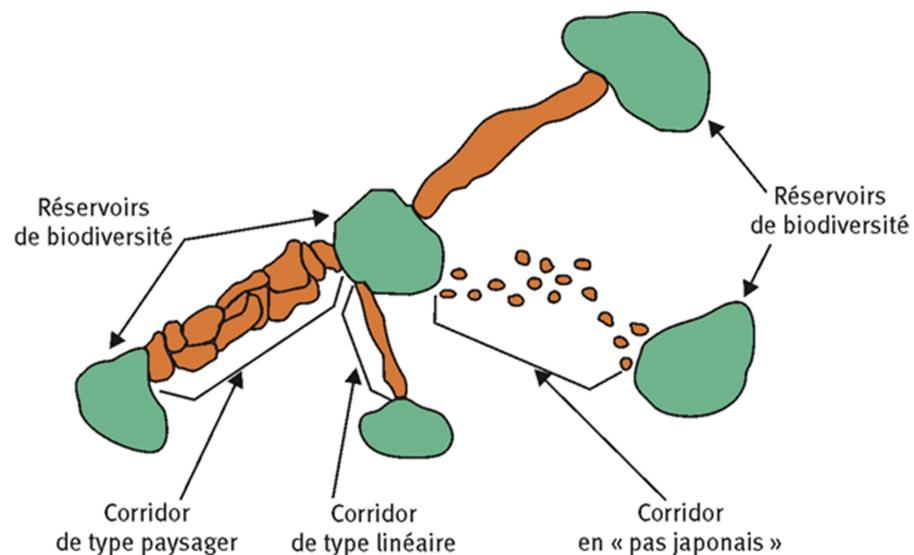
La **Trame Verte et Bleue** est un **réseau** formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques**, qui doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation. Elle est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines.

Les **continuités écologiques** sont constituées de **réservoirs de biodiversité** et de **corridors**. La définition des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques est donnée par l'article L.371-1 II et R.371-19 II et III du code de l'environnement.

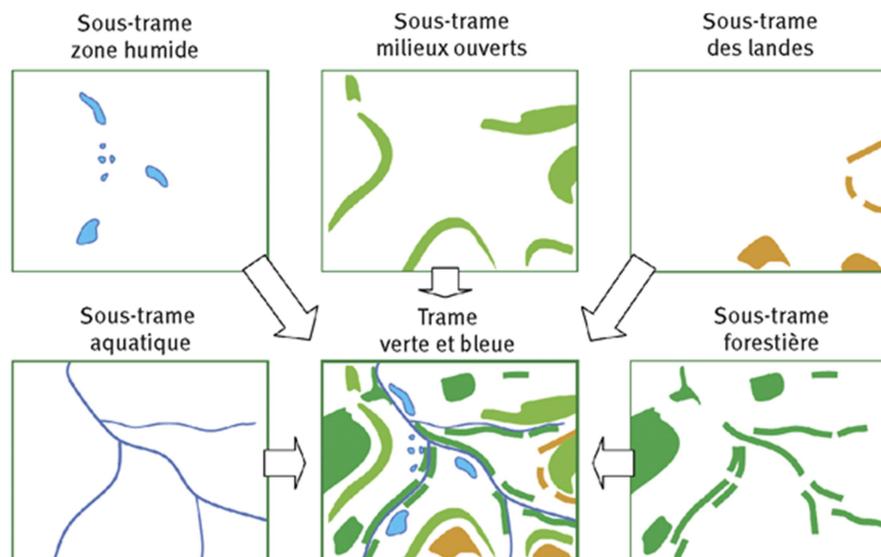
Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

Les **corridors écologiques** assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Selon la structure des milieux supports de ces corridors, ils peuvent prendre la forme de corridors linéaires (haies, boisements,...), de corridors paysagers (mosaïque de milieux supports de déplacements), de corridors en « pas japonais » (taches de milieux relais). **Ces corridors ne sont pas nécessairement des passages avérés d'espèces mais des zones possédant un fort potentiel pour le déplacement des espèces.**

Source : Document cadre – Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Les différentes composantes de la trame verte et bleue – Source : CEMAGREF-MEDDTL



Afin de permettre une meilleure appréhension du fonctionnement écologique des milieux et leurs espèces, les continuités écologiques sont classiquement déclinées en **sous-trames**, chaque sous-trame étant constitué par un ensemble de milieux présentant des similitudes écologiques et utilisés par les mêmes groupes d'espèces.

Source : CEMAGREF

### 1.10.1.3. Le cadre réglementaire

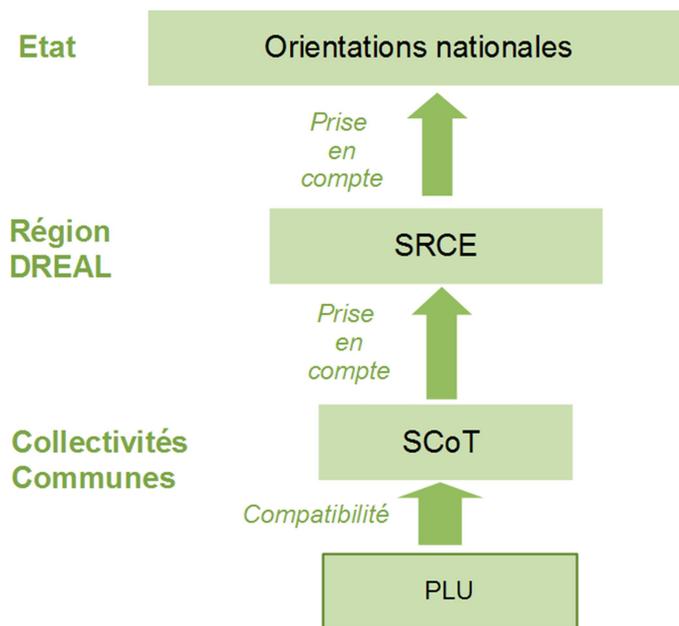
La stratégie Nationale pour la Biodiversité, mise en place par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant un Engagement National pour l'Environnement, est déclinée :

- dans le **code de l'urbanisme** (art. L.110, L.121-1 et suivants, L.122-1-1 et L.123-1 et suivants). Les documents d'urbanisme doivent assurer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».
- dans le **code de l'environnement** (art L.371-1 et suivants) : « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

### 1.10.1.4. La hiérarchie des normes

La Trame Verte et Bleue se décline à plusieurs échelles. Pour cela, une hiérarchie des normes existe entre les différents documents, entre lesquels un rapport de compatibilité ou de prise en compte doivent être respectés (voir ci-après).

Cette hiérarchie des normes implique notamment que tout document d'urbanisme local qui est révisé doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans un délai de 3 ans suivant son approbation, et doit être compatible avec le SCoT approuvé (qui lui-même prend en compte le SRCE), s'il existe.



La « prise en compte » implique de ne pas ignorer les objectifs généraux du document supérieur.

Le rapport de « compatibilité » exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur.

## 1.10.2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Poitou-Charentes

Le **SRCE de la région Poitou-Charentes** a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015. Le but de ce document est de définir, à l'échelle de la région Poitou-Charentes, les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques. Même si ce document n'est pas encore approuvé, il fournit une lecture régionale de la Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes dont les déclinaisons locales (traduites par les documents d'urbanisation) doivent prendre en compte les enjeux supra-territoriaux.

Le **SRCE de Poitou-Charentes** comprend, outre un résumé non technique :

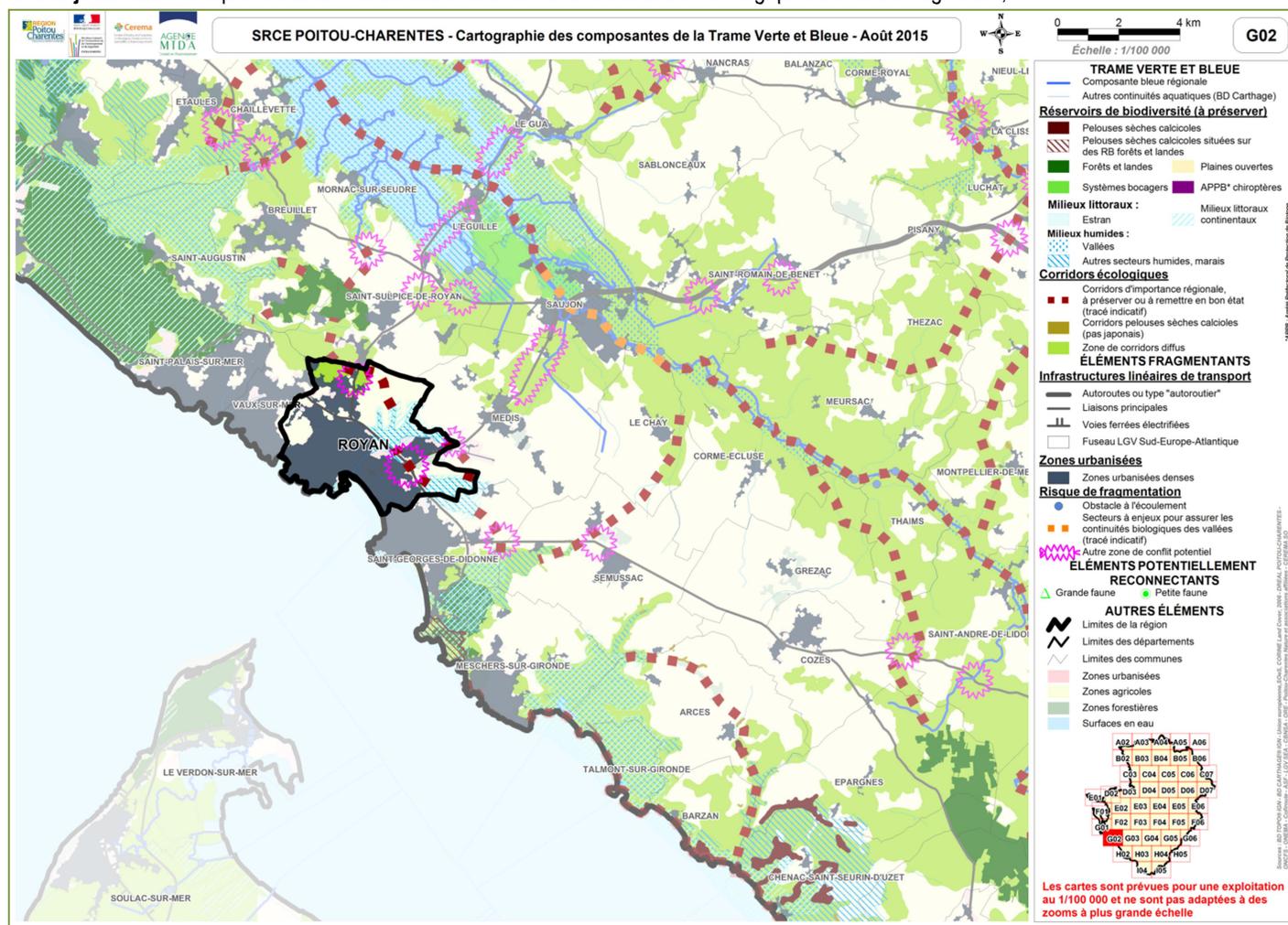
- un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame Verte et Bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- un plan d'actions stratégique ;
- un atlas cartographique ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- des clés de déclinaison du SRCE dans les documents d'urbanisme.

La majeure partie du territoire de Royan est identifiée par ce SRCE comme une zone densément urbanisée. La deuxième occupation du sol la plus représentée correspond aux zones agricoles que ne revêtent pas d'enjeux écologiques.

Trois secteurs naturels jouant un rôle important pour les continuités écologiques sont néanmoins présents :

- Le Bois de la Roche identifié comme zone de corridors diffus (rôle important d'habitat relais),
- Les Marais de Pousseau et de Boubes et Belmont qui sont réservoirs de biodiversité des milieux humides et des milieux littoraux de par leur proximité avec la côte.

Ces trois espaces forment des habitats relais pour un corridor d'importance régionale passant par les zones agricoles. L'emprise urbaine diffuse et les liaisons routières principales induisent des zones de conflit potentielles sur ce corridor.



### 1.10.3. Les continuités écologiques du SCoT de la CARA

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique), approuvé le 25 septembre 2007 (et en cours de révision), prévoit comme orientation de « **Préserver les espaces sensibles** » dans son axe III « **Préserver et valoriser le patrimoine environnemental, ferment du développement** ». Cette orientation précise outre la **préservation des espèces à forte qualité écologique**, la **conservation des « grandes coupures vertes et les corridors biologiques pour assurer une alternance entre zones urbanisées et zones naturelles et préserver la biodiversité du territoire »**.

Le SCoT identifie en effet des **coupures d'urbanisation**, c'est-à-dire des **zones continues non fragmentées par l'urbanisation**. Ces couloirs d'occupation du sol non soumises à des perturbations humaines forment effectivement des **zones de passages potentielles pour la faune**.

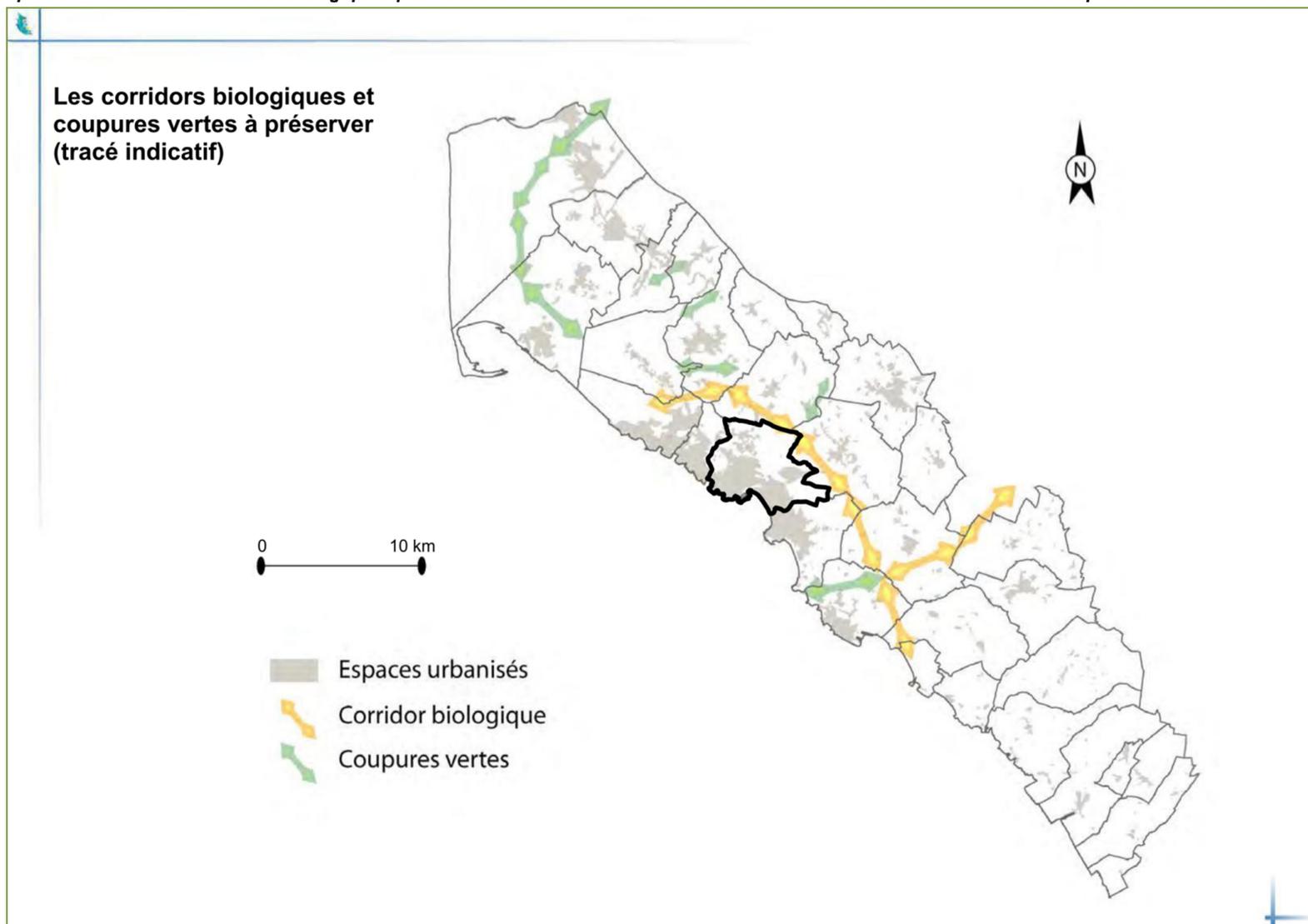
Ce SCoT identifie également des **corridors biologiques** qui intègrent la **qualité écologique des espaces naturels** en plus de leur répartition spatiale.

Deux principaux corridors biologiques forment le squelette des déplacements d'espèces au cœur de la CARA. L'un d'entre eux passe au nord de la commune de Royan. Il répond aux mêmes connexions écologiques que celui du SRCE Poitou-Charentes passant également par Royan. Cela montre clairement la nécessité de décliner la Trame Verte et Bleue sur chaque échelle territoriale.

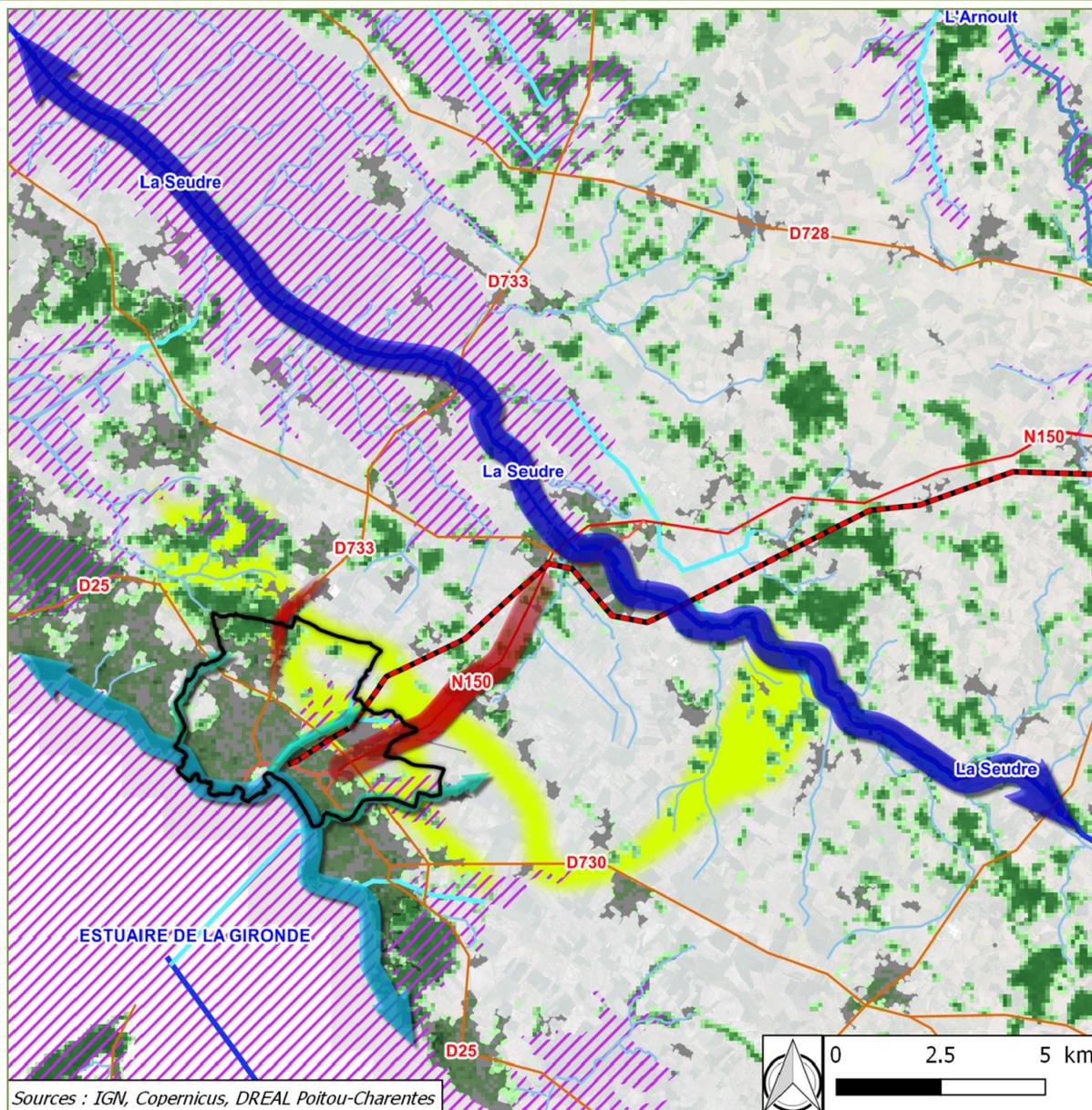
Enfin le DOG (Document d'Orientations Générales) précise que :

- Le **positionnement précis des corridors biologiques** relève de **choix communaux**,
- Les **coupures d'urbanisation locales** seront déterminées dans le cadre de **documents d'urbanisme communaux**.

Sources : SCoT de la CARA – version modifiée du 4 décembre 2014



### 1.10.4. Synthèse des enjeux supra-territoriaux concernant la commune



Sources : IGN, Copernicus, DREAL Poitou-Charentes

La lecture des **espaces naturels**, de l'**occupation du sol** et des **protections environnementales** sur et autour de la commune de **Royan** permet de dégager les principaux enjeux Trame Verte et Bleue à l'échelle supra-communale et en lien avec ce territoire.

Royan est scindée en deux grandes entités : **une partie côtière très urbanisée et une partie plus enfoncée dans les terres plus tournée vers l'agriculture**. Entre ces deux ensembles se trouvent **plusieurs boisements remarquables et deux marais péri-urbains à très haute valeur écologique**. Ces espaces forment **des réservoirs de biodiversité** qui s'alignent avec d'autres secteurs de la sorte **au nord-ouest et au nord-est de la commune**.

Des **continuités écologiques** traversent ainsi la commune dans la partie nord-est en passant par les **espaces naturels éparpillés dans la matrice des milieux agricoles**. La particularité de ces **continuités supra-communales** est qu'elles concernent **plusieurs types de milieux les rendant d'autant plus qualitatives**.

Elles sont néanmoins **fragmentées** par les **développements urbains** (surtout au nord-ouest de **Royan**), par les **axes routiers** de la **D733** et de la **N150** ainsi que par la **voie ferrée** dans une moindre mesure (car elle n'est pas électrifiée).

Concernant les **milieux aquatiques**, **Royan** est entièrement déconnecté de la **continuité aquatique régionale** formée par la **Seudre**. Son **réseau hydrographique** est néanmoins relié avec la **continuité littorale des milieux côtiers de l'estuaire**.

Les **fleuves côtiers** permettent de **mettre en relation le littoral avec les zones humides péri-urbaines**. Cependant ces milieux sont significativement différents et **les fleuves côtiers sont tous busés à l'arrivée sur l'estuaire** ce qui limite leur aspect de réseau écologique.

- Limites de la commune de Royan
- Eléments de Trame Verte et Bleue
  - ▨ Protections environnementales (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO)
  - Densité de boisements
- Réseau hydrographique
  - fleuve
  - rivière
  - canal
  - autre
  - Voies ferrées
- Continuités écologiques
  - Continuités multi-trames continentales (SRCE et SCoT)
  - Continuités littorales (SRCE)
  - Liaisons aquatiques vers le littoral
  - Continuités fluviales régionales (SRCE)
- Eléments fragmentants
  - Zones urbaines denses
  - Routes nationales
  - Routes départementales
  - Barrière significative au déplacements des espèces concernant Royan

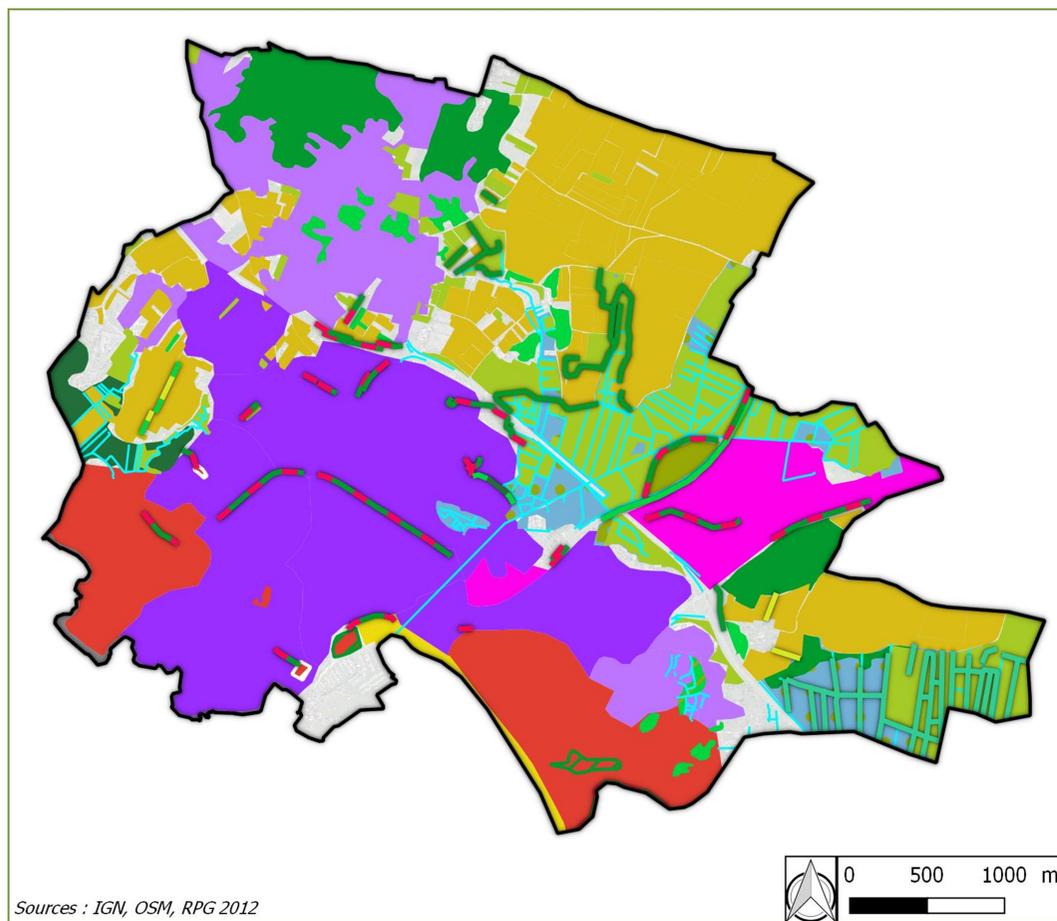


## 1.10.5. Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

### 1.10.5.1. Occupation du sol

Afin de pouvoir **décliner les continuités écologiques à une échelle communale**, il est impératif de connaître les **habitats potentiels** présents sur le territoire et surtout de les **localiser**. Pour ce faire un **travail en trois temps** a été réalisé : la **compilation de bases de données existantes** de l'occupation du sol, une **analyse par photo-interprétation** et une **vérification sur le terrain**. Une **occupation du sol adaptée à l'analyse des espaces naturels et de la Trame Verte et Bleue** a ainsi été réalisée. Elle renseigne les **habitats** en se basant sur la **nomenclature EUNIS** (European Nature Information System). Cette dernière est traduite en France par le **MNHN** (Muséum National d'Histoire Naturelle) et permet de caractériser des habitats qui pourront être mis en comparaison avec d'autres territoires.

L'occupation du sol de **Royan** montre une **très grande proportion de zones de faibles qualités écologiques** comme les **vastes parcelles agricoles** et les **différentes typologies de milieux urbains**. Les habitats possédant les **plus forts potentiels écologiques** recoupent les emprises des **protections environnementales** (Natura 2000, ZNIEFF, EBS).



Sources : IGN, OSM, RPG 2012

### Légende

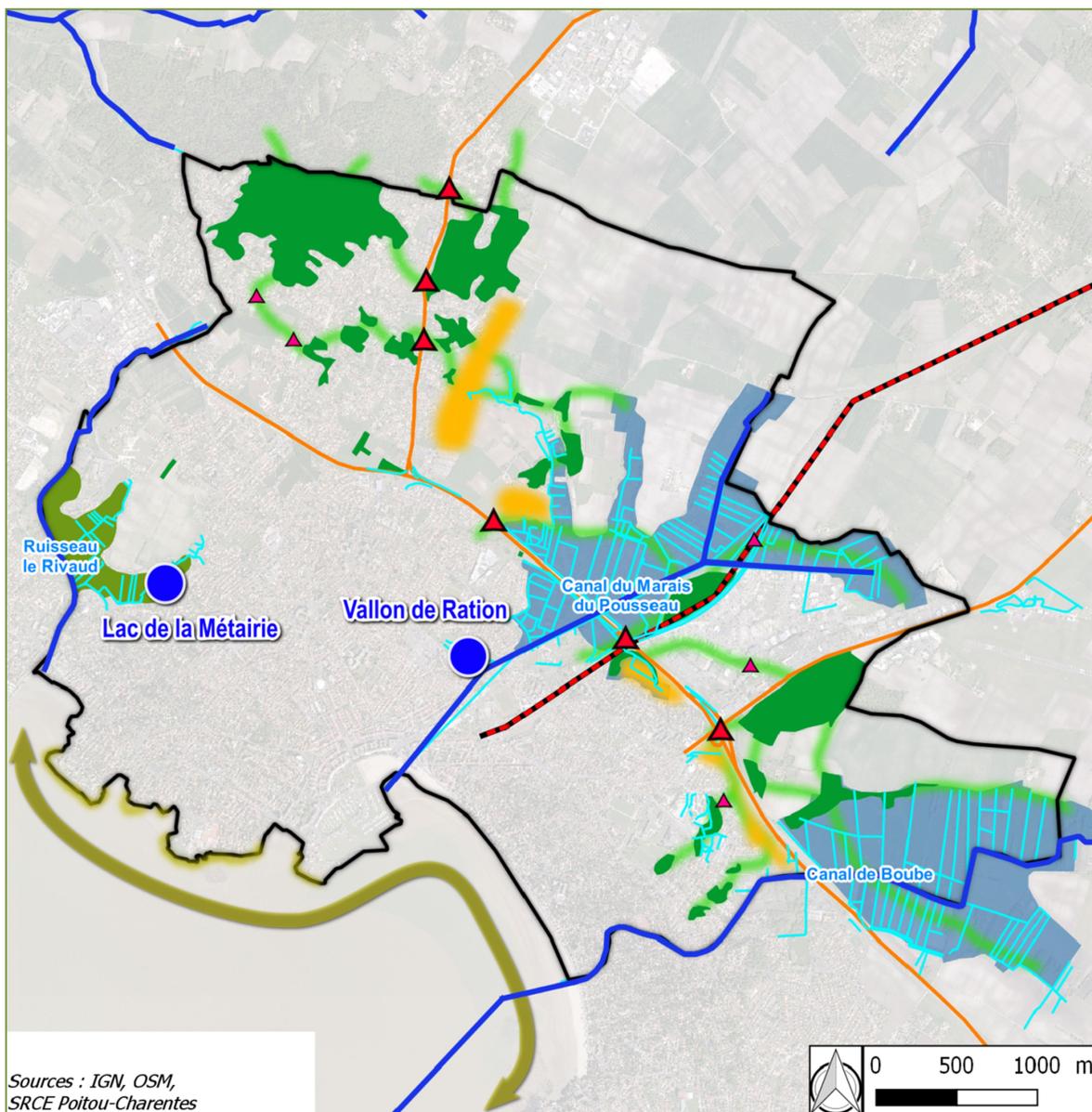
#### Eléments surfaciques

- B1 : Dunes côtières et rivages sableux
- B3 : Falaises, corniches et rivages rocheux, incluant le supralittoral
- D4 : Bas-marais riches en bases et tourbières des sources calcaires
- D4/F9 : Bas-marais parsemé de fourrés ripicoles
- E2 : Prairies mésiques (parfois pâturées)
- F3 : Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards
- G1 : Forêts de feuillus caducifoliés
- G4 : Formations mixtes d'espèces feuillues et de conifères
- G5 : alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis
- G5/F3 : Mosaïque de petits bois et de fourrés tempérés
- I1 : Cultures et jardins maraichers
- J1 : Bâtiments des villes et des villages
- J2 : Constructions à faible densité
- J3 : Autres zones de construction à surface dure
- X22 : Petits jardins non domestiques des centres-villes
- X23 : Grands jardins non domestiques
- X24 : Jardins domestiques des villes et des centres-villes
- X22/J2 : Constructions à faible densité avec une présence significative de jardins

#### Eléments linéaires

- C2 : Eaux courantes de surface
- FA : Haies
- FA : Ripisylves (berges végétalisées)
- FA/G5 : Haies significativement arborées
- FB : Plantations d'arbustes
- FB/G5 : Alignements alternant arbres et arbustes
- FB : Alignements d'arbres en milieu urbain
- G5 : Petits bois anthropiques en alignement

### 1.10.5.2. Etat des lieux de la Trame Verte et Bleue



L'essentiel des milieux naturels intégrés dans des réseaux écologiques se situent dans le nord-est de Royan. Les deux ensembles les plus qualitatifs sont les deux marais périurbains de Pousseau et de Boubes et Belmont. Ces derniers ont la particularité d'abriter des milieux de trois sous-trames écologiques : les milieux humides, forestiers et ouverts (prairiaux).

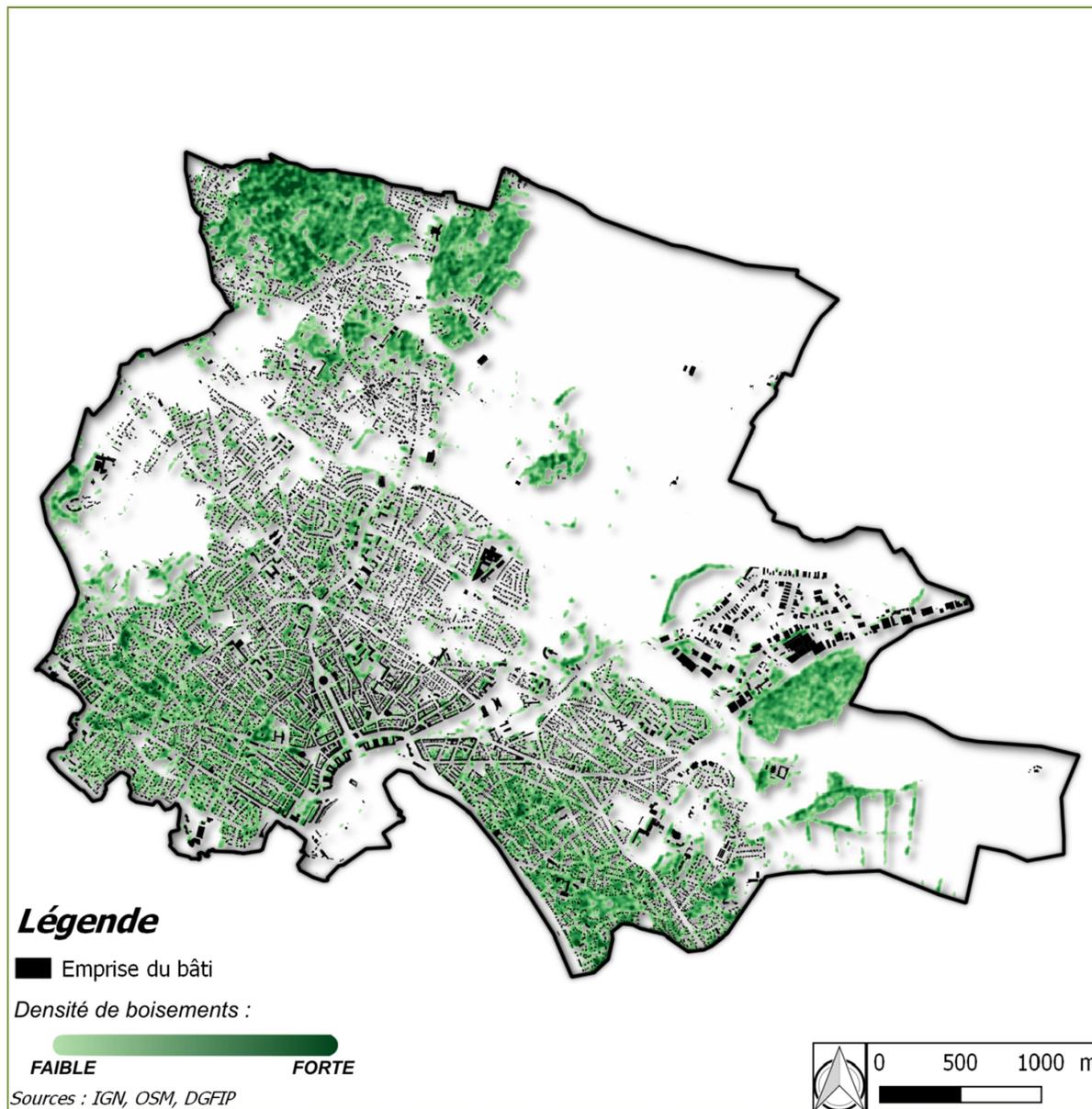
Les autres espaces formant des continuités écologiques sont principalement des boisements pour la majorité situés au-delà de la D25 vers le nord-est. Ces milieux sont rapprochés ce qui permet la présence de liaisons écologiques effectives malgré la présence de plusieurs ruptures écologiques (soit par des axes routiers, soit par la présence de zones urbaines). Ces continuités formées garantissent les principes de déplacement dégagés dans le SRCE Poitou-Charentes. La continuité supra-territoriale passant à l'extrême nord de Royan (identifiée dans le SCoT de la CARA) ne trouve aucun milieu clairement favorable mis à part des zones agricoles intensives.

Les milieux ouverts ne forment pas de réseaux écologiques fonctionnels sur Royan mais quelques zones denses en prairie sont proches du réseau écologique forestier apportant ainsi une diversité significative en termes d'habitats naturels.

L'EBS du marais de Pontailiac ainsi que le Lac de la Métairie, des espaces à très fort potentiel écologique sont isolés de toute forme de continuité. Le seul lien se fait par le ruisseau le Rivaud mais ce dernier aboutit dans l'estuaire et donc dans un type de milieu ne faisant pas écho à ceux de ces espaces.

Le réseau hydrographique forme par essence des continuités écologiques aquatiques. Ces dernières ne possèdent pas d'enjeux supra-territoriaux majeurs mais sont importantes pour leurs nombreuses interactions avec les autres milieux en particulier au niveau des marais. A noter que malgré son caractère enclavé, la Vallon de Ration forme un milieu aquatique et humide remarquable et en connexion avec le Canal du Marais de Pousseau. Enfin des milieux côtiers rocaillieux relativement intéressants soutiennent la continuité littorale supra-territoriale.

## 1.10.6. Analyse de la Nature en Ville



La **Trame Verte et Bleue** tend à **préserver et valoriser les continuités écologiques** reliant les milieux naturels très qualitatifs comme les **réservoirs de biodiversité**.

L'**état des lieux** précédant a mis en évidence qu'il était nécessaire, en particulier à une **échelle communale**, de **s'attarder sur des espaces moins qualitatifs mais au potentiel écologique** certain pour **décliner une Trame Verte et Bleue** répondant aux **spécificités territoriales**.

Dans cette même dynamique, **une commune où l'urbanisation est significative comme celle de Royan doit faire l'objet d'une analyse de la Nature en Ville**. C'est-à-dire prendre en compte des **espaces verts** et des **espaces naturels enclavés dans l'emprise urbaine**. Ces derniers sont nécessairement moins qualitatifs mais **peuvent abriter une flore et une faune significative**.

Et particulièrement dans le cas de cette commune où les zones urbaines sont souvent accolées avec des zones écologiques d'envergure comme l'**Estuaire de la Gironde** ou les **Marais de Pousseau** et de **Boubes et Belmont**.

### 1.10.6.1. Etude de la densité en boisements

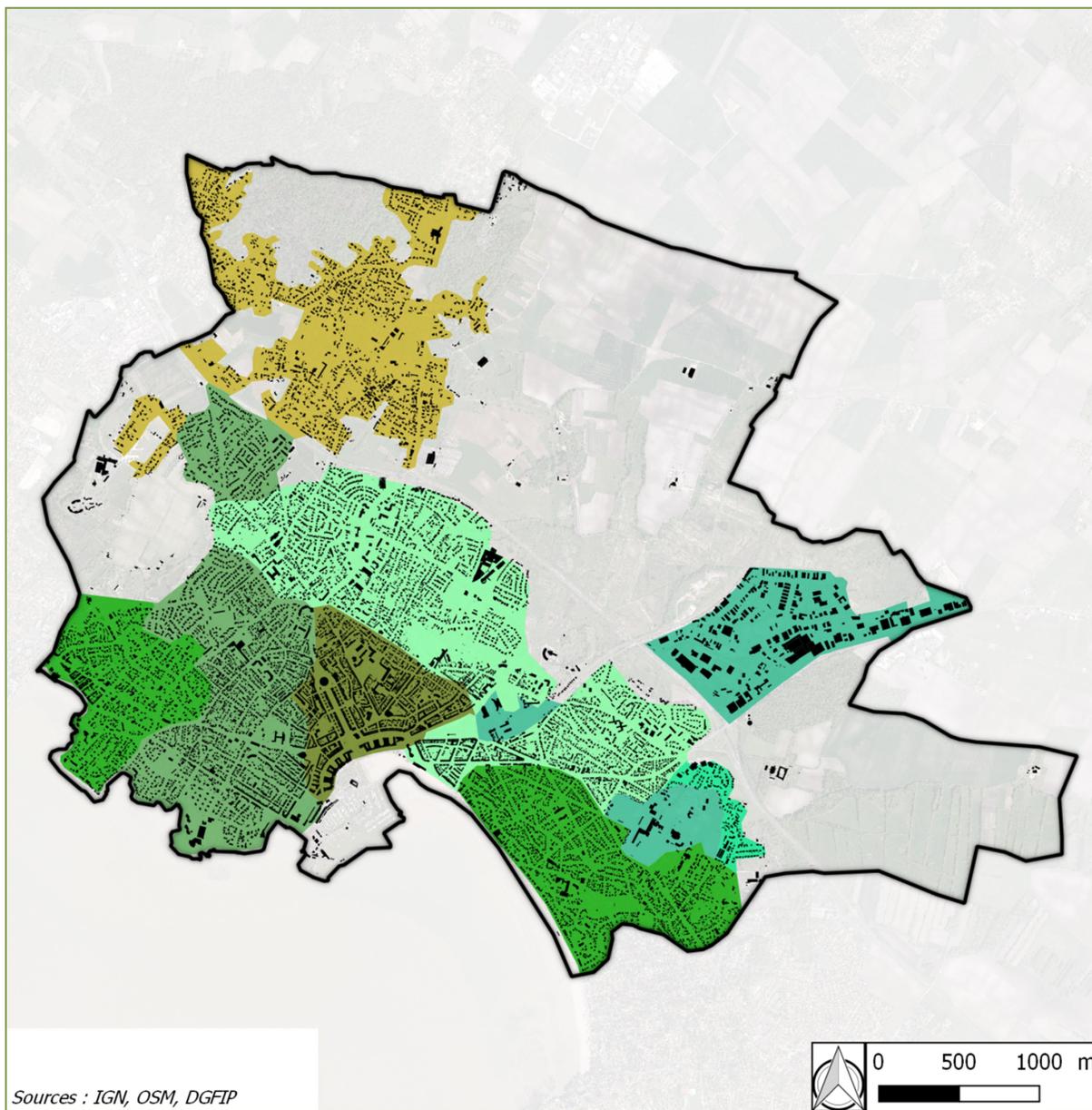
L'**artificialisation des sols** due à l'urbanisation ne laisse que peu de place à une **flore diversifiée**. Ainsi la **Nature en Ville** se traduit principalement par des **zones plus ou moins arborées** et dans de très rares cas des **milieux prairiaux qualitatifs** (sans tonte rase régulière).

Ainsi, **connaître le taux de végétation au sein du bâti** permet de quantifier la présence de la **Nature en Ville**.

Une **modélisation de la densité des boisements** a été effectuée sur la base d'une **image aérienne** afin de visualiser l'ampleur de la **Nature en Ville** au sein de **Royan**.

La principale conclusion est qu'il n'y a pas de secteurs significativement dépourvus de végétation. L'**emprise urbaine de Royan est donc globalement qualitative**.

### 1.10.6.2. Les ambiances écologiques de la Nature en Ville



L'analyse précédente de la **densité en boisements** permet de dégager des **ambiances écologiques** en croisant cette information avec la **densité du bâti**. L'**ambiance écologique** d'une zone traduit plusieurs éléments reflétant le **rapport entre le vert et l'urbain**. Ces éléments vont ainsi **impacter** (positivement ou négativement) la **biodiversité** mais aussi les **habitants des zones urbaines** :

Impact sur la faune		Impact sur les habitants	
<b>Degré de tranquillité</b>			
Effarouchement moindre permettant de séjourner temporairement dans la zone		Possibilité de s'isoler des nuisances sonores de la ville	
<b>Continuités dans les espaces verts</b>			
Possibilités pour la faune (principalement les oiseaux et insectes volants) de transiter par les zones urbaines en l'absence de corridors biologiques		Rend plus agréables les itinéraires de promenades en permettant de faire des circuits avec une proximité permanente avec la verdure	
<b>Degré de développement des arbres</b>			
Augmente le nombre de niches écologiques potentielles		Fournit des zones d'ombre conséquentes diminuant l'effet des îlots de chaleur urbains	
<b>Hauteurs de murs et des clôtures</b>			
Empêche la faune se déplaçant au sol de parcourir les zones urbaines et peut piéger certains individus		Induit un sentiment d'enfermement	
<b>Hauteurs du bâti</b>			
Implique un effet négatif sur la motivation de la faune dans leur traversée de zones urbaines		Rompt les vues sur la végétation urbaine et amplifie le sentiment d'enfermement	

- Emprise du bâti
- Ambiances écologiques :*
- Urbain peu dense, faiblement vert
- Urbain peu dense, vert
- Urbain dense, peu vert
- Urbain dense, vert
- Urbain dense, vert très présent
- Urbain dense, vert, clairsemé et fragmentant
- Urbain très dense, vert bien présent



## Quelques prises de vue des ambiances écologiques



**Urbain dense et vert très présent :** deux de ces zones sont présentes sur la commune (ici au sud-ouest). Le végétal se ressent fortement, est diversifié et ne se limite pas à des plantations horticoles.



*Dans la partie sud-est le végétal est encore plus présent via les jardins privés qui arborent des arbres imposants permettant d'abriter de nombreux oiseaux et cassant l'impression de densité urbaine de la zone.*



**Urbain très dense, vert très présent** : cette zone correspond au cœur urbain de Royan où le végétal est très discret, avec un bâti et des sols artificialisés majoritaires...



*... mais où quelques formations végétales bien qu'essentiellement horticoles font ressentir la présence de la verdure.*



**Urbain dense, vert, clairsemé et fragmentant** : *cette ambiance écologique se retrouve dans les développements urbains nord-ouest. Le vert est présent mais l'on ressent le bâti en tant qu'obstacles aux espaces naturels adjacents.*



*Ces zones urbaines sont néanmoins clairsemées de plusieurs surfaces moins denses permettant des transitions douces entre la Nature en Ville et les espaces naturels.*



**Urbain dense, peu vert** : cette ambiance l'une des plus représentées dans Royan. Ces zones méritent d'être valoriser pour s'aligner avec les ambiances plus vertes.

## En conclusion

**Des ambiances écologiques très agréables sont présentes sur Royan et poussent à s'écarter du lieu de visite majoritaire en la présence du littoral.**

**Il n'existe pas de continuité claire dans la Nature en Ville.** Les zones les moins qualitatives peuvent être valorisées en s'appuyant sur les ambiances les plus vertes (en particulier celles des quartiers sud-ouest et sud-est). La faisabilité d'une telle valorisation est cependant très dépendante de la densité existante du bâti, laissant plus ou moins de place à la présence du végétal.

**D'un point de vue plus écologique, cette présence de la végétation est positive** mais peu de couloirs de déplacement sont présent, le bâti étant globalement dense et les clôtures et murets extrêmement présents. En effet, peu de clôtures perméables ont été observées dans les zones urbaines.

**La hauteur du bâti ne forme pas d'obstacle particulier aux espaces se déplaçant dans les airs.** La proportion de bâtiments couverts baies vitrées occasionnant une mortalité des oiseaux ne sont pas plus en présence significative.

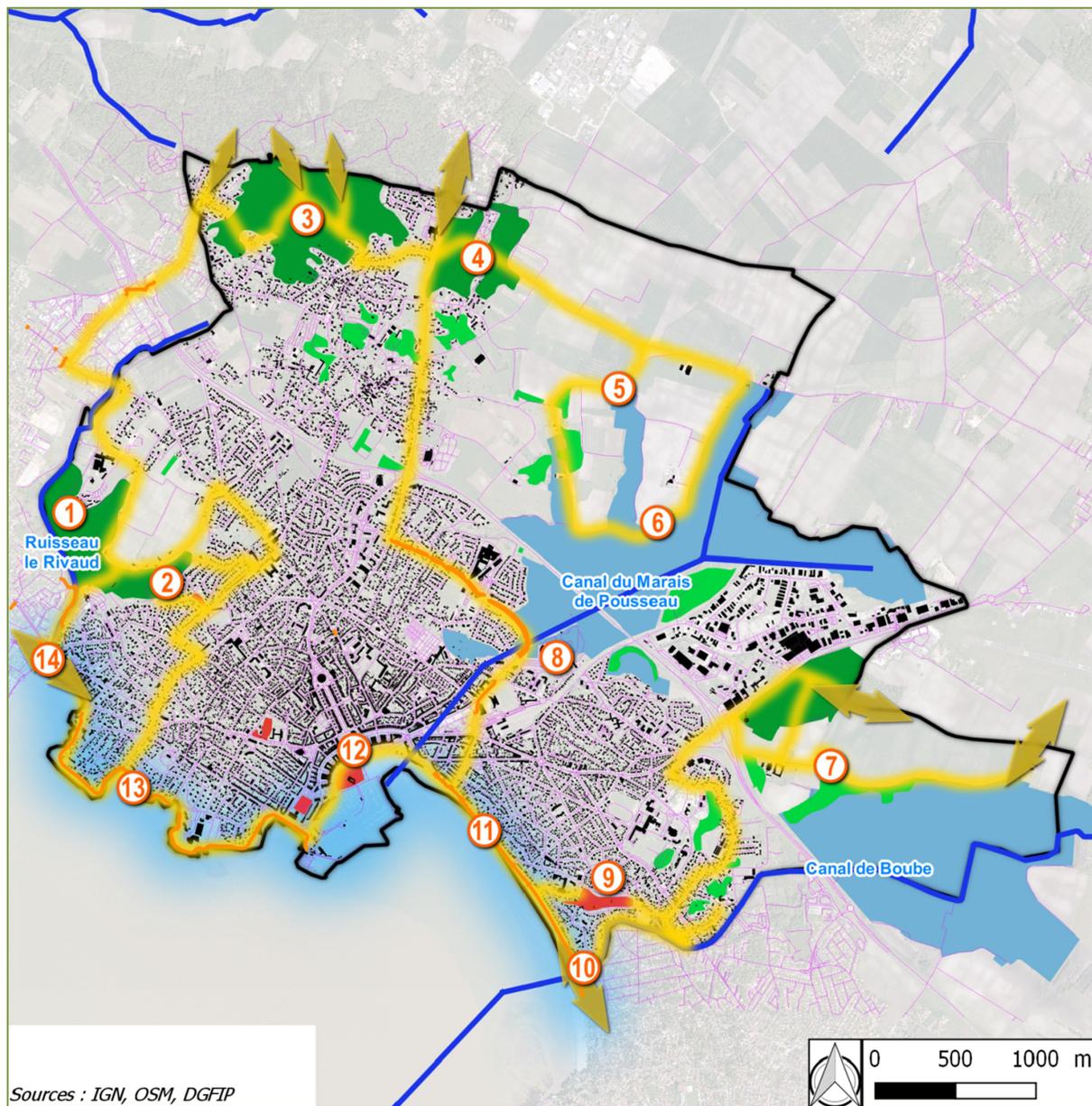
Enfin, il est important de noter que **la Nature en Ville est principalement représentée par les jardins privés.** Peu d'espaces publics qualitatifs ont en effet été recensés en comparaison ces jardins.

*La vue ci-à-droite prise dans un quartier ouest de Royan montre la possibilité de trouver des ambiances très rurales et naturelles même au sein de l'emprise urbaine*





### 1.10.6.3. Vers une valorisation de la découverte de la nature royannaise



Afin de valoriser les éléments de Nature en Ville, tout en les couplant avec le réseau écologique effectif de la partie nord-est de Royan, le levier d'action le plus facilement mobilisable est de mettre en place un itinéraire de découverte du patrimoine naturel de Royan.

Un itinéraire à considérer pour une éventuelle valorisation a ainsi été déterminé en se basant sur :

- Les mobilités douces existantes sur la commune,
- Les espaces naturels remarquables et les parcs,
- Les ambiances écologiques des zones urbaines.
- 14 points d'intérêt ont été identifiés sur la commune. Ils ont servi de squelette pour le tracé de l'itinéraire et sont présentés ci-après.

Le but d'un tel itinéraire est d'amener les habitants et visiteurs de la commune à se rendre compte de la présence des milieux naturels, tant dans l'urbain que dans les zones plus rurales, ainsi que de comprendre l'importance des réseaux écologiques.

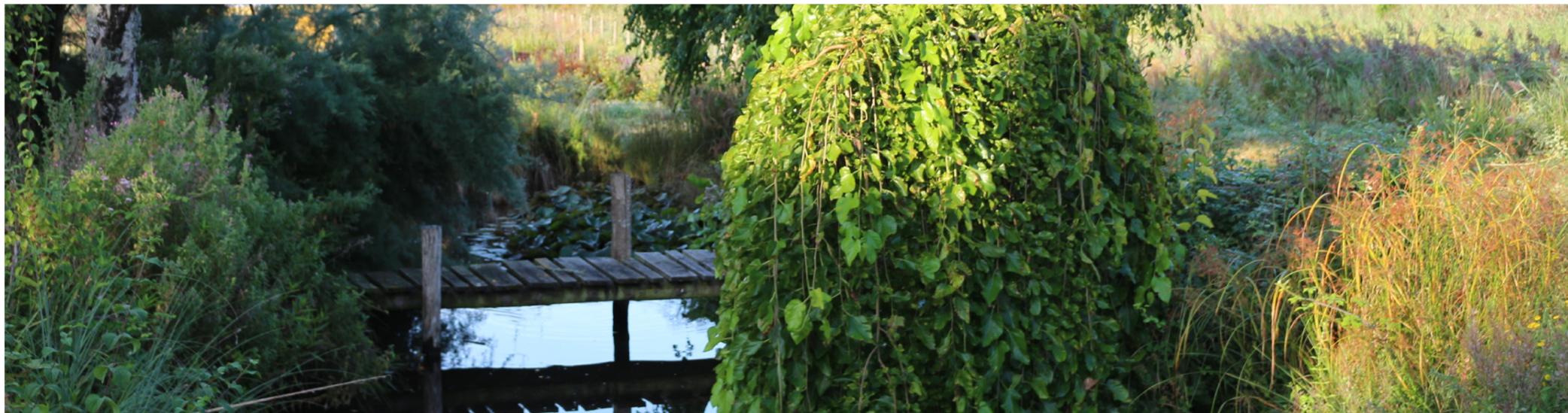
Plusieurs lieux de Nature en Ville sont déjà aménagés avec des dispositifs pédagogiques. Mais ils ne s'articulent pas pour mettre en valeur la richesse du patrimoine naturel de la nature et faire écho à l'importance des réseaux écologiques.

Cette démarche permet également d'établir un lien clair entre la Nature en Ville et les réseaux écologiques de la Trame Verte et Bleue permettant de rompre l'opposition urbain / nature. C'est également une occasion de valoriser les continuités écologiques au sein de l'urbain et de former des liens fonctionnels entre le littoral royannais et les espaces naturels plus enfoncés dans les terres.

- Emprise du bâti
- Réseau des routes et des chemins
- Réseau de pistes cyclables
- Éléments de nature à découvrir
  - Les Espaces de nature ordinaire
  - Les Espaces de nature remarquable
  - Les Marais
  - Les Parcs
  - Le Littoral
- Itinéraire "Nature en Ville" à valoriser
  - Itinéraire pédestre et/ou cyclable à considérer
  - ① Points d'intérêt de découverte de la nature dans Royan
  - Continuités supra-territoriales à intégrer



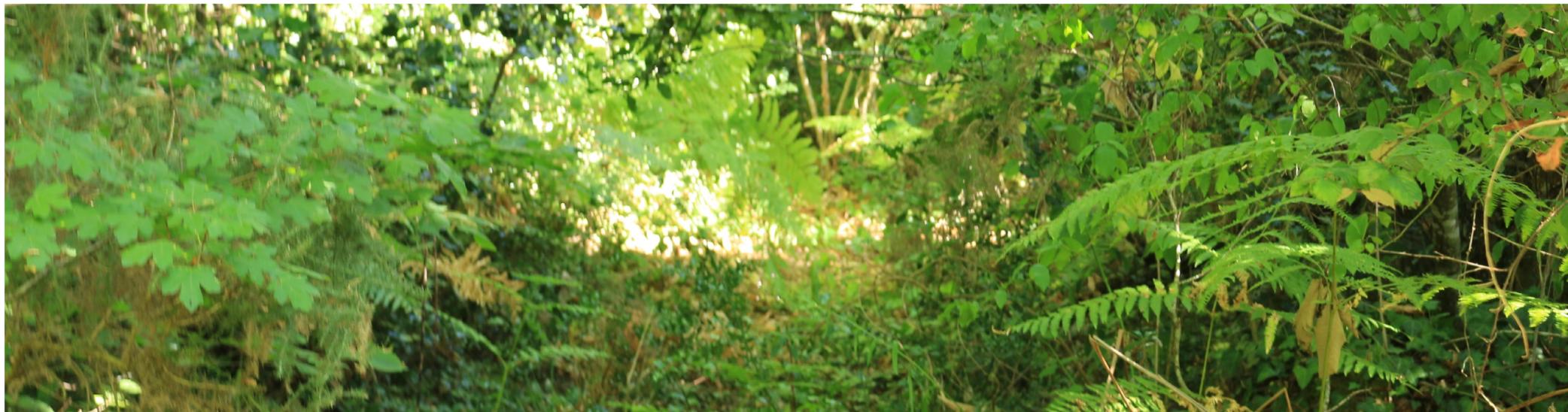
## Les lieux clés de découverte de la nature royannaise



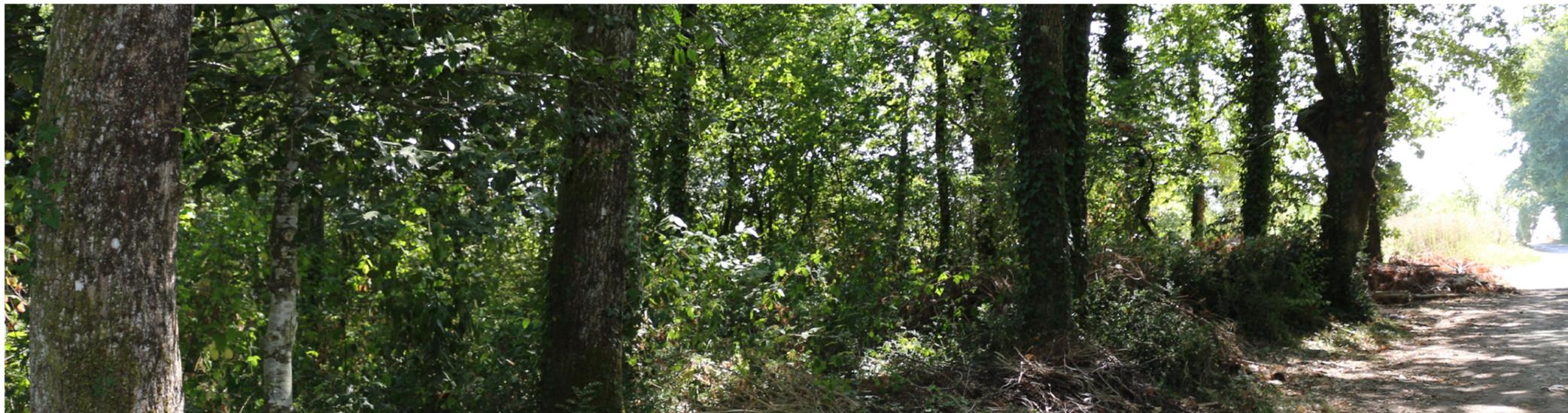
1 – Ensembles de formations végétales en bordure d'un ruisseau dans l'EBS « Espaces naturels du marais de Pontailac »



2 – Vue sur le Lac de la Métairie qui apparaît très entretenu mais dont certains abords notamment ceux près d'un ruisseau qui le longe présentes des structures naturelles très intéressantes



*3 – Le sous-bois de l'EBS « Bois de la Roche » est très riche ce qui permet d'observer la nature et d'écouter le chant des oiseaux dans de bonnes conditions*



*4 – L'EBS des boisements proches de la Clinique Pasteur présente une structure plus ouverte donnant l'occasion d'observer la grande faune comme des biches par exemple*



*5 – Ce point haut au nord du Marais de Pousseau donne une vue sur les étendues agricoles au nord de Royan qui sont clairsemées de quelques boisements*



*6 – Les zones humides du Marais de Pousseau peuvent ressembler à de simples pâturages mais elles recèlent une flore et une faune rare et protégée*



*7 – Plusieurs vues donnent sur les boisements du Marais de Boubes et Belmont comme celle-ci avec un champ de tournesols en premier plan*



**6 – Le lieu touristique Planet Exotica peut apparaître comme allant à l'encontre de la biodiversité locale mais outre les serres tropicales, il abrite une roselière à la composition similaire au Marais de Pousseau et dont la vocation pédagogique permet aux visiteurs de mieux connaître la composition de la faune et de la flore du marais ainsi que les enjeux de la protection des espaces sensibles**



9 – Les Jardins du Parc est essentiellement composé de conifères et forme un refuge encadré par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Plusieurs grands panneaux pédagogiques sont également présents



10 – Un segment du Canal de Boube de son embouchure dans l'estuaire jusqu'à la D730 présente une végétation aquatique notable, une ripisylve développée et forme également un refuge LPO



11 – Une large piste cyclable est aménagée le long de la plage de la Grande Conche avec plusieurs grands arbres en bordure formant ainsi un agréable itinéraire en bordure de plage



12 – Plusieurs parcs sont présents à proximité du port. Même s'ils sont très horticoles ils apportent une verdure indispensable à cette partie très artificialisée de la ville

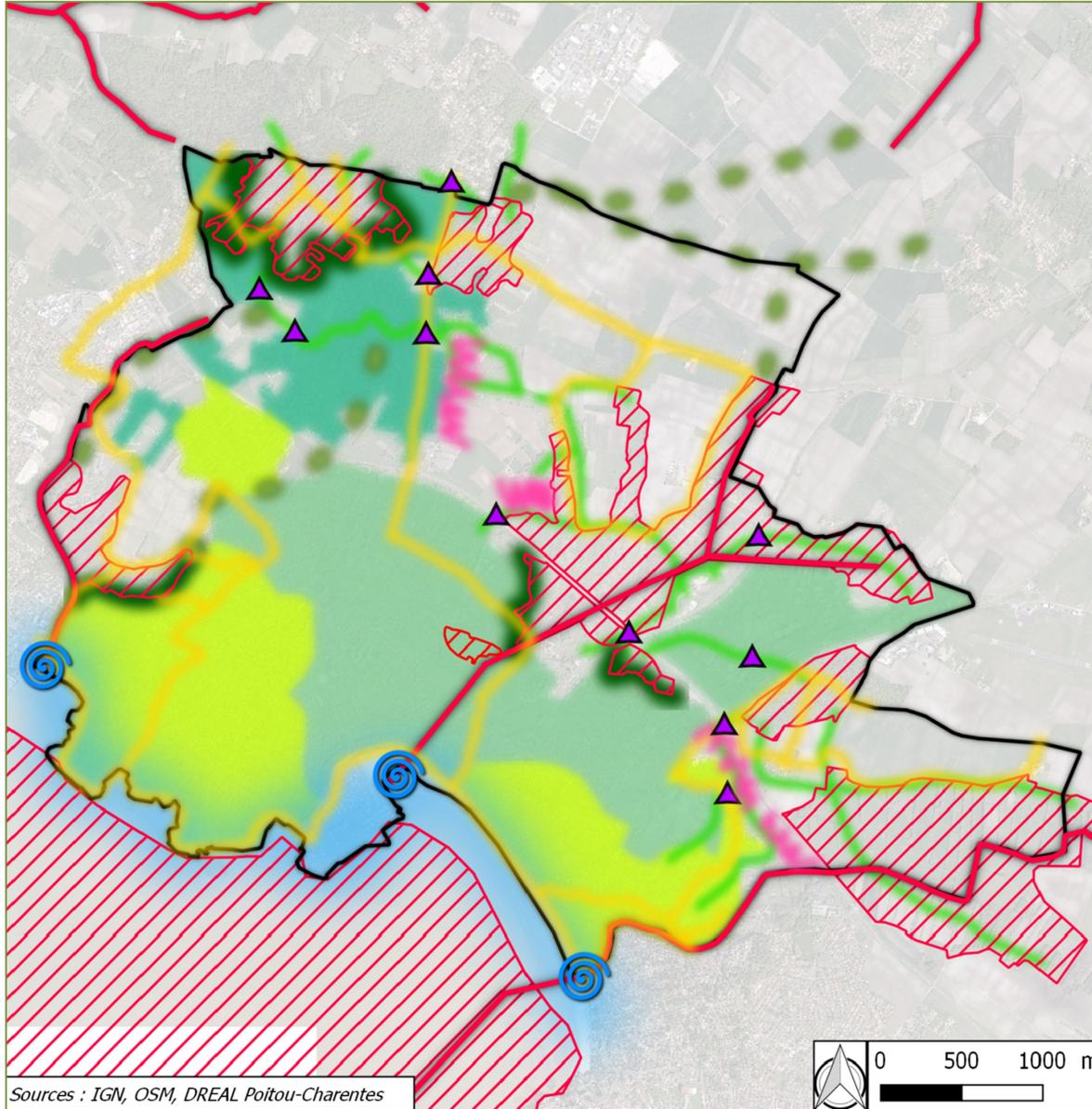


**13** – Les successions de conches le long du littoral au sud-ouest de Royan forme des circonvolutions propices à la halte des oiseaux



**14** – Le ruisseau le Rivaud est longé par un sentier aménagé non loin de son embouchure permettant de remonter vers l'EBS « Espaces naturels de Pontailac »

### 1.10.7. Synthèse de la Trame Verte et Bleue royannaise : perspectives de valorisation locale



La cartographie ci-à gauche représente une **synthèse opérationnelle de la Trame Verte et Bleue déclinée à l'échelle communale** sur le territoire de Royan.

Les **principaux éléments à enjeux** sont ainsi représentés, et ce en **trois temps** :

- Les **composantes existantes de la Trame Verte et Bleue** qu'il convient de **protéger**. Elles correspondent aux **habitats naturels locaux très qualitatifs** et aux **continuités écologiques effectives**,
- Les **éléments existants** qu'il conviendrait de **renforcer** pour valoriser efficacement la **qualité des réseaux écologiques** et la **cohérence de la Trame Verte et Bleue**,
- Les **possibilités de création d'aménagements** qui apporteraient de **nouveaux éléments à la Trame Verte et Bleue**. Ces opportunités impliquent des actions plus ou moins importantes et qui peuvent être :
  - La **diminution de la fragmentation** des réseaux écologiques,
  - La **mise en cohérence de la Nature en Ville** avec les **continuités plus naturelles**,
  - L'**ajout de nouveaux éléments** au réseau écologique pour **désenclaver les espaces naturels isolés** et **améliorer l'inclusion de la Trame Verte et Bleue royannaise** dans les **continuités écologiques régionales**.

#### Préservation

- Préserver les espaces naturels
- Préserver les fleuves côtiers
- Protéger les milieux côtiers rocheux
- Maintenir les continuités écologiques
- Maintenir la qualité des ambiances écologiques

#### Renforcement

- Renforcer les ambiances écologiques
- Valoriser la perméabilité des développements urbains
- Valoriser les mosaïques de milieux naturels
- Adoucir les transitions urbain / nature

#### Création

- Atténuer les ruptures écologiques
- Valoriser les embouchures des fleuves côtiers
- Sensibiliser les habitants via un itinéraire de la nature royannaise
- Valoriser l'occupation du sol pour former de nouvelles continuités



## 1.11. Synthèse environnementale

### Structure physique



**Eléments à enjeu** : Le socle géologique est peu exposé à des impacts étant donné le taux d'artificialisation des sols. Cependant les sols sableux et/ou limoneux sont plus à même d'évoluer avec les phénomènes naturels et/ou humains comme des projets d'aménagement à grande échelle.

**Points de vigilances** : L'érosion des sols et surtout du littoral doit être surveillée. La principale source d'érosion étant les phénomènes de marées.

### La gestion de l'eau



**Eléments à enjeu** : Le système hydrographique est particulièrement complexe : milieux côtiers soumis aux marées, dense réseau de drains et de fossés relié à des zones humides dont deux marais périurbains. La qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines ne sont pas liées à des états critiques mais les pressions urbaines et agricoles sont significativement présentes.

**Points de vigilances** : Veiller à ce que le développement communal ne perturbe pas l'équilibre de ce système hydrographique en anticipant l'urbanisation avec l'évolution des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

### Air, Climat, Energie



**Eléments à enjeu** : L'importante urbanisation de la commune implique des problématiques significatives sur les émissions de Gaz à Effet de Serre et les dépenses énergétiques. Pour améliorer la sobriété énergétique de la commune, le photovoltaïque et la production de biogaz sont des solutions potentielles pour le développement des énergies renouvelables.

**Points de vigilances** : L'évolution conjointe des déplacements et de l'urbanisation est à surveiller pour ne pas aggraver l'état des dépenses énergétiques et de la qualité de l'air ainsi que pour anticiper les futurs impacts du changement climatique.

### Les risques



**Eléments à enjeu** : La commune est concernée par un total de 8 risques majeurs. Cette accumulation de très nombreuses sensibilités aux aléas (principalement naturels mais aussi technologiques) couplée à la forte vulnérabilité du territoire de par son urbanisation fait de cette thématique un point majeur de l'environnement royannais.

**Points de vigilances** : L'évolution du territoire devra toujours prendre en compte ces risques et s'assurer que les interactions entre les différentes sources de risques ne viennent pas les amplifier. Les documents de prévention concernant la commune devront être rigoureusement respectés. Les futurs projets d'aménagement devront veiller à bien localiser la présence de ces nombreux aléas.

### Les Nuisances



**Eléments à enjeu** : Plusieurs axes routiers au sein de l'emprise urbaine impliquent la présence de secteurs de bruit couvrant une part significative d'habitations. Deux lignes à haute tension sont présentes mais impactent peu les zones urbaines.

**Points de vigilances** : Anticiper l'évolution des usages des axes routiers pour limiter la présence d'habitations à proximité d'éventuels nouveaux secteurs de bruit.

### La gestion des déchets



**Eléments à enjeu** : Le circuit de collecte et d'export vers les sites de valorisation est présent et cohérent avec la commune de Royan. Le réseau de collecte des déchets dangereux est cependant peu représenté.

**Points de vigilances** : L'évolution de la population devra être mise en correspondance avec celle des structures intercommunales de gestion et de traitement des déchets concernant la commune de Royan. Les déchets issus de l'activité portuaire doivent également être surveillés.

### Les protections territoriales



**Eléments à enjeu** : Les protections territoriales sont très nombreuses sur et autour du territoire communal. C'est en particulier le cas des protections environnementales qui concernent quasiment toutes les zones non agricoles et non urbaines. Les deux marais périurbains et les milieux côtiers sont de plus concernés par un cumul de plusieurs zonages de protection et d'inventaire de la biodiversité.

**Points de vigilances** : Toute urbanisation et autres projets d'aménagement devront éviter les emprises de ces protections et le cas échéant limiter au plus les impacts directs et indirects sur ces zones.

### Les espaces naturels et la Trame Verte et Bleue



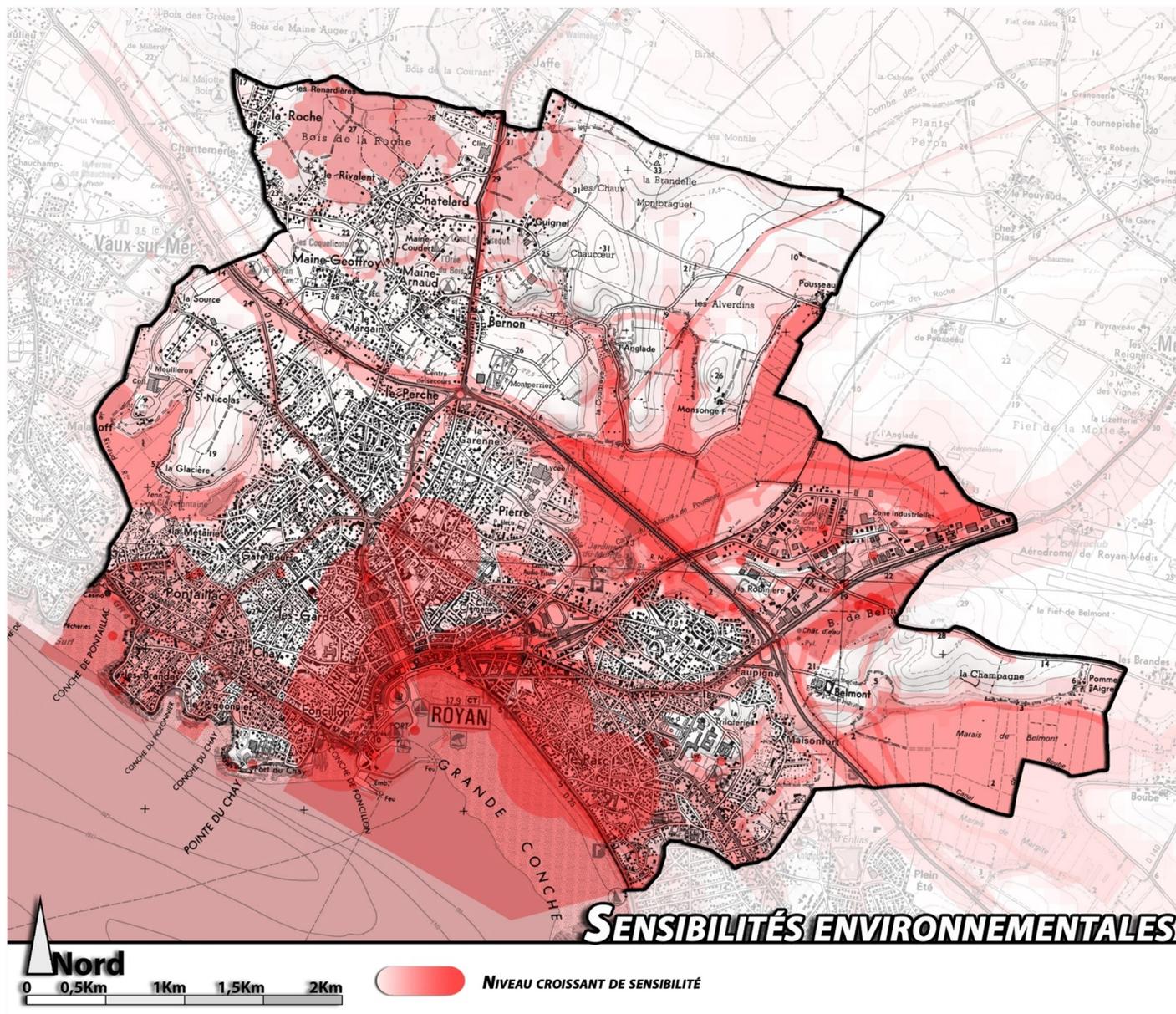
**Eléments à enjeu** : Les espaces naturels au nord-est de Royan forment un réseau écologique diversifié qui supporte une continuité d'enjeu régional. Plusieurs éléments pourraient être valorisés pour désenclaver certains espaces qualitatifs ou densifier les connexions avec les réseaux écologiques supra-territoriaux.

**Points de vigilances** : L'urbanisation en développement comme ce fut le cas au nord-ouest de la commune pourrait rapidement briser le réseau écologique communal qui porte un enjeu de continuité écologique régionale. La valorisation des continuités écologiques devra, si elle est effectuée, prendre en compte les espèces invasives aquatiques qui peuvent très rapidement envahir un milieu

● Enjeu faible / ● Enjeu moyen / ● Enjeu fort / ● Enjeu très fort



### 1.11.1. Carte des Sensibilités Environnementales



Les enjeux environnementaux sont globalement forts sur la commune de Royan. La carte ci-à gauche représente la territorialisation de ces enjeux sur le territoire communal. Elle permet de faire ressortir les secteurs présentant des sensibilités environnementales plus ou moins fortes.

La partie urbaine de Royan est soumise sur certaines zones à de fortes sensibilités via la présence du risque d'inondation. Ainsi que via la présence de protections historiques, ZPPAUP et Monuments historiques, qui se concentrent au niveau du centre-ville et des quartiers historiques qui se situent majoritairement sur la côte.

Le marais de Pousseau présente également de fortes sensibilités pour sa haute valeur écologique et la présence du risque inondation. Il en est de même pour tout le secteur littoral.

Enfin la ZCA Royan 2 présente elle aussi de fortes sensibilités environnementales de par son exposition aux risques inondation et mouvement de terrain et la présence de plusieurs risques technologiques.

D'autres secteurs bien définis sont concernés par des sensibilités environnementales mais dans des niveaux moins élevés. Comme par exemple le Bois de la Roche, le marais de Pontailiac, le Bois de Belmont et le marais de Boubes-Belmont. Ces secteurs possèdent des enjeux environnementaux liés à leur valeur écologique ainsi qu'à leur rôle dans la Trame Verte et Bleue.

Certains axes routiers se distinguent également et ce principalement via la présence de secteurs de bruit.

Des emprises plus globales induisent des sensibilités environnementales. Elles traduisent les aléas de certains risques.

Ainsi, les secteurs les moins concernés par les sensibilités environnementales sont les quartiers nord du cœur urbain. Les développements urbains et les zones agricoles au nord de la commune sont également peu concernées mais dans une moindre mesure.



## 2. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

---





## 2.1. Une trajectoire démographique singulière, marquée par l'installation de nombreux séniors

### 2.1.1. Une ville centre à la population stable au cœur d'une agglomération dynamique

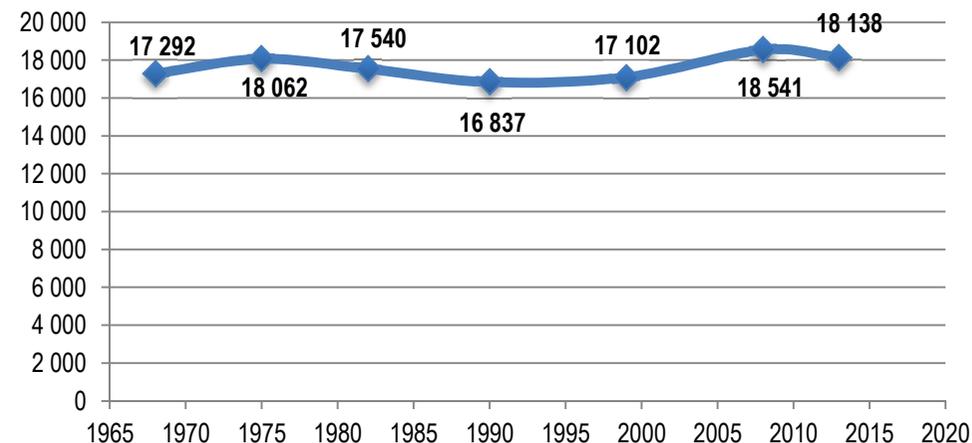
La commune connaît une population stable depuis la fin des années 1960 :

- une forte croissance au début des années 2000,
- un léger déclin démographique au tournant des années 2010,
- une population municipale estimée à un peu plus de 18 000 habitants en 2013,
- une évolution en décalage avec les tendances observées à l'échelle de l'agglomération ou du département.

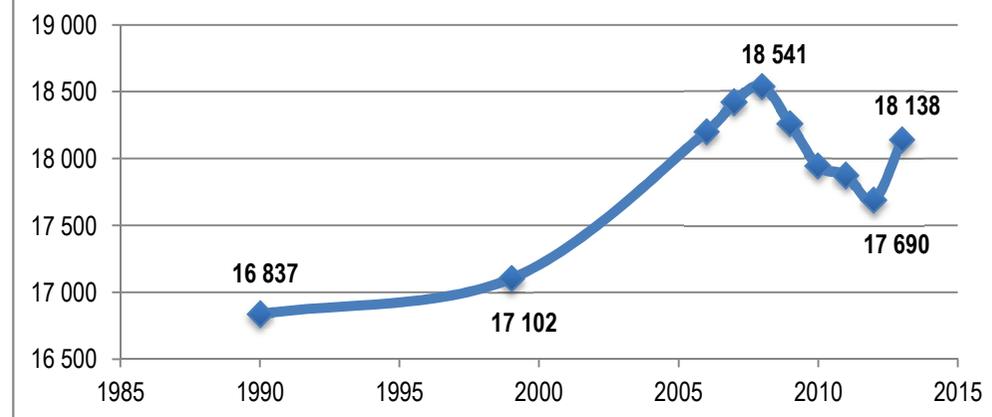
#### Variation démographique annuelle moyenne

	1990-1999	1999-2008	2008-2013
Royan	0,20%	0,90%	-0,40%
C.A. Royan Atlantique	0,80%	1,40%	0,80%
Charente-Maritime	0,60%	1%	0,70%

Evolution de la population municipale  
1968-2013



Evolution de la population municipale  
1990-2013

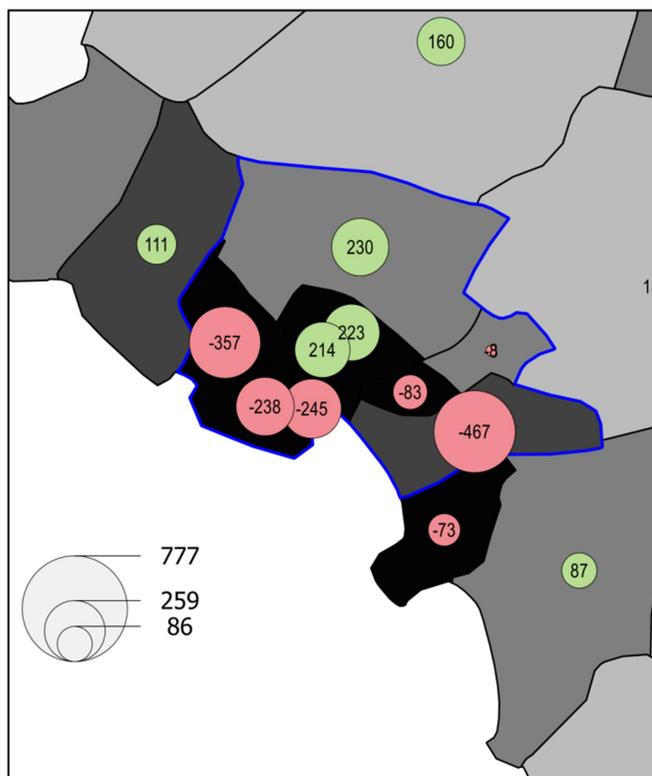


Source : INSEE

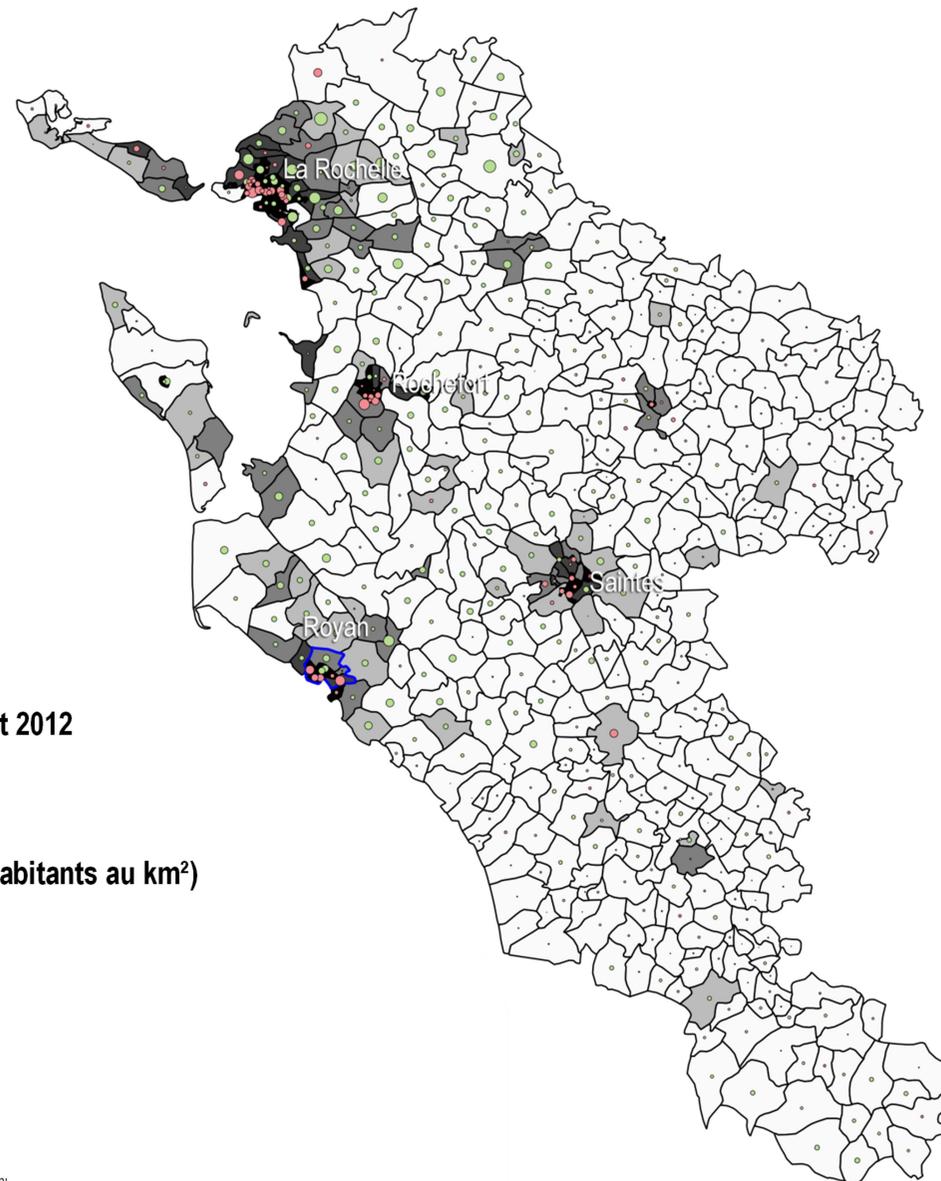


### La commune connaît une population stable depuis la fin des années 1960 :

- une perte de population des quartiers littoraux,
- une tendance partagée avec les autres villes de Charente-Maritime, des secteurs rétro-littoraux plus dynamiques, au nord de la rocade,
- une agglomération qui se développe en franges.



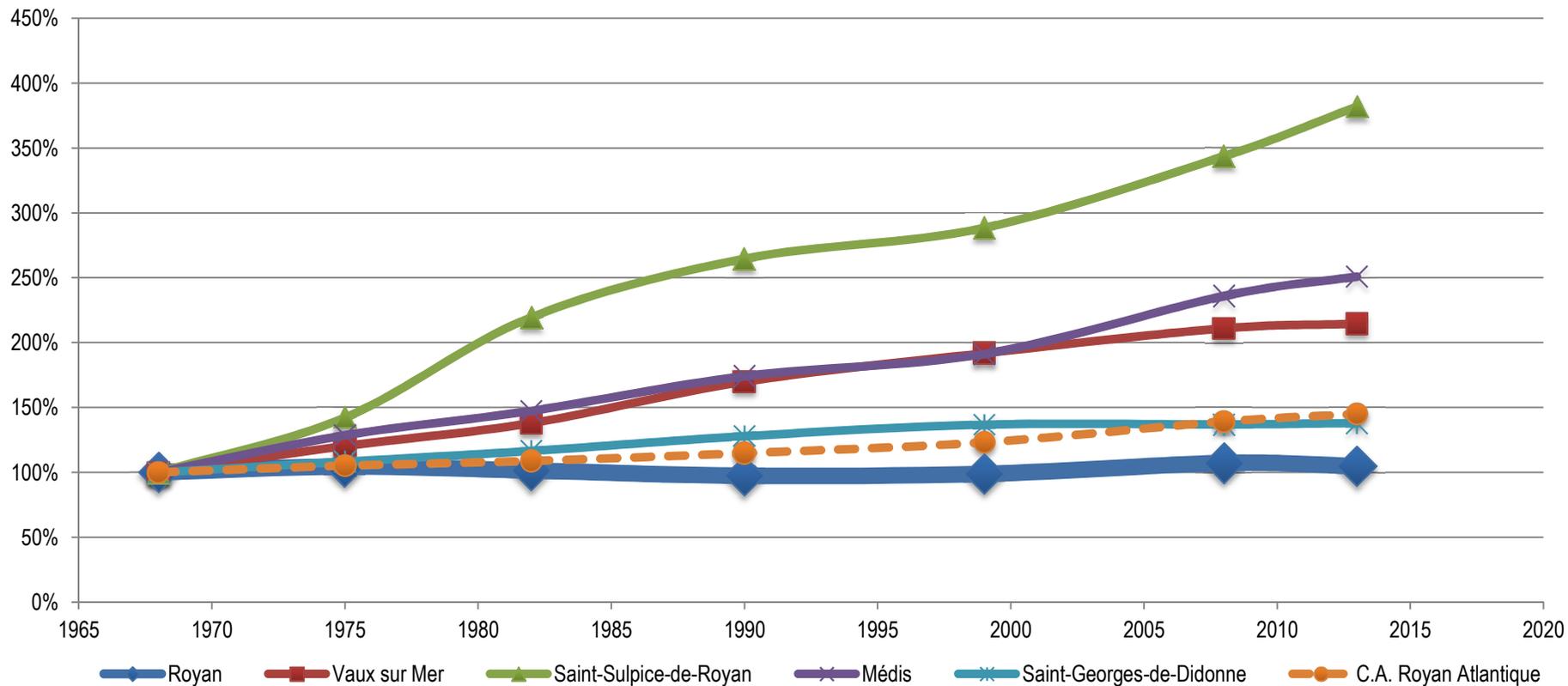
### Evolution de la population communale entre 2007 et 2012





## 2.1.2. Une agglomération dynamique du littoral aquitain

Evolution démographique comparée  
1968-2013, base 100 en 1968





### 2.1.3. Des tendances influencées par l'attractivité résidentielle du territoire

#### Des évolutions dépendantes de l'accueil de nouveaux ménages :

- des phases de croissance assurées via l'installation de nouveaux ménages sur le territoire,
- un solde naturel négatif depuis la fin des années 1970, responsable des pertes de populations observées.

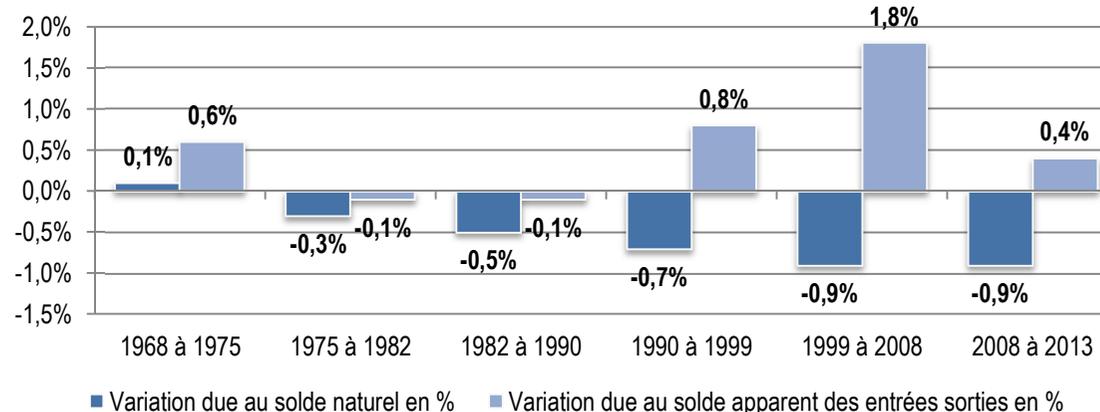
#### Et de moins en moins de familles sur le territoire :

- une part de couples avec enfants inférieure de moitié à la moyenne nationale,
- une part de familles monoparentales dans la moyenne, en lien avec les caractéristiques du parc de logement,
- une réduction du nombre de personnes par ménage assez marquée.

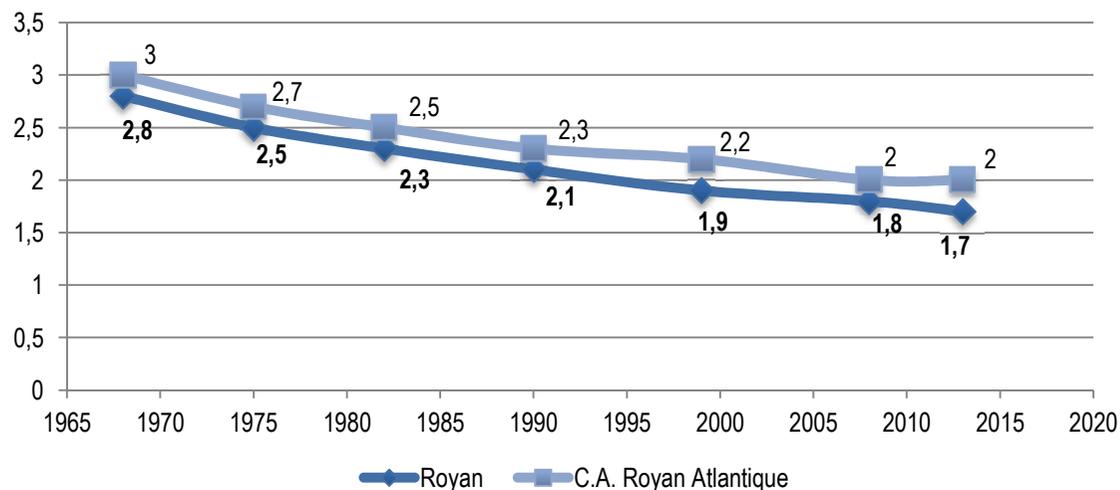
#### Composition des familles en 2013

	Royan	C.A. Royan Atlantique	France métropolitaine
Couples avec enfants	19,70%	27,80%	42,60%
Familles monoparentales	15,70%	11,40%	14,50%
Couples sans enfants	64,60%	60,80%	42,80%

#### Variation annuelle moyenne de la population municipale en % 1968-2013



#### Nombre moyen d'occupants par résidence principale 1968-2013



Sources : INSEE



## 2.1.4. Une population de séniors dont la part se renforce

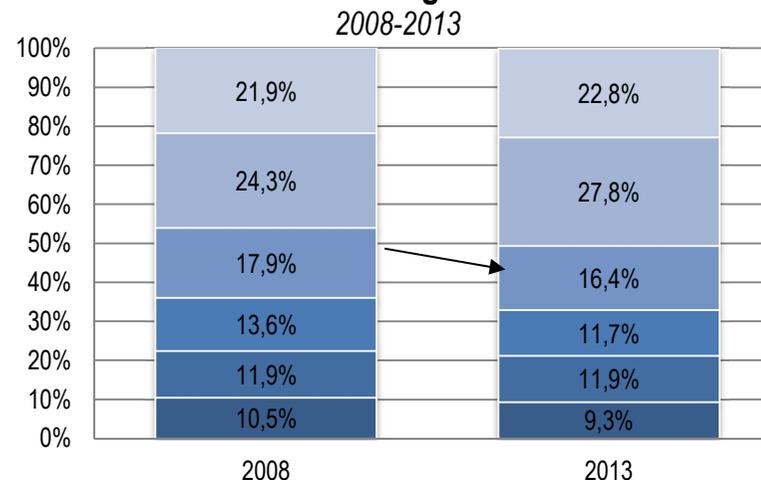
### Un déséquilibre de la structure par âge :

- la moitié de la population avait plus de 60 ans en 2013,
- une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle nationale (50% contre 20% environ),
- un déséquilibre renforcé au cours de la dernière période intercensitaire.

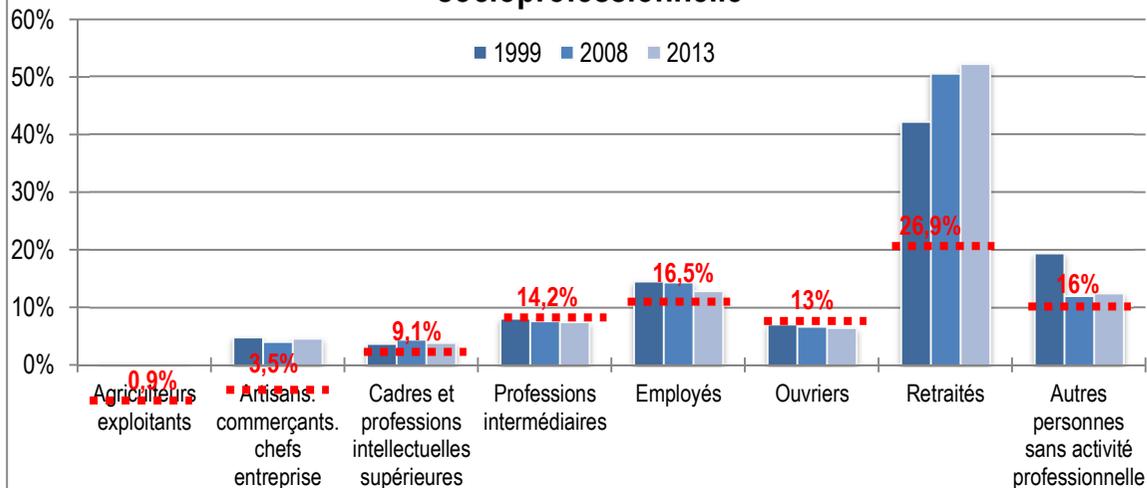
### Un profil social marqué par la forte proportion de retraités :

- une part de retraités particulièrement élevée – plus de 50% – et en augmentation,
- une proportion d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises supérieure à la moyenne nationale,
- des actifs en régression ou en stagnation dans toutes les autres catégories.

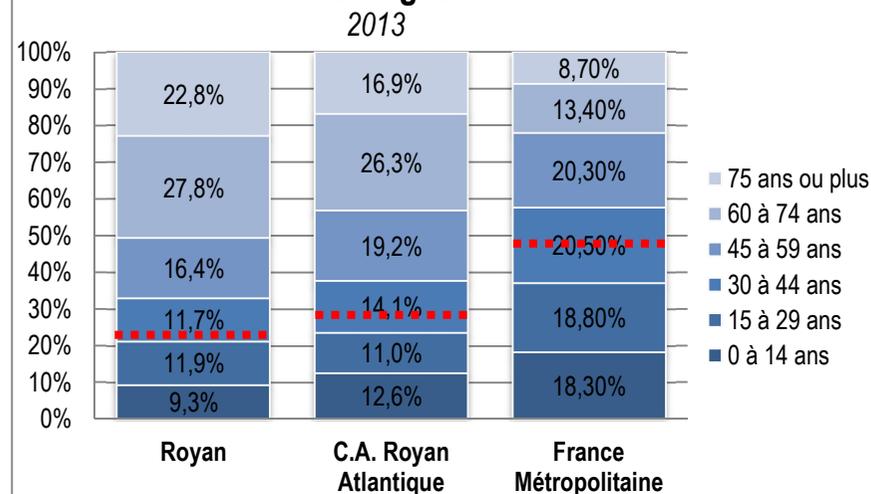
### Répartition de la population par grandes tranches d'âges en %



### Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



### Répartition de la population par grandes tranches d'âges en %

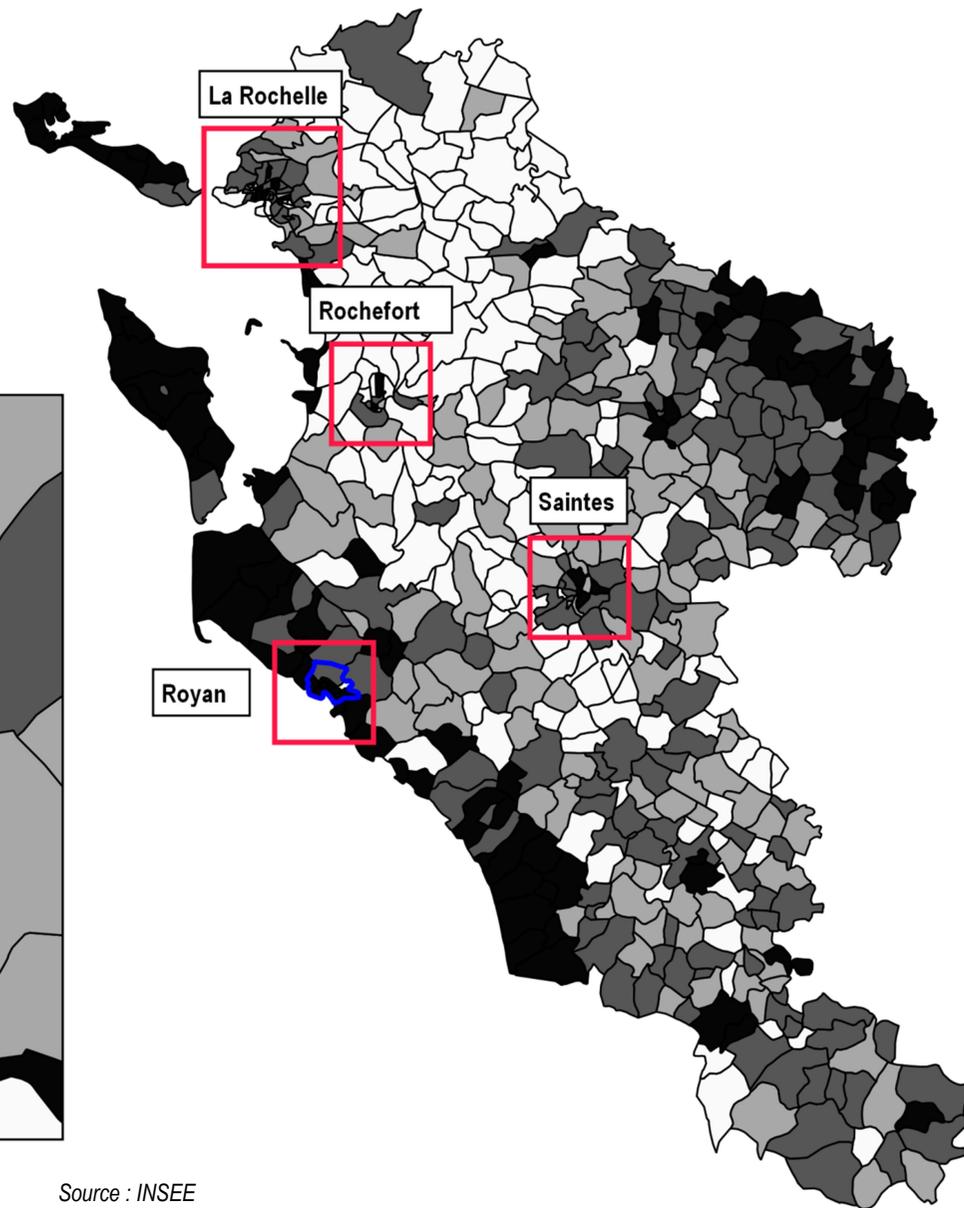
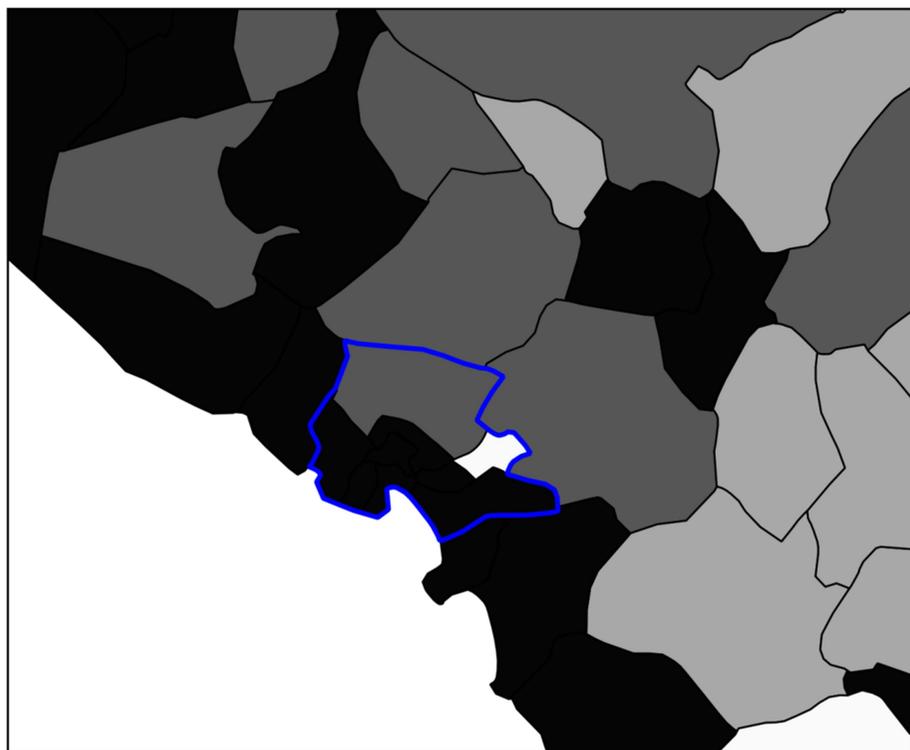
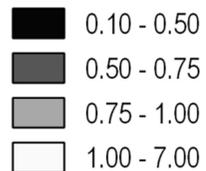


Sources : INSEE



### Un indice de jeunesse particulièrement faible, notamment dans les quartiers littoraux :

#### Indice de jeunesse en 2012



Source : INSEE

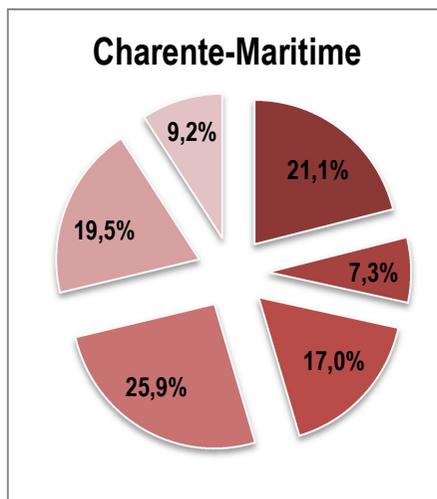
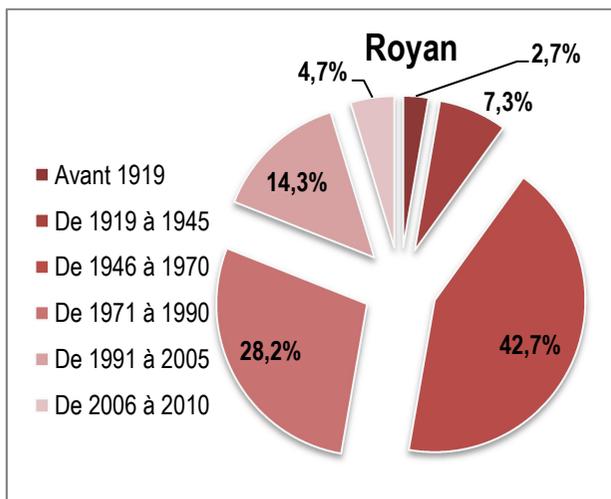
## 2.2. Un marché du logement diversifié mais de plus en plus sélectif

### 2.2.1. Un parc de logements hérité pour partie de la reconstruction

#### Près de 90 % de logements de moins de 70 ans

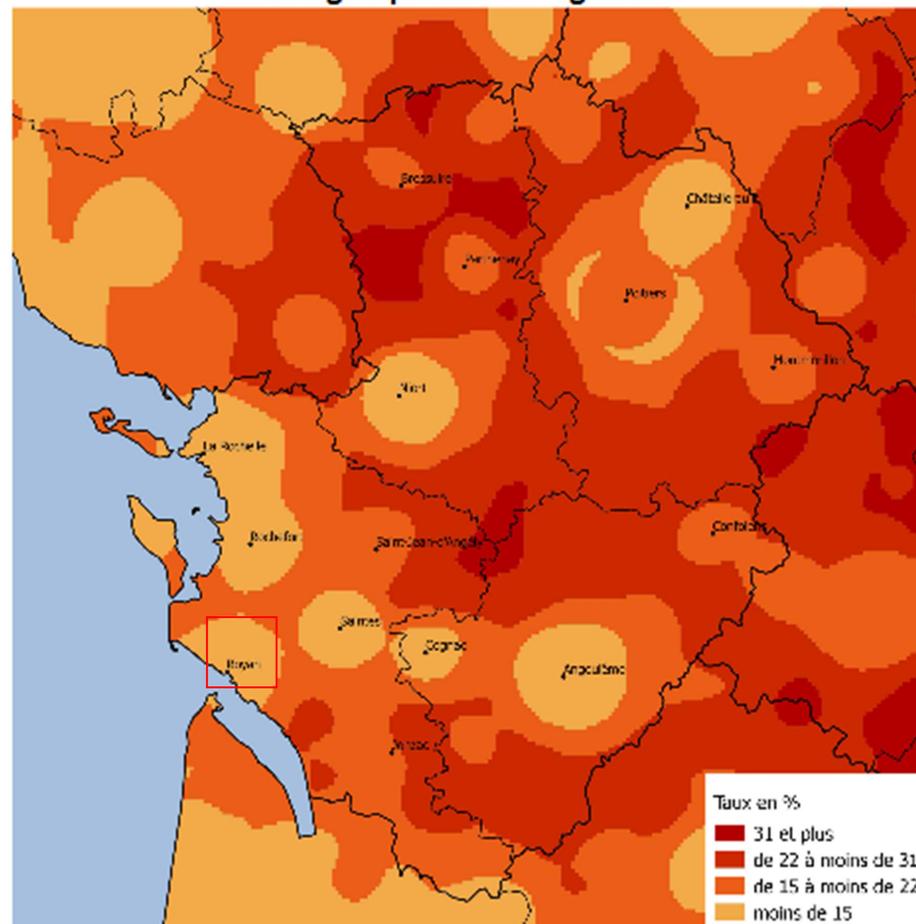
- La moitié des logements éditée avant le début des années 1970 :
  - o 10 % des constructions épargnées par les bombardements,
  - o 40 % des logements issus de la reconstruction.
- La moitié des logements édités après la fin de la reconstruction.
- Des situations de précarité énergétique moins marquées que dans le reste du département.

#### Résidences principales selon la période d'achèvement



Source : INSEE

#### Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement



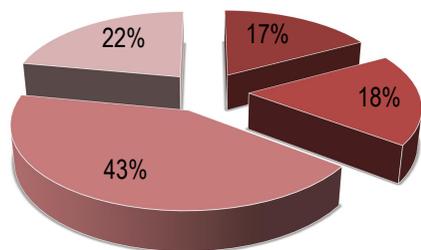
Source : Insee, Recensement 2008, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL- SoeS - Anah



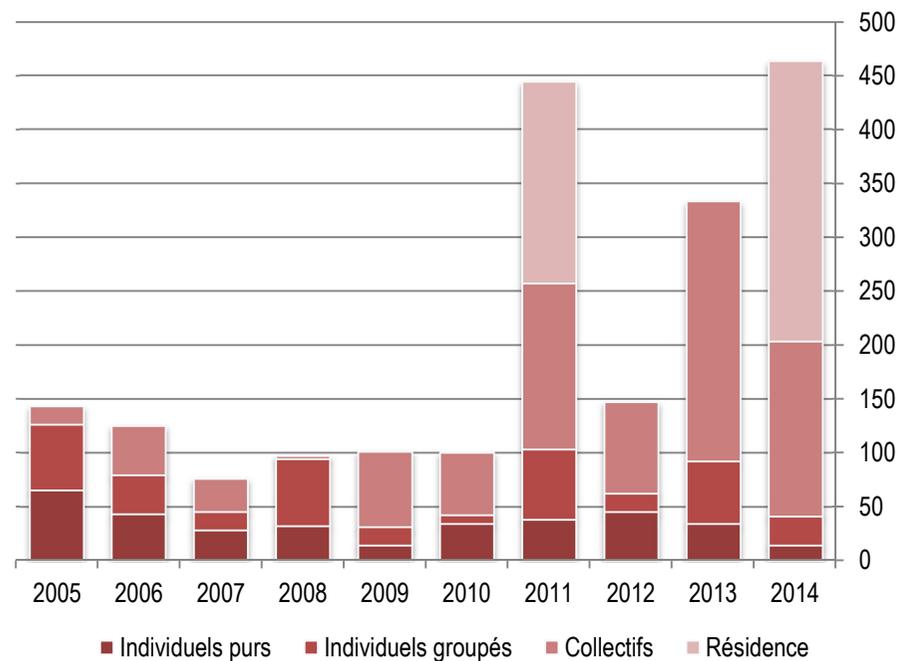
### Un parc de logements dont la croissance se poursuit :

- Une croissance modérée, avec une centaine de logements par an avant 2010.
- Une très forte accélération du rythme de la construction depuis 2010, effet de l'entrée en vigueur du premier PLU ?
- Un nombre de logements individuels construits relativement stable.
- Une très forte augmentation du nombre de logements collectifs et en résidence.
- Vers une inversion durable de la courbe démographique ?

### Logements commencés par type 2005-2014



### Logements commencés par type



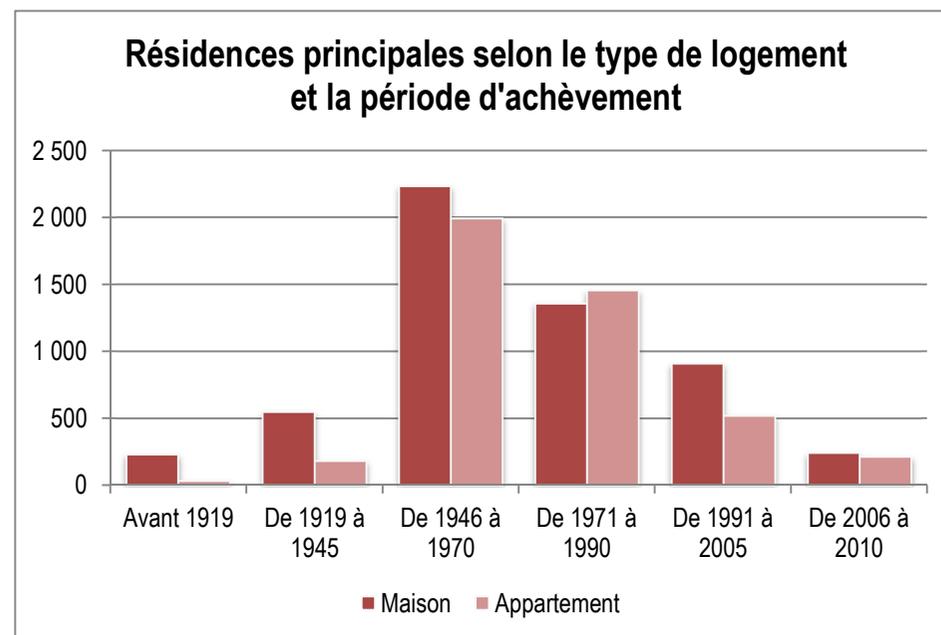
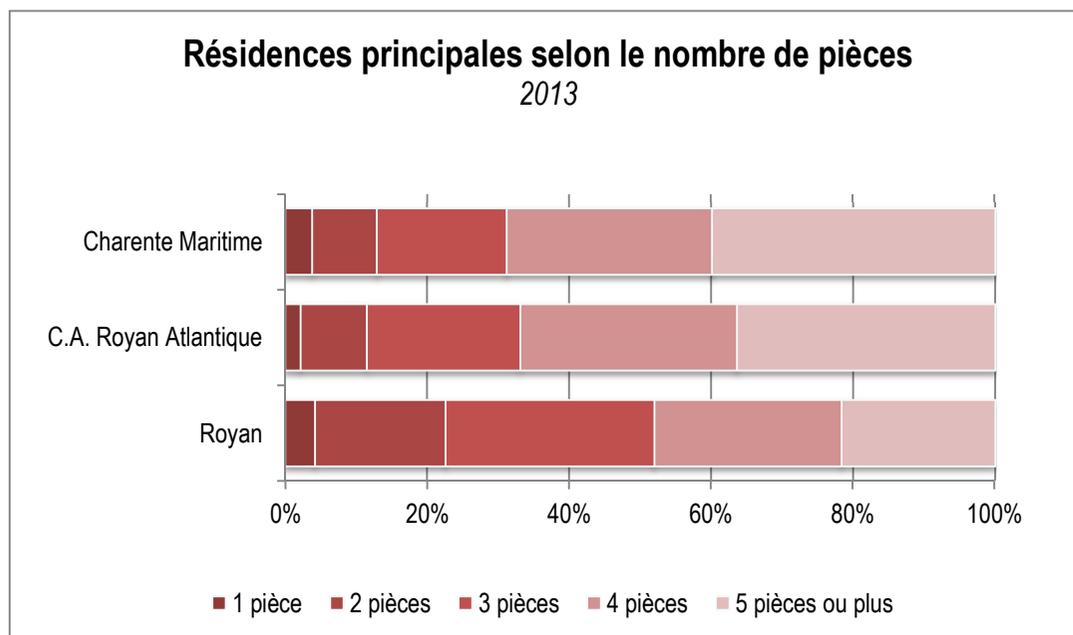
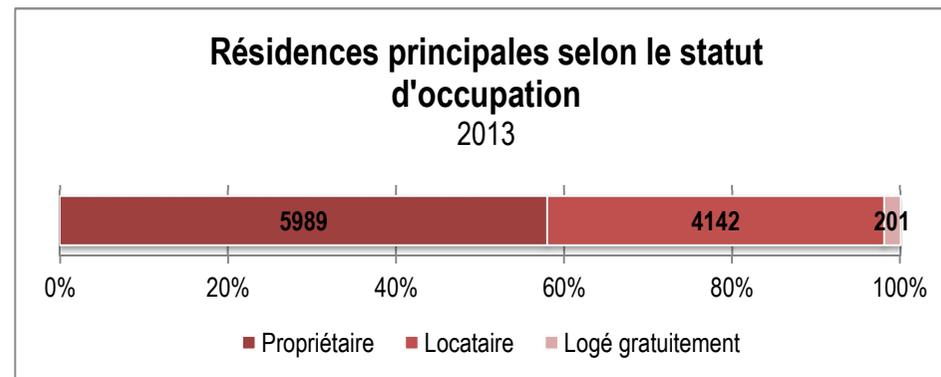
Source : Sitadel



## 2.2.2. Une offre relativement diversifiée

### Un parc globalement équilibré :

- un équilibre presque parfait entre appartements et maisons (52% contre 48%),
- une répartition 60/40 entre propriétaires et locataires,
- une majorité de logements de moins de 4 pièces,
- un parc dont les équilibres se maintiennent dans le temps (statut, type et nombre de pièces).

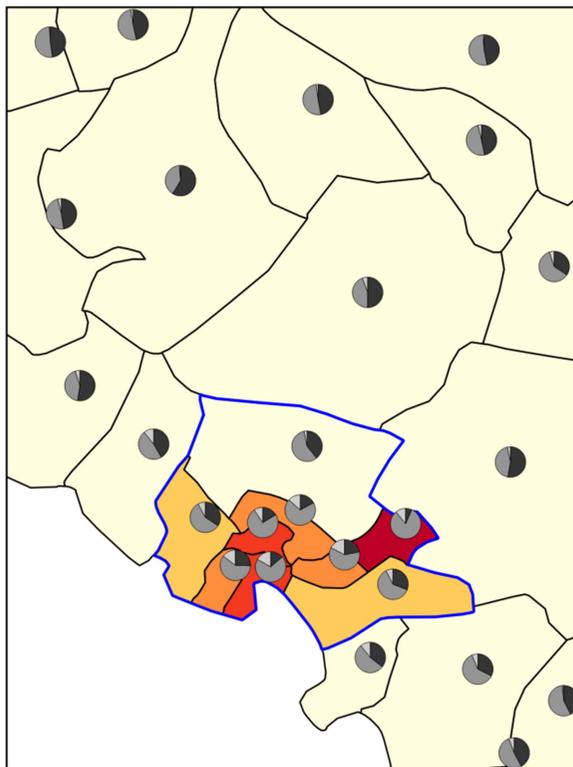


Sources : INSEE



## Des solutions en logements d'une diversité inédite au sein de l'agglomération :

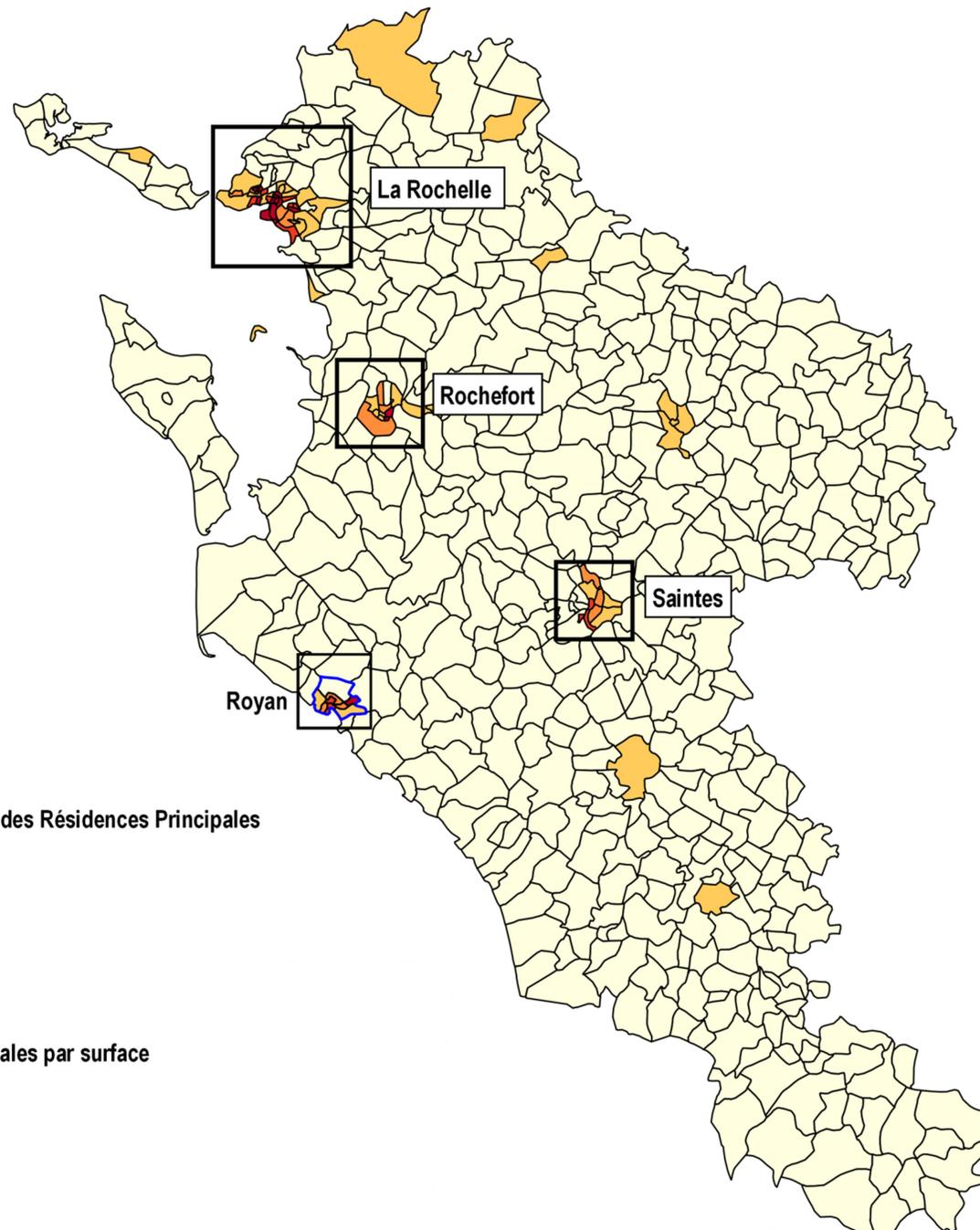
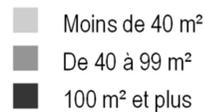
- la seule commune de l'agglomération proposant plus de 20% d'appartements,
- la moitié des résidences principales 1 ou 2 pièces de l'agglomération,
- 1 097 logements du parc locatif des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018. De nombreux projets participent à l'augmentation de ce parc de logements locatifs sociaux, estimé à 1 572 à la fin de l'année 2020.



### Part des appartements dans le parc des Résidences Principales



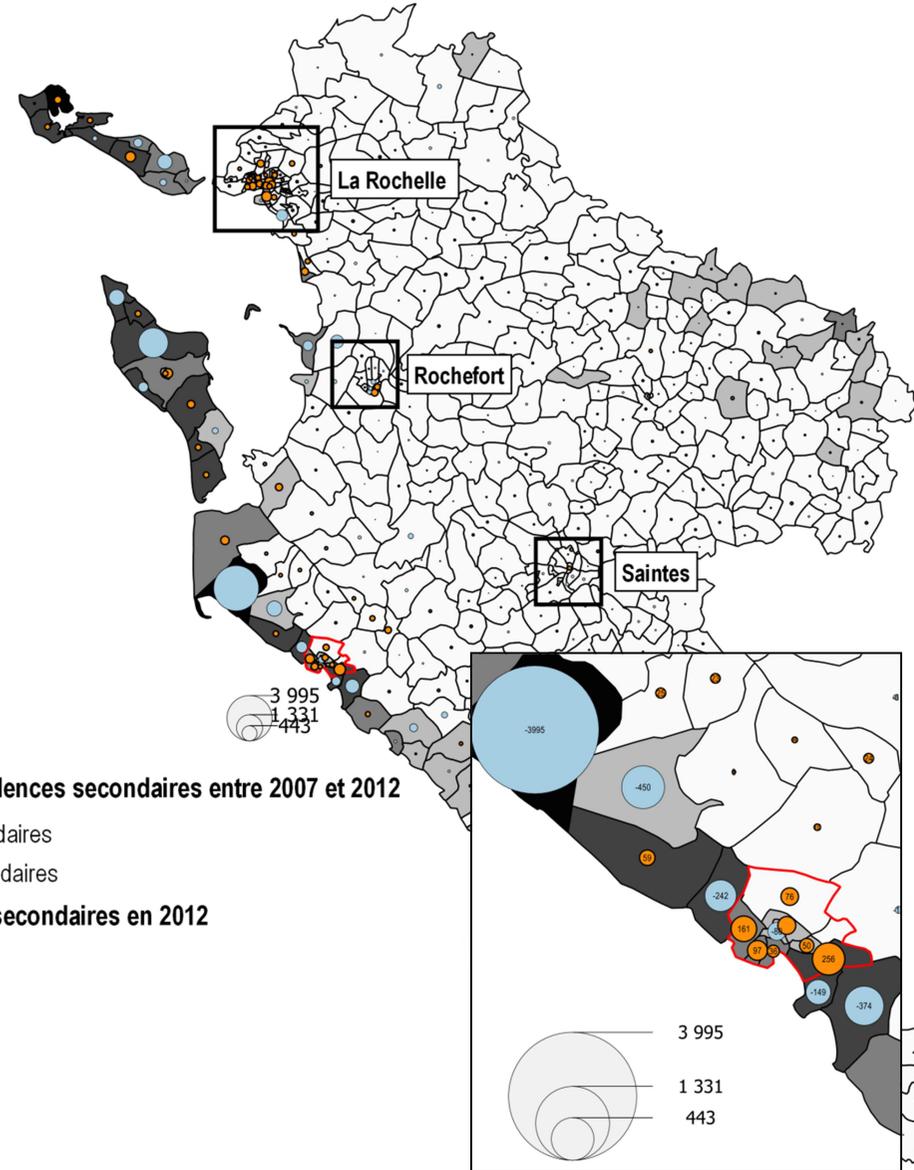
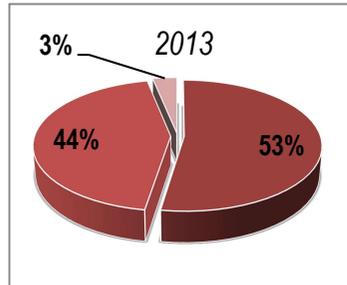
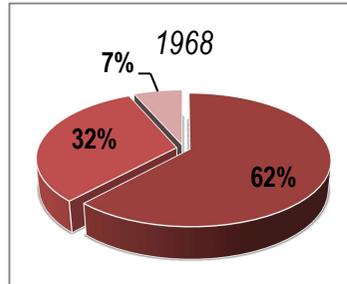
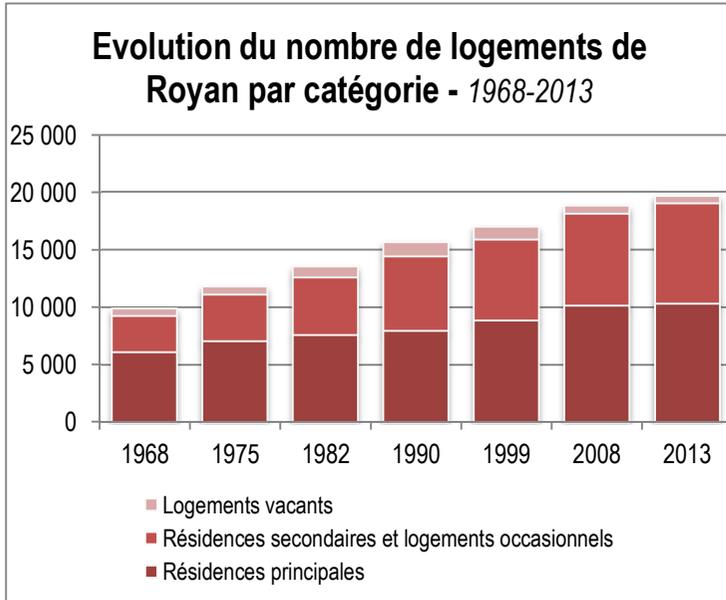
### Répartition des Résidences Principales par surface



### 2.2.3. Une vocation de station balnéaire induisant attractivité et sélection

#### Plus de 8700 résidences secondaires en 2013

#### Répartition des logements de Royan par catégorie



- environ 44% du parc de logements en 2013,
- un poids des résidences secondaires qui continue à se renforcer :
  - o un phénomène inverse à celui connu par les autres communes littorales,
  - o un phénomène partagé avec les villes centre de La Rochelle et de Rochefort.

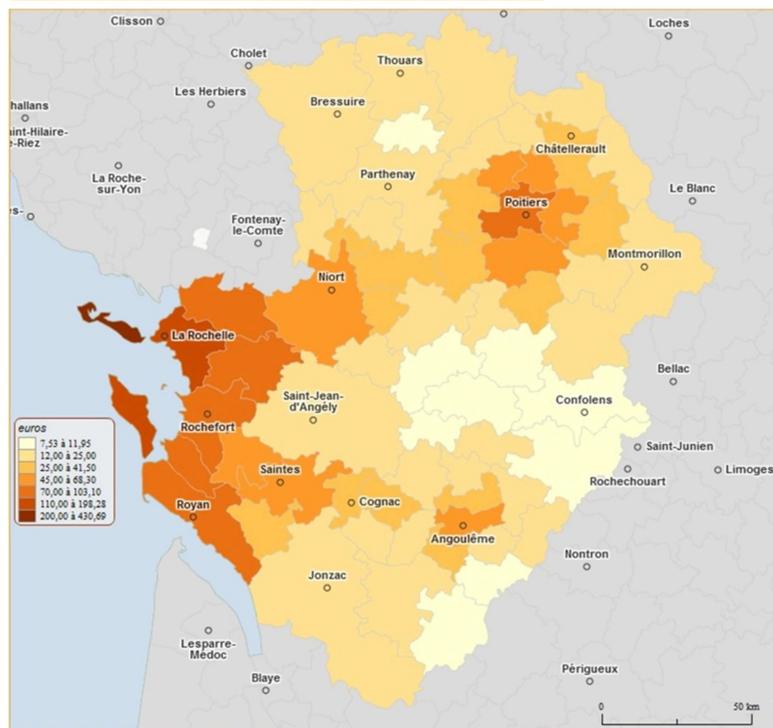


### Un marché du logement particulièrement tendu

- Une pression sur les prix de l'immobilier exercée par l'installation de ménages au niveau de revenu élevé
- Des jeunes et des familles avec enfants évincés du marché du logement, notamment en accession
- Un phénomène de report vers des communes retro-littorales

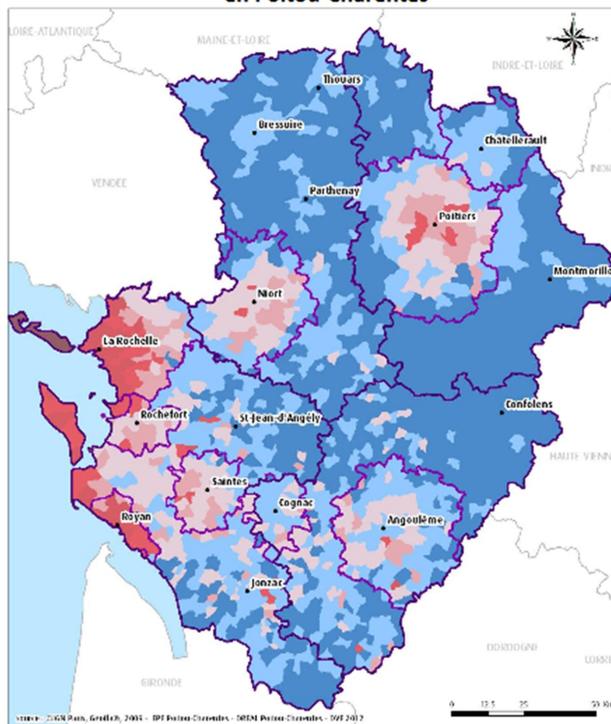
Prix des terrains à bâtir en 2013	Prix moyen du m <sup>2</sup>	Evolution 2006/2013
C.A. La Rochelle	192 euros	26,20%
C.A. Rochefort Océan	92 euros	44,40%
<b>C.A. Royan Atlantique</b>	<b>101 euros</b>	<b>59,90%</b>
C.A. de Saintes	49 euros	82,90%
France métropolitaine	72 euros	7,50%

### Le prix médian au m<sup>2</sup> des terrains achetés en 2015



Source : DREAL (EPTB 2009 à 2013)

### Prix de vente des maisons sur la période 2008-2012 en Poitou-Charentes

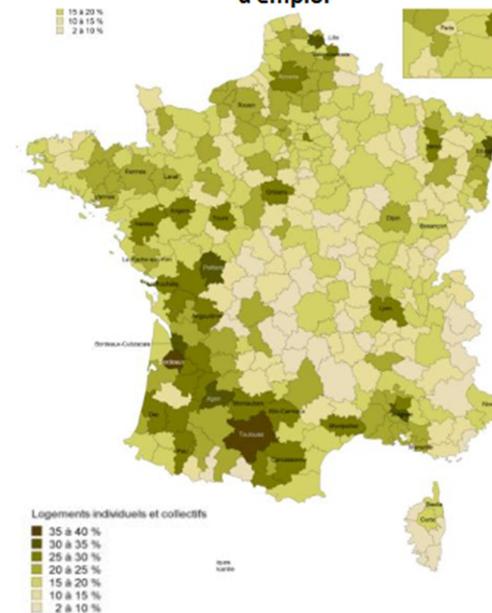


Prix médians de ventes de maisons sur la période 2008-2012

- <100 000 €
- 100 000 € - 130 000 €
- 130 000 € - 150 000 €
- 150 000 € - 170 000 €
- 170 000 € - 200 000 €
- 200 000 € - 290 000 €
- 290 000 € - 560 000 €

Source : DREAL PC, EPF PC, DVF 2012

### L'investissement locatif par rapport à la construction Logements individuels et collectifs 1997-2009 par zone d'emploi

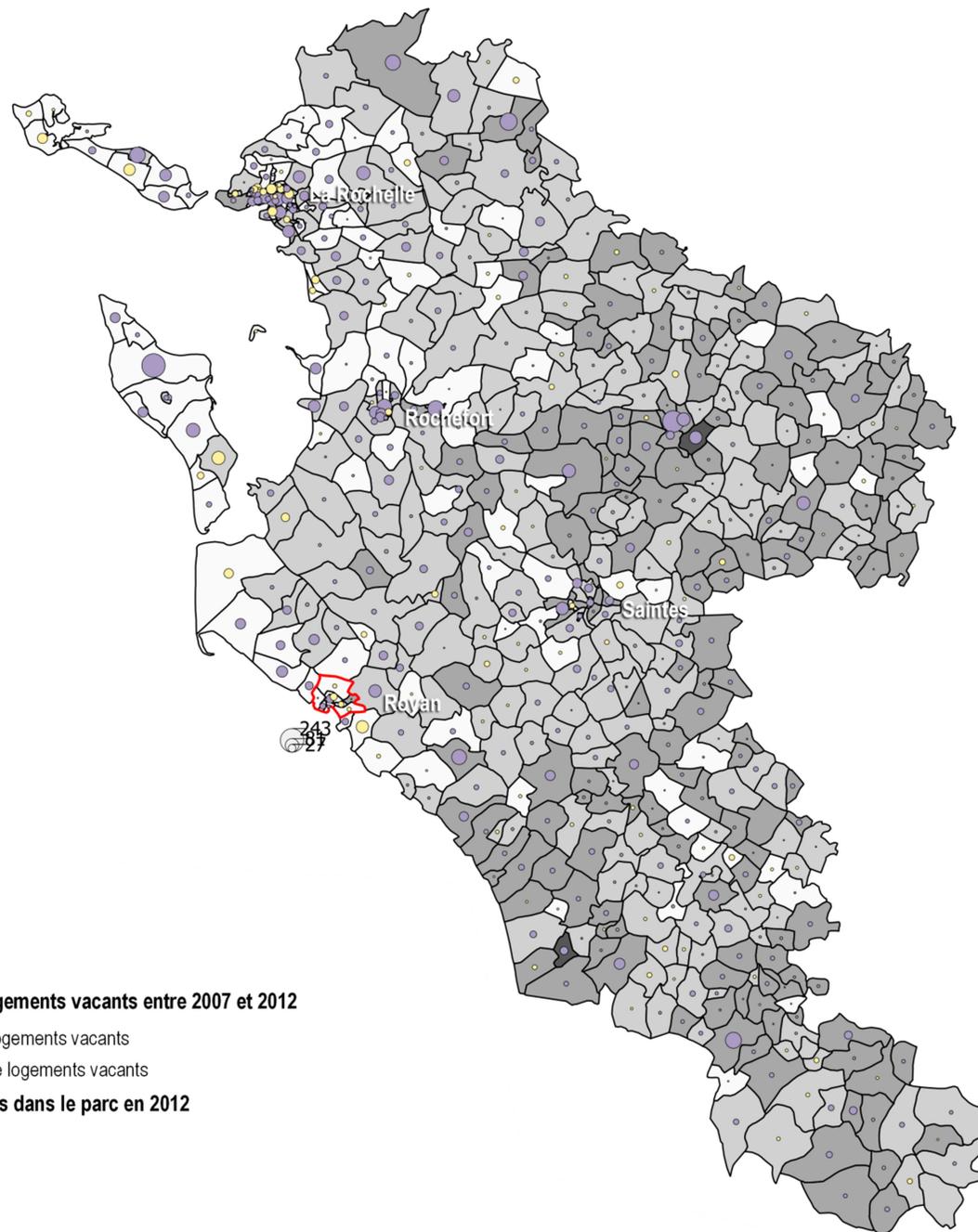
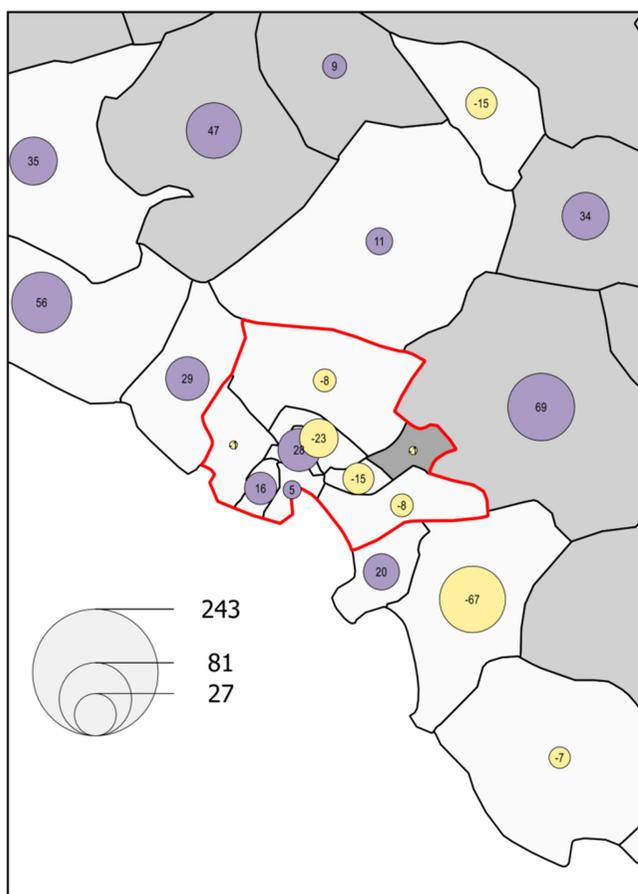


Source : MELT / CETE Nord-Picardie Filocom 2011



### Un contexte défavorable à la bonne rotation du parc de logements :

- un taux de vacance très faible (3,3% du parc),
- un taux en diminution, signe de la forte attractivité résidentielle et touristique.





## 2.2.4. Un déclin démographique malgré le dynamisme de la construction : la notion de « point mort »

### Définition du point mort

- Une baisse de population entre 2008 et 2013 malgré la mise en construction d'environ 200 logements par an en moyenne (2005-2014)
  - **Des besoins en logements afin de répondre aux besoins exprimés à population constante**
- Quatre phénomènes à l'origine de cette tendance :
  - Le **renouvellement du parc**, c'est-à-dire dans un cas la création de logements, par division ou changement de destination de bâtiments existants, et dans l'autre la disparition de logements, par désaffectation ou destruction
  - La **variation du nombre de logements vacants**
  - Le **desserrement des ménages**, qui correspond à la baisse de la taille moyenne des ménages par résidence principale (décohabitation, séparations...)
  - La **variation du nombre de résidences secondaires**
- D'une manière générale, la population augmente lorsque la production de logements neufs compense la ponction opérée sur le parc pour atteindre l'équilibre du point mort.

### Une mobilisation du parc de logements existants...

#### Le phénomène de renouvellement :

- la différence entre les créations de logements recensées par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier (2008-2013) et les constructions commencées suite à validation d'un permis de construire, avec un décalage de 18 mois (de mi-2006 à mi-2011),
- un total de 841 logements créés entre 2008 et 2013 contre 659 logements commencés entre mi 2006 et mi 2011,
- un phénomène assurant la création de presque 35 logements chaque année sur la commune,
  - **un mode de production de logements important au cours de la période récente.**

#### L'évolution du nombre de logements vacants :

- une diminution du nombre de logements vacants entre 2008 et 2013,
- 55 logements réintroduits dans le parc de résidences principales et de résidences secondaires (11 par an)
  - **Une ressource en logements vacants qui se tarit (à peine 3% du parc en 2013)**

### ... insuffisante pour compenser les effets de l'attractivité touristique et du desserrement des ménages

#### Le desserrement des ménages :

- une réduction de la taille moyenne des ménages des résidences principales : 1,78 personne par ménage en 2008 contre 1,71 en 2013,
- environ 400 logements absorbés par ce phénomène durant la période, soit 80 logements par an en moyenne,
  - **une baisse associée au profil des ménages accueillis et au vieillissement de la population résidant déjà à Royan, renforçant le nombre de personnes vivant seules.**



### La variation du nombre de résidences secondaires

- une très forte hausse du nombre de résidences secondaires sur la période récente,
- 734 résidences secondaires en plus entre 2008 et 2013 (environ 150 par an en moyenne), soit quatre fois le nombre de résidences principales créées durant la même période,
- le paramètre contribuant le plus – et de loin – à la formation du point mort,
  - à l'origine, des logements neufs ou issus du parc des résidences principales ou des logements vacants, une conséquence de la très forte attractivité touristique.

### Environ 180 logements par an absorbés pour assurer l'équilibre du point mort

	Nombre total de logements	Moyenne annuelle
Renouvellement du parc	-182	-36
Desserrement des ménages	401	80
Variation résidences secondaires	734	147
Variation logements vacants	-55	-11
Total	898	180

- Les phénomènes participant à la création nette de logements sont imputés en négatif
- Les phénomènes participant à la consommation de logements sont imputés en positif



## 2.3. Comparaison avec des territoires balnéaires

### 2.3.1. Une tendance à la baisse démographique

La commune de Royan connaît une population stable depuis la fin des années 1960 contrairement aux autres communes d'Arcachon, de Biarritz et des Sables-d'Olonne. En 45 ans, Royan est la seule des quatre communes à constater une évolution de population légèrement positive.

#### Evolution démographique moyenne sur la période 1968-2013

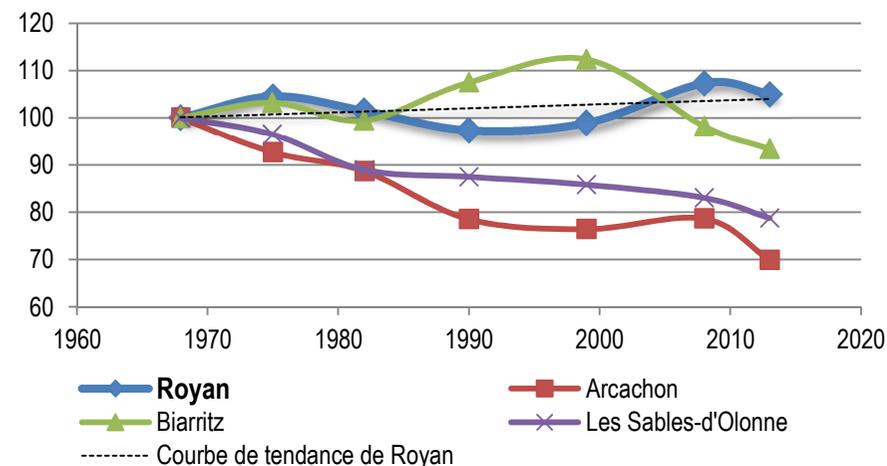
	Population 1968	Population 2013	Evolution 1968-2013
<b>Royan</b>	17 292	18 138	+ 4,9 %
<b>Arcachon</b>	14 986	10 476	- 30,1%
<b>Biarritz</b>	26 750	24 993	- 6,6%
<b>Les Sables-d'Olonne</b>	18 093	14 253	- 21,2%

Cela tient notamment aux variations annuelles moyennes de la population et plus particulièrement au solde migratoire qui assure la stabilité ou non de la population. En effet, ces territoires connaissent des soldes naturels négatifs qui sont parfois compensés par les entrées et sorties comptabilisées.

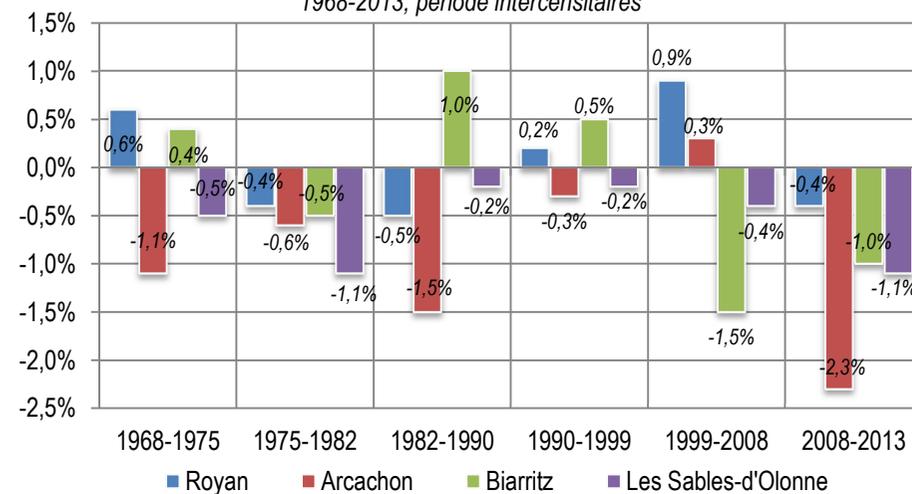
#### Evolution démographique moyenne sur la période 1968-2013

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013
<b>Royan</b>						
<i>Solde naturel</i>	+ 0,1 %	- 0,3 %	- 0,5 %	- 0,7 %	- 0,9 %	- 0,9 %
<i>Solde apparent des entrées et sorties</i>	+ 0,6 %	- 0,1 %	- 0,1 %	+ 0,8 %	+ 1,8 %	+ 0,4 %
<b>Arcachon</b>						
<i>Solde naturel</i>	- 0,4 %	- 0,8 %	- 1,1 %	- 1,3 %	- 1,4 %	- 1,8 %
<i>Solde apparent des entrées et sorties</i>	- 0,7 %	+ 0,2 %	- 0,4 %	+ 1,0 %	- 1,7 %	- 0,6 %
<b>Biarritz</b>						
<i>Solde naturel</i>	- 0,2 %	- 0,5 %	- 0,7 %	- 0,6 %	- 0,6 %	- 0,9 %
<i>Solde apparent des entrées et sorties</i>	+ 0,7 %	0,0 %	- 1,6 %	+ 1,1 %	- 0,8 %	- 0,1 %
<b>Les Sables-d'Olonne</b>						
<i>Solde naturel</i>	0,0 %	- 0,5 %	- 0,9 %	- 1,0 %	- 1,4 %	- 1,7 %
<i>Solde apparent des entrées et sorties</i>	- 0,5 %	- 0,6 %	+ 0,7 %	+ 0,8 %	+ 1,0 %	+ 0,6 %

Evolution démographique comparée,  
1968-2013, base 100 en 1968



Variation annuelle moyenne de la population  
1968-2013, période intercensitaires





Comme en attestent ces chiffres, la ville de Royan concentre un solde naturel négatif qui s'accroît depuis la moitié des années 1970. Une tendance qui s'atténue par l'arrivée de nouveaux ménages depuis les années 1990 avec un pic durant la période intercensitaire 1999-2008.

Ce solde négatif s'explique par le phénomène observé sur ces territoires : un profil générationnel majoritairement composé de personnes âgées de 60 ans et plus. Avec une part représentant 45 % et 55 % selon les territoires, Royan se situe au centre avec la moitié de sa population ayant 60 ans ou plus, se traduisant par un indicateur de jeunesse<sup>1</sup> particulièrement faible comparé à la moyenne française (138,4).

	Indice de jeunesse
<b>Royan</b>	33,5
<b>Arcachon</b>	39,4
<b>Biarritz</b>	26,2
<b>Les Sables-d'Olonne</b>	25,8

Sur ces quatre territoires, on observe un faible indicateur de jeunesse, entre 3,5 et 5,3 fois plus faible que la moyenne nationale, soit à Royan, 34 personnes sont âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus.

### 2.3.2. Une population active faiblement représentée

Nous remarquons le même type de phénomène quant à la part de la population active au sein de la population totale. Le calcul du taux d'activité<sup>2</sup> de ces territoires balnéaires est de plus de 22 points en deçà de la moyenne nationale (hormis Biarritz qui se situe à près de 14 points en deçà).

Contrairement à la moyenne nationale (et à Biarritz), Royan, Arcachon et les Sables-d'Olonne connaissent une baisse de leur taux d'activité entre 2008 et 2013 (- 2,2 points pour Royan) qui est à mettre en relation avec une population vieillissante où le nombre d'actif diminue.

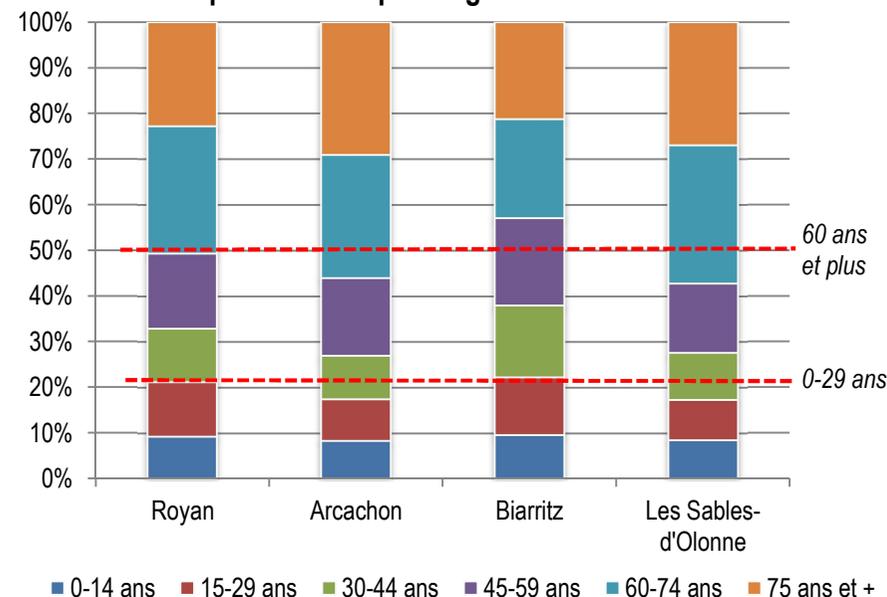
#### Comparaison des taux d'activité des 15 à 64 ans

	2013	2008	Variation entre 2008 et 2013
<b>Royan</b>	35,6	37,8	- 2,2 points
<b>Arcachon</b>	33,2	36,4	- 3,2 points
<b>Biarritz</b>	43,9	44	- 0,1 points
<b>Les Sables-d'Olonne</b>	30,3	33,8	- 3,5 points
<b>France</b>	57,8	57,4	+ 0,4 points

<sup>1</sup> Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celles des 60 ans et plus.

<sup>2</sup> Rapport entre l'ensemble de la population active et la population en âge de travailler.

#### Comparaison des profils générationnels en 2013





## Comparaison des taux de chômage des 15 à 64 ans

	2013	2008	Variation entre 2008 et 2013
Royan	16,4	16,6	- 0,2 points
Arcachon	16,8	17,6	- 0,8 points
Biarritz	16,2	13,2	+ 3 points
Les Sables-d'Olonne	16,5	14,1	+ 2,4 points
France	13,6	11,6	+ 2 points

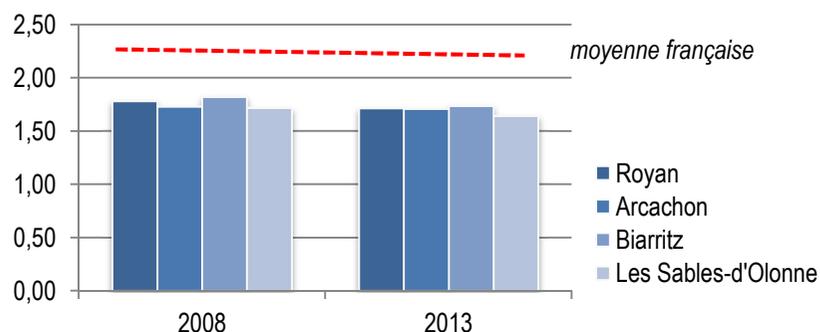
Néanmoins, l'analyse du taux de chômage est plus nuancée. Ces territoires observent un taux de chômage 3 point au-dessus de la moyenne française, et tandis que les communes de Biarritz et des Sables-d'Olonne se rapprochent sensiblement de la moyenne française avec une augmentation de leur taux de chômage, les communes de Royan et d'Arcachon connaissent une très légère baisse.

### 2.3.3. Une composition du parc de logement caractéristique de ces territoires balnéaires

Ces territoires, très attractifs pour une population saisonnière, comptabilisent une faible part des résidences principales : moins de 60 % du parc de logement est composé de résidences principales (et représentent seulement 1/3 des logements à Arcachon). L'importance des résidences secondaires est caractéristique de ces territoires balnéaire. Notons que la moyenne française s'élève à 9,4 % du parc de logement. A l'inverse, on remarque une faible part des logements vacants (la moyenne française étant de 7,8 %), captée par la demande touristique, absorbée par les résidences secondaires. Royan n'échappe pas à ces deux phénomènes puisque sa population permanente n'occupe que la moitié de son parc de logement.

Au sein de la population permanente, les ménages sont composés majoritairement d'une personne seule, caractéristique de cette population vieillissante de ces territoires avec une moyenne d'1,7 personne par ménage en 2013 alors que la moyenne nationale est à 2,25 personnes par ménages.

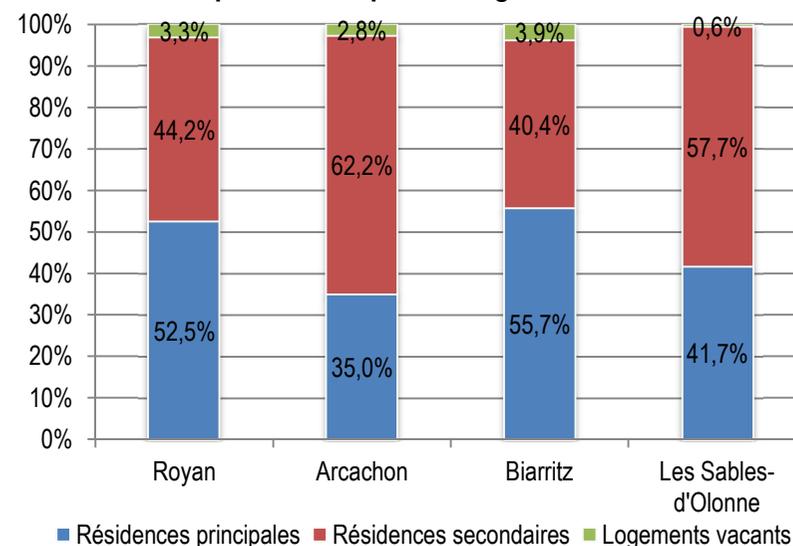
#### Evolution du nombre de personnes par ménage entre 2008 et 2013



Relevons par ailleurs que Royan se distingue par un taux de pauvreté légèrement plus élevé en 2013 avec 14,5 % suivi de Biarritz avec 12,9 puis Arcachon et les Sables-d'Olonne, lié à la présence d'ensembles d'habitat social, par conséquent, la part des ménages fiscaux imposés est de 56,9 %, suivi des Sables-d'Olonne avec 59,1 %, Biarritz avec 59,8 % et Arcachon avec 62,9 %.

A travers cette analyse, nous avons pu observer sur ces quatre communes que les phénomènes repérés sur la commune de Royan ne sont pas isolés. Ils sont le reflet d'un territoire de nature balnéaire qui se répercute sur les caractéristiques socio-démographiques.

#### Comparaison du parc de logement en 2013





## 2.4. Des secteurs économiques dynamiques, liés à l'attractivité résidentielle

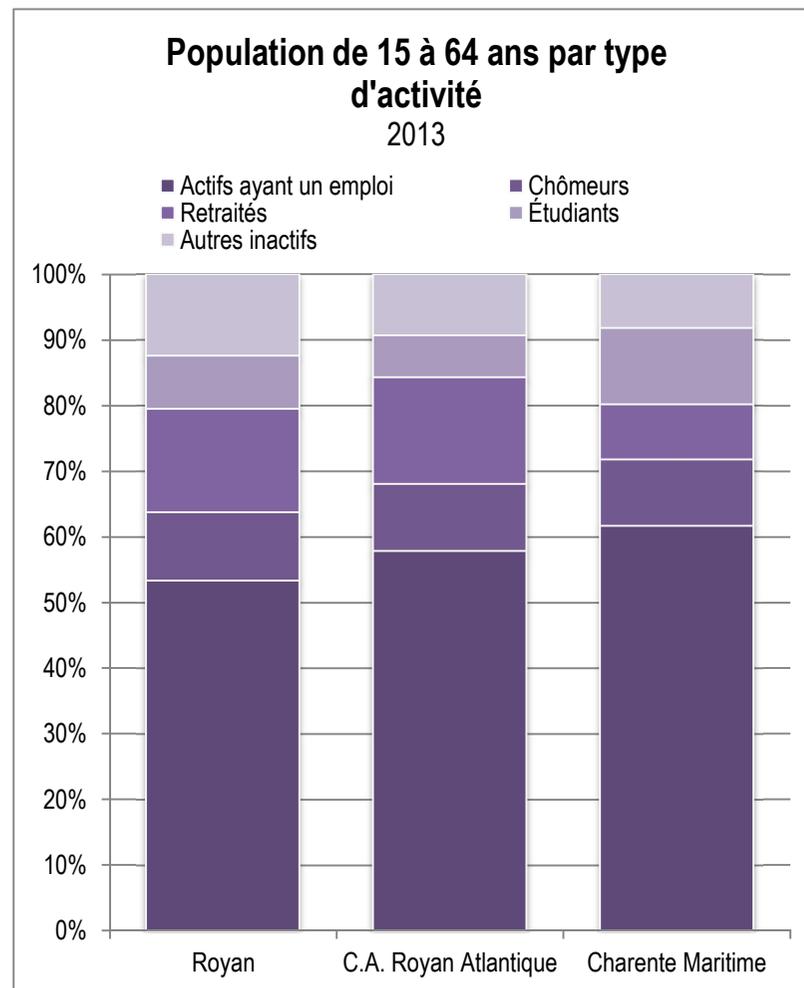
### 2.4.1. La ville-centre d'un important bassin d'emplois

#### Beaucoup d'emplois et peu d'actifs :

- plus de 9800 emplois sur la commune en 2013,
- un nombre d'emploi représentant le double du nombre d'actifs résidant sur la commune,
- un taux d'activité des plus de 15 ans particulièrement faible, inférieur de plus de 20 points à la moyenne nationale,
- une proportion de retraités élevée y compris chez les moins de 65 ans (presque deux fois la moyenne du département),
- un taux de chômage élevé (16,4%), de 3 points supérieur à la moyenne nationale : un lien avec les caractéristiques du parc de logements ?
  - **Des emplois massivement occupés par des résidents d'autres communes**

#### Emplois, activité et chômage : les principaux indicateurs en 2013

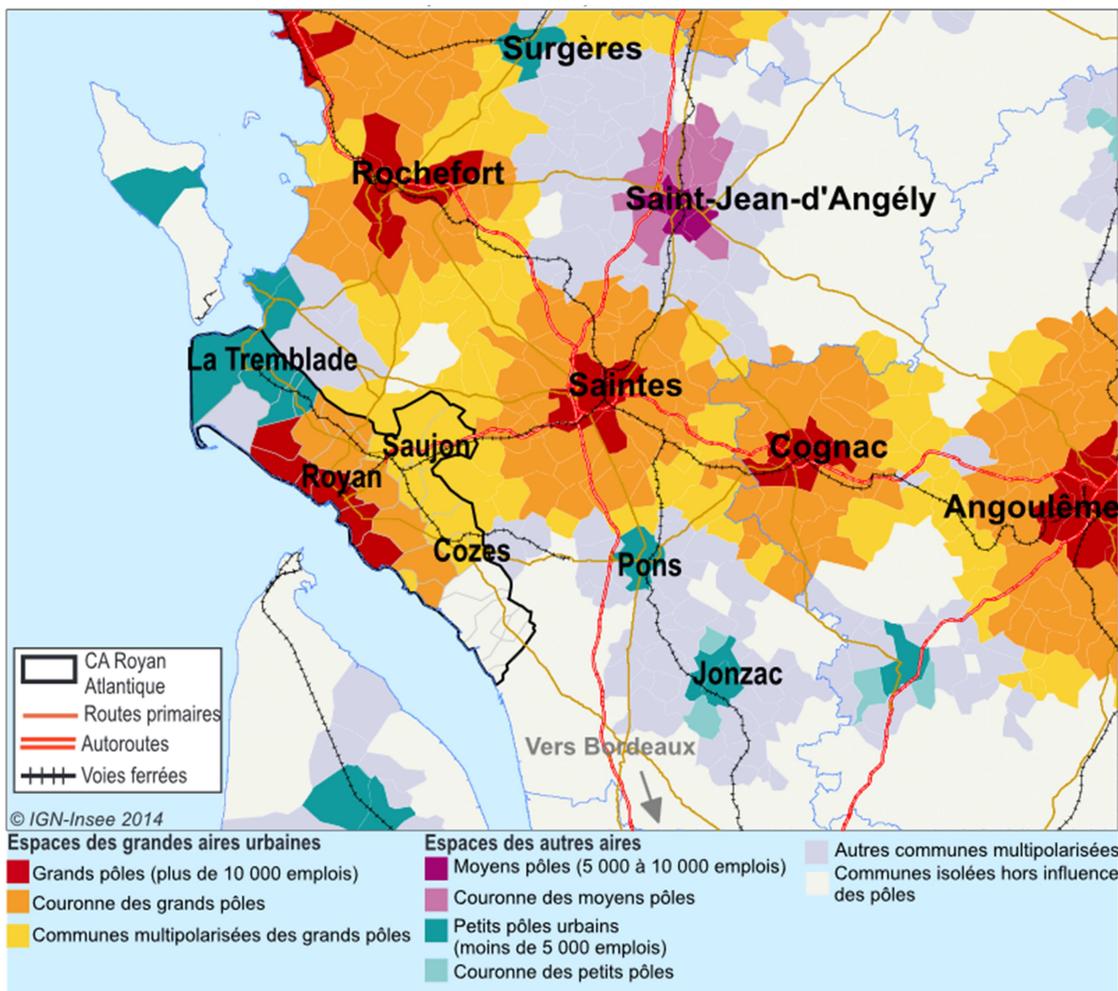
	Royan	C.A. Royan Atlantique	Charente Maritime	France métropolitaine
Taux d'activité des 15 ans ou plus en %	35,60%	42,70%	52%	57,80%
Indicateur de concentration d'emploi	199,8	100,9	96,9	98,5
Taux de chômage au sens du recensement	16,4%	15%	14,1%	13,1%





**De nombreuses communes dépendantes de Royan pour l'accès à l'emploi :**

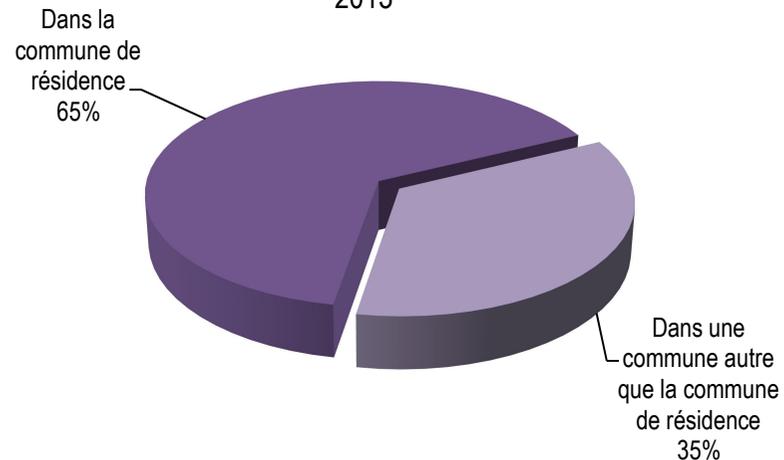
- la ville centre d'une aire urbaine de presque 50 000 habitants et regroupant 14 communes,
- 2/3 des actifs résidant à Royan y occupent aussi un emploi,
- un rapport inverse à l'échelle de l'agglomération dans son ensemble : 2/3 des actifs occupent un emploi dans une commune autre que celle de leur lieu de résidence.



Extrait de la carte des aires urbaines de la région Nouvelle Aquitaine

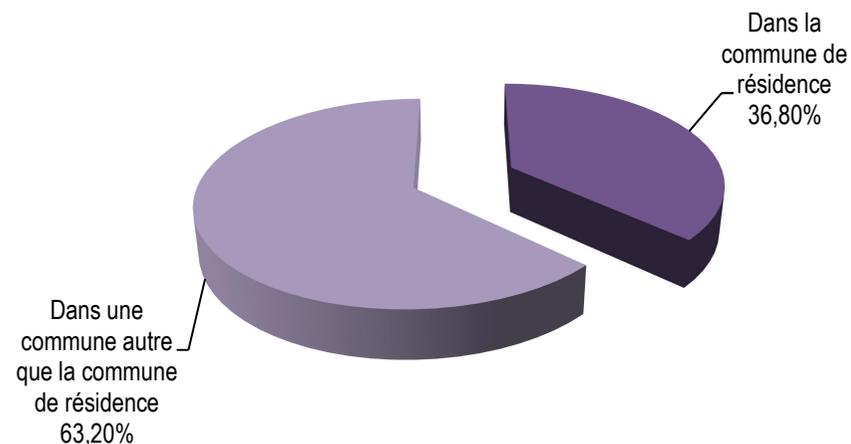
**Lieu de travail des actifs ayant un emploi résidant à Royan**

2013



**Lieu de travail des actifs résidant au sein de l'une des communes de la C.A. Royan Atlantique**

2013



## 2.4.2. Des activités « présentes » majoritaires

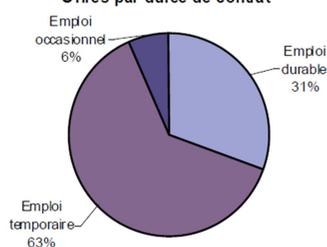
### Une économie tournée vers les besoins des résidents permanents ou saisonniers

- A l'échelle de l'agglomération, environ 78% de l'emploi est lié à la satisfaction des besoins des résidents
- Quatre grands domaines d'activités /
  - o Commerce, réparation d'automobiles et de cycles
  - o Santé et hébergement médico-social
  - o Construction et BTP
  - o Administration publique
- Des créations d'emplois plus nombreuses dans le domaine de la santé et de l'hébergement pour personnes âgées : la « Silver Economie »



### Caractéristiques de l'emploi sur la C.A. Royan Atlantique

#### Offres par durée de contrat

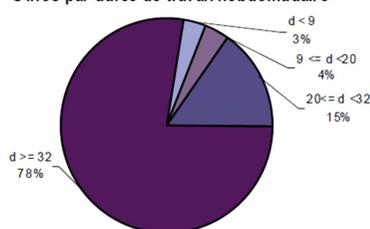


Offres par durée de contrat	Nombre	Part dans la Charente-Maritime
Durable*	1 085	11,7%
Temporaire*	2 228	19,3%
Occasionnel*	221	8,1%
<b>Total</b>	<b>3 534</b>	<b>15,0%</b>

source Pôle emploi - cumul 2014

\* Durable : CDD de 7 mois ou plus ou CDI ; Temporaire : CDD de 1 à moins de 7 mois ou Mission de 1 mois ou plus ; Occasionnel : CDD ou Mission de moins d'1 mois

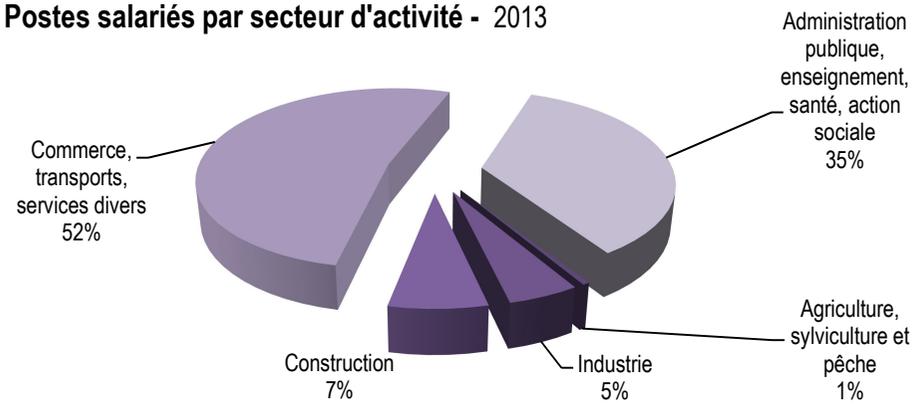
#### Offres par durée de travail hebdomadaire



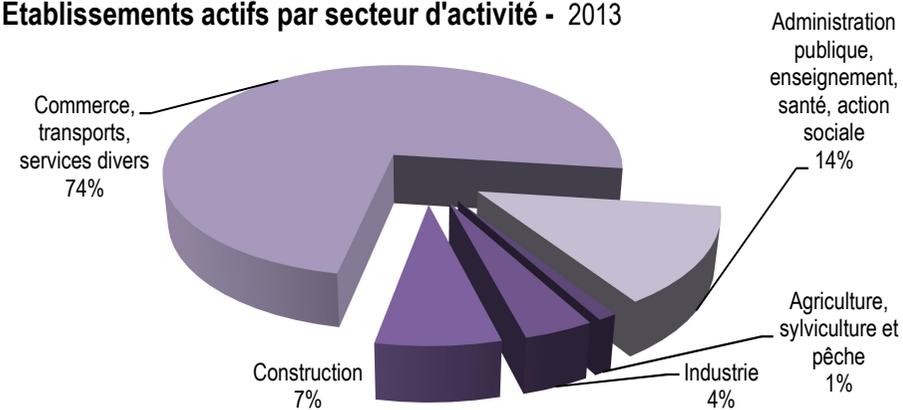
Offres par durée de travail hebdomadaire	Nombre	Part dans la Charente-Maritime
32 heures ou +	2 734	15,9%
20 à 31 heures	545	12,9%
9 à 19 heures	141	12,6%
moins de 9 h	114	11,0%

source Pôle emploi - cumul 2014

### Postes salariés par secteur d'activité - 2013



### Etablissements actifs par secteur d'activité - 2013





**Une activité marquée par une forte saisonnalité :**

Station classée de tourisme, ce territoire bénéficie d'une activité touristique notoire, déclinée sous différentes formes : tourisme balnéaire et de plaisance, urbain et patrimonial, d'affaires et événementiel ou encore tourisme vert. Les structures d'accueil sont nombreuses sur la commune et la fréquentation touristique élevée lors de la saison estivale.

On constate une augmentation de la fréquentation des hôtels et des meublés de tourisme dès le mois de juin jusqu'au mois de septembre. En termes d'évolution des nuitées touristiques, la fréquentation sur l'été représente 62% de la fréquentation touristique totale d'avril à septembre (proportion plus importante que la moyenne départementale).

- un emploi touristique oscillant entre 13 et 28% des postes salariés en fonction des saisons, à l'échelle de l'agglomération,
- une économie saisonnière vulnérable, exposée aux aléas économiques et climatiques
- des emplois touristiques davantage touchés par la précarité et les bas salaires :
  - o des contrats saisonniers de courte durée (2 mois pour beaucoup),
  - o des emplois à temps partiel plus nombreux,
  - o une rémunération moyenne à 8,1 euros de l'heure contre 8,8 euros pour l'ensemble des contrats (INSEE Poitou-Charentes, juin 2014)



	Moyenne annuelle	Minimum de l'année (janvier)	Haute saison	Très haute saison
Population présente (en 2006)	112 600	78 600	108 500	211 400
Emploi total (en 2011)	24 500	22 000	25 000	28 700
Emploi touristique (en 2011)	3 300	1 700	3 700	6 600
Part de l'emploi touristique (en %) (en 2011)	13,4	7,6	14,8	23,1

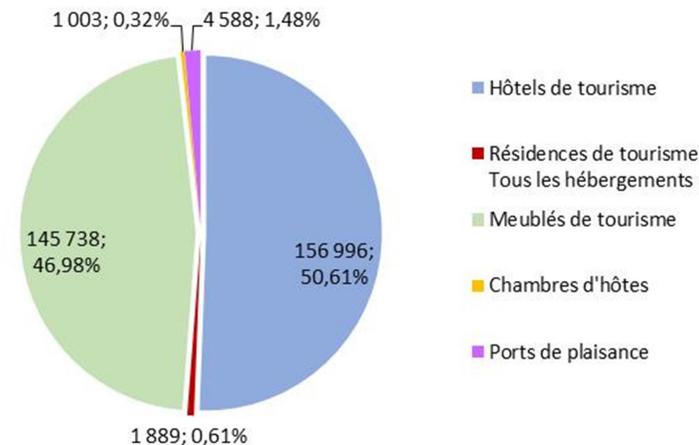
Sources : DGCIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement 2006, Estimation d'emploi localisé - DADS 2011

Définition : La population présente en « haute saison » correspond à la moyenne de la population des mois de mai, juin et septembre. Celle de « très haute saison » correspond à la moyenne des mois de juillet et août.

Royan Atlantique concentre la part la plus importante de lits touristiques marchands à l'échelle du département (37%), ce qui impacte la ville de Royan en termes d'équipements, d'accueil, d'emplois et d'usages.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'offre touristique sur Royan est la suivante :

Natures	Nombre	Capacité d'hébergement (personnes)
Hôtels	26	1 072
Locations	809	3 236
Campings	7	3 531
Résidences secondaires	8 139	40 695
Chambres d'hôtes	14	28
Anneaux de plaisance	1 000	4 000
<b>Capacité globale d'hébergement de la population non permanente</b>		<b>52 262</b>

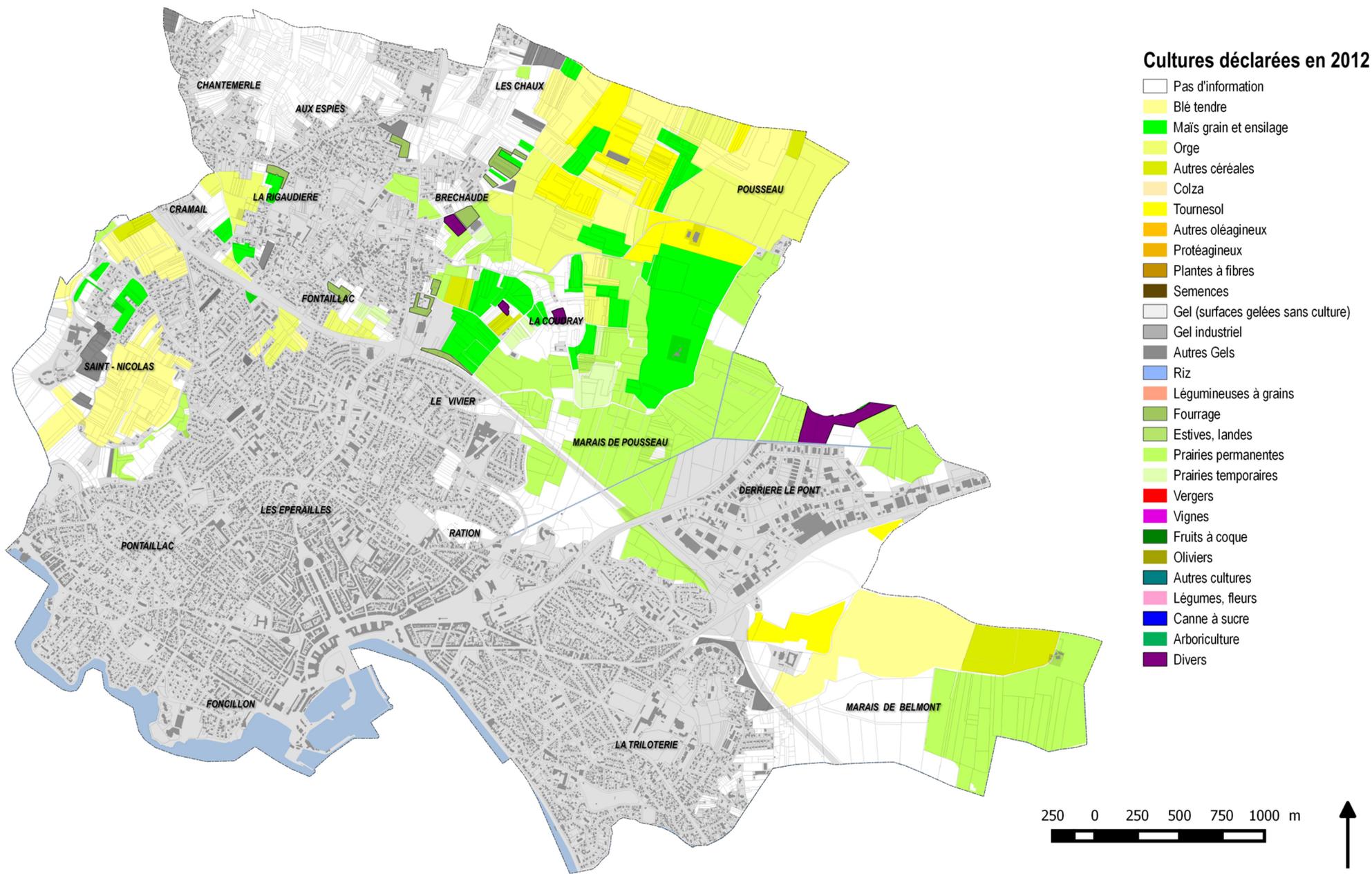


Nuitées déclarées sur Royan par nature d'hébergement en 2019





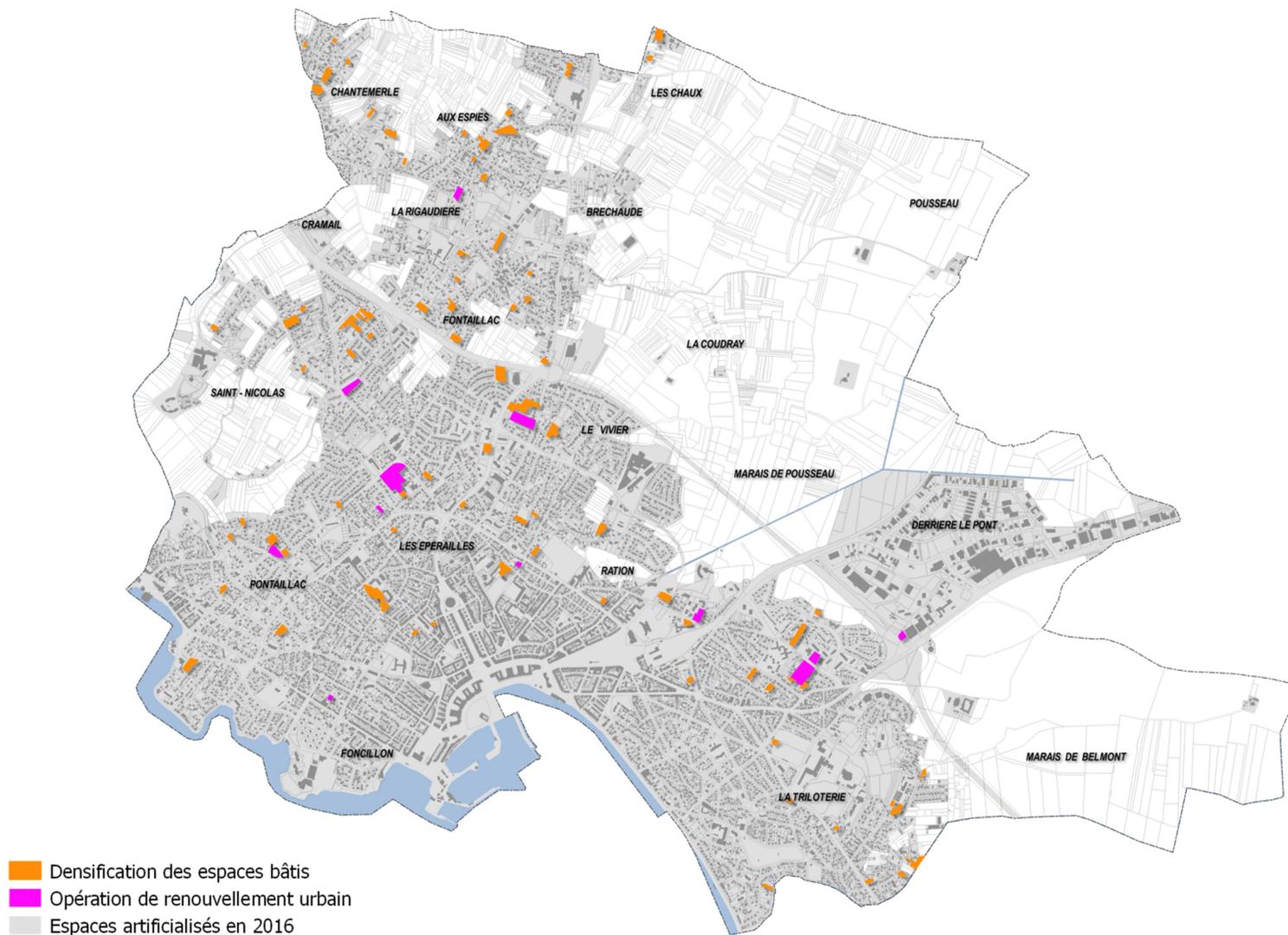
### Des terres agricoles recouvrant toujours des surfaces importantes, au contact des zones urbaines



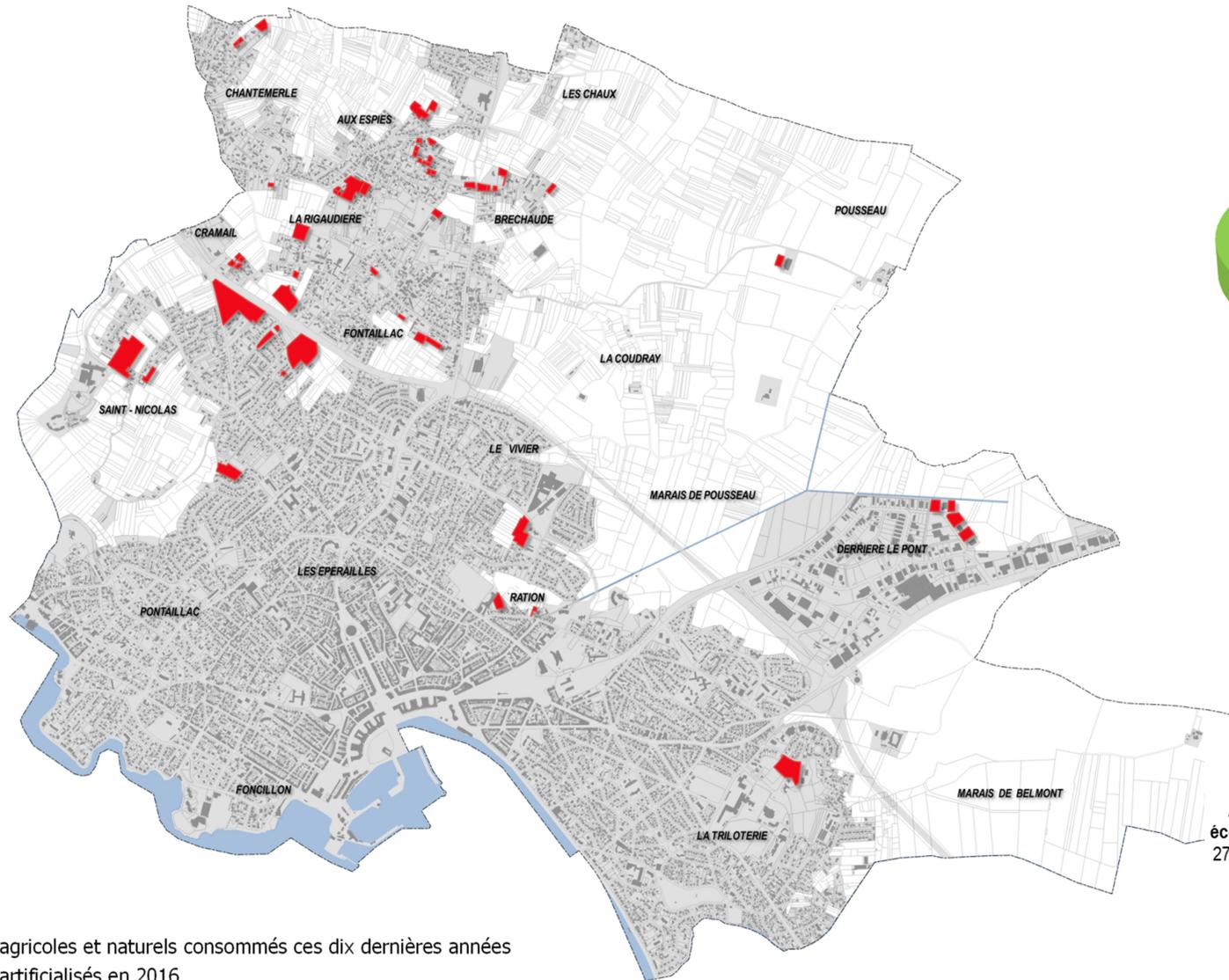


## 2.5. Une attractivité résidentielle à l'origine d'incidences environnementales : la consommation d'espaces

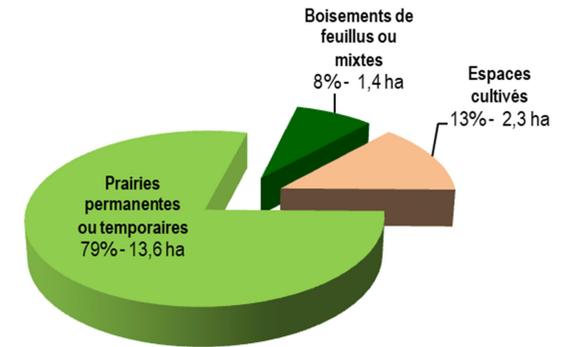
### 2.5.1. Des opérations de renouvellement et de densification sur moins de 15 hectares



## 2.5.2. Une consommation d'espaces naturels et agricoles de l'ordre de 17 hectares



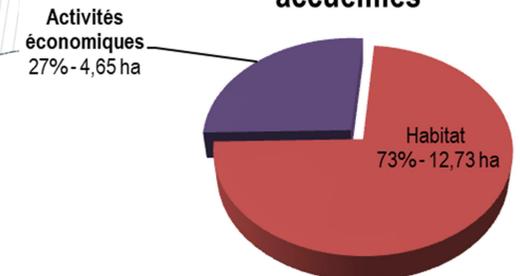
### Type d'espaces naturels et agricoles prélevés



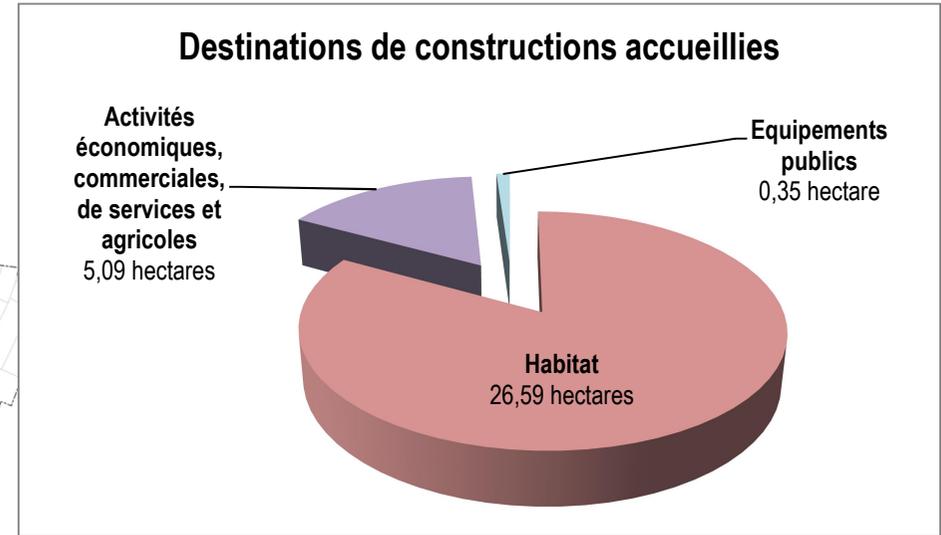
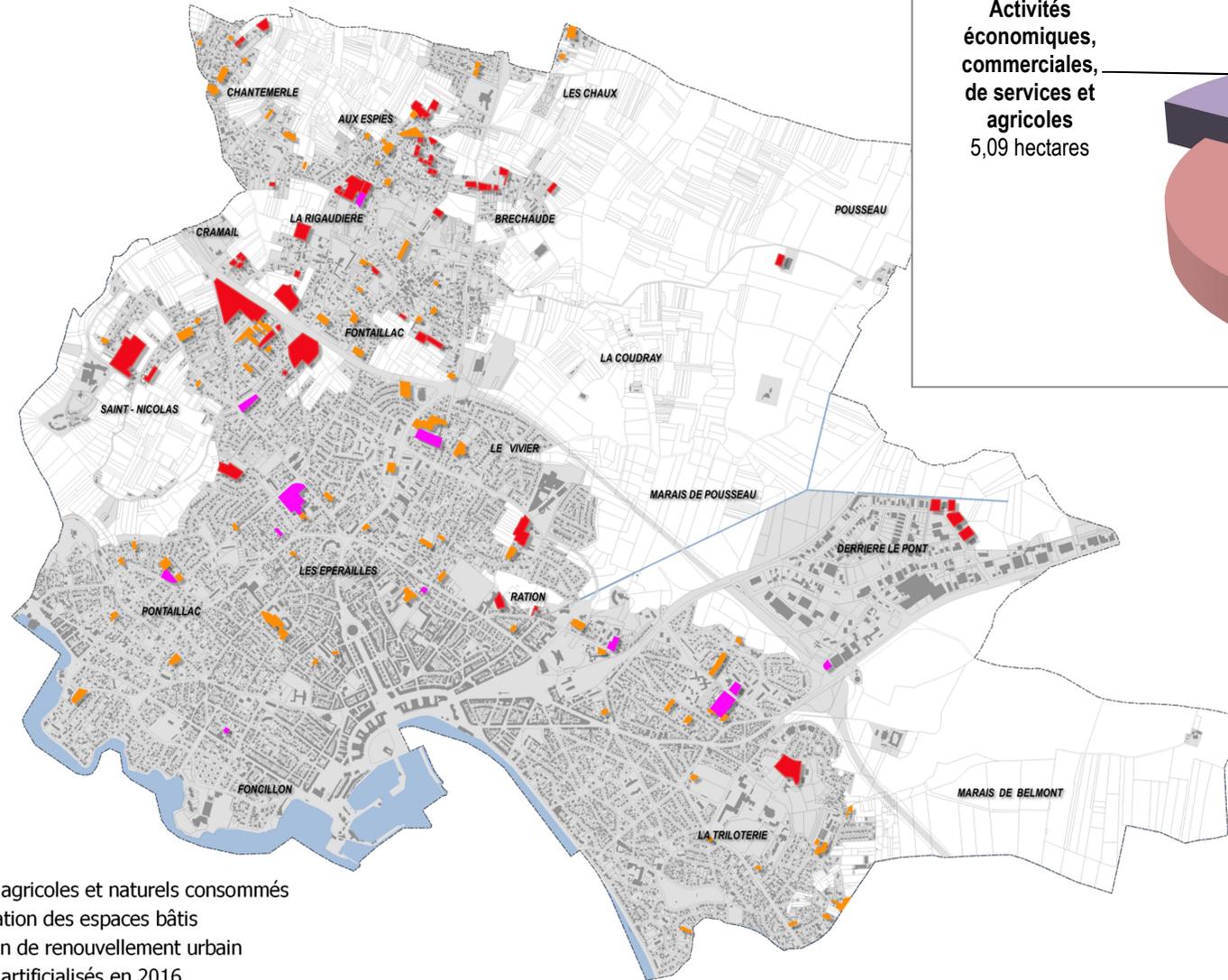
Les espaces consommés sont en grande majorité des espaces naturels de prairies mais pas seulement : également des espaces agricoles et des espaces de forêts.

Près de 13 ha ont été consommés pour des constructions à destination d'habitat et un peu moins de 5 ha pour des activités économiques, comprenant des commerces, activités de service et activités agricoles.

### Destination des constructions accueillies



### 2.5.3. Environ 32 hectares dédiés à des projets de construction ou d'aménagement



L'analyse des espaces artificialisés sur la période 2006-2016 est estimée à environ 32 ha, répartis comme suit :

- 14,6 ha situés en densification au sein d'espaces déjà urbanisés, dont 4,9 ha en renouvellement urbain et 9,75 ha en densification d'espaces bâtis,
- 17,4 ha situés en extension d'espaces urbanisés, assimilés à une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

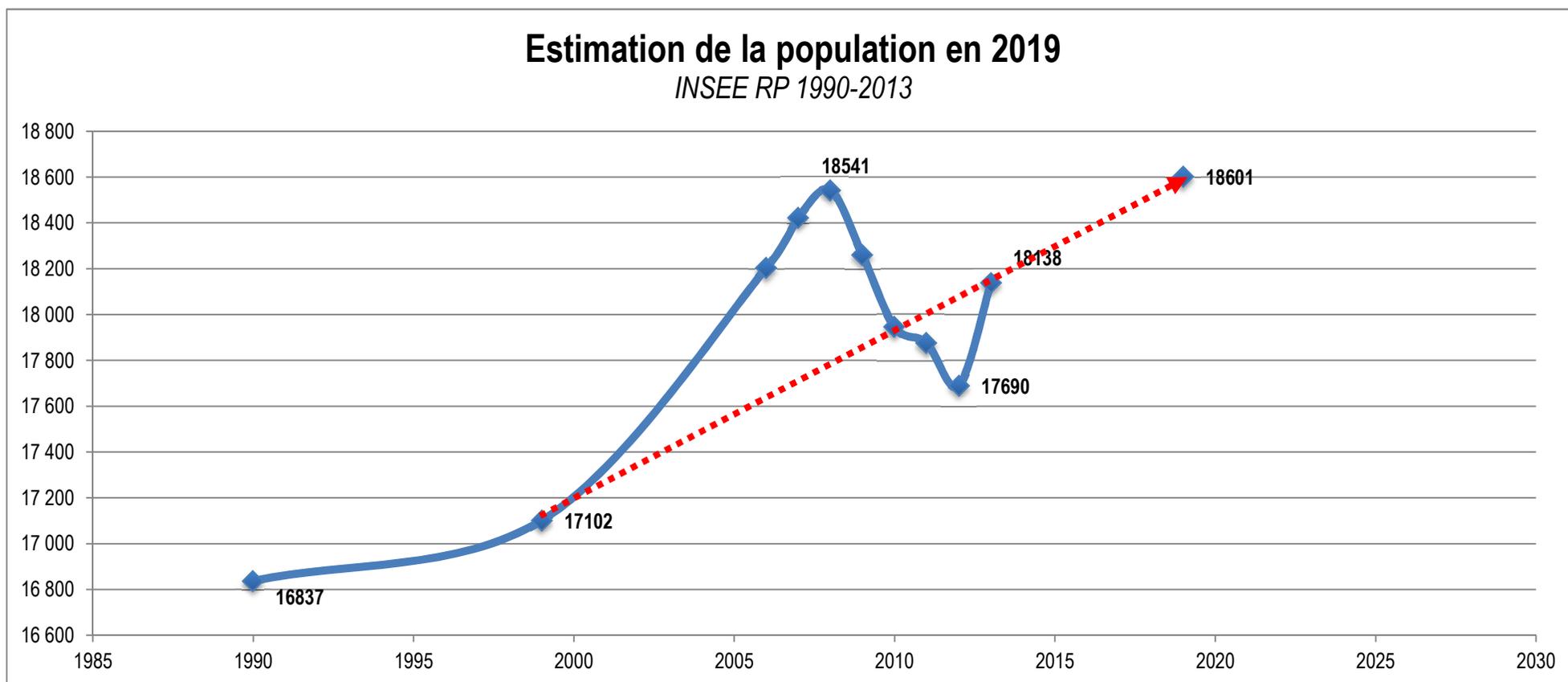
Plus de la 80% de la consommation est liée au développement de l'habitat.



## 2.6. Perspectives démographiques et incidences sur l'environnement

L'échelle de temps retenue

- 2019 – Entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme
- 2029 – Fin de validité des zones à urbaniser dont l'ouverture est soumise à modification (9 années au maximum)
  - **Une durée relativement courte, imposée pour empêcher la constitution de réserves foncières par les collectivités**
- Une population estimée pour l'année 2019 à 18 600 habitants environ (0,4% par an, taux annuel moyen sur la période 1999-2013)



**Trois scénarios alternatifs**

- Scénario 1 – Le prolongement de la tendance au déclin observée entre 2008 et 2013 (-0,4% par an)
- Scénario 2 – Une croissance démographique contenue, retenue en 2012 par l'INSEE et la DREAL dans le cadre d'études prospectives sur le territoire de la CARA à l'horizon 2040 (+0,6% par an)-
- Scénario 3 – Une croissance démographique soutenue, basée sur les perspectives à l'horizon 2020 du SCoT de la CARA en vigueur, établies sur l'échelle de « l'aire urbaine » (+1,5% par an)

**Hypothèse 1 – Prolongement de la tendance observée entre 2008 et 2013 (-0,4% par an)**

	HYPOTHESE 1
<b>Projections démographiques</b>	
Estimation du nombre d'habitants en 2019	18600
Taux de variation annuel moyen	-0,40%
<b>Population supplémentaire accueillie entre 2019 et 2029</b>	<b>-731</b>
<b>Gain de population annuel moyen</b>	<b>-73</b>
Population estimée en 2029	<u>17 869</u>
<b>Logements à produire sur le territoire</b>	
<i>Accueil de nouveaux habitants</i>	-430
<i>Desserrement (Stabilisation à 1,7)</i>	72
<i>Résidences secondaires (Réduction du rythme de création de 150 à 75 par an)</i>	750
<i>Hausse de la vacance (de 3,3 à 4%)</i>	171
<i>Besoins liés au renouvellement du parc (35 logements créés chaque année)</i>	-350
<b>Total des logements à construire entre 2019 et 2029</b>	<b>213</b>
<b>Rythme annuel de construction de logements</b>	<b>21</b>
Parc des Résidences Principales estimé en 2029	<u>10 676</u>
Parc de logements global estimé en 2029	<u>21 545</u>



## Hypothèse 2 – Tendence démographique DREAL / INSEE 2012

	HYPOTHESE 2
<b>Projections démographiques</b>	
Estimation du nombre d'habitants en 2019	18600
Taux de variation annuel moyen	<b>0,60%</b>
<b>Population supplémentaire accueillie entre 2019 et 2029</b>	<b>1147</b>
<b>Gain de population annuel moyen</b>	115
Population estimée en 2029	<u>19 747</u>
<b>Logements à produire sur le territoire</b>	
<i>Accueil de nouveaux habitants</i>	674
<i>Desserrement (Stabilisation à 1,7)</i>	72
<i>Résidences secondaires (Réduction du rythme de création de 150 à 75 par an)</i>	750
<i>Hausse de la vacance (de 3,3 à 4%)</i>	217
<i>Besoins liés au renouvellement du parc (35 logements créés chaque année)</i>	-350
<b>Total des logements à construire entre 2019 et 2029</b>	<b>1363</b>
<b>Rythme annuel de construction de logements</b>	<b>136</b>
Parc des Résidences Principales estimé en 2029	<u>11 780</u>
Parc de logements global estimé en 2029	<u>22 695</u>



### Hypothèse 3 – Tendence démographique SCoT CARA

	HYPOTHESE 3 Scénario SCoT
<b>Projections démographiques</b>	
Estimation du nombre d'habitants en 2019	18600
Taux de variation annuel moyen	1,50%
<b>Population supplémentaire accueillie entre 2019 et 2029</b>	<b>2986</b>
<b>Gain de population annuel moyen</b>	<b>299</b>
Population estimée en 2029	<u>21586</u>
<b>Logements à produire sur le territoire</b>	
Accueil de nouveaux habitants	1757
Desserrement (Stabilisation à 1,7)	72
Résidences secondaires (Réduction du rythme de création de 150 à 75 par an)	750
Hausse de la vacance (de 3,3 à 4%)	262
Besoins liés au renouvellement du parc (35 logements créés chaque année)	-350
<b>Total des logements à construire entre 2019 et 2029</b>	<b>2490</b>
<b>Rythme annuel de construction de logements</b>	<b>249</b>
Parc des Résidences Principales estimé en 2029	<u>12 862</u>
Parc de logements global estimé en 2029	<u>23 822</u>



## Synthèse des scénarios

	HYPOTHESE 1 Fil de l'eau 2008-2013	HYPOTHESE 2 Scénario DREAL/INSEE	HYPOTHESE 3 Scénario SCoT
<b>Projections démographiques</b>			
Estimation du nombre d'habitants en 2019	18600	18600	18600
Taux de variation annuel moyen	-0,40%	<b>0,60%</b>	1,50%
<b>Population supplémentaire accueillie entre 2019 et 2029</b>	<b>-731</b>	<b>1147</b>	<b>2986</b>
<b>Gain de population annuel moyen</b>	-73	115	299
Population estimée en 2029	<u>17869</u>	<u>19747</u>	<u>21586</u>
<b>Logements à produire sur le territoire</b>			
<i>Accueil de nouveaux habitants</i>	-430	674	1757
<i>Desserrement (Stabilisation à 1,7)</i>	72	72	72
<i>Résidences secondaires (Réduction du rythme de création de 150 à 75 par an)</i>	750	750	750
<i>Hausse de la vacance (de 3,3 à 4%)</i>	171	217	262
<i>Besoins liés au renouvellement du parc (35 logements créés chaque année)</i>	-350	-350	-350
<b>Total des logements à construire entre 2019 et 2029</b>	<b>213</b>	<b>1363</b>	<b>2490</b>
<b>Rythme annuel de construction de logements</b>	<b>21</b>	<b>136</b>	<b>249</b>
Parc des Résidences Principales estimé en 2029	<u>10 676</u>	<u>11 780</u>	<u>12 862</u>
Parc de logements global estimé en 2029	<u>21 545</u>	<u>22 695</u>	<u>23 822</u>



## Incidences sur les réseaux et équipements

	HYPOTHESE 1 Fil de l'eau 2008-2013	HYPOTHESE 2 Scénario DREAL/INSEE	HYPOTHESE 3 Scénario SCoT
<b>Perspectives démographiques à l'horizon 2029</b>	17 870 habitants	19 750 habitants	21 590 habitants
<b>Population supplémentaire par rapport à 2019</b>	Moins 730 habitants	1150 habitants supplémentaires	2 990 habitants supplémentaires
<b>Evolution du parc total de logements</b>	600 logements supplémentaires	1750 logements supplémentaires	2877 logements supplémentaires
<b>Evolution du nombre de résidences principales</b>	-360 RP	750 RP supplémentaires	1830 RP supplémentaires
<b>Besoin en équipement scolaire</b> <i>0,3 élève par logement</i>	- 110 élèves	230 élèves	550 élèves
<b>Besoin en équipement périscolaire</b> <i>1 place pour 40 logements en CLSH</i>	-	20 enfants en CLSH	50 enfants supplémentaires en CLSH
<i>1 place pour 50 logements en crèche</i>	-	15 enfants en crèche	40 enfants supplémentaires en crèche
<i>1 place pour 100 logements en garderie</i>	-	10 enfants en garderie	20 enfants supplémentaire en garderie
<b>Besoin en eau</b> <i>120 litres / jour / habitants en période de pointe</i>	122 400 l/j supplémentaires	431 520 l/j supplémentaires	586 908 l/j supplémentaires
<b>Besoin en assainissement</b> <i>Equivalent Habitant en période de pointe</i>	600 eq/hab	1750 eq/hab	2877 eq/hab
<b>Stationnement des véhicules</b> <i>1,5 véhicule par ménage</i>	900 véhicules supplémentaires	2625 véhicules supplémentaires	4316 véhicules supplémentaires
<b>Besoin en place de cimetière</b> <i>1 place pour 4 habitants</i>	-	274 places supplémentaires	545 places supplémentaires



### 3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---





### 3.1. Une ville reconstruite

Riche de son architecture singulière, on peut lire à Royan l'héritage d'un passé et de styles architecturaux successifs.

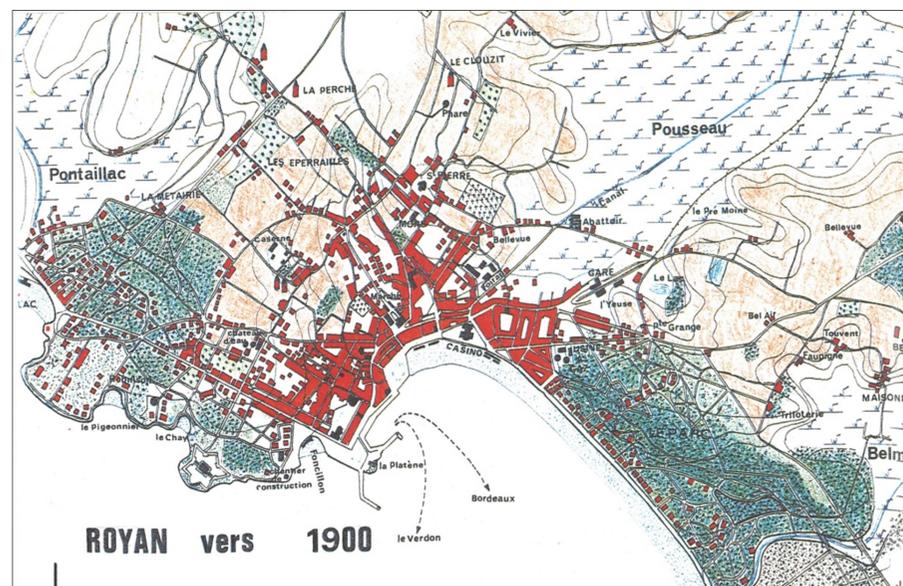
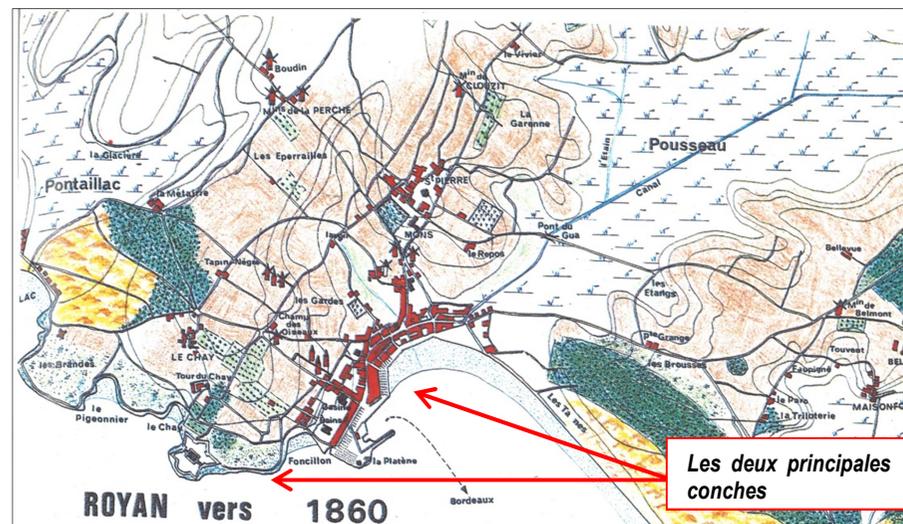
La ville s'est implantée autour de la Grande Conche dès le moyen âge, où Royan était un petit port de pêche de plusieurs prieurés qui atteint une renommée grâce à la pêche à la sardine au XVIII<sup>e</sup> siècle. La ville portuaire se développe et à la veille de la Révolution, Royan compte environ 2 400 habitants.

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville connaît une révolution économique, sociale et urbaine, qui va transformer ce port estuarien en station balnéaire (grâce aux vertus thérapeutiques des bains de mer).

En 1820, un service régulier de bateaux à vapeur relie Royan et Bordeaux. Aussi, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, entre 1850 et 1870, sous le second empire, la ville comptabilise une hausse de près de 200% du nombre de ses estivants (passant de 10 000 à près de 30 000) tandis que sa population permanente n'augmente que de 50 % (de 3 329 à 5 000 habitants). Elle devient alors une grande station régionale et doit répondre à un besoin en termes d'accueil. Les aménagements se multiplient et l'on voit croître le nombre d'hôtels et de commerces. Dès 1850, trois quartiers distincts sont identifiés : le Bourg et la ville (en façade maritime) et le quartier de l'église Saint-Pierre-de-Mons ; le premier lotissement résidentiel qui apparaîtra à l'ouest de la ville en 1856 ; et le quartier bourgeois de Pontailiac. Dès 1875, le premier train s'arrête en gare de Royan permettant de se raccorder au réseau Bordeaux-Paris. En 1882, la ville se dote d'un nouveau casino face à la conche de Foncillon et en 1890, c'est un casino plus central qui voit le jour (il sera le plus grand de France). En une vingtaine d'années, la ville devient le lieu de rendez-vous des artistes et du « Tout-Paris », attirés par les deux plus belles conches de la ville. Aussi, en 1885, est construit à l'est de la commune, un nouveau quartier, le Parc, essentiellement parisien.

Dès 1900, Royan, ville moderne, compte près de 8 230 habitants sur un territoire et s'étend sur plus de 5 km.

Durant la première Guerre Mondiale, l'activité balnéaire est en sommeil mais avec l'arrivée de l'automobile et des congés payés, l'attractivité de la ville renaît avec l'accueil une nouvelle population favorisant le développement des hôtels de catégorie moyenne. Une ségrégation urbaine commence à se distinguer : la ville historique, dense, aux rues tortueuses et étroites, est prisée par les royanais et les touristes modestes où l'on trouve les petits hôtels et les appartements meublés ; tandis que le front de mer est réservé aux grandes maisons bourgeoises et aux hôtels de luxe. En dehors de ce cœur historique, des villas viennent s'implanter dans les espaces boisés et verdoyants de la ville.

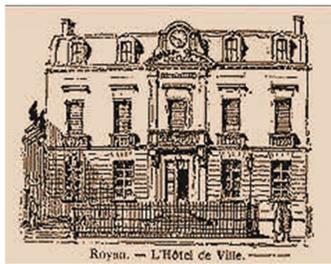


Photographie du casino municipal (1907) et de l'ancien casino (face à la conche de Foncillon, avant 1940)

Source : Y. Delmas



Une politique de grands travaux est menée dans le courant des années 1920 afin de moderniser le centre-ville pour s'adapter aux besoins d'une population grandissante. L'ancien hôtel de ville est détruit, les halles sont remplacées par un marché couvert moderne.



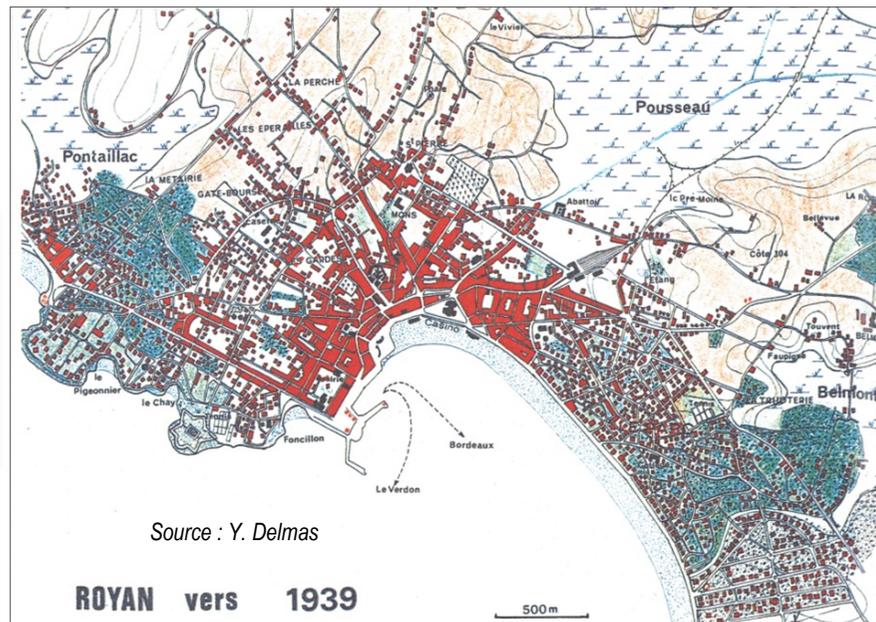
Reproduction de l'ancien hôtel de ville (ancien couvent des Récollets construit sous Louis XIII), situé au niveau de l'actuelle place de Gaulle, entre le boulevard Briand et la rue Font de Cherves.



Photographie du casino de Foncillon qui accueille alors l'Hôtel de Ville suite à l'achat de l'ensemble des bâtiments par la ville en 1927. L'ensemble sera rasé lors du bombardement en 1945.



Photographie du marché qui a remplacé les vieilles halles au début des années 30. La tour souligne l'importance de ce marqueur urbain.



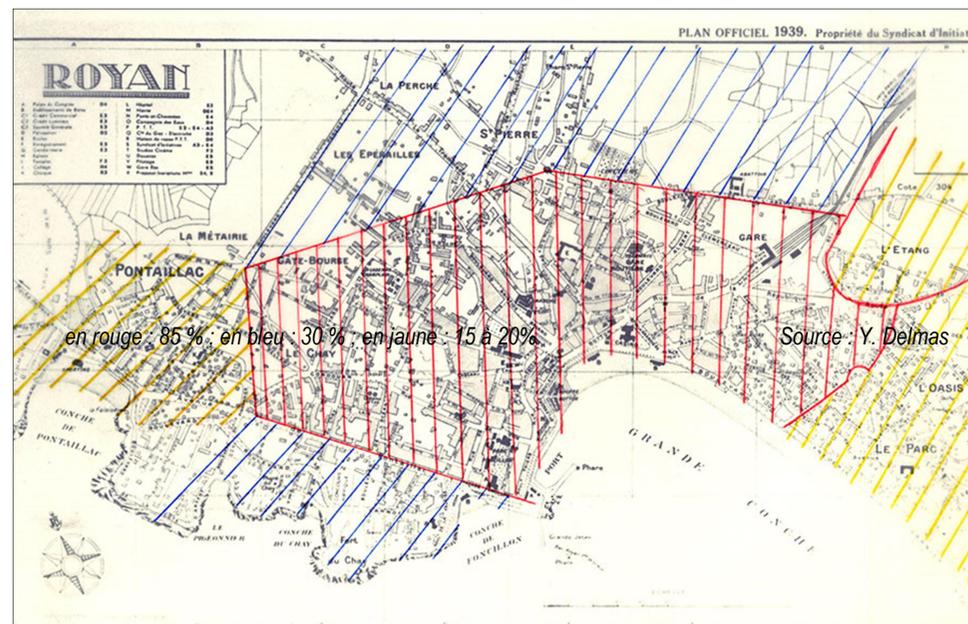
Source : Y. Delmas

ROYAN vers 1939

En 1939, à la veille de la seconde Guerre Mondiale, Royan est une ville prospère qui compte plus de 12 000 habitants et reçoit près de 200 000 touristes. Pourtant, la structure urbaine est inadaptée, marquée par un tissu urbain confus et peu dense entre les quartiers de la ville, conséquences d'une modernisation trop rapide. Une réflexion est mise en œuvre pour répondre à la nécessité de développer la ville. Cependant, celle-ci n'a pu être mise en œuvre du fait du conflit qui explose en 1939.

Dès le 24 juin 1940, le premier détachement allemand entre dans la ville qui se trouve désormais en zone occupée. Dès lors, on voit apparaître les premiers bockhaus du « Mur de l'Atlantique » et deux forteresses allemandes. De par sa situation, au nord de l'Estuaire de la Gironde, la ville est une position stratégique défensive. Aussi, elle subit une occupation forte et en 1944, la commune abrite près de 5 000 soldats allemands.

Le 5 janvier 1945, ce sont plus de 2 000 tonnes de bombes qui sont déversées sur le centre-ville. En quelques heures, le cœur de la ville est anéanti, la quasi-totalité est détruit : le port est inutilisable, les plages sont déchiquetés et les casinos en ruines. Près de 3 500 immeubles sont entièrement détruits et 5 800 partiellement. Son front de mer est détruit à 95%. Le cœur de ville (zone rouge dans la carte ci-dessus) est détruit à 85%. En mars de la même année, la ville est classée « ville sinistrée ».



en rouge : 85% en bleu : 30% en jaune : 15 à 20%

Source : Y. Delmas

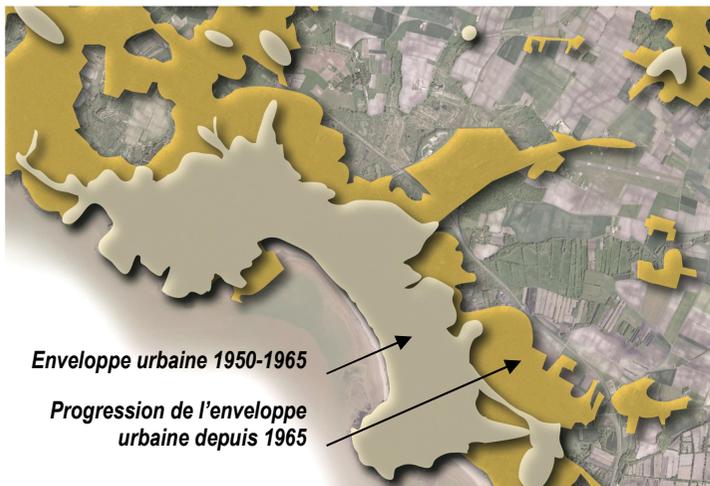


Photo du bombardement de 1945 : le cœur historique est détruit ne laissant que le clocher de l'église debout.



Le casino municipal est fortement touché mais les murs demeurent.

Après la libération, la reconstruction est confiée au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). L'architecte bordelais Claude Ferret est chargé de coordonner les opérations. Il faudra 20 ans pour assurer la reconstruction de la ville. Un nouveau plan d'urbanisme de reconstruction est approuvé en 1948 par la municipalité : les rues et espaces publics structurants conservent les règles traditionnelle et les intérieurs d'îlots (qui échappent au regard public) sont modernes (architecture Art déco). L'identité balnéaire résidentielle reconnue dans les années 30 s'efface au bénéfice de la reconnaissance d'une architecture d'exception « moderne ». Seul le centre-ville sera rasé et entièrement reconstruit et son accès sera facilité, la plage de la Grande Conche sera valorisée par un vaste ensemble architectural appelé « Front de Mer », en arc de cercle, relié au nouveau marché du centre-ville par le boulevard Aristide-Briand.



Enveloppe urbaine 1950-1965

Progression de l'enveloppe urbaine depuis 1965

Evolution de l'enveloppe urbaine de Royan depuis les années 1950

Les années 60 voient un renouveau démographique et économique avec l'émergence du tourisme de masse qui induit une accélération du développement urbain. Depuis 1965, le développement urbain s'accélère, les extensions urbaines viennent s'implanter au bord du tissu urbain de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, essentiellement par le biais d'opérations de lotissements pavillonnaires et de petits collectifs groupés, sur les secteurs de Maisonfort, de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, de la métairie et du quartier de la Gare. Ce phénomène d'extension est beaucoup plus fort vers le nord et devient plus diffuse au fur et à mesure de l'éloignement du centre.

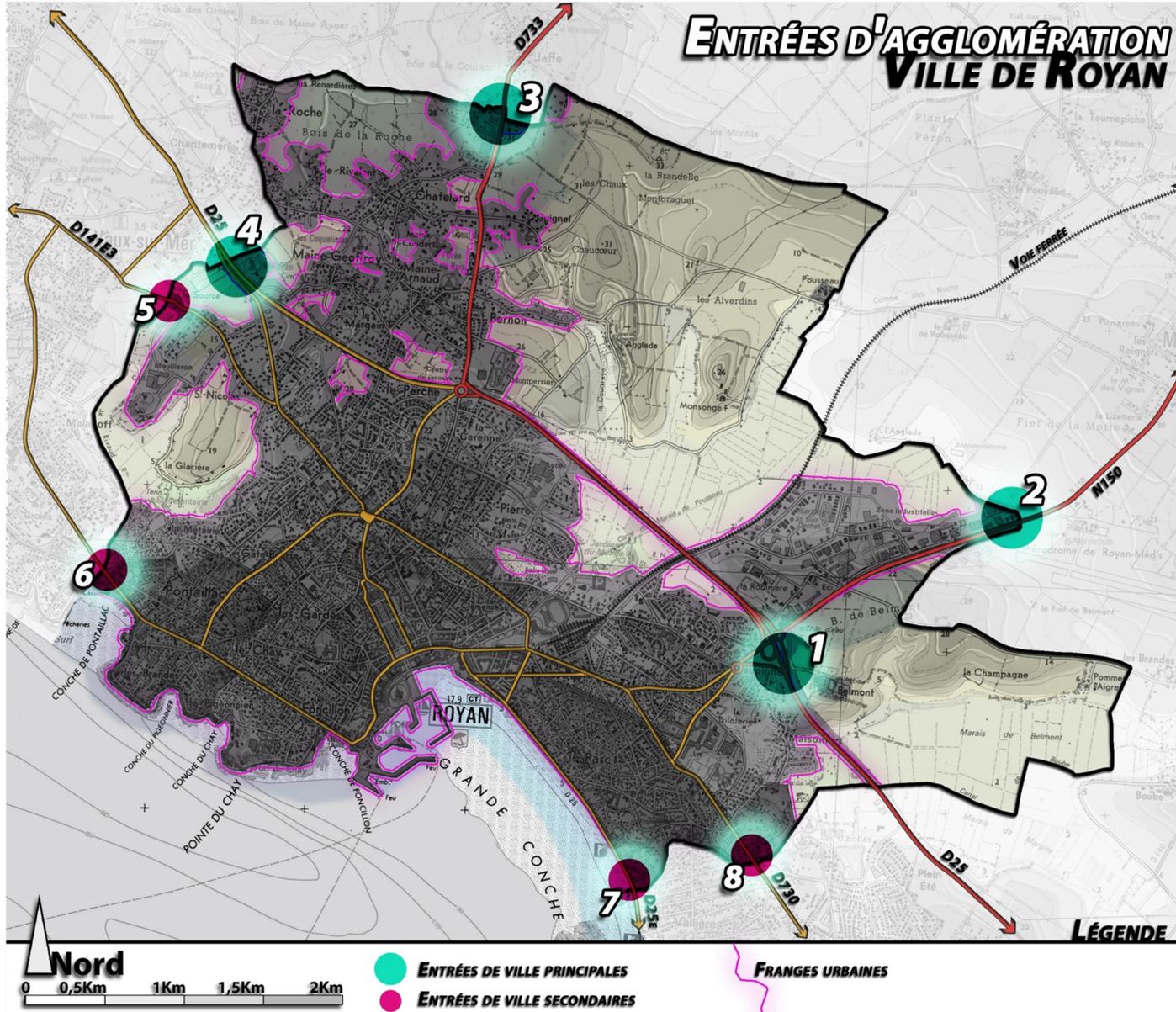
Les années 80 et le début des années 90 sont marquées par le phénomène de périurbanisation qui se traduit par une extension vers le Nord et les hameaux ruraux sous la forme d'une urbanisation diffuse.



Extrait du PRA de Royan, source : l'invention d'une ville

## 3.2. Les paysages de Royan

### 3.2.1. Présentation des entrées de ville



L'étude du paysage des entrées de ville permet de **diagnostiquer les franges urbaines, l'intégration des zones urbanisées** dans le paysage et aussi la **fréquentation** de ces points de passage. En effet, plus un espace est parcouru et vu, plus il est sensible. De fait, une zone non fréquentée ne comporte pas d'enjeux paysagers et les solutions d'intégration seront de fait différentes. Ces points de passage correspondent au **premier visage que la ville offre aux visiteurs**, ce sont aussi des lieux très empruntés par les locaux.

La D25 est un **axe majeur** dans le déplacement à Royan, la plupart des autres voies s'y connectent. La partie Sud de la D25 est entièrement urbanisée, la partie Nord en partie agricole. Elle forme ainsi une **limite urbaine**, à emprunter pour se rendre au centre ville. Pour cela, **4 entrées de ville principales plus empruntées** ont été définies, à savoir :

- **l'entrée de ville No.1**, la sortie de la D25 au Sud de la ZA, depuis l'A10 en provenance du Sud,
- **l'entrée de ville No.2**, sur N150 au Nord de la ZA, depuis l'A10 en provenance du Nord,
- **l'entrée de ville No.3**, sur D733 en provenance de Rochefort,
- **l'entrée de ville No.4**, sur D25, depuis Vaux-sur-Mer.

Les autres entrées de villes correspondent plus à des déplacements locaux, des zones moins fréquentées malgré deux entrées particulières, au niveau du front de mer :

- **l'entrée de ville No.5**, sur D141E3 en provenance de Vaux-sur-Mer,
- **l'entrée de ville No.6**, sur avenue de Pontailiac, arrivée au niveau du casino depuis Vaux-sur-Mer,
- **l'entrée de ville No.7**, sur boulevard Frédéric Garnier au niveau de la Grande conche, depuis Saint-Georges-de-Didonne,
- **l'entrée de ville No.8**, sur D730 depuis Saint-Georges-de-Didonne, arrivée sur quartier résidentiel.



**No.1** : Entrée de ville principale, cet espace est une bretelle de sortie de la D25 qui débouche sur la ZA. Végétalisée et arborée, cette entrée de ville est un espace aménagé en conséquence, permettant d'intégrer la ZA.



**No.2** : Les deux entrées de villes les plus fréquentées arrivent sur la ZA. Depuis ce point de vue sur la RD750, l'espace ouvert (végétalisation rase) offre une respiration paysagère qui amoindrit l'impact des bâtiments d'activités.



**No.3 :** Cette entrée de ville depuis Rochefort sur la D733 est très fréquentée et bien aménagée de part et d'autre, pour créer un paysage très végétal s'appuyant sur le bois adjacent. La présence de la clinique à ce niveau, renforce l'intérêt du lieu, attention à la problématique de stationnement autour de cet édifice.



**No.4 :** L'Entrée de ville Ouest sur la D25 depuis Marennes est bien aménagée, les espaces verts prenant largement le pas sur les occupations adjacentes.



**No.5** : Cette entrée de ville depuis Vaux-sur Mer est une simple marque, les espaces étant urbanisés de part et d'autre. La micro-vallée agricole du Rivard forme une limite naturelle à valoriser (ouverture sur le lieu).



**No.6** : Le panneau d'entrée de ville Sud-Ouest sur l'Avenue de Pontailiac est un peu noyé par la quantité d'informations présentes. Il a un rendu particulier qui ne participe pas à sa bonne visibilité. Encore une fois, l'entrée de ville est soignée, s'appuyant sur des espaces verts arborés.

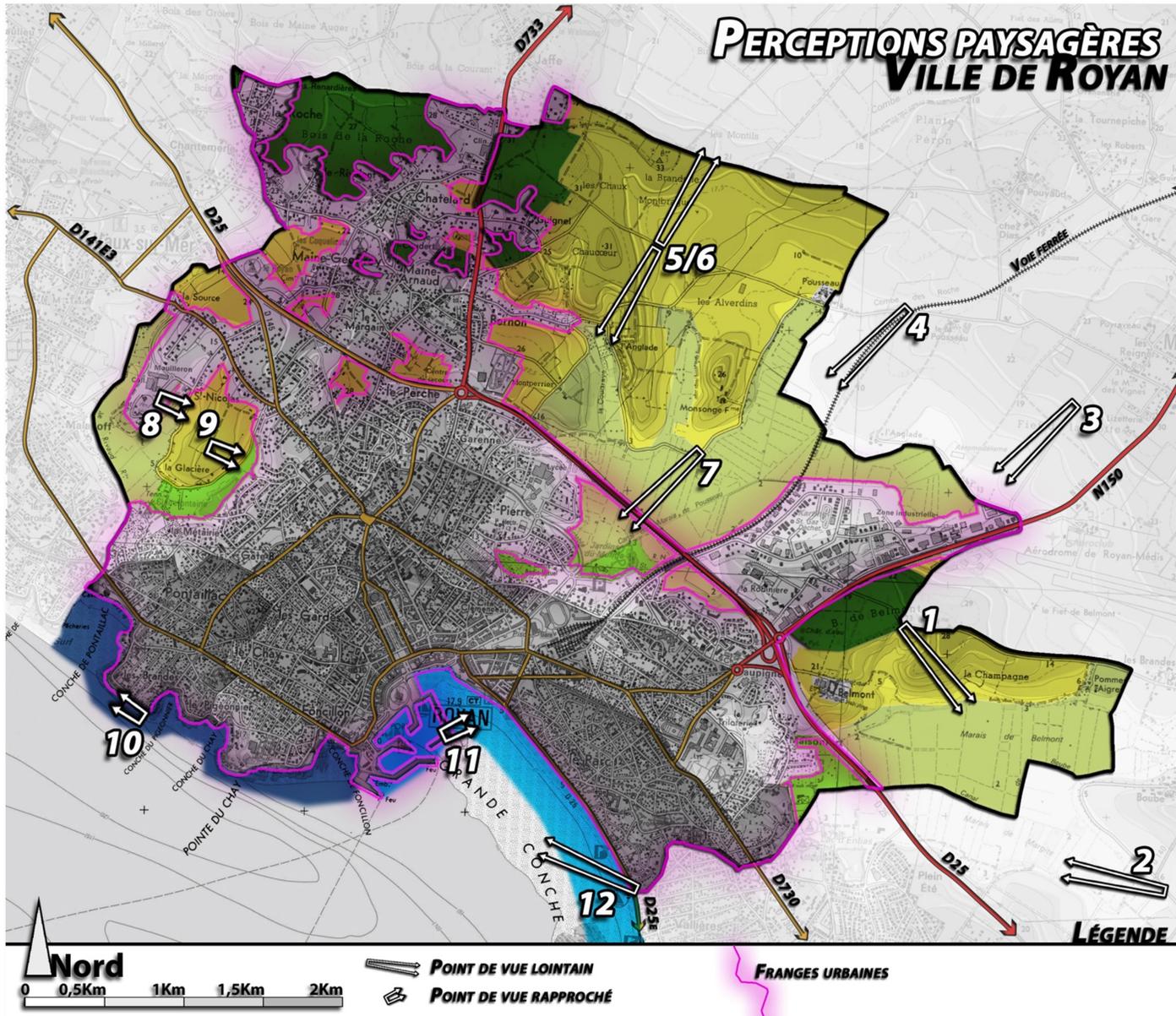


**No.7** : L'entrée de ville Sud, sur le boulevard Frédéric Garnier, est certainement la plus spectaculaire car elle offre la vue sur le front bâti, la Grande Conche, le centre ville, le port et l'océan. La coulée verte du Riveau débouche en ce lieu, la promenade du bord de mer est fraîchement requalifiée avec d'intéressants massifs séparant la voirie du cheminement, l'aménagement d'ensemble est réussi.



**No.8** : A l'image de l'entrée de ville No.5, cette entrée Sud sur D730 symbolise uniquement le passage d'un espace urbanisé à un autre. Est-ce la ripisylve du canal de Boube qui est visible en arrière plan du panneau d'agglomération? Un point de repère flagrant tel un arbre isolé permettrait de renforcer ce paysage monotone d'entrée de ville résidentielle.

### 3.2.2. Perception des espaces urbanisés



L'étude des entrées de ville a permis d'évaluer la teneur des « espaces urbains d'accueil », représentant des lieux ciblés sur les axes de déplacement.

L'étude des perceptions s'intéresse plus globalement aux **franges urbaines** : « espaces bâtis vus depuis l'extérieur », à partir d'une zone naturelle et/ou agricole préservée de l'urbanisation. Ces points de vue sont plus ou moins lointains, plus ou moins fréquentés, il exposent l'avancée des espaces urbanisés à un instant T, et leur impact.

Ces points de vue se situent majoritairement depuis le **Nord agricole de la commune**, vers le centre et la ZA, mais aussi depuis le **littoral** et depuis la **butte agricole enclavée à l'Ouest**, qui est dorénavant cernée par les constructions.

Les panoramas présentés sont des **cônes de vues** qui exposent des problématiques et soulèvent des enjeux de préservation, des besoins d'intégration, des possibilités de développement.

Ils présentent ainsi des **paysages « originels »**, préservés de toute urbanisation mais aussi des **paysages nouveaux** où les troupeaux rencontrent les immeubles, où les champs côtoient les parcs urbains et les zones d'activités. Une question de **rapport de force s'instaure entre les milieux mis en contact**. Tout paysage est imaginable dans la mesure où les deux sont viables fonctionnellement, et où l'un ne nuit pas à l'autre.

Par chance ou par anticipation ces rapprochements peuvent créer des **scènes harmonieuses**. Dans la plupart des cas, il y a friction aboutissant à la **création d'impacts paysagers**. Le fait de les diagnostiquer permet de **traiter les points noirs pour les résorber** grâce à des mesures d'atténuation : travail d'intégration paysagère.



*Vue sur les champs cultivés au Nord-Est avec le bois de Belmont sur la droite du cliché. Paysage originel de versant cultivé donnant à voir sur les marais bocagers en contrebas, pas de construction visible. Pourtant, la D25 passe à moins d'un kilomètre de là, en déblais, ce qui préserve ce paysage rural.*



*Depuis les hauteurs de Saint-Georges-de-Didonne, voici le point de vue (terrestre) le plus lointain sur le centre ville de Royan. Les vastes espaces agricoles (Saint-Georges-de-Didonne) et les marais bocagers créent un espace tampon qui intègre l'espace urbain en douceur.*



*Le long de la Route vers Saintes, la zone d'activité s'étend au Nord, impactant le paysage agricole en place. La présence de la ZA est brusque depuis ce point de vue Nord (à Médis) très rural, il n'y a pas de transition. La problématique réside dans le fait que cette pointe Nord de la ZA coïncide avec la limite communale de Royan, minimisant les marges d'intégration. Les plantations arborées de l'ancienne décharge participent à l'intégration de l'Ouest de la ZA.*



*Depuis la commune de Médis en surplomb, le centre-ville de Royan et ses constructions forment un horizon continu. L'espace urbanisé matérialise une masse linéaire fondue dans la végétation, elle paraît lointaine d'ici et ne présente pas d'enjeu depuis ce point de vue.*



*La composante des champs cultivés constitue une zone de grande surface, néanmoins limitée à l'Est, au Sud et à l'Ouest par des franges bâties. Comme vu précédemment, l'horizon urbain au loin n'est pas problématique, par contre la ZA qui gagne l'espace rural par l'Est représente un enjeu paysager, de même que les hameaux Ouest, qui ont franchi la D733 pour s'imiscer progressivement en campagne.*



*Vers le Nord, les champs s'étalent à perte de vue, premier plan à Royan. Ces parcelles agricoles forment un paysage à part entière, le manque d'arbre laisse néanmoins penser à un système productiviste, écologiquement peu viable.*



*Ce cliché expose le contraste de plus en plus flagrant entre les espaces urbanisés et les marais, ici celui de Pousseau qui est cerné par la ville en partie Sud. La D25, en tant que périphérique de Royan marque toujours une limite, déjà transgressée par endroit. Les marais sont sous pression mais demeurent « protégés » par leur caractère inondable.*



*Après du collège, la vue sur la butte agricole Ouest est encore possible, mais le premier plan est constitué de parcelles à vendre qui fermeront le dernier panorama sur cet ensemble.*



*Au sommet de la butte agricole, l'observateur se rend compte de l'isolement de cet espace au sein des zones urbanisées, marquant une limite nette.*



*La côte rocheuse constitue la frontière entre l'urbanisation du littoral et l'envergure de l'embouchure de la Gironde. Seule cette première ligne urbaine est perceptible, elle repousse le regard vers l'océan.*



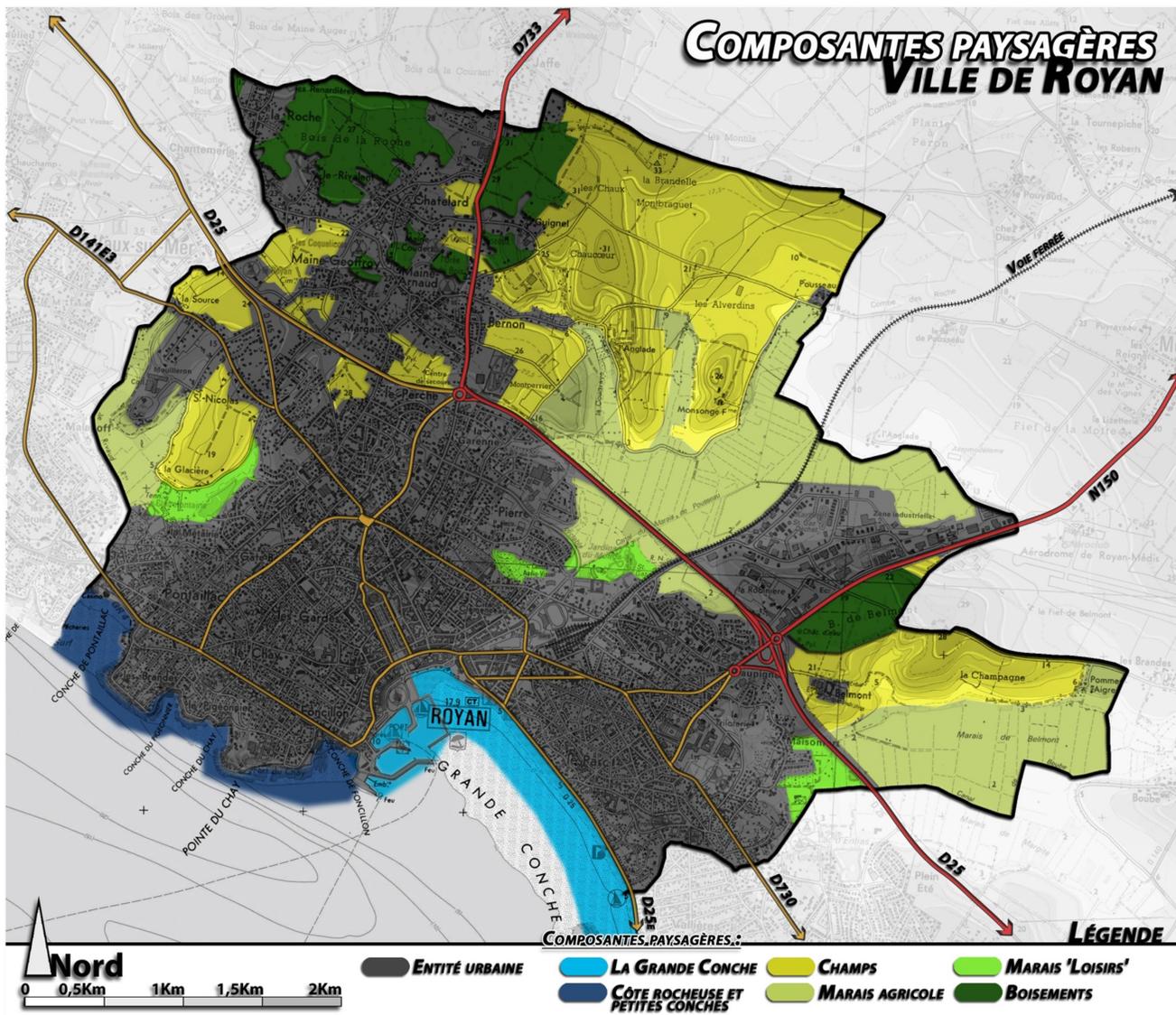
*Depuis le port, la vue sur la grande conche est limitée par les constructions du front de mer. Le port est intérieur à cette « anse marine » qui limite ainsi la vue à cet horizon bâti, et boisé.*



*Depuis le Sud de la Grande Conche, le point de vue englobe toutes les facettes de ce paysage : front de mer, plage, centre ville, port, Atlantique. La requalification de la promenade de bord de mer est un véritable plus.*



### 3.2.3. Paysages naturels, une identité à préserver



Le territoire communal de Royan est **urbanisé à hauteur de 55% de sa surface**, ce qui représente une importante proportion. Les **paysages sont à la fois bâtis et « naturels »**, l'évaluation de la situation générale est ainsi établie sur les **rapports entretenus** entre ces différents types d'espaces.

Le **développement urbain ayant été rapide et soutenu**, notamment du fait de la **vocation balnéaire** de la ville, les espaces naturels sont globalement sous pression (45% du territoire). L'**ensemble du trait de côte est urbanisé**. Les espaces naturels restants se trouvent pour la plupart au **Nord de l'axe D25** qui marque une limite, déjà franchie au niveau des quartiers au Nord-Ouest de la commune et de la ZA.

L'étude des composantes paysagères nous permet de présenter les **multiples ambiances** qui se côtoient. Le paysage de Royan est constitué de **6 composantes**, qui s'organisent majoritairement au Nord de l'**entité urbaine**, regroupant pour sa part les différentes composantes paysagères bâties (voir paragraphe suivant). Les **paysages littoraux** se composent de la **Grande Conche** et des **côtes rocheuses**, les **paysages « terriens »** des **champs** et des **boisements**. De terre et d'eau, les **marais** forment un paysage atypique dédié à l'**agriculture** et aux **loisirs**.

Le paysage évolue rapidement en fonction des usages, de tendances, de l'économie et des modes de vie... Mais il est nécessaire qu'il **exprime son terroir** et qu'il soit un **trait d'union** entre le passé, le présent et l'avenir. Le paysage doit **garder la marque** de ce précieux héritage et en conserver les traditions, le savoir-faire. Pour autant, il doit aussi **être vivant** et savoir évoluer pour vraiment **correspondre à une réalité**, équilibrée entre celle des gens qui l'exploitent (exploitants agricoles) et celle des autres qui le vivent (habitants/touristes). **Le paysage est un équilibre à trouver.**



*La Grande Conche est le paysage emblématique de Royan. Les paysages littoraux de Royan sont de fines transitions entre l'océan (limite de l'estuaire de la Gironde) et l'espace urbain qui se masse sur cette côte.*

*Une conche est une anse marine, la Grande Conche est une longue et fine plage de sable qui se termine sur le port au pied du centre ville. La vue large est limitée par la ville d'un côté et ouverte sur l'eau.*

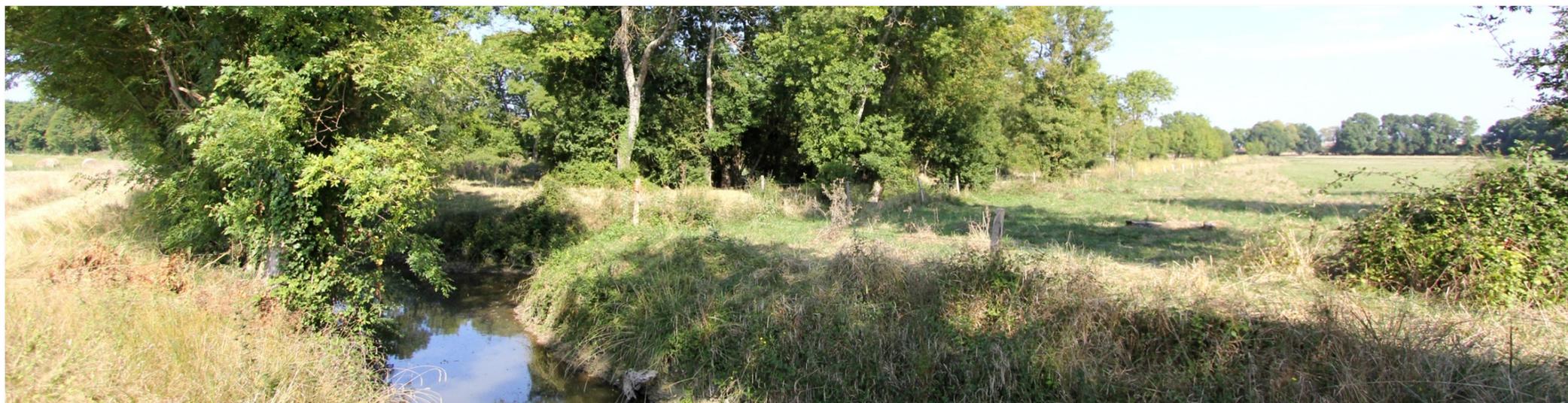


*Le littoral prend ici la forme d'une côte rocheuse qui est entrecoupée de petites conches. Le paysage est toujours limité par les constructions, globalement de type pavillonnaire sur ce littoral.*

*Paysage plus intimiste que la Grande Conche, la vue sur la côte se découvre petit à petit, au fur et à mesure du parcours. Ces paysages côtiers sont à l'origine de la renommée de la ville.*



*Les champs forment une composante « classique » qui a tendance à décliner à Royan. Se trouvant sur les terres en hauteur, hors des principales zones à risques, de nombreuses parcelles sont désormais enclavées, l'exploitation s'en trouve compliquée et les paysages typiques détériorés.*

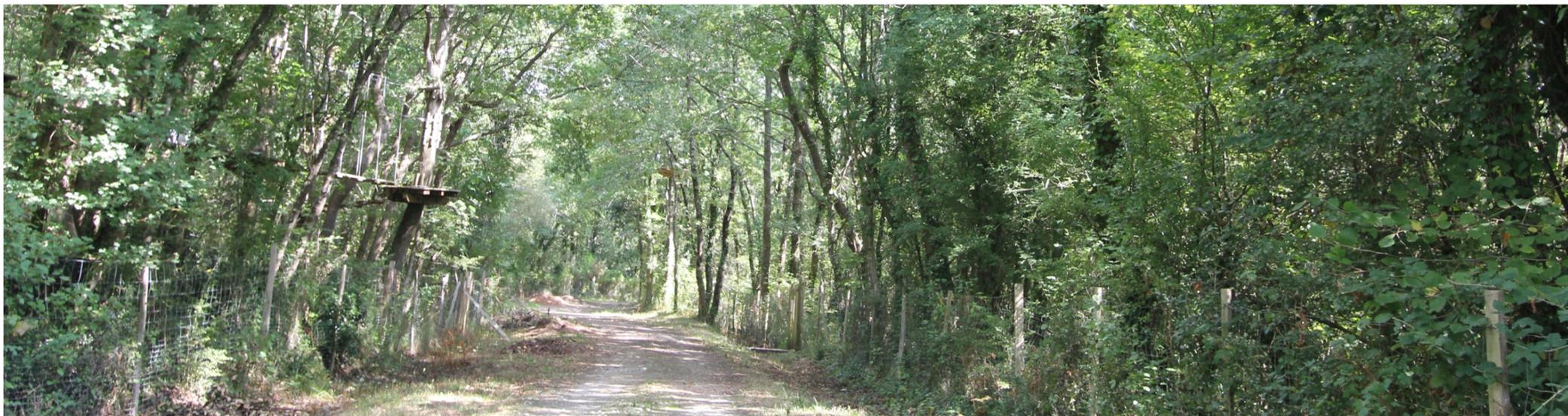


*Les marais agricoles forment une composante paysagère originale dont on imagine pas la présence à Royan.*

*Pourtant, ces marais sont bien préservés en plusieurs endroits du territoire, affichant canaux en eau, système bocager et faune sauvage... des espaces à valoriser pour ce qu'ils sont et ce qu'ils produisent.*

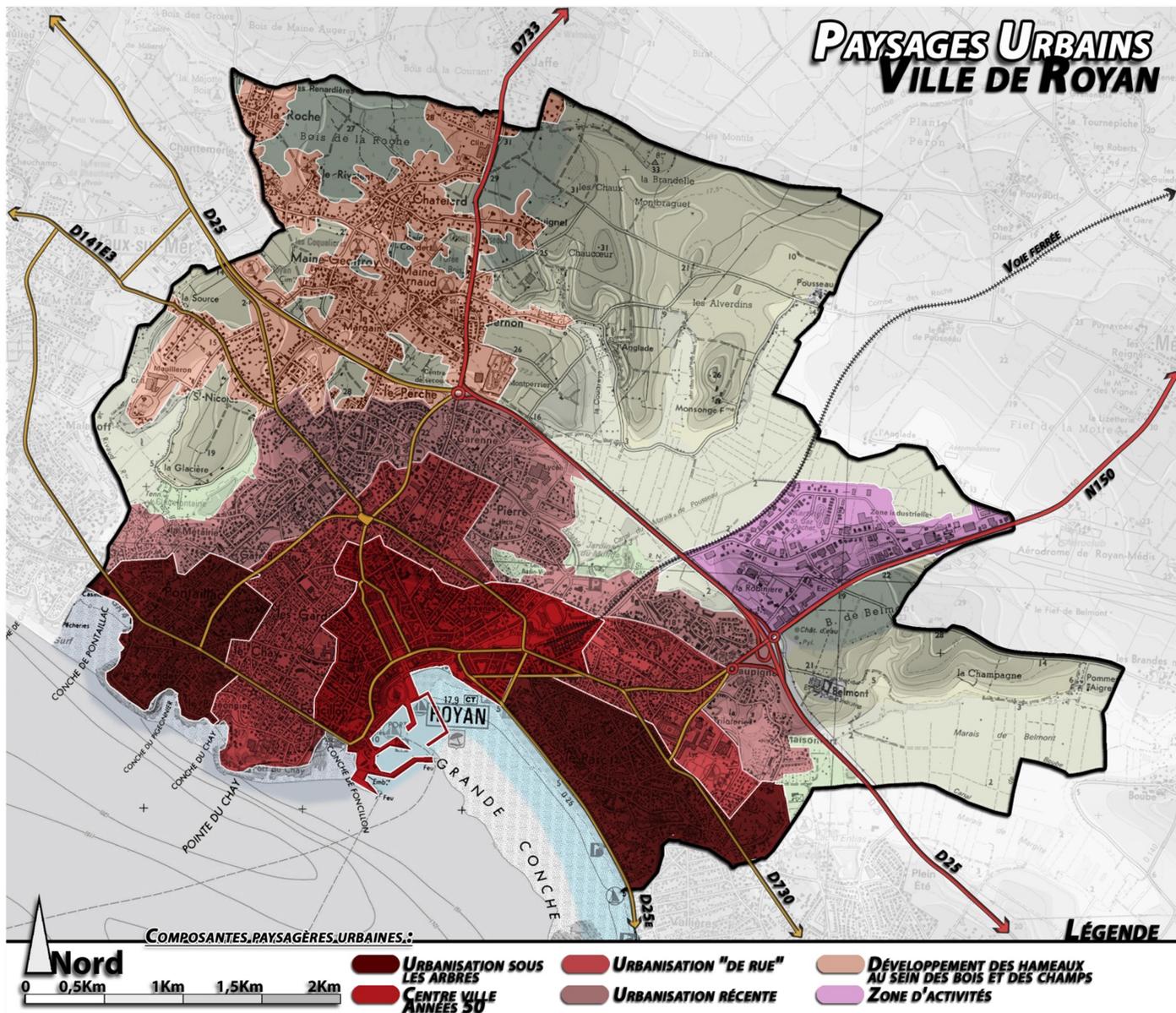


*Les marais sont aussi , dans une moindre mesure, des espaces de loisirs prenant différentes formes : parcs publics axés sur l'eau, jardins communautaires, jardins à visiter... Ces lieux témoignent des nombreuses vocations possibles pour ces espaces sensibles, conciliant respect du milieu naturel et bien-être de tous.*



*Peu de boisements subsistent sur la commune. Pour autant, même s'ils ne représentent pas de très grandes surfaces, ils permettent de magnifier le cadre de vie et de maintenir des espaces récréatifs pour les populations.*

### 3.2.4. Paysages urbains, les ambiances de quartiers



Royan tient sa force dans une singularité architecturale qui lui est propre. La ville, qui s'est vue transformée au gré de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, offre un **enchevêtrement d'architectures**, plus ou moins accentué selon les quartiers de la ville. L'entité urbaine est ici décortiquée en plusieurs composantes nous permettant d'évoquer les paysages urbains en présence, les **ambiances** et de procéder à une évaluation générale des espaces publics.

Sous l'angle de l'**aménagement** (fonctionnalité) et du **paysage** (style), les espaces ont été analysés afin d'en faire ressortir les aspects problématiques ainsi que les exemples positifs. A la marge entre le diagnostic paysager et le fonctionnement urbain, cet état des lieux traite finalement du **cadre de vie des habitants** et des **paysages de ville offerts aux visiteurs**. Les plus et les moins de l'espace public sont donc diagnostiqués, sur la base de ce constat, les enjeux sont soulevés.

**6 composantes paysagères urbaines** ont ainsi été relevées exposant ainsi 6 ambiances principales de quartiers. Analyse complémentaire avec celle du diagnostic urbain, cette étude est en accord avec l'étude menée préalablement à la mise en place de l'**AVAP** (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine). Dans l'ordre chronologique, ces composantes sont les suivantes :

- L'urbanisation sous les arbres ;
- Le centre ville des années 50 ;
- l'urbanisation de rue ;
- l'urbanisation récente ;
- le développement des hameaux Nord-Ouest, au sein des champs et des bois ;
- la zone d'activité.

Suite à cette analyse, ces **composantes urbaines seront confrontées aux composantes paysagères « naturelles »**, avec notamment la question des **entrées de ville**, des **franges**, de l'**intégration des zones construites** et de la **valorisation des paysages typiques**. En effet, les paysages de Royan ne sont pas qu'urbains et côtiers, ils sont aussi ruraux.



« Les villas ont été glissées sous les arbres en place », l'effet est saisissant, spécialement dans le quartier du Parc.



#### 3.2.4.1.1.1. Urbanisation sous les arbres

Les **quartiers du Parc et de Pontailiac** sont concernés par ce paysage à la fois bâti et boisé malgré tout. Ce sont les **deux espaces urbanisés les plus anciens**, les autres existants à l'époque ayant été détruits pendant les bombardements de la deuxième guerre mondiale.

Les arbres ont donc eu le temps de pousser pour créer ce **couvert boisé** mais l'ambiance paysagère fut voulue comme ceci dès les prémices de ces quartiers, les « **villas ayant été glissées sous les arbres** » des forêts en place. Le rapport entre l'architecture des villas et les grands sujets d'arbres crée une harmonie, **une forme de symbiose pour un paysage rêvé de « forêt urbaine »**, nécessitant de grandes parcelles avec constructions centrales.

L'espace public est **simple et fonctionnel** : trottoirs, chaussée accueillant du stationnement (sans marquage). L'attention est ici portée sur l'**espace privé** avec ses villas et ses jardins arborés. Une **densité d'arbres** est donc à maintenir, une homogénéité des **clôtures** et une forme d'**ouverture** sur la rue sont préconisées.



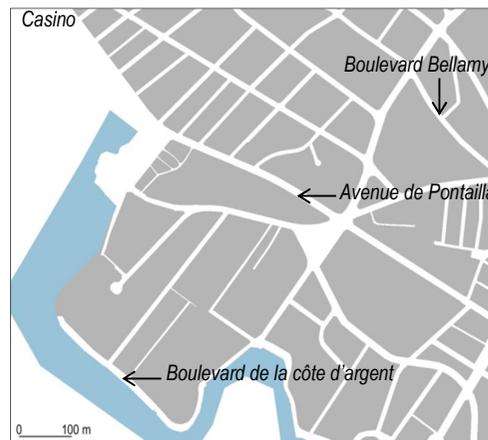
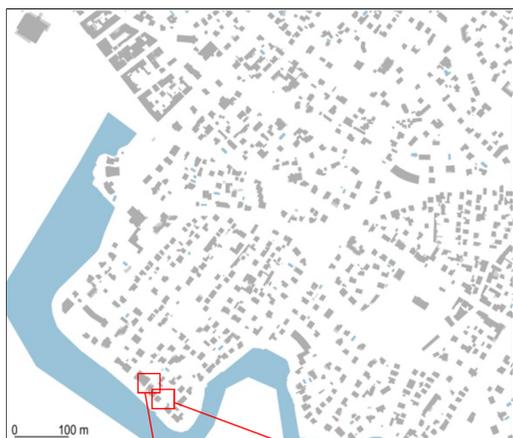
**Le quartier de Pontailiac** est situé à l'ouest de la ville. Ce sont la plantation de pins qui vont permettre de construire sur des dunes, en bordure de la conche, cette station bordelaise du XIX<sup>e</sup> siècle, visant à concurrencer le vieux Royan. La villa de Rohan (Vaux-sur-Mer), 1887, actuelle Résidence du Golf, ainsi que les cinq autres alignées viennent composer le point de départ historique du quartier très vite reconnue comme la station huppée de Royan.

Après le bombardement, le quartier, alors relativement épargné, devient le poumon vert de la ville pendant la reconstruction, où viennent s'installer les activités touristiques, culturelles et administratives. Depuis 50 ans, son développement s'est effectué par le biais de nombreux lotissements jusqu'à saturation du bâti. En ce sens, le style architectural est principalement composé de nombreuses villas, auxquelles viennent s'ajouter des villas à l'architecture des années 50.

Il est caractérisé par un plan en damier permettant de laisser pénétrer l'air vivifiant du vent du large au sein des rues, où sont venues s'implanter des villas et des maisons individuelles entourés par des jardins luxuriants.



Villa Rohan



Organisation du tissu urbain : bâti, parcellaire, voirie



Photographie aérienne

Immeuble dit les Hellenides



Villa dite Lorraine



Villa dite Hélianthe

Bien que les villas d'avant-guerre soient caractéristiques de ce quartier, on retrouve une hétérogénéité dans les styles architecturaux :

- l'immeuble dit les Hellenides construit à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, emprunte des éléments architecturaux modernes des années 1950,
- la villa dite Lorraine et la villa dite Hélianthe, édifiées au début du XX<sup>e</sup> siècle, de type cottage, où le décor réside notamment dans le traitement de l'ensemble des murs, en moellons non enduits.



Avenue Louise



Avenue de Pontailiac (1910)



Boulevard Bellamy



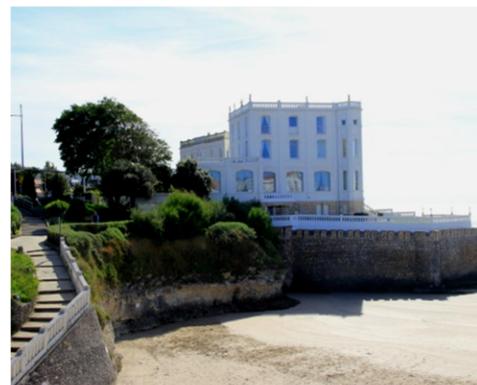
Boulevard Bellamy



Avenue Louise



Avenue de Pontailiac



Boulevard de la côte d'argent (Villa les Roches)



Avenue de Pontailiac (Casino)

Les constructions, villa et immeubles du XIX<sup>e</sup> siècle ou villa et immeubles d'inspiration moderne, présentent au minimum un niveau et sont implantées à l'alignement de la voirie en front de mer et sur la conche de Pontailiac. Lorsque l'on s'éloigne du bord de mer, les constructions sont implantées en retrait de la voie, en milieu des parcelles arborées. Les façades des bâtiments sont de couleur claire, en moellons non enduits avec des décors de couleurs soulignant les encadrements et les niveaux. Pour les constructions les plus récentes, plus sobres, les façades, toujours de couleur claire, sont recouvertes d'un enduit ou d'un crépi. Bien que les maisons individuelles soient généralement construites en R+1+combles, les immeubles, quant à eux, peuvent aller jusqu'au R+4.

Excepté en front de mer où l'on trouve des commerces le long de la conche, la vocation de ce quartier est résidentielle, dans une ambiance végétale (entre chênes - côté terre, et pins - côté océan).

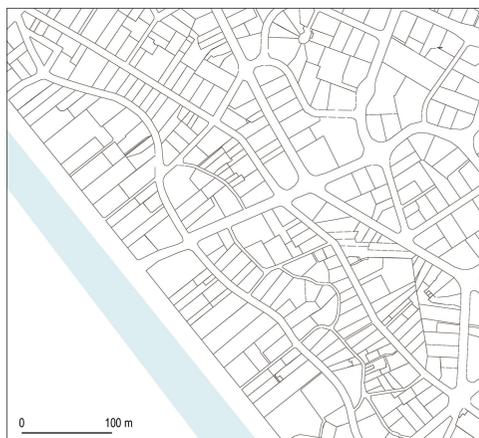
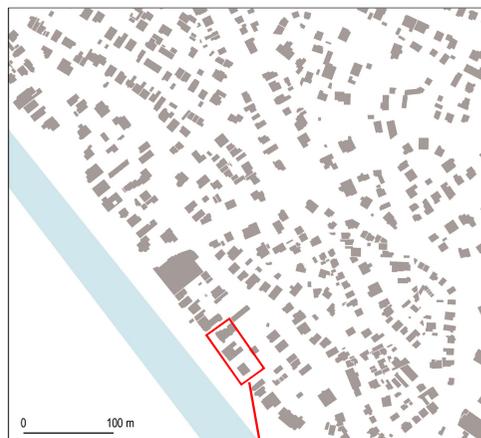
Les voies sont rectilignes et relient le quartier à l'avenue de Pontailiac et au boulevard de la côte d'argent, offrant de grandes perspectives sur l'océan. En ce sens, l'organisation des parcelles rappelle le maillage d'un plan en damier.

Sur le quartier y est implanté le casino de la commune reconstruit en 1931, et la villa dite Les Roches qui surplombe la conche de Pontailiac, construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, inspirée des villas du XVIII<sup>e</sup> siècle et rénovée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, s'implante à l'entrée maritime du quartier, se démarquant avec son architecture classique de la villa que l'on trouve dans le quartier.



L'autre quartier typique de l'architecture balnéaire de Royan, le **quartier du Parc** est situé à l'est de la ville. Il borde la Grande Conche et vient s'adosser à la commune de Saint-Georges-de-Didonne. Comme Pontailiac, il est construit sur un réseau de dunes grâce à la plantation de pins côté océan. Il est pensé en « jardin à l'anglaise » avec ses rues et ses allées qui viennent se mêler aux îlots boisés (chênes et pins) où s'implantent les constructions depuis 1885. Historiquement, son organisation a été pensée à la manière d'un parc de villa du XIX<sup>e</sup> siècle (d'où son toponyme), mais celle-ci a beaucoup changé depuis sa création (notamment dû à la création de nouvelles voies complémentaires, plus rectilignes).

Caractérisé par son implantation en sous-boisement, cet urbanisme vert qui rappelle les cités-jardins offre un charme et une qualité de vie, bordant la grande conche.



**Organisation du tissu urbain : bâti, parcellaire, voirie**

**Photographie aérienne**



Décrit comme la « ville d'hiver » de Royan, le Parc affirme rapidement une identité de quartier aisé. Faiblement touché (15%) par les bombardements, son cadre bâti, préservé en majeure partie, est partagé entre deux époques : celle de l'entre-deux-guerres et de la reconstruction qui souligne deux types d'architectures : des lignes verticales et ornementées pour les années 1900, et des lignes sobres et horizontales pour les années 1950,

En voici une parfaite illustration sur le boulevard Frédéric Garnier, de la villa « Ombre Blanche », construite durant les années 1950, encadré par des villas des années 1900 :

- la villa dite les Campaniles, réalisée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui allie classicisme et références baroques,
- la villa dite Ombre blanche, labellisée « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » qui allie une double influence (Le Corbusier et l'école architecturale brésilienne d'Oscar Niemeyer),
- la ville dite Guyvonney, réalisée au début du XX<sup>e</sup> siècle d'inspiration classique.



*Avenue de l'Oasis*



*Avenue de la Grande Plage*



*Avenue Emile Zola (marché du Parc)*



*Avenue de l'Oasis*



*Av. Emile Zola (Notre-Dame-de-l'Assomption)*



*Avenue Emile Zola (mairie annexe du Parc)*



*Avenue Emile Zola (Collège Emile Zola)*



*Allée des jasmins*



*Bd Frédéric Garnier*



*Avenue Notre-Dame-des-Dunes (1891)*

Les constructions, villas d'inspiration classique et de type cottage, implantées dans le quartier présentent en général un R+1+combles et sont implantées sur des parcelles larges disposées en bandes, en retrait de la voirie. Le recul des constructions par rapport aux limites séparatives permet d'avoir des espaces de respiration verdoyant maintenant le cadre de vie aménagé dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les façades des bâtiments sont plus hétérogènes que dans les autres quartiers : les murs sont soit en moellons enduits ou non avec des décors de couleurs soulignant les encadrements et les niveaux, les briques se mêlent aux autres matériaux, et les façades enduites ou recouvertes d'un crépi sont de différentes couleurs (rose, orange, rouge, gris...).

On remarque une mixité fonctionnelle dans ce quartier : habitat, commerce (avec le marché du Parc notamment), équipements publics (écoles, collèges), et culturels s'implantent dans une ambiance arborée, rappelant le jardin à l'anglaise par ses allées piétonnes sinueuses. Il se distingue donc principalement du quartier de Pontailiac par son maillage viaire. En effet, les voies sont dessinées parallèlement à Grande Conche en décrivant des courbes, offrant peu de perspectives sur l'océan ou avec peu de recul.

Contrairement au centre-ville, le quartier du Parc ne recense pas de projets monumentaux mais de superbes villas faites par des architectes de renom. Il n'y a pas de modèle stylistique imposé. Sur le quartier y est implanté le marché du Parc, construit à la fin des années 1950, lieu convivial d'échanges et de proximité, une annexe à la Mairie de la ville au sein du jardin du Parc, le collège Emile Zola, construit au début du XIX<sup>e</sup> siècle.



Aspect des constructions	Le parc	Pontailiac
<b>Fonction</b>	Mixité fonctionnelle : habitat, commerce, équipements publics et culturels.	Quartier résidentiel excepté le long de la conche (commerces).
<b>Maillage viaire</b>	Décrivant des courbes, parallèles à la Grande Conche. Offrant peu de perspectives sur l'océan.	Plan en damier Les voies sont rectilignes et relient le quartier à l'avenue de Pontailiac et au boulevard de la côte d'argent : grandes perspectives sur l'océan.
<b>Implantation des constructions</b>	Implantées sur de larges parcelles arborées disposées en bandes, en retrait de la voirie.	Implantées sur de larges parcelles arborées, en retrait de la voirie excepté en bord de mer, à alignement.
<b>Façade</b>	Constructions d'avant-guerre : les façades de couleur claire, sont soit en moellons non enduits avec des décors de couleurs soulignant les encadrements et les niveaux Constructions plus récentes : les façades sont recouvertes d'un enduit ou d'un crépi de couleur claire.	
<b>Toiture</b>	Constructions d'avant-guerre : couverture en tuile ou en ardoise Constructions plus récentes : couverture en dalle béton étanchéifiée ou à toiture double pente	
<b>Clôture</b>	Une hauteur maximum d'environ 1,50 mètre (mur bahut en pierre ou brique, enduit ou non, relevé ou non d'une haie végétale).	
<b>Gabarit</b>	Majoritairement en R+1, et quelques constructions d'immeubles jusqu'en R+4.	



La rue Gambetta illustre les façades blanches sur rue, les alignements d'arbres, les lignes strictes et régulières ainsi que la place généreuse destinée à l'automobile.



#### 3.2.4.1.1.2. Centre-ville des années 50

Le centre ville de Royan est atypique et constitue un **point d'attrait indéniable du fait de son originalité** : il est en effet le fruit de la reconstruction d'après guerre, dans le **style moderniste**.

Même au sein des villes reconstruites (Brest, Lorient, Rochefort...), Royan est à part. Son statut de **ville balnéaire** a retardé les débuts de sa reconstruction. Le style est clairement **épuré et fonctionnaliste**, globalement minéral avec l'implantation des **façades sur rue**, des plantations d'**arbres d'alignement** sur l'espace public sont présentes. Le bâti s'organise sous forme d'**îlots** où l'on retrouve les espaces privatifs, qui sont globalement coupés de la rue.

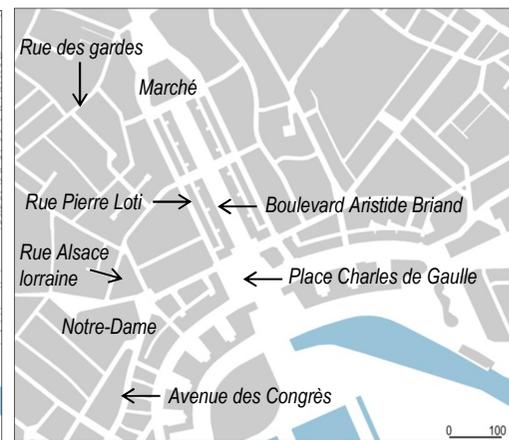
Les espaces publics formalistes proposent les fonctions attendues, la **place de la voiture** étant largement mise en avant, malgré les **vastes espaces verts** réalisés. Lignes strictes, couleur globale blanche avec quelques notes vives primaires, ce centre est à visiter pour **découvrir l'unité de ce projet urbain**, reflet d'une autre époque.



**Le centre-ville** est formé par un relief en amphithéâtre donnant sur l'embouchure de la Gironde. Cœur historique de la vie royannaise, le centre-ville doit son essor à l'arrivée du train et à l'implantation de la gare au nord-est de la ville. Détruit à plus 85% au moment des bombardements de 1945, le quartier fut entièrement remanié pour une meilleure répartition urbaine, plus lisible, plus aérée. Les premières reconstructions sont situés autour du boulevard Aristide Briand (1945-1948) dont les formes architecturales soulignent l'esprit « Beaux Arts » du plan d'urbanisme. Les façades illustrent cette première orientation « régionaliste » revisitée par l'héritage monumental des années trente, qui avait prévalu dans le cadre du projet urbain de la ville.

Deux grandes lignes vont servir à Claude Ferret de colonne vertébrale pour cette reconstruction : le boulevard Aristide Briand (principale artère commerciale de la ville), fermé par le marché couvert et le front de mer (caractérisé par une longue façade percée pour préserver des ouvertures visuelles sur l'océan). L'urbanisme de ce secteur s'inspire du modèle moderniste défini par la Charte d'Athènes. Son plan d'urbanisme géométrique s'intègre parfaitement dans son environnement en retranscrivant les formes courbes de la plage de la Grande Conche. De ces deux axes naît la place Charles de Gaulle, charnière centrale. En ce sens, l'urbanisation du cœur de ville s'est faite par îlots suivant des prescriptions strictes. Le plan général repose sur une composition tripartite triangulaire marquée par les deux axes majeurs perpendiculaires : le front de mer et le boulevard Aristide Briand.

Le centre-ville s'insère dans un environnement très minéral. Les espaces végétalisés sont représentés par les mails plantés qui longent les cheminements piétons sur les grands boulevards et quelques places publiques sont traitées en espaces verts. L'eau tient également une place prépondérante dans ce secteur où elle est particulièrement présente (océan, port) mais peu rappelée dans l'espace urbain. C'est dans ce quartier que vont cohabiter des inspirations très diverses qui dessineront les marqueurs urbains de la ville (Eglise Notre-Dame, le marché couvert, le boulevard Aristide Briand) qui caractérisent l'hétérogénéité du centre de la ville. Néanmoins, le cœur de ville présente une grande homogénéité d'un point de vue architectural et se distingue par un tissu urbain aéré par des grands boulevards.



**Organisation du tissu urbain : bâti, parcellaire, voirie**

**Photographie aérienne**

Le boulevard Aristide Briand présente une forme urbaine originale qui se distingue du reste du centre-ville. Cet ensemble urbain ordonnancé est composé d'immeubles mitoyens en R+3 en façade, rythmé par des aérations (passage d'immeuble). Ces bâtiments, alignés sur le domaine public, abritent des commerces en rez d'immeuble. Cet ordonnancement est accentué par l'alignement d'arbres qui offre une perspective sur la grande place du marché au nord et la place Charles de Gaulle au sud.

Cette « tropicalisation » de l'architecture royannaise se manifeste particulièrement sur les bâtiments du front de mer (apparition des premiers brise-soleil). Cette nouvelle forme urbaine est facilement identifiable par ses bâtiments en front de mer, avec deux à trois étages d'appartements au-dessus de commerces en retrait sous des arcades. Ils forment un croissant de 600 mètres le long de la plage et permet de séparer « la ville balnéaire » de la « ville urbaine ».

Vers la fin de l'année 1951, la totalité des projets municipaux et de nombreux projets privés sont désormais acquis à cette nouvelle modernité. Il en subsiste de nombreux exemples dans les équipements actuels : le centre administratif, l'église Notre-Dame, le marché couvert, la poste, la gare routière.



Boulevard Aristide Briand



Immeubles du Font de Mer



Le marché couvert



Rue Pierre Loti



Rue des gardes



Rue Alsace Lorraine



Rue des gardes

Le centre-ville est le secteur le plus dense de la commune. Le quartier est caractéristique d'une mixité fonctionnelle qui mélange l'habitat, les équipements et les commerces. On observe trois types d'espaces :

- L'ensemble urbain de l'avenue Aristide Briand qui s'illustre par la monumentalité de l'échelle architecturale. Le lien avec le tissu de la ville est assuré par la graduation des bâtiments pour tendre vers les maisons de villes.
- Le front de mer, caractéristique par son architecture en forme d'arc de cercle autour de l'espace public (composé de la promenade du jardin et de la plage), est tourné vers l'activité commerciale
- Les îlots denses, alignés sur rue dans les rues bordant le boulevard Aristide Briand dont l'aspect est minéral et où les arbres ont pour but d'atténuer l'effet de ces alignements bâtis. Un quartier dessiné par îlots où l'on découvre des rues secondaires plus végétalisées, en cœur d'îlots.

Implantés sur des parcelles étroites, en bandes, les façades des bâtiments sont de couleur claire, recouverte d'un enduit ou d'un crépi. Certaines maisons reprennent l'architecture des constructions d'avant-guerre.

Aspect des constructions	
Façade	Les façades sont en pierre ou recouvertes d'un crépi de couleurs claires (beige, rosé). L'encadrement des fenêtres ainsi que le sous-bassement peut être fait en pierre.
Toiture	Les couvertures sont à doubles pentes ou en dalle béton étanchéifiée
Clôture	Les parcelles sont principalement fermées par l'alignement du bâti. Si ce n'est pas le cas, les clôtures sont d'une hauteur maximum d'environ 1,50 mètre (mur bahut relevé ou non d'une haie végétale).
Gabarit et implantation	Majoritairement en R+1, et quelques constructions d'immeubles collectifs en R+2 jusqu'en R+7. Les maisons sont principalement implantées à l'alignement.



Le paysage de ces rues est bien marqué et définit un espace urbain composé de maisons souvent en retrait et de petits collectifs. Les gabarits des chaussées et trottoirs larges peuvent être requalifiés.



### 3.2.4.1.1.3. Urbanisation « de rue »

Ce type de zone urbaine correspond au **développement pavillonnaire** des faubourgs suite à la reconstruction de la ville. Les **styles architecturaux sont mélangés** (traditionalistes, modernes...) pour ces opérations réalisées au **coup par coup** autour d'une hiérarchisation bien définie des axes. Au niveau de cette trame de maisons généralement mitoyennes, de petits collectifs viennent s'intégrer.

On observe un **recul des façades** permettant d'afficher un « jardin d'accueil », l'ambiance globale de **l'espace public se verdit** mais reste néanmoins **très minérale**, avec des chaussées larges, accueillant des espaces de stationnements formalisés et de larges trottoirs.

Seuls les **axes principaux sont plantés d'alignements d'arbres**. Quelques sujets de grandes dimensions sur espaces privés peuvent jouer le rôle **de point de repère**.

Ces quartiers résidentiels ne présentent **pas d'intérêt paysager** particulier mais les **gabarits larges** permettent d'imaginer une végétalisation marquée de ces rues.



En bordure du littoral, vient s'implanter le quartier historique de Royan, situé entre le centre-ville et le quartier de Pontailiac. Au sud, de cet espace urbain caractérisé par une urbanisation « de rue », le quartier de Foncillon fut le siège de la ville fortifiée médiévale jusqu'à son rasement en 1631. Le quartier ne reprendra son statut de cœur de ville royannaise au début du XIX<sup>e</sup> siècle où il concentra les activités touristiques, administratives et spirituelles. Avec l'arrivée du train en 1875, le centre urbain est déplacé vers la Grande Conche. Son maillage urbain, hérité de cette époque, est une ancienne succession de rues et des ruelles, excepté à l'emplacement de l'ancien Fort du Chay, qui occupait une position stratégique.

Au sein de ce quartier, l'emplacement de l'ancien casino de Foncillon, détruit en 1945, abrite le Palais des Congrès signé Claude Ferret et Pierre Marmouget, venant donner une façade au Front de Mer de la petite conche. Ayant subi les plus grandes destructions durant le bombardement, détruit à 85%, le quartier recense le plus grand nombre de constructions des années 1950, essentiellement résidentielles.



**Organisation du tissu urbain : bâti, parcellaire, voirie**

**Photographie aérienne**



**Le palais des congrès**



**Le Fort du Chay**



**La Tour de Foncillon (façade de foncillon)**



Avenue de Pontaillac



Rue du Chay



Rue de la paix



Avenue de la conche du Chay

Nous observons des constructions (qui présentent en général un niveau) implantées soit :

- à l'alignement de la voirie sur des parcelles étroites, en bandes, direction du centre-ville ;
- en retrait sur des parcelles plus larges aux abords de la conche, où l'aspect végétal sur la rue est mis en avant par le recul des façades.

Les façades des bâtiments sont de couleur claire, recouverte d'un enduit ou d'un crépi. La façade en front de mer présente des immeubles de hauteur importante (R+4 ou R+5). On retrouve des maisons qui reprennent le cachet architectural des constructions d'avant-guerre en direction du quartier de Pontaillac. La vocation de ce quartier est principalement résidentielle.

Le maillage urbain est dessiné de manière orthogonale bien que le parcellaire à l'intérieur des îlots est de taille inégale au fur et à mesure que l'on s'approche de la conche.

Aspect des constructions	
Façade	Constructions d'avant-guerre : les façades de couleur claire, sont soit en moellons non enduits avec des décors de couleurs soulignant les encadrements et les niveaux Constructions plus récentes : les façades sont recouvertes d'un enduit ou d'un crépi de couleur claire (blanc ou beige)
Toiture	Constructions d'avant-guerre : couverture en tuile ou en ardoise Constructions plus récentes : la couverture est principalement en double pente et peuvent être dalle béton étanchéifiée
Clôture	Les parcelles sont soit fermées par l'alignement du bâti, soit en retrait avec des clôtures d'une hauteur maximum d'environ 1,50 mètre (mur bahut relevé ou non d'une haie végétale).
Gabarit et implantation	Majoritairement en R+1, et ponctuellement certains immeubles en R+2 jusqu'en R+11. Les maisons sont implantées à l'alignement sur les parcelles étroites et en bandes et en retrait sur les parcelles larges, aux abords de la conche.



*Les nouvelles opérations se composent d'une mixité affichée des typologies, ainsi qu'une meilleure prise en compte de la densité et des expositions*



#### 3.2.4.1.1.4. Urbanisation récente

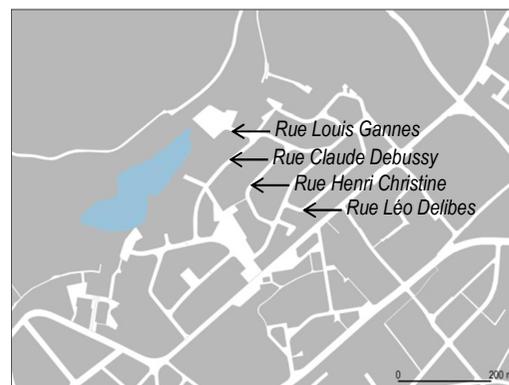
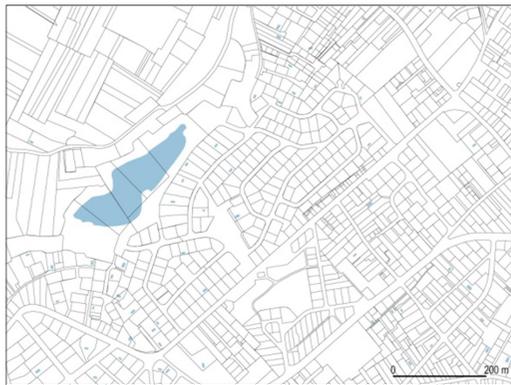
Cette nouvelle forme d'urbanisation, qui s'échelonne des années 90 à nos jours, est marquée par une **réelle volonté de mixité** au sein d'**opérations complètes de lotissement**. Les formes architecturales hétéroclites s'harmonisent au sein d'ambiances urbaines redéfinies où le **végétal reprend une place prépondérante** dans l'aménagement du cadre de vie.

L'**espace public se libère peu à peu de la voiture** : diminution des gabarits de chaussée, mise en place de sens uniques, définition stricte des zones de stationnement. Les trottoirs restent par contre généreux, les plantations sur espace public se multiplient, sous forme de linéaires et de petites poches vertes, les lieux réservés aux piétons comme les venelles se développent, les espaces verts multi-usages (sport, skate-parc, gestion des eaux...) s'organisent.

Globalement, le style architectural typique des nouvelles constructions, basé sur des **volumes simples, des façades blanches et des toits de tuiles**, fonctionne bien et apporte une belle unité locale à ce paysage. Pour autant, la réalisation d'opérations contemporaines apporte cette dose d'hétérogénéité au sein d'un ensemble cohérent.



Cette urbanisation récente, hétéroclite, est composée de lotissements, d'immeubles, et de constructions individuelles où le végétal reste présent grâce à des plantations sur l'espace public et dans les jardins. Elle est apparue en continuité des espaces urbanisés, souvent dans le cadre d'opérations d'urbanisme (lotissements-ZAC). Ces extensions, dominées par de l'habitat individuel, aux diverses architectures, se sont localisées dans un premier temps au nord du quartier de Pontailac, auquel se sont jointes des opérations de petits collectifs et lotissements. Ensuite, les quartiers de Yeuse et du Pré Moine (entre l'avenue de la libération, la RD25 et la voie ferrée) se sont développés également et concentrent des logements sociaux et des lotissements pavillonnaires en accession. Les commerces y sont rares et isolés.



**Organisation du tissu urbain : bâti, parcellaire, voirie**

**Photographie aérienne**

Le parcellaire est dense et les constructions sont implantés en retrait de la voie, voire en milieu de parcelle. Les parcelles sont uniformes et de taille « standard ». Les pavillons sont de même gabarit. Seules les excroissances (balcons, pergolas, débordement d'un des corps d'habitation hors de la forme de base rectangulaire) amènent une certaine diversité.

Ces quartiers manquent parfois de connections avec le reste du réseau viaire (nombreuses voies qui se terminent en impasse). En effet, le maillage de la zone pavillonnaire est replié sur lui-même, par un réseau de dessertes internes ce qui induit une fermeture par rapport au reste de la commune.



*Rue Louis Gannes*

*Rue Henri Christine*

*Rue Claude Debussy*

*Rue Léo Delibes*



*La question des limites est ici centrale : paysage agricole de prairie, boisements, quartier résidentiel... Le cadre paysager est difficile à cerner*



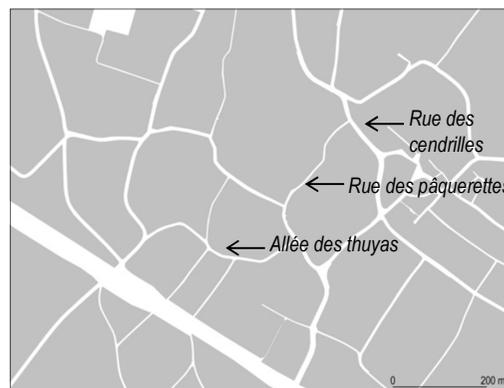
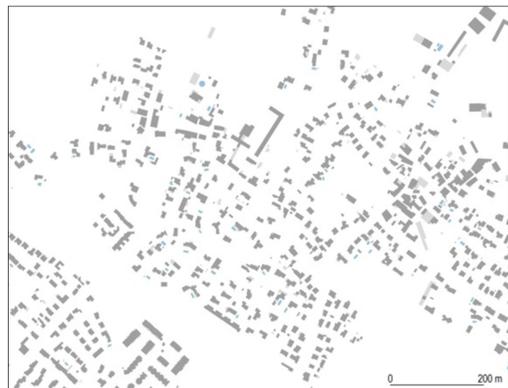
#### 3.2.4.1.1.5. Développement des hameaux Nord-Ouest

Sur la **base de hameaux agricoles**, cet espace Nord-Ouest du territoire communal de Royan est en proie à un **mitage progressif** depuis de nombreuses années.

Le développement du bâti, récent, s'est **étalé autour des hameaux d'origine et le long des axes**, aboutissant à la formation de poches agricoles enclavées au sein de zones urbanisées. Ce genre de situation aboutit fréquemment à la fragilisation des lisières et à des **conflits d'usage** entre les agriculteurs et les nouveaux habitants, pour une perte de l'activité rurale, au final.

Ce sont dorénavant les **boisements** qui se retrouvent sous pression des derniers développements de cette zone, les **lisières s'en trouvant fragilisées**, les **paysages se banalisant** par la même occasion. Il est important de valoriser ces bois tant pour le paysage qu'ils procurent, que pour les aspects de loisirs associés à ces lieux de « nature ».

Les **espaces publics sont globalement peu adaptés** au développement actuel et peu fonctionnels, le « projet » de la zone n'ayant pas été défini sur le long terme.



**Organisation du tissu urbain : bâti, parcellaire, voirie**

**Photographie aérienne**

Développés au-delà RD25, autour des anciens hameaux agricoles (Maine Bouyer, Maine-Arnaud, Chatelard...), ils sont caractérisés par de vastes opérations de lotissements et par une densification progressive (principalement par de l'habitat individuel) autour des noyaux villageois. Malgré de nombreuses opérations d'urbanisation groupée, le développement de ces secteurs s'est fait d'une manière plutôt désordonnée.

Quelques équipements se sont implantés dans le secteur, comme la clinique Pasteur, à l'extrême nord de la commune.



*Rue des cendrilles*



*Rue des cendrilles*



*Rue des pâquerettes*



*Allée des Thuyas*



*Avenue du 4eme Zouave (N150) qui longe la frange Est de la zone d'Activités*



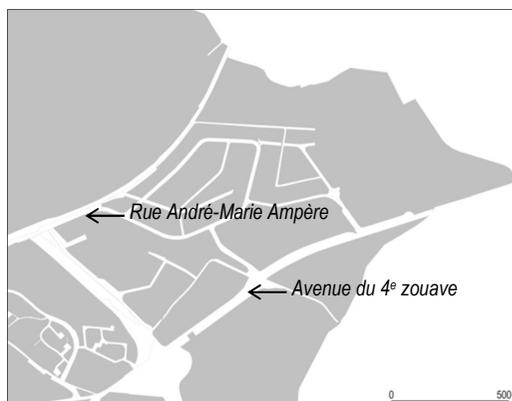
#### 3.2.4.1.1.6. Zone d'activités

Situé à l'est de la commune, la zone commerciale de Royan 2 est la porte d'entrée de la ville en provenance de Saintes / N150. Aussi, celle-ci est très visible dès la sortie de Médis en direction de Royan.

La présence du **bois de Belmont** et d'**aménagements paysagers** le long de l'avenue du 4<sup>eme</sup> Zouave (alignements de pins parasols), améliorent l'**intégration de la zone depuis l'axe**. Le Sud et le Nord de cette zone d'activités correspondent à **deux entrées de ville importantes** qui sont traitées par l'aménagement de la voie.

Les **franges Ouest et Nord** de la zone émergent brutalement du paysage, peu d'efforts d'intégration ont été mis en place depuis les marais, l'**impact des constructions est fort**. Seules des plantations au niveau de la butte de l'ancienne décharge ont été mises en place, intégrant la partie basse de la ZA.

Une **zone tampon** pourrait être imaginée entre cette zone économique et l'un des **milieux naturels les plus intéressants de la commune de Royan**.



**Organisation du tissu urbain : bâti, parcellaire, voirie**

**Photographie aérienne**

Elle regroupe différents commerces alimentaires (moyenne et grande surface), magasins de bricolage, de papeterie, de jouets, de mode, etc.

Sur la partie Nord de la zone d'activité, le parcellaire est en lanière et les constructions sont implantés en retrait de la voie. Au sud de la zone, les parcelles sont de grande taille et hétérogènes. Les règles d'implantation sont aléatoire et s'y implantent des commerces de grande surface (E. Leclerc, Intersport, M. Bricolage, Bureau Vallée, etc.).



*Avenue du 4<sup>e</sup> zouave*



*Avenue du 4<sup>e</sup> zouave*



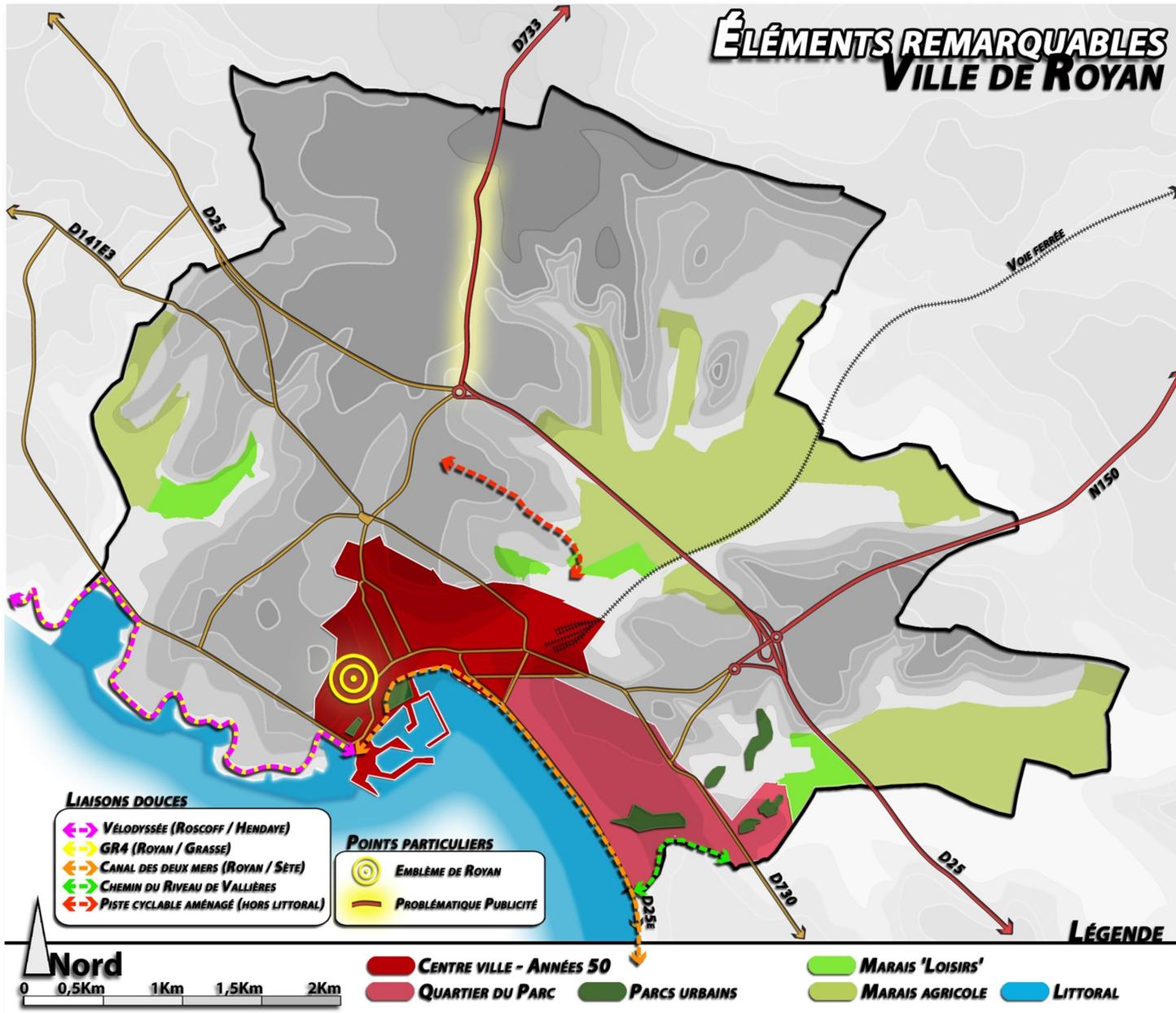
*Avenue du 4<sup>e</sup> zouave (bois de Belmont)*



*Rue André-Marie Ampère*



### 3.2.5. Éléments paysagers remarquables



Le territoire de Royan regorge d'éléments paysagers remarquables qui **participent grandement à son attractivité et son cadre de vie**. Ils expriment en effet son **caractère** très particulier.

L'église Notre-Dame de Royan est un **emblème fort** associé à de nombreux points de vue marquants de la commune. Ce clocher est un **véritable point de repère** dont il est important de tenir compte pour **conserver des perspectives sur l'édifice et préserver la silhouette de l'église** au sein de la skyline de Royan.

Les attraits paysagers de Royan sont à la fois urbains, naturels et agricoles. Ces **atouts sont complémentaires** mais ils ne sont **pas valorisés de la même manière**. Le tracé des voies douces et des chemins de randonnées renforce ce constat.

En effet, beaucoup d'éléments paysagers remarquables sont présents sur le littoral, qui est lui-même le visage le plus recherché de Royan. De même, les connexions douces suivent presque toutes le bord de mer. **Le côté rural est mis à l'écart** car il n'y a **pas de connexion vers l'intérieur du territoire**. Les marais constituent pourtant des milieux rares, les activités exercées en ces lieux sont le témoin de savoir-faire traditionnels agricoles ou d'expériences plus ludiques (jardins familiaux, parcs) et originales (Planète Exotica).

Avec l'avènement du **tourisme vert**, Royan peut avoir une belle carte à jouer sur ce créneau, grâce à sa complémentarité, dans la mesure où ces milieux sont préservés.

Les marais sont au contact des zones urbaines, ils pourraient aussi **permettre aux consommateurs de se rapprocher des producteurs**, la **pédagogie** et les **circuits courts** doivent être mis en avant.

La qualité d'un paysage repose sur un **équilibre fragile** qui peut être remis en cause par des éléments perturbateurs, tels que les **dispositifs publicitaires**, repérés en grand nombre sur la D733.



*ATTRAIT LITTORAL : Royan est avant-tout une station balnéaire, ce genre de paysage de bord de mer marque l'imaginaire et est très recherché par les locaux comme les touristes.*



*ATTRAIT CENTRE-VILLE DES ANNEES 50 ET PATRIMOINE : Le centre ville est atypique, que l'on aime ou pas le style, il interpelle et ne laisse pas indifférent.*



*ATTRAIT EGLISE NOTRE-DAME COMME EMBLEME : Ce monument est indissociable du paysage de Royan, il fait symbole depuis la campagne, la ville et le littoral. Cette église est l'élément qui résume l'image de cette nouvelle ville.*



*ATTRAIT QUARTIER DU PARC : ce quartier constitué de villas sous couvert forestier compose un paysage très équilibré entre les édifices et les grands arbres associés. Le Parc jouit d'une ambiance très particulière, rare.*



*ATTRAIT GENERAL DES VILLAS ET ARBRES URBAINS : hors du Parc, le quartier de Pontailac, Foncillon et le littoral présentent de belles villas accompagnées de grands sujets d'arbres, généralement résineux sur les côtes (pins parasols, cyprès) en mélange avec des feuillus dans l'intérieur des terres (frênes, tilleuls...). A noter la présence d'alignements d'arbres (platanes, pruniers pourpres...) dans plusieurs quartiers de la ville : plantations à développer.*



**ATTRAIT DES VOIES DOUCES** : ces parcours pour piétons ou cycles se trouvent spécialement sur le trait de côte qui concentre les éléments paysager marquants. Peu de liens de ce genre existent vers l'intérieur du territoire.



**LA PUBLICITE COMME POLLUTION DU PAYSAGE** : exemple flagrant sur l'Avenue de Rochefort (D733), seule zone réellement impactée.



*ATTRAIT DES PAYSAGES RURAUX DE LA COMMUNE, LA SPECIFICITE DES MARAIS : Peu de personnes connaissent la face rurale de Royan, qui est à l'origine du développement de la ville. Les marais constituent pourtant un milieu très riche dont le paysages issus des pratiques traditionnelles est typique : élevage, bocage, zones humides, faune, flore... à découvrir.*



*ATTRAIT DES MARAIS AGRICOLES ET « LOISIRS » : l'agriculture de proximité, certainement sous forme de maraichage biologique, est l'avenir des villes. Les espaces existent à Royan, les fillières et visites à développer.*

**ROYAN DOIT S’AFFIRMER DANS SA RURALITE**



### 3.2.6. Problématiques et perspectives : définition de la sensibilité des espaces

Le diagnostic territorial met en évidence des tendances d'évolution à l'œuvre sur le territoire qui amène à identifier des points forts et des points faibles.

	Atouts	Handicaps
Interne	<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des paysages variés et complémentaires</li><li>- Une cité balnéaire attractive, un littoral dynamique</li><li>- Une architecture atypique au niveau du centre-ville</li><li>- Des quartiers très agréables à visiter (Le Parc notamment)</li><li>- Le passage de nombreux itinéraires doux sur le littoral</li><li>- Une identité marquée par une histoire forte</li></ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 55% du territoire urbanisé</li><li>- Des espaces agricoles enclavés</li><li>- Le mitage de la zone Nord-Ouest</li><li>- Le manque de liens doux vers l'intérieur du territoire</li><li>- Une dichotomie entre la ville balnéaire et la ville résidentielle</li></ul>
Externe	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des espaces pour développer une agriculture de proximité</li><li>- La préservation et l'organisation de la découverte des marais</li><li>- La requalification des espaces publics les plus vieillissants</li></ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'urbanisation complète de Royan (hors zones à risques = marais)</li><li>- La perte du caractère rural : agricole et boisé.</li></ul>





UP - liée à l'activité portuaire : destinée à recevoir les constructions, installations ou d'aménagements liés à la navigation. Cette zone comprend 3 secteurs :

- UPa : destinée aux équipements techniques portuaires,
- UPb : correspond au quartier portuaire de Foncillon, destinée aux activités marines
- UPc : destinée au port d'animation, de sport, de plaisance et de tourisme.

UZ - ZAC Pousseau – La Garenne. Cette zone comprend 3 secteurs :

- UZC : pour des équipements à usages commerciaux ou tertiaire
- UZE : pour des équipements scolaires, sportifs et culturels
- UZH : pour les secteurs situés en partie haute de la ZAC destinés à recevoir de l'habitat pavillonnaire par îlots (UZH1, UZH2, UZH3, UZH4).

### Les zones d'urbanisation future (AU)

AU : zone à urbaniser à court terme. Cette zone comprend 4 secteurs :

- AUa : à vocation d'habitat mixte (habitat individuel isolé, individuel groupé, petite immeuble collectif, etc.)
- AUb : à vocation d'habitat (habitat individuel isolé, habitat individuel groupé)
- AUe : destiné à l'implantation et de constructions à vocation d'équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs (quartier de la Triloterie)
- AUi : correspondant à l'extension de zones d'activités économiques

1AU : zone d'urbanisation future à moyen et long terme.

### Les zones agricoles (A)

A : liée à l'activité agricole. Cette zone comprend un secteur :

- Ae : correspondant à la zone agricole où sont autorisées les constructions à vocation d'habitation en lien avec l'exploitation agricole

### Les zones naturelles (N)

N : espaces naturels à protéger et à valoriser en raison de leur qualité. Cette zone comprend 8 secteurs :

- Nr : correspondant aux sites et paysages naturels remarquables ou caractéristiques du littoral (article L146.6 du code de l'urbanisme)
- Nm : recouvre les espaces maritimes de la commune
- Ne : destiné à l'accueil d'équipements publics, sportifs et de loisirs
- Nec : destiné à l'accueil des cimetières
- Np : correspondant aux plages urbaines
- Ntc : correspondant aux aires de stationnement de caravanes et aux campings
- Nh : correspondant aux STECAL
- Nv : destiné à l'accueil des gens du voyage.

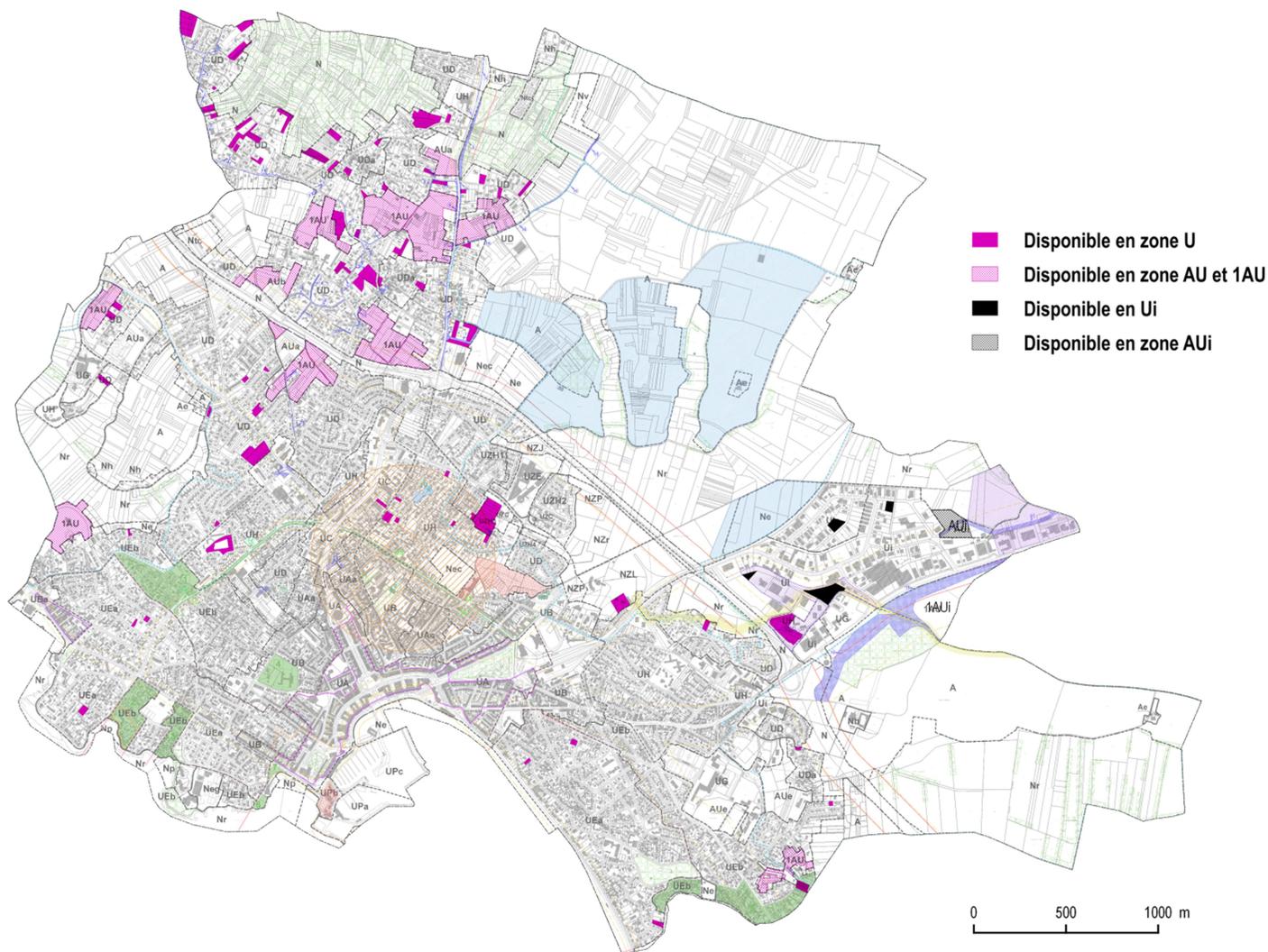
NZ : espaces naturels de la ZAC. Cette zone comprend 4 secteurs :

- NZP : destiné à l'accueil d'équipements publics généraux
- NZL : destiné aux équipements sportifs et de loisirs
- NZr : correspondant à la zone naturelle de marais affecté à l'agriculture et à protéger
- NZJ : correspondant à la zone naturelle affectée à l'agriculture et plus particulièrement aux jardins familiaux



### 3.3.2. Les secteurs ouverts à l'urbanisation dans le PLU en vigueur

L'analyse du document d'urbanisme en vigueur couplée avec un travail d'interprétation des photographies aériennes de 2014 et des données cadastrales, a permis de mettre en exergue des secteurs ouverts à l'urbanisation encore disponibles, libres de constructions.



On comptabilise des parcelles disponibles à vocation dominante d'habitat et à vocation économique. Leur superficie cumulée représente un potentiel d'environ 72 hectares (situé en zones urbaines et à urbaniser).

Les secteurs à vocation dominante d'habitat sont principalement situés au nord-ouest de la commune, au sein des quartiers caractérisés par une urbanisation diffuse au sein des hameaux.

Au nord de la RD 25, 69% des secteurs en zones à urbaniser sont disponibles (soit 30 ha) et 57% des secteurs en zones urbaines (soit 10 ha).

Entre l'avenue Charles Regazzoni et la RD25, un secteur de 5,3 ha (classé en zone à urbaniser) est encore disponible.

Quelques dents creuses sont dispersées dans le reste de la commune dans les différentes zones urbaines.



Les parcelles identifiées en zones à urbaniser à long termes représentent 84% des secteurs disponibles en zones à urbaniser, regroupés au nord-est de la commune. Notions qu'une zone 1AU, en zone de Belmont, à l'extrême ouest de la commune, représente un espace extension urbaine, en bordure de la rocade et de la zone commerciale Royan 2.

**Réserves foncière d'extension urbaine (zones AU) : 6,1 ha**

**Réserves foncière d'extension urbaine à long terme (zones 1AU) : 37,8 ha**

Néanmoins, ce potentiel peut être réduit puisque 4 campings sur les 6 identifiés sur la commune ont été classés en zone 1AU et représentent une superficie cumulée de 16,8 ha. Aussi, **les réserves foncières d'extension urbaine à long terme (zone 1AU) peuvent être réduites à 21 ha.**

**Dents creuses et parcelles résiduelles (zones U) : 19,0 ha**

Les secteurs à vocation dominante économique sont situés sur la zone de commerces et d'activités de Royan 2, à l'est de la commune. On observe des parcelles disponibles au sein de la zone déjà existante. Une zone à urbaniser à vocation économique vient s'implanter à l'est de celle-ci, en bordure d'urbanisation existante et vient donc compléter ce potentiel disponible.

**Réserves foncière d'extension des espaces à vocation économique (AU<sub>i</sub>) : 7,2 ha**

**Dents-creuses et parcelles résiduelles (zones U<sub>i</sub>) : 2,0 ha**

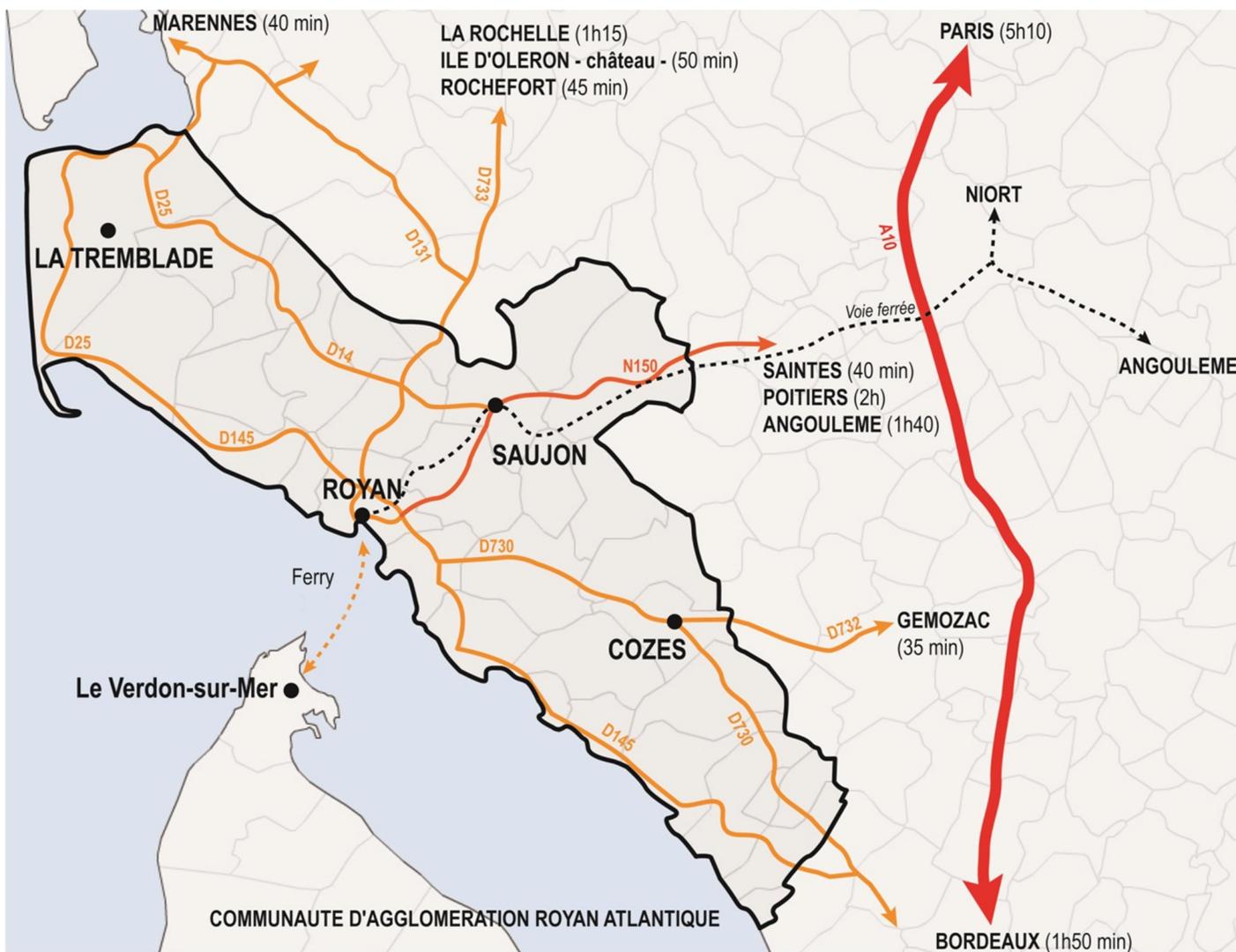


## 4. FONCTIONNEMENT URBAIN DE LA COMMUNE



## 4.1. L'organisation territoriale

### 4.1.1. Les infrastructures de transport supra-communales



Royan est positionné au sud-ouest du département de la Charente-Maritime, au sein de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique depuis 1995. Son maillage routier et ferroviaire est tourné vers l'est, de part sa situation géographique. En ce sens, la commune est située à moins de 2h d'Angoulême (préfecture de Charente) et de Bordeaux (préfecture de Gironde).

En bordure du littoral Atlantique et en embouchure de l'estuaire de la Gironde, les RD145 et RD25 longent le littoral.

Un ferry permet de rejoindre le port de Royan à la pointe de Grave, au Verdon-sur-Mer, de l'autre côté de l'estuaire en Gironde. Ce **transport maritime** offre une alternative caractéristique des villes littorales pour rejoindre le Médoc puis Bordeaux via Soulac. Ce mode de transport connaît une fréquentation en hausse, son trafic atteint presque le million de passager : on comptabilise aujourd'hui près de 950 000 passagers et 300 000 véhicules (689 800 passagers en 2002). La traversée est assurée, en 20 minutes, par deux navires.

En revanche, les **infrastructures aéroportuaires** ne permettent pas la desserte de la ville. En effet, situé à 4 km à l'est de Royan, l'aérodrome de Royan-Médis est un aérodrome exploité par Royan. Il est composé de deux pistes sur une superficie de 63 hectares. Cette plateforme dispose notamment d'un aéro-club, et d'un club de parachutisme. Les aéroports les plus proches sont ceux de La Rochelle et de Bordeaux.

Une alternative à la voiture : le **réseau ferré**, qui a permis l'essor économique de Royan. Desservie par les lignes TER, une dizaine de trains par jour (un peu plus durant la période estivale) relie la ville à Saintes, Angoulême et Niort. Cependant, l'accès au réseau de lignes TGV de la SNCF nécessite un changement aux gares de Saintes, Niort ou Angoulême. La desserte Intercités qui reliait Paris à Royan pendant la période estivale a été supprimé en 2014 par manque de clientèle.



Cependant, le réseau d'autocars longue distance « Ouibus », filiale de la SNCF, a ouvert en 2016, une liaison saisonnière la côte Atlantique et vers Royan, disponible durant la période estivale. Cela permettra de relier Royan à Paris ou Tours.

Le **réseau de transport en commun** régional a été mis en service en juillet 2008 et remplace l'ancien réseau géré par différents exploitants. Depuis 2015, le réseau, composé de 23 lignes armatures, dessert les principales gares SNCF du département. De plus, ces lignes sont toutes en correspondance avec les réseaux de bus des agglomérations de La Rochelle, Saintes, Rochefort et Royan. Elles permettent de connecter Saintes, Rochefort et La Rochelle.

Plus localement, le réseau de bus de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) dessert la ville de Royan et une partie des communes de sa périphérie.

Le réseau actuel se compose :

- D'un réseau principal de 10 lignes. Ces lignes circulent toute l'année du lundi au samedi (hors jours fériés). 10 lignes sont en correspondance entre elles à la gare de Royan, et avec les principaux départs et arrivées des trains.
- D'un réseau secondaire, desservant les établissements scolaires du ressort territorial. Il existe également des navettes en correspondance au niveau des établissements ou de la gare de Royan pour permettre le transport des élèves vers leur établissement. Ce réseau est mis en service en période scolaire, le matin, le soir et mercredi midi.
- D'un service pour la desserte des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) : RPI Floirac/Mortagne-sur-Gironde, RPI Gézac/Corme-Ecluse, RPI Arces sur Gironde/Epargnes/Chenac-St-Seurin-d'Uzet
- D'un service de transport à la demande (TAD) composé de 3 lignes à la demande (15,41 et 42). Le transport s'effectue d'arrêt en arrêt aux horaires indiqués dans le guide voyageur (4/5 allers/retours par jour). Un service de porte à point d'arrêt permet également aux personnes qui habitent à plus de 500 m d'un point d'arrêt de bénéficier d'un transport depuis leur domicile, jusqu'au point d'arrêt le plus proche desservi par une ligne régulière du réseau « cara'bus ».
- Deux lignes estivales en correspondance avec les autres lignes à la gare de Royan tous les jours de la semaine, jours fériés inclus (sauf 1<sup>er</sup> mai), d'avril à septembre pour la ligne 31, et en juillet/août pour la ligne 32.







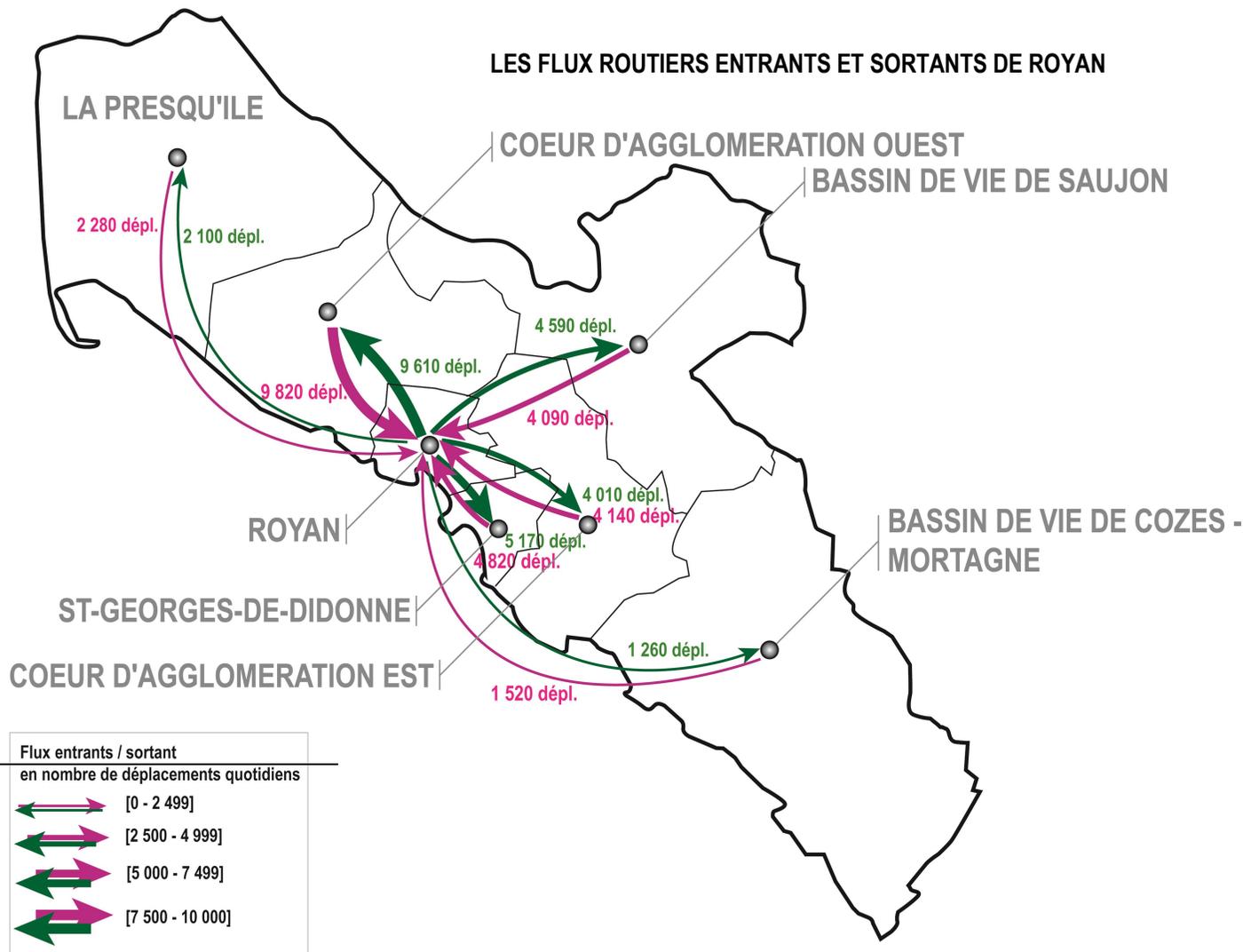
Cependant, l'Enquête Déplacement Villes Moyennes (EDVM)<sup>3</sup> met en exergue une très faible utilisation des transports en commun sur l'ensemble de l'agglomération. En effet, 84% des sondés déclarent ne jamais prendre les transports et commun, et ce sont seulement 6% de l'ensemble de la CARA, comme à Royan, qui déclarent prendre les transports en commun « tous les jours ou presque », sachant que 86% d'entre eux sont un public scolaire. Cette faible utilisation se démarque de certaines agglomérations comme La Rochelle ou Angoulême (60 à 65% de la population n'utilisant jamais les transports en communs) mais dont leur réseau est plus ancien (Cara'bus a été mis en place en 2009).

La tendance observée, durant l'EDVM, traduit des modes de déplacement majoritairement effectués en voiture. En effet, c'est de loin le mode le plus utilisé à Royan mais aussi dans l'ensemble de la CARA. Au sein de l'agglomération, ce sont 75 % des déplacements qui se font en voiture (62 % en tant que conducteur et 13% en tant que passager). Des chiffres comparables avec des territoires comme ceux des Sables-d'Olonne (74%) ou de Bayonne côte Basque (76%), mais toutefois supérieur à celui de l'agglomération de La Rochelle (59%).

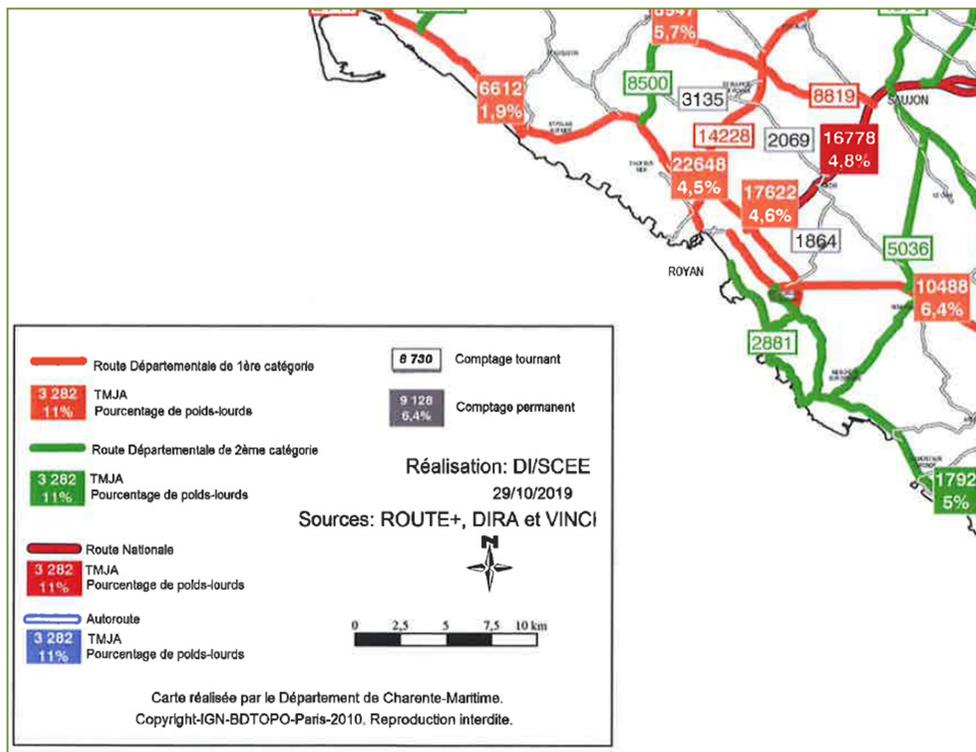
La commune de Royan, plus nuancée avec une part plus importante dans les déplacements à pied (30,9% contre 20,5% à l'échelle de la CARA), observe un taux plus faible dans l'utilisation de la voiture avec 65,5% des déplacements (51,7% en tant que conducteur et 13,8% en tant que passager). Cela s'explique également avec le taux d'équipement des ménages dont Royan se distingue avec un plus faible taux que celui de l'ensemble de la CARA (83,4% contre 91%).

Néanmoins, c'est un mode de déplacement dont le taux est considérablement élevé. Le maillage viaire est relativement important, comme nous permet d'entrevoir les flux routiers entrants et sortants de Royan qui nous dessinent les axes structurants du territoire. Notons que les flux routiers internes les plus importants recensés sont en direction du cœur d'agglomération ouest, desservi par la D25.

### LES FLUX ROUTIERS ENTRANTS ET SORTANTS DE ROYAN



<sup>3</sup> Réalisée dans le cadre du Plan de Déplacements Urbain (PDU) 2013-2022



Source : Département Charente-Maritime, Postes permanents et tournants, trafic moyen journalier annuel en 2018

Appuyé par sa connexion à l'A10, par l'échangeur Nord, l'axe majeur structurant de l'agglomération est celui de Royan-Saujon, matérialisé par la N150, porte d'entrée principale de l'agglomération, qui se poursuit vers Saintes. Il traverse le territoire en son centre, selon un axe perpendiculaire à la côte. Les deux autres axes structurants sont la D733, qui joint Royan à l'île d'Oléron, ou à Rochefort puis La Rochelle, et la D730, qui joint Royan à l'échangeur Sud de l'autoroute A10 en passant par Cozes. La D25 permet de joindre Royan à La Tremblade en longeant la côte.

Notons que 94% des déplacements des habitants de la CARA sont internes à l'agglomération (64% sont internes au secteur de résidence et 30% sont interne à l'agglomération), aussi, certains quartiers se retrouvent avec un afflux de population qui double quasiment sa population au cours de la journée. C'est le cas de Royan Est qui attire des habitants du cœur d'agglomération ouest.

Cependant, ces différents axes génèrent des flux routiers importants et leur convergence est néfaste sur le bon écoulement du trafic de l'agglomération royannaise. L'accessibilité de Royan reste d'autant plus difficile à l'occasion de la période estivale où l'arrivée des touristes augmente considérablement les flux de circulation générés.

**La CARA, ayant pour compétence le transport**, a choisi d'établir un document d'orientations de sa politique des déplacements par la mise en place d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Celui-ci a permis la mise en place du réseau de bus « carabus », de souligner l'importance de la cohérence de cette démarche avec les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, ZAC), la promotion des infrastructures en faveur des transports publics et la prise en compte de l'évaluation environnementale.

En décembre 2013, le PDU, a été approuvé pour la période 2013-2022. Il définit pour 10 ans les périmètres d'organisation des déplacements, de la circulation et du stationnement sur le périmètre de la CARA autour de 8 axes de travail :

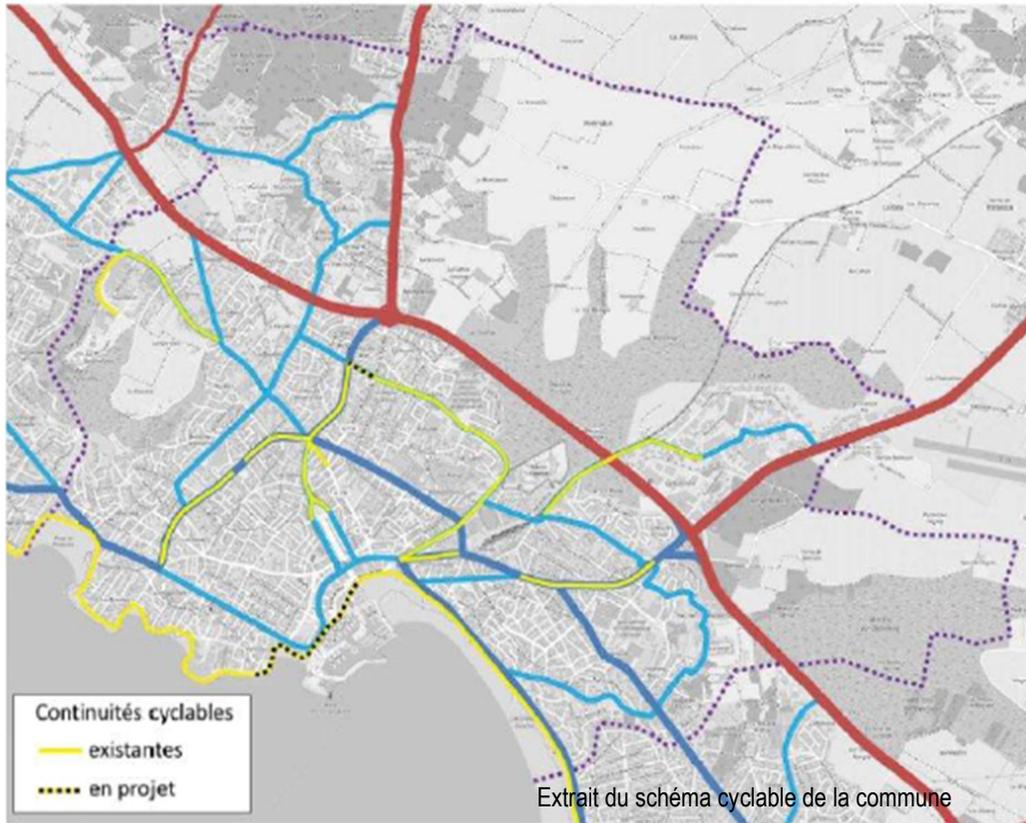


- renforcer la position de la CARA dans les grands réseaux de transports,
- une urbanisation qui intègre la thématique déplacement,
- optimiser les transports publics urbains,
- construire une ville apaisée,
- encourager un autre usage de la voiture individuelle,
- adapter l'organisation des déplacements aux besoins estivaux,
- mieux encadrer le transport de marchandises,
- évaluer le PDU en continu.

L'offre en **déplacements doux** est enrichie de **parcours de vélos** mis en place au sein de l'agglomération, dont deux qui rejoignent Royan :

- le n°1, la vélodyssée relie Ronce-les-Bains à Royan en 23 km
- le n°3 permet de longer le canal des deux mers à vélo en 47 km.

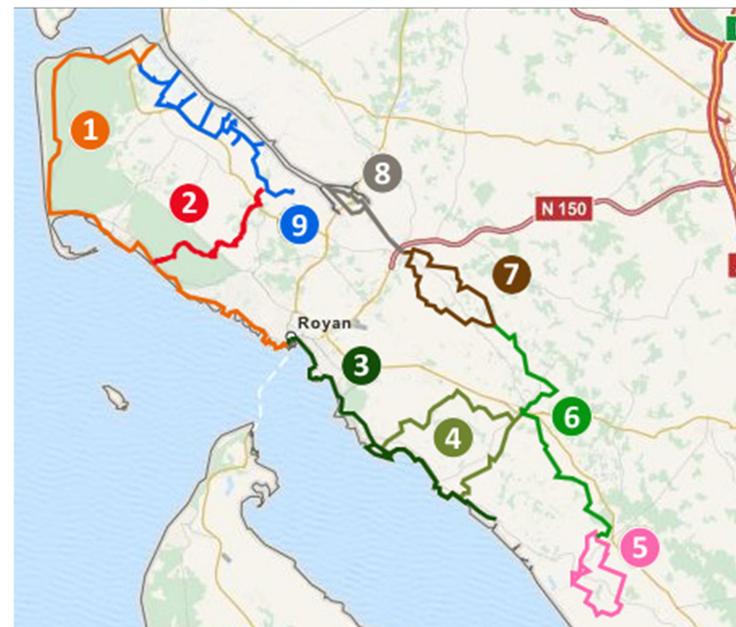
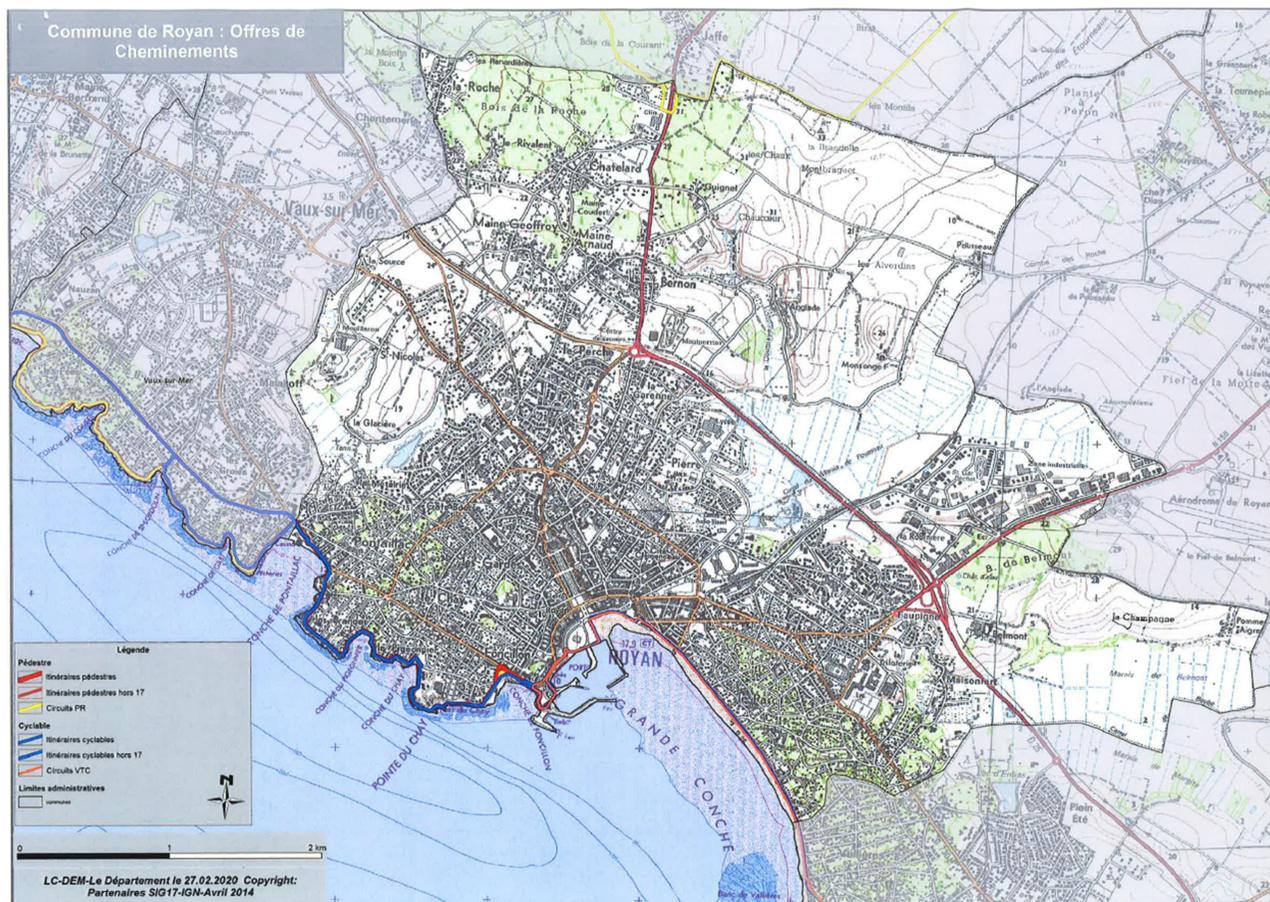
Ces itinéraires offrent une alternative pour découvrir le paysage. Par ailleurs, un schéma cyclable de la commune identifie les continuités cyclables existantes et celles en projet. Un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration au sein de la CARA.





Le Département de la Charente-Maritime s'est doté en juin 2016 d'un schéma départemental des Véloroutes Voies Vertes et Randonnée, mené dans le cadre d'une large concertation avec les intercommunalités et les associations locales. Ce schéma dessine les grandes orientations à l'horizon 2026 et a pour ambition de développer la pratique du vélo et de valoriser les modes de déplacement en offrant des cheminements de qualité.

Notons également qu'un sentier littoral (le GR4) sillonne la côte et relie Royan à la plage de la grande côte sur la commune des Mathes.

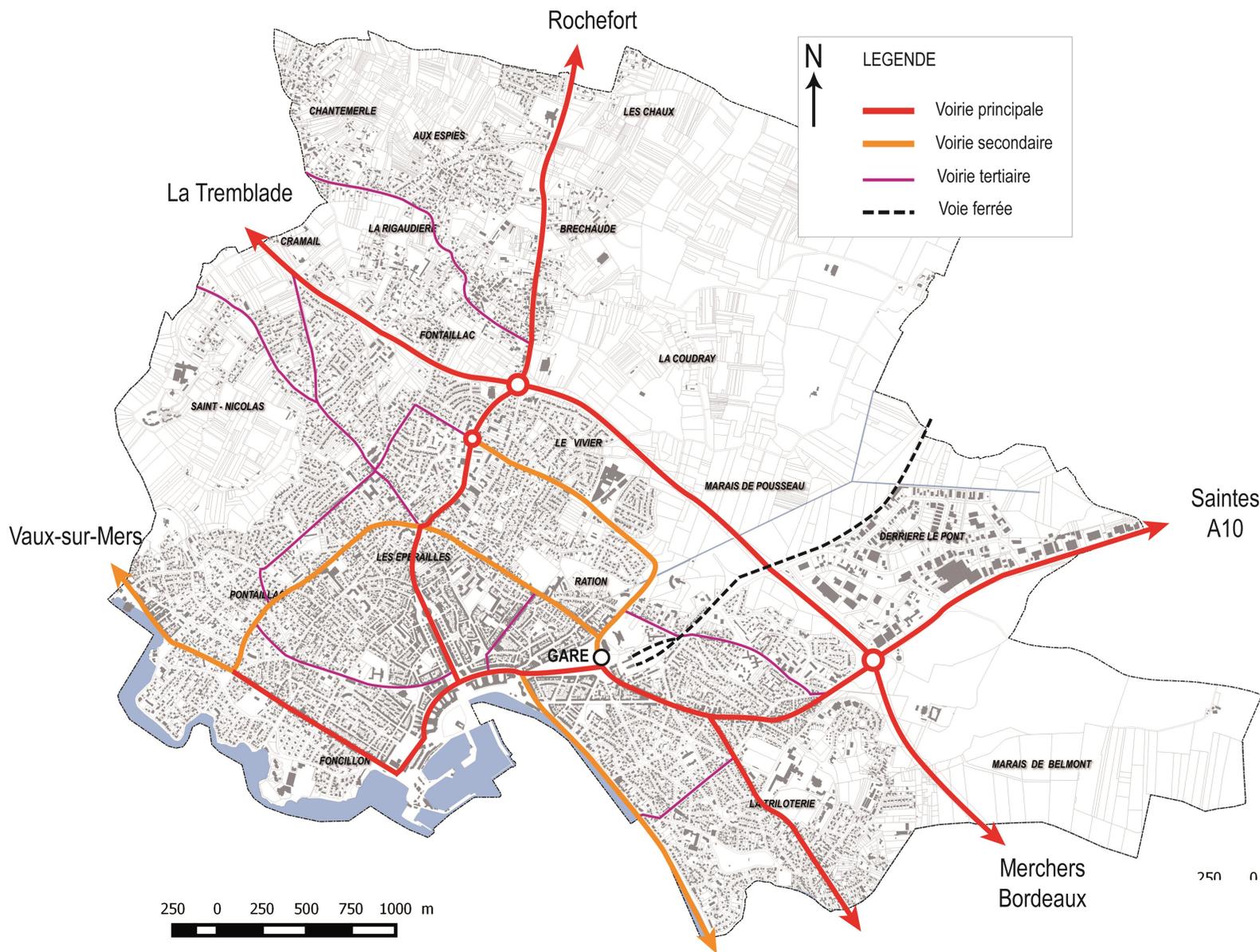


Source : <https://www.agglo-royan.fr/velo>

Source : Département Charente-Maritime



## 4.1.2. Le maillage urbain de la commune



Les principaux déplacements infra-communaux s'effectuent en voiture individuelle, par les boulevards urbains, la rocade qui ceinture le centre-ville et la RN150 en direction de Saintes. Ils sont complétés par des voies secondaires qui longent le littoral, permettant de relier Vaux-sur-Mers au nord et Saint-Georges-de-Didonne au sud, et encadrent les différents quartiers.

La desserte interne des quartiers est assurée par un réseau de voies qui débouchent sur les principaux axes de la commune. Cette hiérarchie des voiries a été réalisée en cohérence avec le comptage routier de la Charente-Maritime (trafic moyen journalier annuel en 2015) et l'EDVM, les voies ont été classées selon trois catégories. Les voies principales regroupent :

- Les routes classées routes départementales de 1<sup>ère</sup> catégorie en termes de trafic routier :
  - o la RN150,
  - o la RD25,
  - o la RD733,
  - o la RD730,
  - o l'avenue Daniel Hedde,
  - o le boulevard Aristide Briand ;
- ainsi que les voies qui comptabilisent des flux importants liés aux déplacements des habitants de la CARA :
  - o l'avenue de Pontailiac,
  - o la rue Gambetta,
  - o le boulevard de la République,
  - o le Cours de l'Europe, l'Avenue Maryse Bastié,
  - o l'Avenue de la Libération,
  - o l'avenue Louis Bouchet.



La ville dispose d'un réseau de transports en commun composé de 13 lignes de bus du réseau de la CARA (Cara'bus) desservant les différents quartiers de la commune et assurant le transport d'un public principalement scolaire (86% des usagers quotidiens), complété par la gare intermodale, située en plein centre, au carrefour du Boulevard de Lattre de Tassigny et l'avenue Maryse Bastié, qui favorise l'utilisation de ce mode de déplacement en liaison avec les bus de la CARA (8 bus desservent la gare) et le réseau régional.



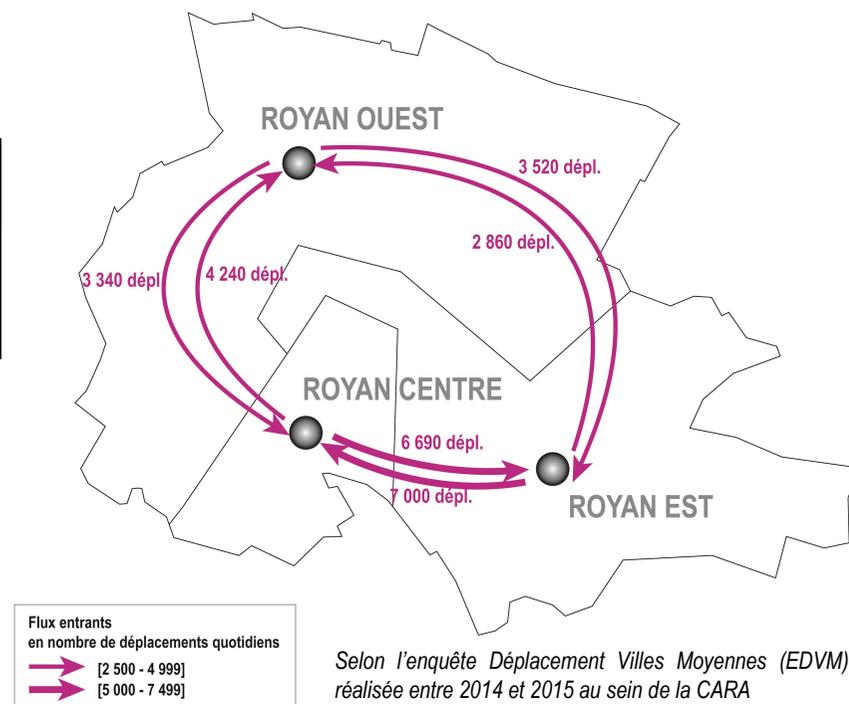
Selon l'EDVM, les déplacements quotidiens sont nombreux entre les différents quartiers et l'usage des transports en commun n'est pas encore répandu. Les flux entrants les plus importants sont concentrés entre Royan centre et Royan Est, qui sont plus importants que les flux recensés entre Royan et les différents secteurs de l'agglomération (la presqu'île, le cœur d'agglomération est, le bassin de vie de Saujon, le bassin de vie de Cozes – Mortagne et Saint-Georges-de-Didonne), hormis pour les flux en direction du cœur d'agglomération ouest.

Pour rappel, les flux routiers comptabilisés sur le territoire de la CARA par rapport à Royan :

		La presqu'île	Cœur d'agglomération ouest	Cœur d'agglomération est	Bassin de vie de Saujon	Bassin de vie de Cozes – Mortagne	St-Georges-de-Didonne
Royan	Flux entrants	2 280	9 820	4 140	4 090	1 520	4 820
	Flux sortants	2 100	9 610	4 010	4 590	1 260	5 170

Ces différents chiffres permettent d'entrevoir les problèmes récurrents sur le territoire communal, liés à l'usage de la voiture (fluidité de circulation, stationnement). D'autant plus que c'est un phénomène qui s'accroît à l'approche de la saison estivale qui attire de nombreux touristes, générant des flux saisonniers.

La multiplication des déplacements entraîne certaines nuisances pour le cadre de vie des riverains (pollution visuelle, sonore et olfactive), s'accroissant avec l'arrivée de la population saisonnière multipliant par près de 4 fois le nombre d'habitants<sup>4</sup>. La gestion des déplacements au sein de la ville est donc un enjeu majeur.



<sup>4</sup> En 2013, la population municipale est de 18 138 habitants  
En 2015, les capacités d'hébergements est de 52 262 personnes



### 4.1.3. Les stationnements au sein de la commune de Royan

Les stationnements sont essentiellement concentrés en hyper-centre et aux bords des plages et du port. La majorité de la ville se trouve en stationnement gratuit puisque la ville de Royan a fait le choix de rester la seule ville balnéaire de France à être fidèle à cette gratuité. Cependant le stationnement doit être réglementé afin d'éviter les stationnements abusifs, les voitures ventouses, qui empêcheraient une bonne rotation des stationnements entre usagers. La ville de Royan a donc opté pour la mise en place de « Zones Bleues » ou l'utilisation d'un disque bleu est obligatoire. Le disque doit indiquer l'heure d'arrivée, et au-delà de la durée réglementée, la place de stationnement doit être libérée.

Malgré la volonté de préserver en majeure partie la gratuité des stationnements, la ville a dû mettre en place certaines zones payantes notamment en période estivale comme dans le quartier de Pontailac ou du Marché. Aussi, le parking souterrain Montmartre est lui payant à l'année.

L'offre en stationnement semble satisfaisante puisqu'elle représente **environ 4300 places** (source *Plan de circulation et de stationnement et recensement communal*), auxquelles s'ajoutent **914 places de stationnement pour vélos** et **4 emplacements de borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques**.

L'hyper-centre (Marché, Gambetta, République, Ch. De Gaulle et le Front de Mer) regroupe environ 2000 places. En revanche, si à l'année l'offre peut être satisfaisante, elle l'est beaucoup moins en période estivale, période où le centre-ville et les bords de plage se retrouvent facilement saturés.

**Secteur 1** correspond au quartier Pontailac autour du Casino de Royan, il comprend l'Avenue de Pontailac et l'Avenue de Paris. Les stationnements se font principalement :

- Le long de l'Avenue de Pontailac,
- Le long de l'Avenue de Paris où le stationnement est payant pendant la période estivale,
- Dans un parking situé sur l'avenue de Paris qui est payant pendant la saison estivale et qui propose deux places PMR,
- Dans le « U » situé sur l'esplanade de Pontailac devant le casino proposant notamment 5 places PMR et un emplacement réservé au stationnement des deux roues. Ce U est payant pendant la période estivale.

Au total ce secteur offre **environ 400** places.

**Le secteur 2** correspond au quartier Foncillon autour du Palais des Congrès, il comprend notamment l'avenue des Congrès. Les stationnements se font principalement :

- Le long de l'avenue des Congrès,
- Dans le parking situé sur la place Robert Schuman qui propose 120 places dont deux places PMR,
- Dans le parking situé au sud de l'avenue des Congrès face au Parc du palais des Congrès,

Au total ce secteur offre **environ 300** places.

**Le secteur 3** englobe la rue Gambetta, le Boulevard de Thiers et la Criée du Port de Royan. Les stationnements se font principalement :

- Sur la Criée avec environ 200 places
- Le long du Boulevard de Thiers qui propose 40 places.
- Le long de la Rue Gambetta offrant 130 places en zone bleue

Au total c'est un secteur de plus de **370** places de stationnement,

**Le secteur 4** représente le Port et le Front de mer. Les stationnements se font principalement :

- Sur le quai de Gosport dans un « U » d'environ 80 places,
- Dans le parking qui se trouve sur le Quai de Monastir et qui jouxte le Parc
- Le long de la route du Front de Mer qui propose 150 places dont 2 stationnements handicapés.
- Le long de la Rampe Torchut proposant une vingtaine de place



- Sur la place du 4<sup>ème</sup> Zouave et du 107<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie qui offre 19 places et 3 places PMR.

Au total c'est un secteur de plus de **450** places de stationnement

**Le secteur 5** s'étale de l'église Notre-Dame de Roayn jusqu'à la Poste en Passant par le Boulevard de la République. Les stationnements se font principalement :

- Sur le parking devant Notre-Dame qui comptabilise 50 places avec un emplacement réservé au stationnement des deux roues et 4 places PMR.
- Sur les bords de la place Charles de Gaulle qui proposent près de 50 places en zone bleue
- Le long du Boulevard de la République où l'on retrouve 230 places de stationnements en zone bleue
- Sur les places autour de la poste où l'on retrouve aussi ici un parking en « U »

Au total ce secteur accueille environ **420** places de stationnement.

**Le secteur 6** correspond au Marché de Royan, du Boulevard Aristide Briand jusqu'à l'Avenue Daniel Hedde. Les stationnements se font principalement :

- Sur les Boulevards Aristide Briand qui offrent 200 places environ en zone bleue
- Sur le parking du marché central bordé par la rue Font de Cherves et la Rue Pierre Loti. Ce parking est payant en période estivale,
- Dans le parking souterrain Montmartre situé sur la Rue Font de Cherves qui propose 80 places payantes en journée avec les 30 premières minutes gratuites.
- Sur le parking de la Rue Pourteau de Mons de 70 places.

Au total ce secteur compte **510** places de stationnement (*source Plan de circulation et de stationnement*).

**Le secteur 7** correspond au quartier Doumer où le stationnement se réalise le long de la Rue Paul Doumer principalement, ce secteur offre au total **180** places.

**Le secteur 8** englobe les stationnements autour du multiplexe de Royan. Les stationnements se font particulièrement :

- Sur la « Tache verte » avec ses 280 places
- Sur le parking du Boulevard Clemenceau, 45 places
- Sur le parking de 21 places du stade qui offre aussi 2 places PMR.
- Dans l'emprise du multiplex, 55 places
- Sur le parking du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (CAREL) de 160 places
- Sur le parking de Planet Exotica de 295 places et qui offre aussi des stationnements pour autobus,
- Le parking devant le projet Vilogia, Boulevard Franck Lamy, 46 places,
- **185** places dont quelques-unes sont réservées aux taxis ou au dépose-minute des usagers de la gare

Ce sont au total **1090** places de stationnements qui structurent ce secteur (*source carte stationnement autour du projet de multiplexe*)

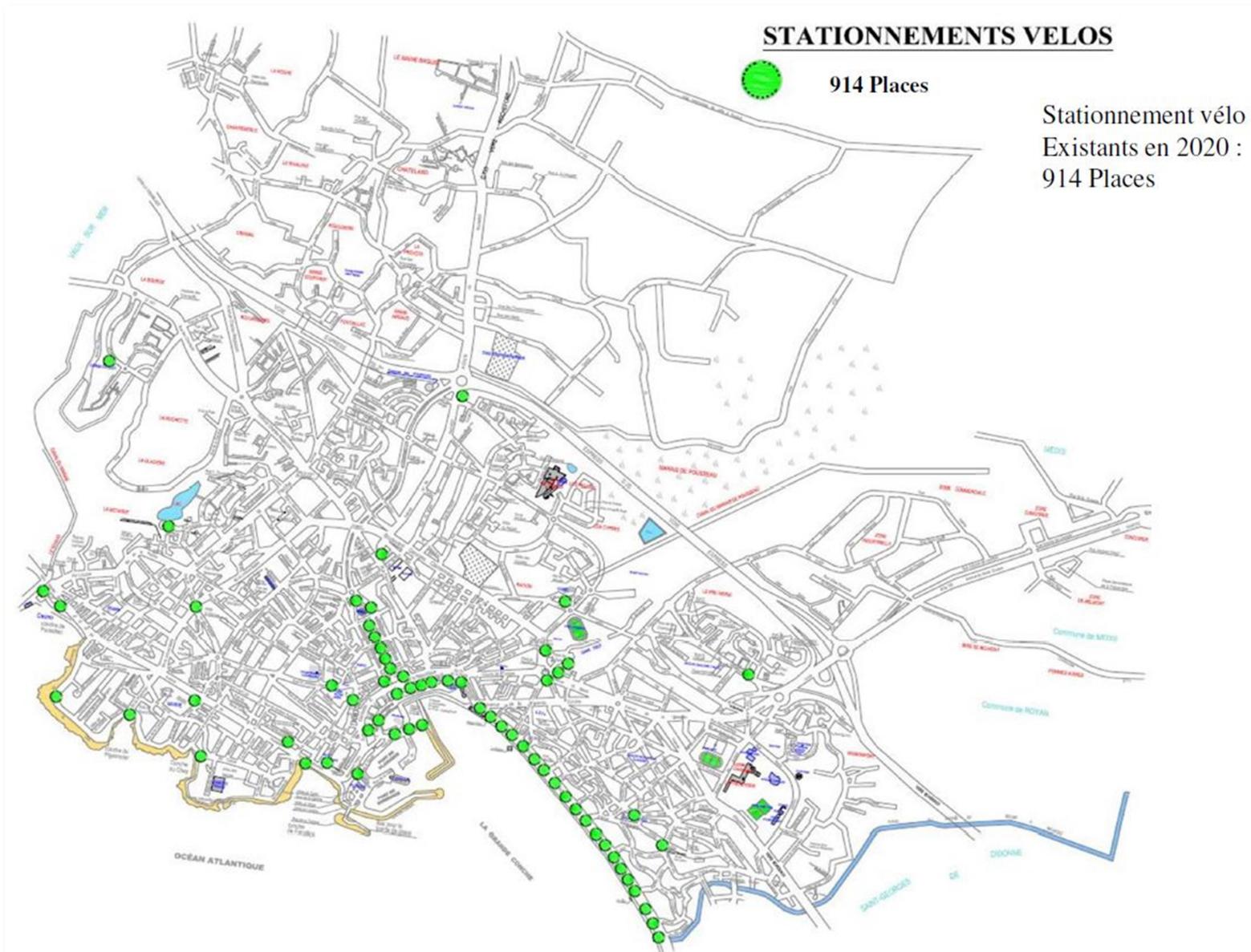
**Le secteur 9** se rapporte au quartier autour de l'Avenue de la Grande Conche derrière la gare, c'est un secteur plutôt résidentiel qui compte **541** places de stationnement (*source Plan de circulation et de stationnement*).



## Répartition de l'offre de stationnement de Royan

(Source : Plan de circulation et de stationnement de la ville de Royan et recensement communal)







### Répartition de l'offre en bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques

(Source : recensement communal)





## 4.2. Une offre en équipement satisfaisante

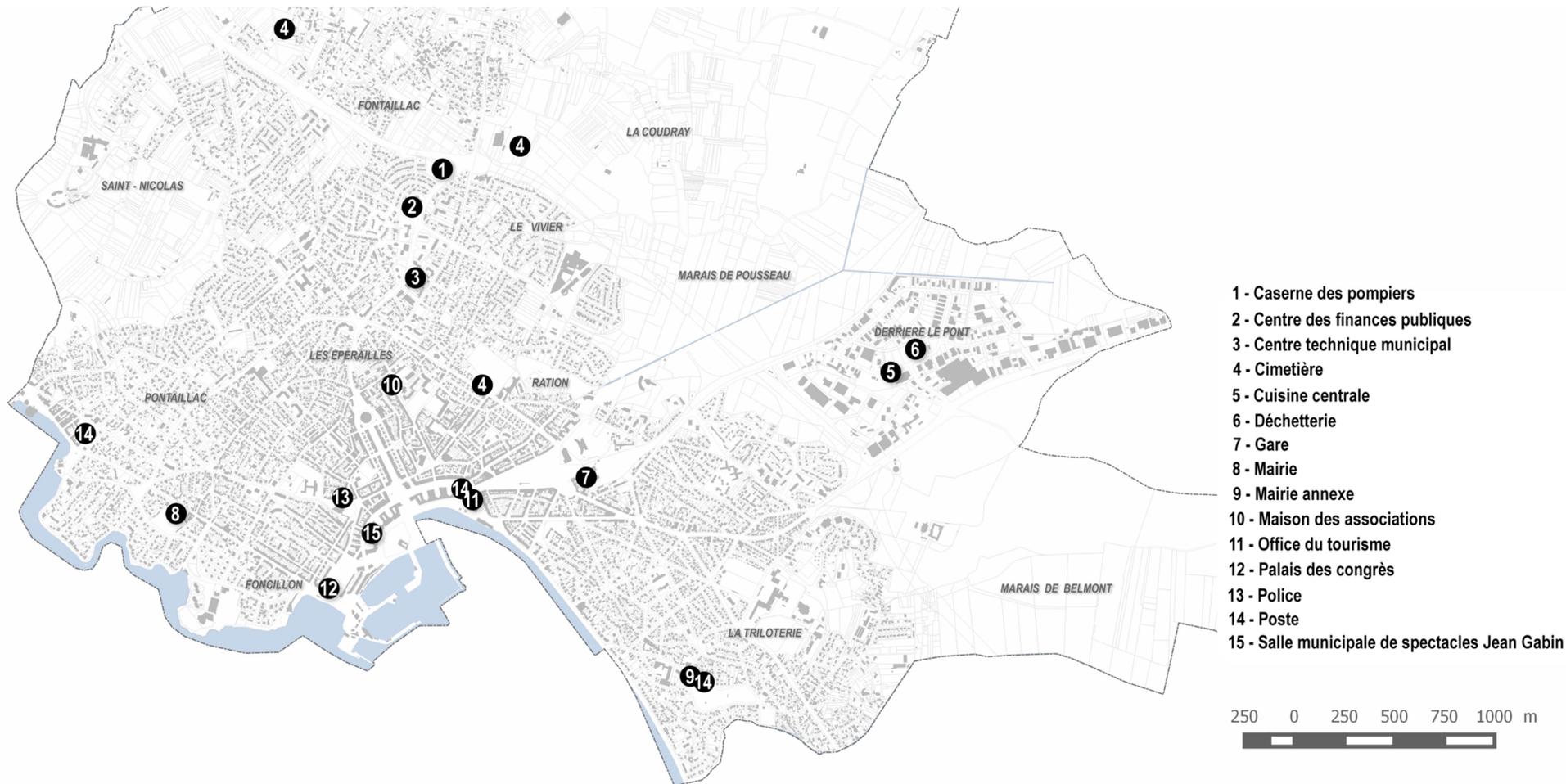
---

### 4.2.1. Les équipements généraux de la commune

---

Royan dispose d'équipements généraux nécessaires à son bon fonctionnement. Ceux-ci sont répartis sur la commune et ne semblent pas fonctionner en polarité hormis pour les équipements liés à la culture et au tourisme (office du tourisme, palais des congrès, salle de spectacle Jean Gabin) qui sont rassemblés dans le centre dynamique et touristique de la ville.

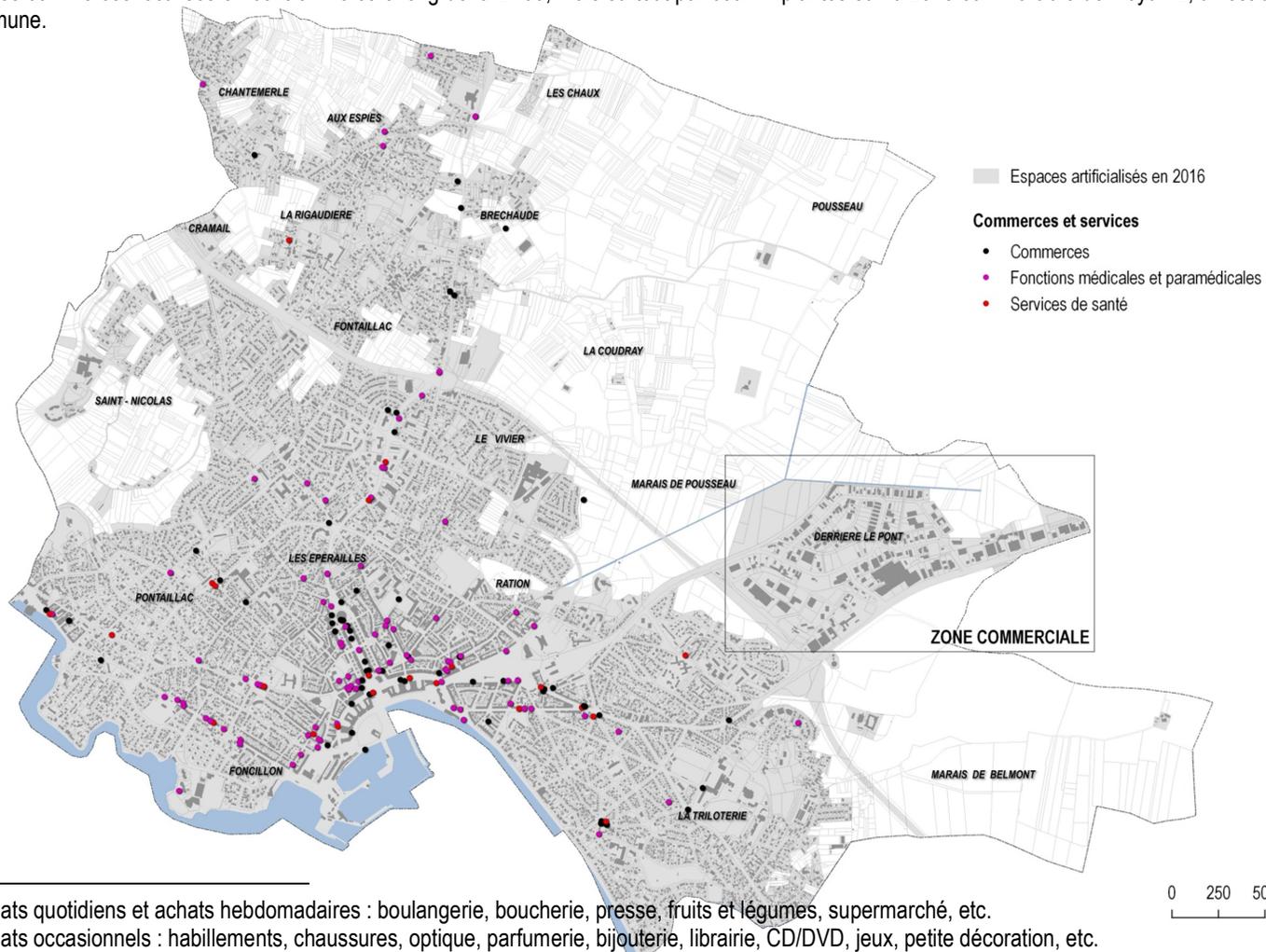
Le palais des congrès, situé sur la conche de Foncillon, permet d'accueillir et d'organiser des réunions, séminaires, congrès, expositions, etc. Il est générateur d'un tourisme d'affaire.



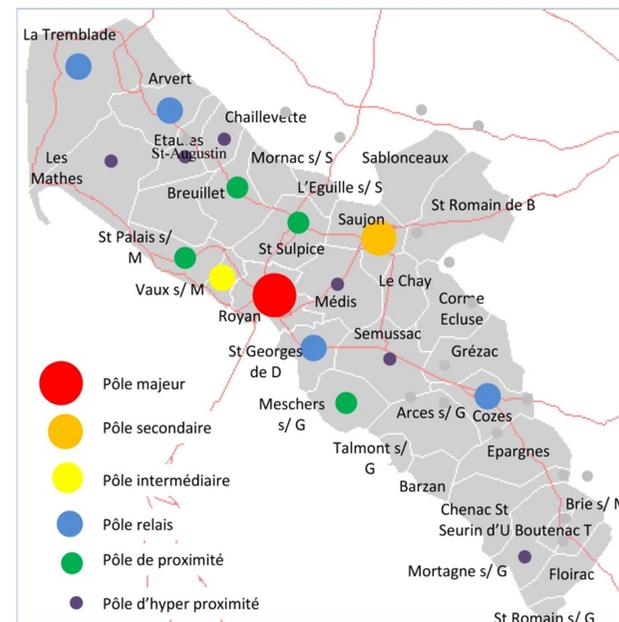
## 4.2.2. Les commerces et les services de la commune

### Une dynamique commerciale royannaise

Au sein de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Royan apparaît comme le seul pôle majeur en termes de fonctions commerciales. En ce sens, la ville rayonne sur l'ensemble du territoire de la CARA et au-delà en polarisant les consommations sur les catégories de besoin. En effet, en 2012, ce sont 40 % des achats réguliers<sup>5</sup> qui sont réalisés à Royan à l'échelle de la CARA et 50 % des achats occasionnels<sup>6</sup>. Ceux-ci sont assurés par des commerces localisés en centre-ville et le long de la D733, mais surtout par ceux implantés sur la zone commerciale de Royan 2, à l'est de la commune.



Hierarchie des fonctions commerciales de l'Agglomération Royan Atlantique en 2013



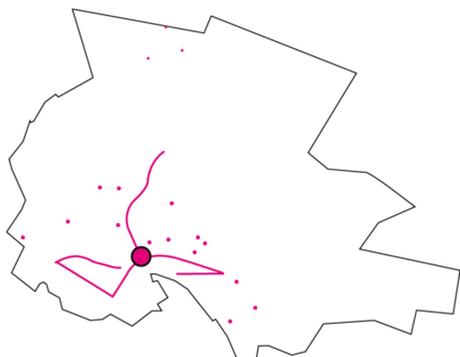
Rapport de présentation du SCoT de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

<sup>5</sup> Achats quotidiens et achats hebdomadaires : boulangerie, boucherie, presse, fruits et légumes, supermarché, etc.

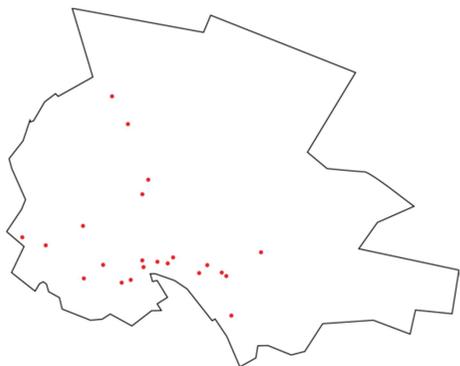
<sup>6</sup> Achats occasionnels : habillements, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie, CD/DVD, jeux, petite décoration, etc.



### Fonctions médicales, paramédicales et de santé



Fonctions médicales et paramédicales



Services de santé

La commune de Royan est très bien pourvue en équipements de santé. Elle dispose de deux établissements de santé : le Centre hospitalier de Royan, situé sur la commune de Vaux-sur-Mer dispose de 5 pôles cliniques et médico-techniques (pôle médecine, pôle cardiologie, pôle urgence, pôle gériatrie, pôle médico-technique) et la clinique Pasteur, située au nord de la commune de Royan, dispose de 4 pôles (pôle chirurgie, pôle médecine, pôle radiologie, pôle urgence).

Afin de renforcer l'offre de soins aux populations et de s'appuyer sur le développement d'organisations mutualisées dans certains domaines, le Centre hospitalier de Royan s'est associé à cinq autres établissements : Saintonge, Saint-Jean-d'Angély, Honzac, Boscammant et l'Etablissement Public Départemental des « Deux Monts », afin de créer la Communauté Hospitalière de Territoire de Saintonge (traduit par la signature d'une convention le 28 novembre 2014).

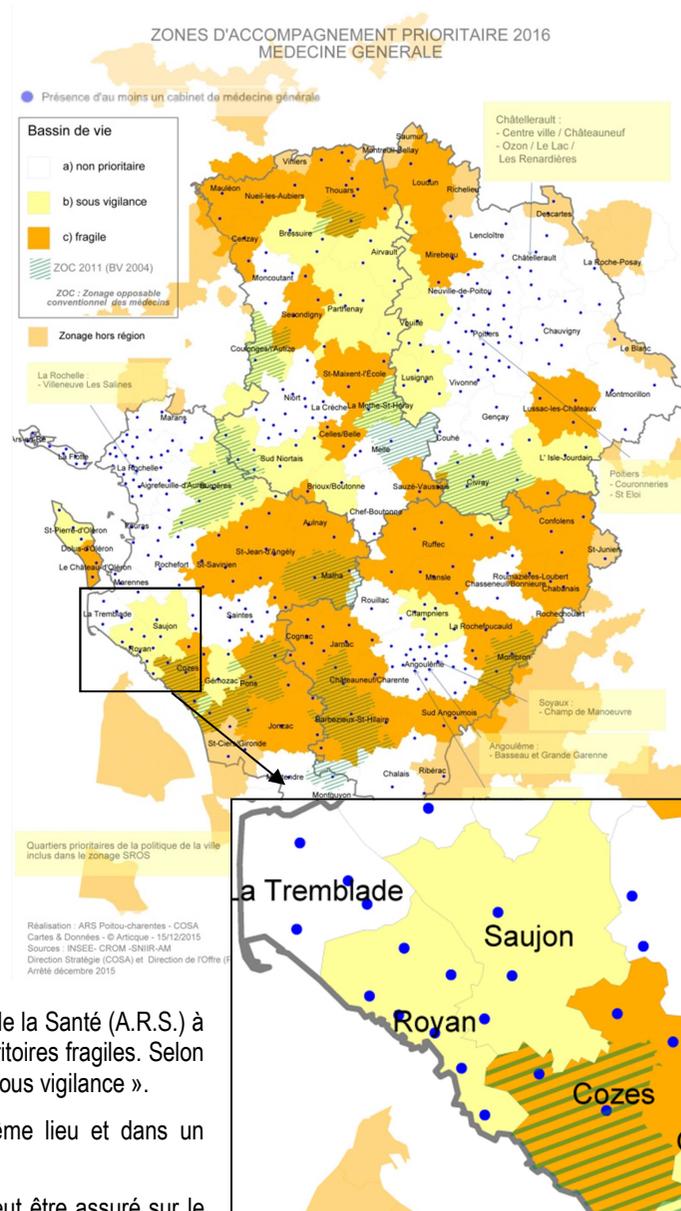
De plus, le Centre Hospitalier de Royan, a ouvert, au 1<sup>er</sup> février 2016, un service de Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Royan (CCAS). Cette structure médico-sociale est gratuite pour les patients remplissant les critères d'accès à la PASS (absence de couverture sociale, situation de précarité, fins de droits...).

Ces établissements sont confortés par un large panel de fonctions médicales et paramédicales (dentiste, infirmier, kinésithérapeute, médecin généraliste, orthophoniste, psychomotricien, sage-femme, radiologue, dermatologue, etc.) et de services de santé (ambulance, centre de santé, dialyse, établissement psychiatrique, établissement santé, laboratoire, maternité, pharmacie, urgences). Situé le long des voies structurantes, on retrouve principalement les fonctions médicales et paramédicales dans le centre de la ville : autour du boulevard Aristide Briand, l'avenue de Pontailiac, le boulevard de Cordouan, l'avenue Daniel Hedde et l'avenue de la Grande Conche. Pour les services de santé, ils sont disséminés dans les espaces urbains de la ville, en appui des fonctions médicales et paramédicales. Notons que certaines fonctions sont fortement représentées : 37 kinésithérapeutes sont comptabilisés sur la commune.

Cependant, la commune manque de médecins généraux, et en comparaison avec d'autres territoires balnéaires (Arcachon, Biarritz, les Sables-d'Olonne), la commune de Royan recense une plus faible proportion de médecins généralistes, à savoir 1 médecin pour 550 habitants en 2013 contre 481 à Biarritz, 407 aux Sables-d'Olonne et 361 à Arcachon. C'est une situation préoccupante qui a amené l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) à classer le bassin de vie de Royan, en 2016, en « zone d'accompagnement prioritaire ». Ce zonage d'accompagnement prioritaire définit les territoires fragiles. Selon l'ARS, 41% des généralistes sont âgés de 60 ans ou plus dans le bassin de vie de Royan. Celui-ci qui englobe 10 communes est donc placé « sous vigilance ».

Afin d'attirer de nouveaux médecins, le projet d'une maison de santé pluridisciplinaire se dessine, ayant pour but de réunir en un même lieu et dans un fonctionnement collectif des médecins généralistes et des professionnels paramédicaux.

Notons que la maternité de la Clinique Pasteur a fermé ses portes le 31 décembre 2014. Toutefois, un suivi gynécologique et obstétrique peut être assuré sur le territoire royannais. Le Centre Périnatal de Proximité est ouvert depuis le 5 janvier 2015 au Centre Hospitalier de Royan. Il s'agit d'un centre de consultations avancées pré et post-natales avec une équipe pluridisciplinaire (sages-femmes, gynécologues-obstétriciens, etc.).



## 4.2.3. Les équipements scolaires, sportifs et culturels

### Les équipements scolaires

La ville de Royan recensait 5 groupes scolaires (maternelle et élémentaire) qui sont répartis au sein de la ville :

- Jean Papeau, située rue des pivoines, au nord de la ville,
- Louis Bouchet, située rue du château d'eau, au centre de la ville, à côté de l'église Notre-Dame,
- L'école de l'Yeuse, située boulevard de la Marne,
- La Clairière, située avenue de la Chênaie, au sein du quartier du Parc,
- Jules Ferry, située 18 rue des écoles.

Pour des raisons d'économie et de diminution des effectifs scolarisés, la fermeture de l'un des cinq groupes scolaires publics de la ville s'est imposée pour la rentrée 2016.

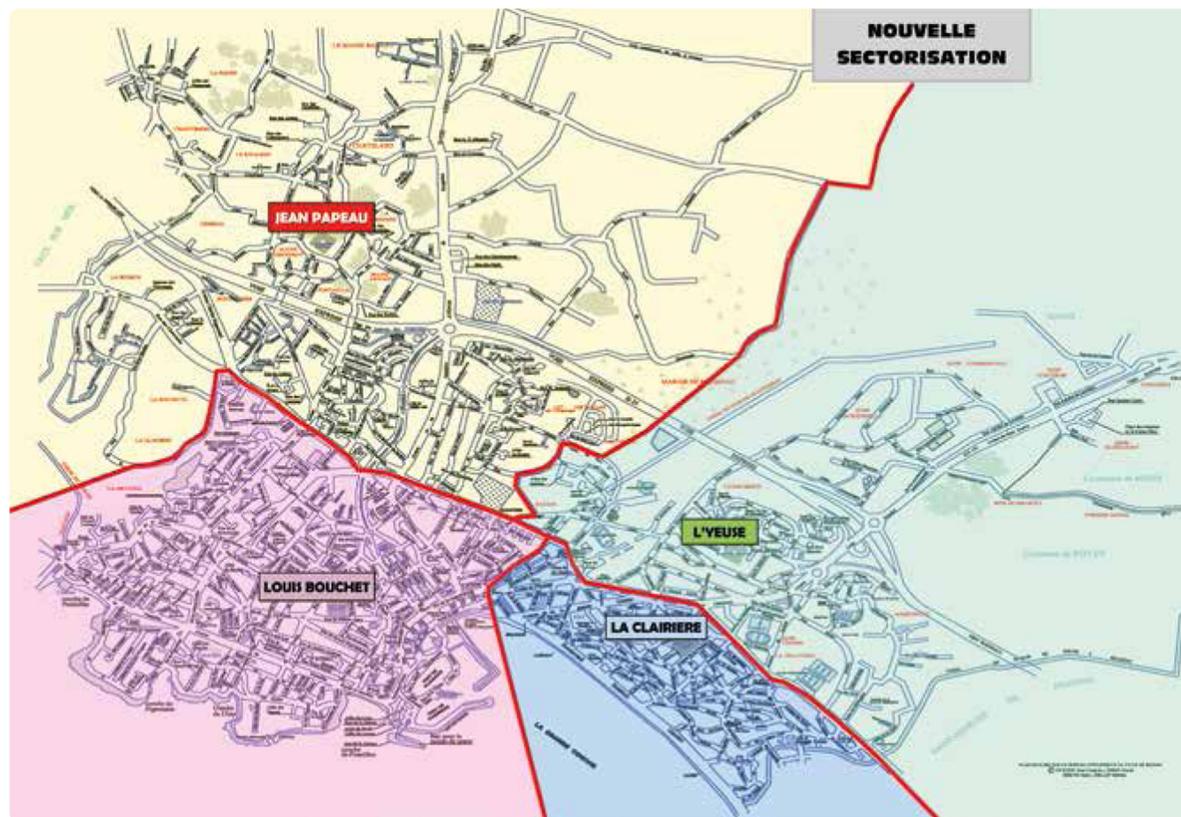
Parmi les cinq groupes scolaires, trois ont une réelle cohérence géographique (Jean Papeau, l'Yeuse et la Clairière), tandis que les deux groupes scolaires du cœur de ville, distants de moins d'un kilomètre l'un de l'autre, semblent faire doublon (Jules Ferry et Louis Bouchet).

Suite à la fermeture du groupe scolaire Jules Ferry, la carte scolaire a dû être repensée pour l'inscription des nouveaux élèves et la répartition des anciens de Jules Ferry. La sectorisation a été faite en prenant en compte la capacité d'accueil des élèves selon les salles de classes disponibles et le découpage selon les grands axes routiers de la Ville et la densité scolaire ; et la répartition des élèves de Jules Ferry a été faite selon l'adresse parentale ou le lieu de travail des parents.

Compte tenu de cette nouvelle carte scolaire, 146 enfants ont été répartis sur les quatre établissements publics restants. Ces écoles ont donc vu l'ouverture de nouvelles classes pour répondre à la hausse relative de leurs effectifs :

- Une classe à l'école élémentaire Jean Papeau,
- Une classe à l'école maternelle Jean Papeau,
- Deux classes à l'école élémentaire Louis Bouchet,
- Une classe à l'école élémentaire La Clairière,
- Une classe à l'école maternelle de l'Yeuse.

Malgré ces observations, cela n'a pas eu d'effets dynamiques pour les autres écoles compte tenu d'anciens effectifs puisque l'on observe une diminution généralisée, entre 2005 et 2016, des effectifs scolaires dans les établissements du premier degré. Seule le groupe scolaire La Clairière connaît une légère augmentation de +16,4%.





La ville de Royan recense 4 groupes scolaires (maternelle et élémentaire) qui comptabilisent 967 élèves pour la rentrée 2016-2017 :

	Etablissements	Effectif 2005	Effectif mi-août 2016	Evol 2005-2016
Maternelle	Jean Papeau	113	95	-15,9%
	Louis Bouchet	130	116	-10,8%
	L'Yeuse	106	70	-33,7%
	La Clairière	71	74	+4,2%
	Jules Ferry	99	/	/
Primaire	Jean Papeau	179	165	-7,8%
	Louis Bouchet	242	212	-12,4%
	L'Yeuse	99	75	-24,2%
	La Clairière	130	160	+23,1%
	Jules Ferry	188	/	/

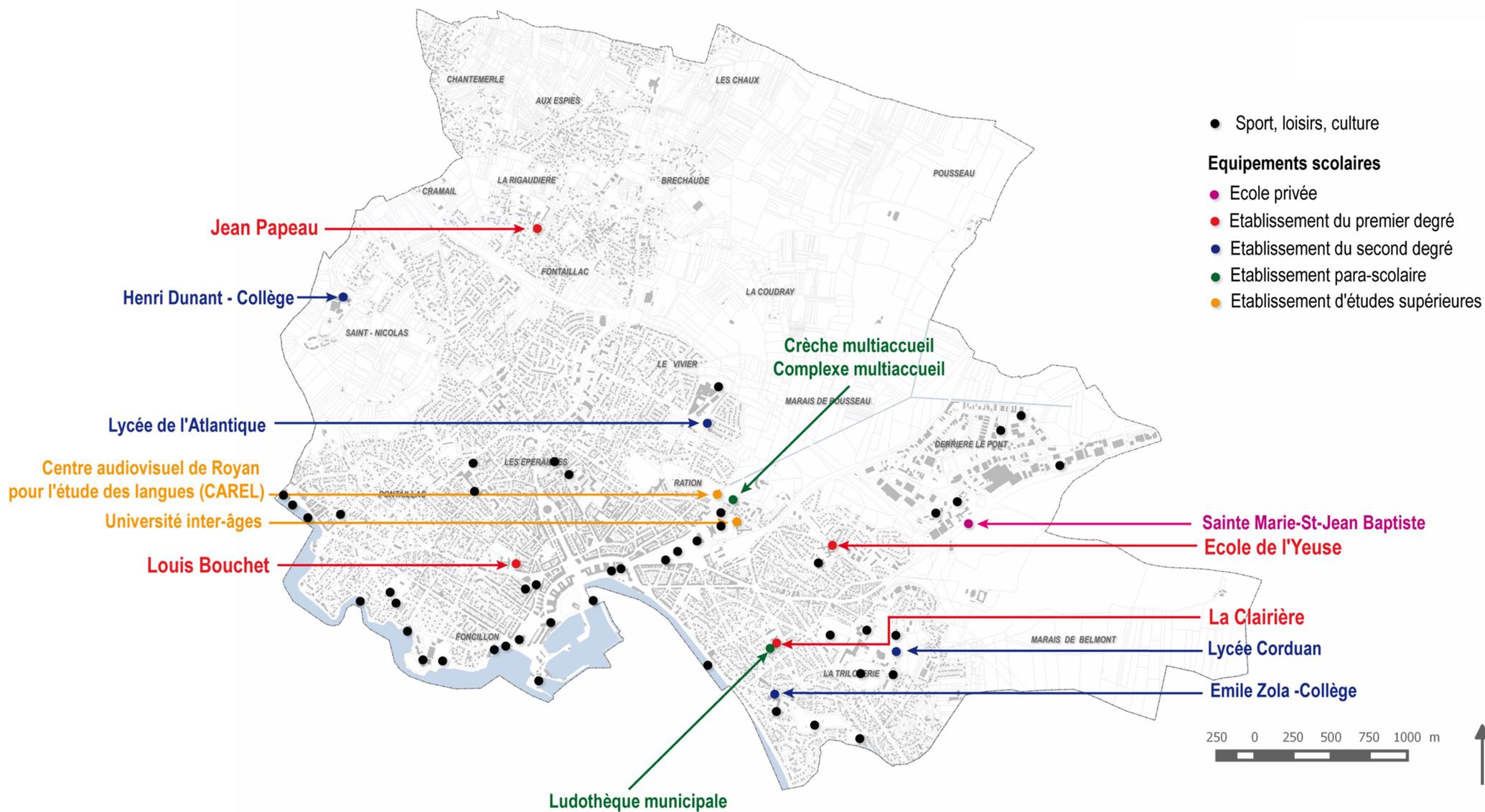
Les établissements publics du second degré sont au nombre de 4 :

- Le collège Henri Dunant
- Le collège Emile Zola,
- Le lycée professionnel de l'Atlantique
- Le lycée Corduan

Il existe une école privée Sainte-Marie Saint-Jean-Baptiste, établissement du premier et second degré, qui regroupe 238 élèves pour la partie maternelle et élémentaire.

La commune dispose également d'établissements d'études supérieurs : l'université inter-âges et le centre audiovisuel de Royan pour l'étude des langues (CAREL).

Le groupe scolaire Jules Ferry, dont la construction avait commencé au début du XXe siècle et est désormais fermé, depuis juin 2016. Une concertation est en cours concernant la réutilisation de ses 7 000 m<sup>2</sup> de terrain d'assiette.





La crèche municipale « les Moussaillons », avenue des fleurs de la paix, a une capacité d'accueil de 30 places pour les enfants de 3 mois à 3 ans.

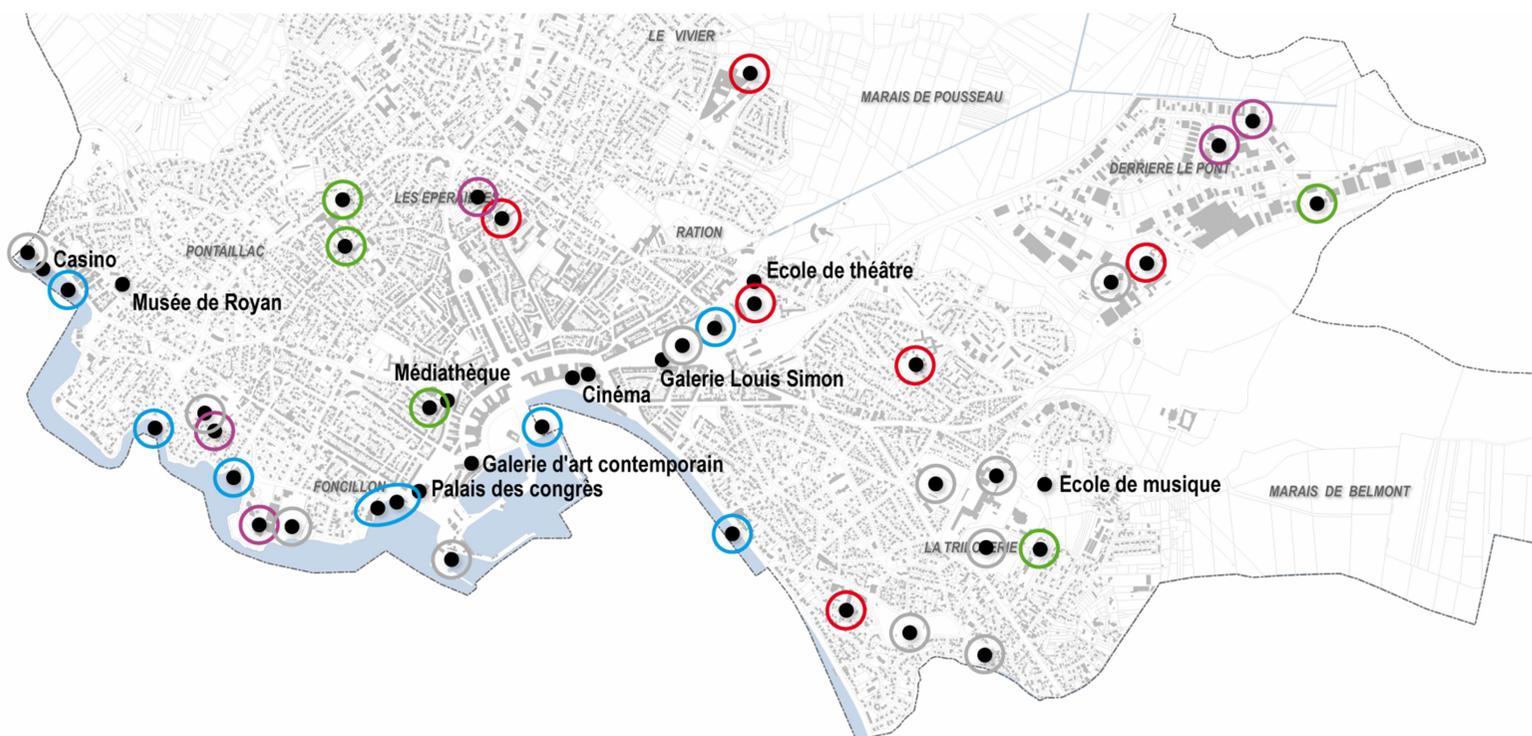
A proximité, le complexe multi-accueil est un lieu de vie pour le centre de vacance, la « graine d'éveil » (accueil de loisirs municipal pour les enfants de la scolarisation à 4 ans), les accueils périscolaires municipaux (pour les enfants scolarisés dont les parents travaillent qui veulent s'inscrire dans un projet pédagogique, accompagné par une équipe d'animateurs) et l'« escale jeune » (dédié à l'expression des jeunes de toutes disciplines confondues avec une prédilection pour les musiques actuelles).

La ludothèque municipale propose des activités s'inscrivant dans la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et accueillent les mercredis après-midi et les vacances scolaires les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

### Les équipements de loisirs et culturels

Les équipements de sport, loisirs et culture sont rassemblés dans le centre urbain de la ville. Nous pouvons distinguer cinq types d'équipements : les équipements nautiques, les gymnases, les centres de remise en forme, les salles spécialisées, les équipements extérieurs et deux cinémas, des écoles de musique et théâtre, une médiathèque, et le musée de la ville.

En front de mer, se sont installées les activités nautiques avec les sports nautiques, les baignades aménagées, et les bassins de natation. A proximité des écoles, les gymnases et les équipements extérieurs permettent, entre autres, de dispenser les enseignements sportifs aux élèves. Pour répondre aux besoins en loisir et en sport, des salles spécialisées et des centres de remise en forme, afin de toucher tous les publics. Un parcours de santé vient rythmer la balade autour du Fort du Chay.



- Equipement nautique
- Gymnase
- Centre de remise en forme
- Salle spécialisée
- Equipement extérieur

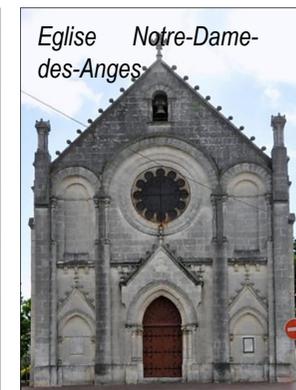
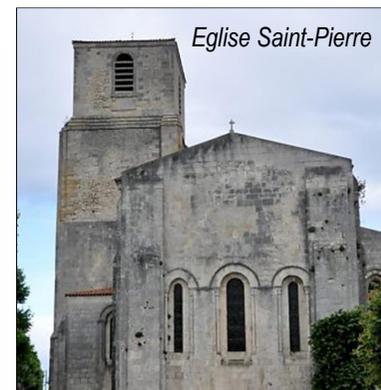
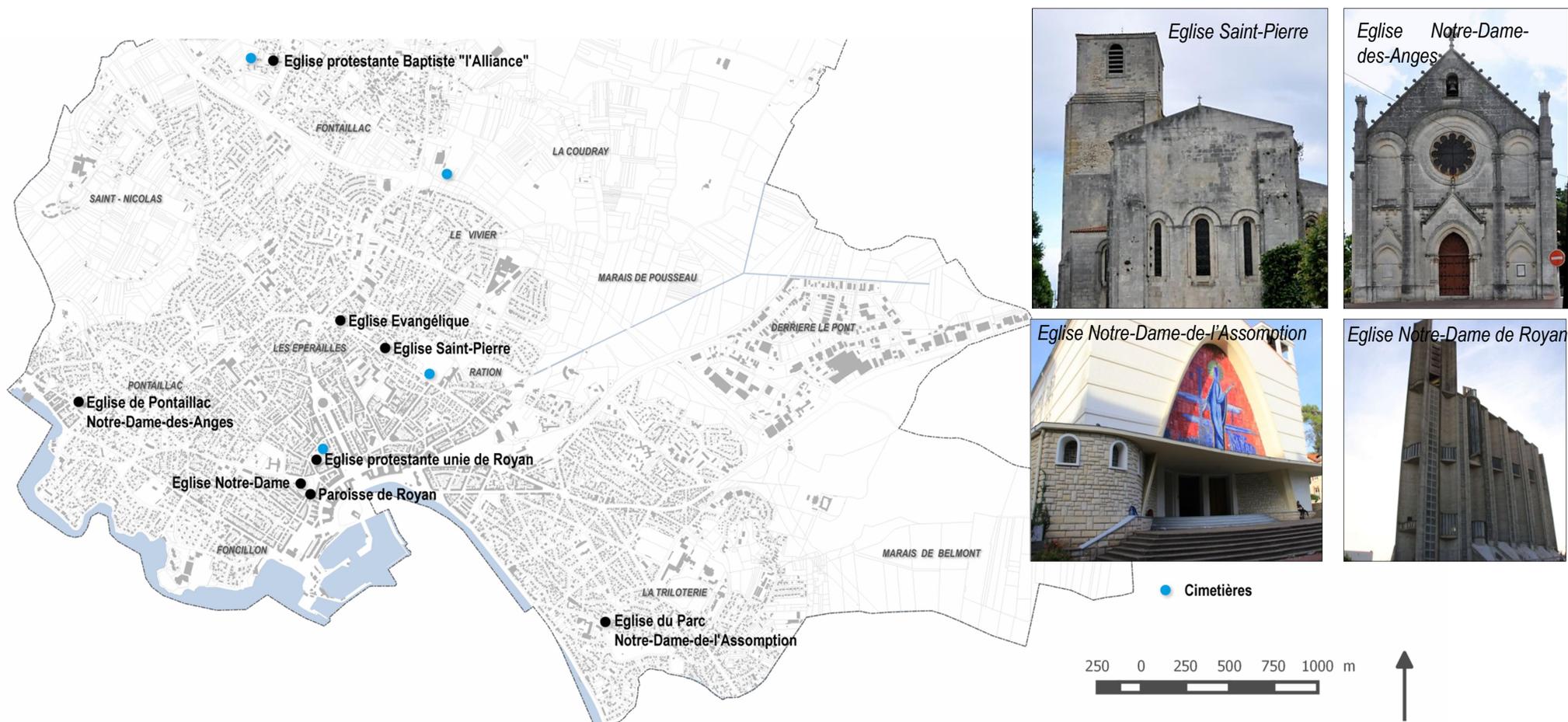




## Les équipements de culturels

Sur le territoire communal, on comptabilise six églises, deux églises protestantes, trois cimetières municipaux (dont le cimetière protestant au Maine-Geoffroy) et un cimetière privé protestant situé à côté du église protestante unie de Royan. Parmi les cinq églises, une est évangélique et les quatre autres, de confession catholique sont les suivantes :

- Eglise Saint-Pierre, construite au XII<sup>e</sup> siècle, de style roman, elle est le plus vieux monument de la ville et est restée la seule église de la ville jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Eglise Notre-Dame-des-Anges, construite en 1891, son style est néo-gothique, elle est située dans le quartier de Pontaillac.
- Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption, construite en 1951, influencé par le style brésilien, elle est située dans le quartier du Parc.
- Eglise Notre-Dame de Royan, construite en 1958, de style moderne, elle s'implante sur l'ancienne église néo-gothique construite en 1874 et détruite en 1945.

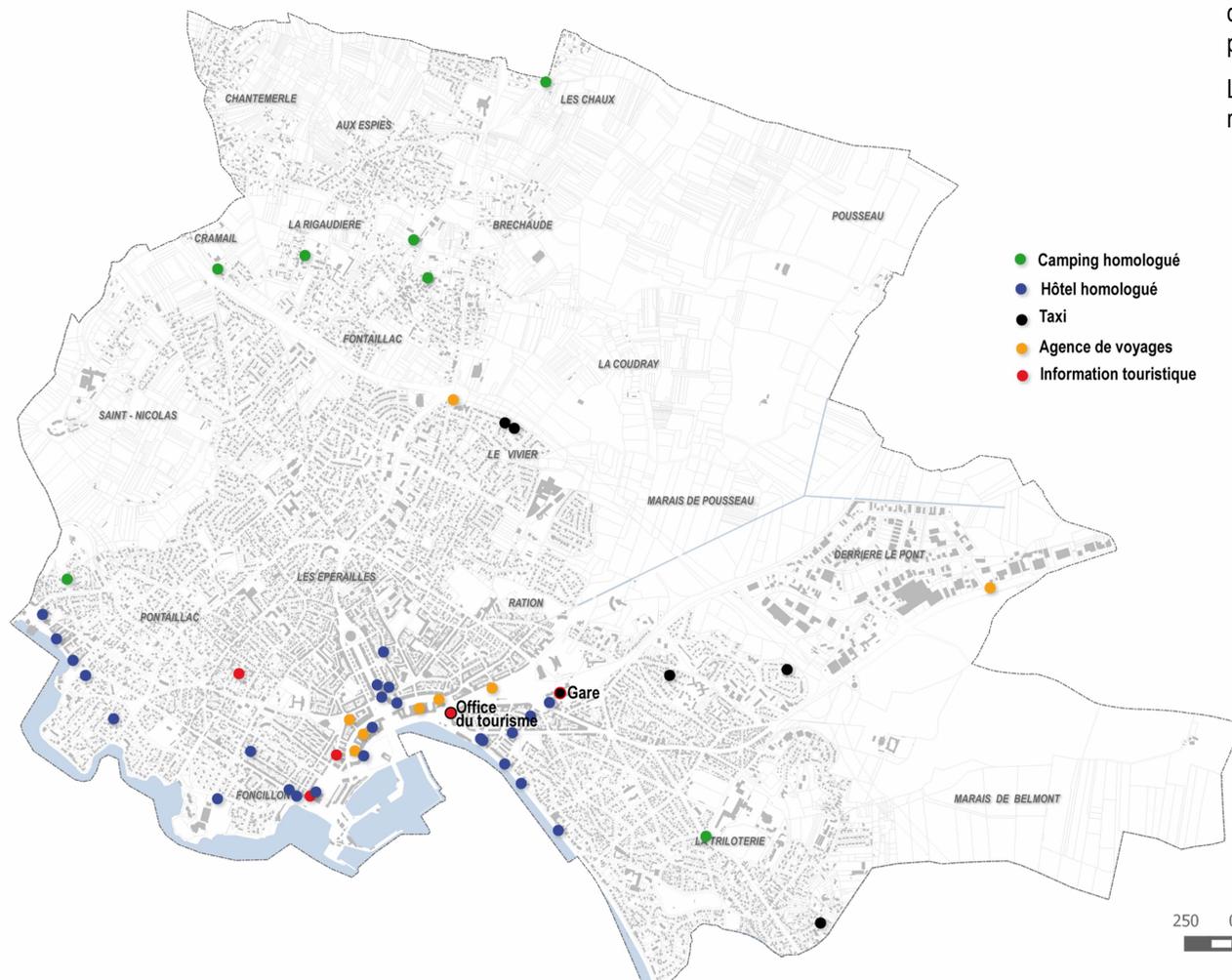


## 4.2.4. Les équipements liés à l'activité touristique

Pour répondre à la demande touristique, les hébergements sont nombreux. Selon la base permanente des équipements (INSEE) de 2015, on trouve notamment les hôtels (homologués) dans les quartiers de Pontaillac, le Parc et le centre-ville, proche du front de mer. Les campings, quant à eux, sont situés dans les quartiers moins urbains, à travers les hameaux et l'urbanisation récente.

A l'échelle du département, l'agglomération concentre 35 % de la capacité d'accueil touristique, ce qui impacte la ville de Royan en termes d'équipements, d'accueil, d'emplois et d'usages. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la capacité d'hébergement sur Royan permet d'accueil près de 52 262 personnes supplémentaires.

Les agences de voyages et les points informations touristiques, quant à eux, sont regroupés autour de la place Charles de Gaulle, dans le cœur touristique de la ville.



*Le camping le Royan*



*Hôtels le long de la façade de Foncillon*



## 4.2.5. Une desserte numérique en plein essor

---

### ■ Desserte Haut-Débit (ADSL et technologies alternatives) :

Le Département de la Charente-Maritime s'est associé à la société 17-Numérique en 2006 pour desservir en Haut-Débit l'intégralité de son territoire (2Mb/s minimum). En parallèle a été construit un réseau WiMax qui permet l'accès au Haut Débit jusqu'à 10Mb/s dans les zones blanches ADSL par voie hertzienne. Enfin, pour les cas isolés qui ne sont éligibles ni au WiMax, ni à l'ADSL, le Département et 17-Numérique ont mis en place des solutions permettant une connexion par satellite. Ce réseau Haut-Débit est rendu possible grâce à une infrastructure de collecte en fibre optique de plus de 1350 km qui irrigue tout le département et qui permet également aux entreprises d'accéder au Très Haut Débit via les offres sur boucle optique dédiée de 17-Numérique.

La commune de Royan est principalement desservie en ADSL par deux NRA implantés dans son territoire, dégroupés et fibrés par 17-Numérique. La desserte est complétée par les NRA de St-Georges-de-Didonne, de Médis, de Saujon et St-Sulpice-de-Royan. Les débits disponibles dans la commune sur le réseau ADSL sont majoritairement bons même si une portion significative des logements a encore des débits insuffisants au regard des critères actuels.

Les logements qui ne disposent pas d'une couverture suffisante par le réseau ADSL peuvent toutefois être reliés au réseau WiMax de 17-Numérique, qui dispose d'une couverture partielle grâce à un pylône émetteur situé sur la commune de Meschers-sur-Gironde.

### ■ Déploiement du Très Haut Débit :

L'accès au Très Haut Débit (THD) est un élément déterminant pour l'attractivité du territoire, tant pour les professionnels, les habitants ainsi que les touristes.

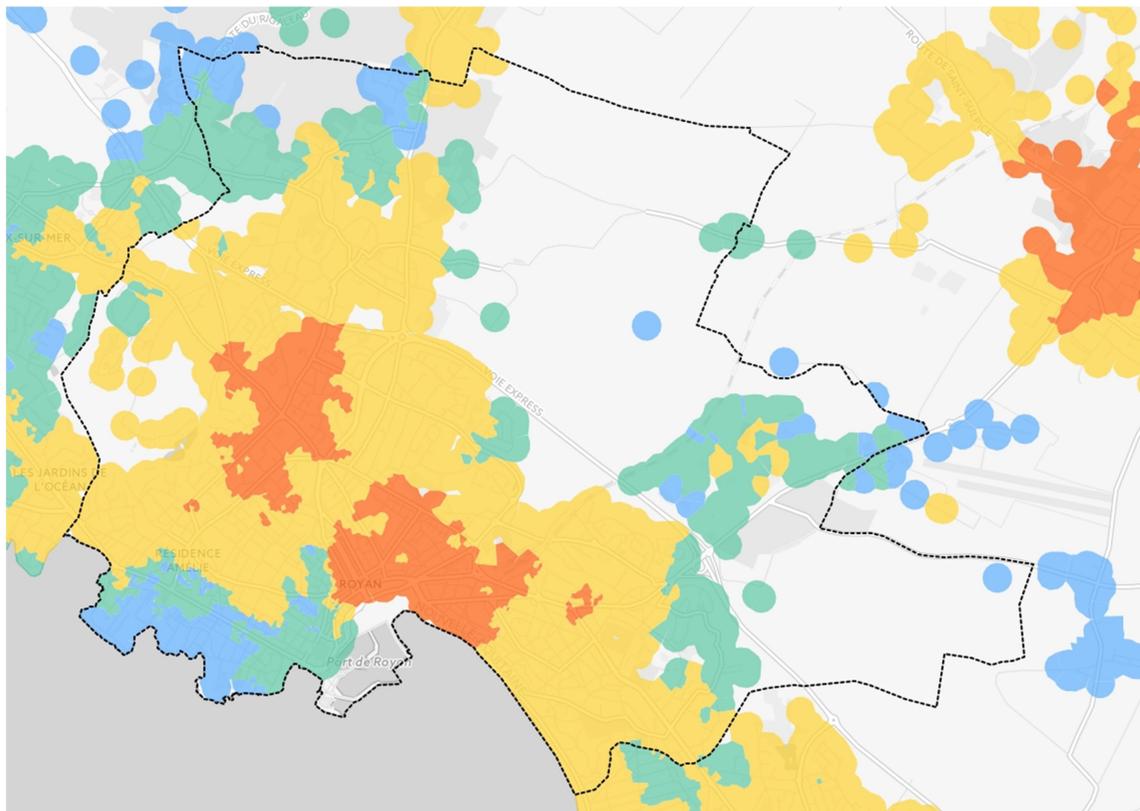
Le département de la Charente-Maritime

Le département de la Charente-Maritime dispose d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), adopté le 25 juin 2015. Celui-ci a pour objectif de planifier et de coordonner l'ensemble des actions et des financements nécessaires à la mise en place de la fibre optique pour l'ensemble des habitants du département d'ici à 2025.

En réponse à l'Appel à Manifestation d'Investissement (AMI) lancé par l'Etat en 2011, Orange et SFR ont fait part de leur intention d'investir dans les communes du département. Royan, quant à elle, est concernée par le périmètre d'intervention de l'opérateur Orange ; et un déploiement de 20 000 prises, prévu sur une durée de 6 ans entre 2016 et 2022, est organisé en trois tranches. La première, qui devrait se terminer début 2018, dans Royan 2 et une partie du centre-ville, concernera 5 800 logements/prises, soit environ 30% du projet. Le périmètre de la deuxième tranche est en cours de définition. Si Orange est l'opérateur qui construit le réseau, l'accès à celui-ci sera ouvert à d'autres opérateurs.

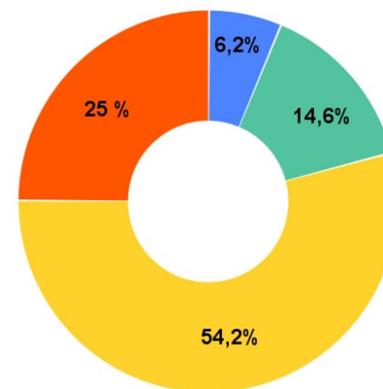


A la fin mars 2016, le territoire de la Ville de Royan est couvert à 25% par le THD (supérieur à 30 Mégabits par seconde).



- Inéligible
- Moins de 3 Mbit/s
- 3 à 8 Mbit/s
- 8 à 30 Mbit/s
- 30 à 100 Mbit/s
- 100 Mbit/s et plus

Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit à fin mars 2016





**Données et statistiques relatives aux infrastructures numériques dans la commune de Royan :**

Secteur Grand Public :

Technologie zone blanche utilisée dans la commune, via le réseau Haut Débit départemental :

- WiMax : 1 logement
- Satellite : 1 logement

Eligibilité (sources : Plan France Très Haut Débit Fin-2017 ; ARCEP) :

ADSL : 100% des logements

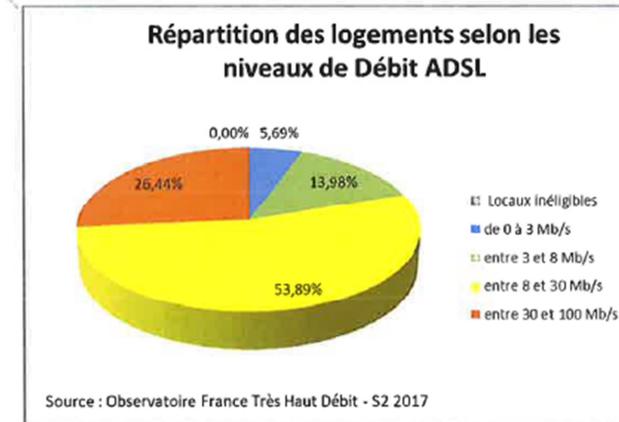
Fibre optique (FttH) : 30,8% des logements

WiMax – distance de la station de base la plus proche : environ 8 km du barycentre de la commune (distance maximale théorique de réception ≈ 20km).

Secteur professionnel :

La fibre optique à destination des professionnels de 17-Numérique est disponible dans la commune (offres de type FTTO). Un raccordement peut toutefois nécessiter une extension du réseau.

Qualités des connexions ADSL dans la commune de Royan (source Plan France Très Haut Débit Fin-2017) :



REÇU  
18 AVR. 2024  
S/P ROCHEFORT